Ascese 74 460

E. D.

LA CARRIÈRE D'UN FAVORI

JACQUES D'ALBON
DE SAINT-ANDRÉ

MARÉCHAL DE FRANCE

(1512-1562)

PAR

LUCIEN ROMIER

Librairie académique PERRIN et Cie

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

GIFT OF

M. Roger Gaucheron

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA CARRIÈRE D'UN FAVORI

JACQUES D'ALBON
DE SAINT-ANDRÉ

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sieren photo.

JACQUES D'ALBON DE SAINT-ANDRÉ

(Musée de Versailles).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LA CARRIÈRE D'UN FAVORI

JACQUES D'ALBON
DE SAINT-ANDRÉ

MARÉCHAL DE FRANCE

(1512-1562)

PAR

LUCIEN ROMIER

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1909

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ⅱ, 112
S.P.6

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A MES PARENTS

M152653

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

AVERTISSEMENT

Le sujet que nous abordons n'a donné lieu jusqu'aujourd'hui à aucun travail que nous sachions. Les brefs renseignements sur Jacques d'Albon de Saint-André, qui se trouvent dans les encyclopédies et les dictionnaires biographiques, proviennent soit des quelques pages que lui a consacrées Brantôme (*Œuvres*, éd. Lalanne, t. V, pp. 30-47), soit de la courte notice généalogique insérée par Claude Le Laboureur dans ses *Mazures de l'Ile-Barbe* (éd. Guigue, t. II, pp. 163-178). Moreri a combiné ces deux sources. Le sujet étant entièrement neuf, il fallait à la fois trouver les matériaux et les critiquer.

L'exécution de toute monographie soulève des difficultés de forme et de fond. Faisant effort pour ne pas tomber dans un récit trop détaillé et partant fastidieux, nous avons voulu que les documents mis en œuvre, en même temps qu'ils donneraient du relief à la figure singulière de notre personnage, eussent de l'intérêt au point de vue de l'histoire générale ; et, à vrai dire, le sujet ne nous intéressait que parce que son étude permettait de jeter un jour peut-être nouveau sur des faits historiques de premier ordre. L'opposition sous François Ier, la politique et les guerres de Henri II, les négociations du traité de Câteau-Cambrésis, les origines, la formation et les conséquences du fameux Triumvirat

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

catholique, enfin le rôle des gouverneurs au XVIe siècle, telles sont les matières où se sont portées nos recherches, pour y suivre les traces et l'activité du personnage curieux que nous étudions.

Peut-être semblera-t-il que nous avons été un peu sévère à l'égard de celui-ci. Nous nous sommes efforcé de l'étudier avec impartialité, mais non sans essayer de le comprendre et de l'expliquer. Si le résultat de ce travail a été fâcheux pour lui, nous n'y avons mis que bonne foi.

*
* *

Les documents manuscrits nous ont fourni les matériaux de beaucoup les plus nombreux et les plus importants de cette étude.

Ces documents sont extrêmement dispersés.

En effet, la famille de Saint-André s'éteignit quelques années après la mort du Maréchal, et de ce fait ses papiers ont disparu en totalité. Les seuls renseignements que nous ayons pu nous procurer sur ces archives personnelles, proviennent de l'inventaire des titres de propriété dressé en 1565 à la demande de Marguerite de Lustrac, veuve du Maréchal. Cet inventaire conservé à la Bibliothèque nationale, dans la *collection Clairambault*, dont il forme le volume 231, est assez sommaire. Malgré cette brièveté, il nous a été fort utile, surtout en ce qui touche la vie privée de notre personnage. Il semble bien du reste que celui-ci n'ait pas eu d'archives uniques, et que, dans chacune de ses résidences, il ait déposé une partie de ses dossiers.

Les sources manuscrites les plus nombreuses sont des lettres du Maréchal lui-même. La BIBLIOTHÈQUE NATIONALE possède une quantité considérable de ces lettres, dispersées dans plus de cinquante volumes du *fonds français* : correspondance militaire, diplomatique et politique. Parmi ces lettres, presque toutes datées, le plus grand nombre est adressé au roi Henri II, à la reine Catherine de Médicis, au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

roi de Navarre, Antoine de Bourbon, au duc et à la duchesse de Guise, au connétable de Montmorency, à MM. de Brissac, d'Humières, de Saulx-Tavannes. Elles intéressent les phases les plus diverses de la carrière de Saint-André. Les autres collections de ce dépôt, en particulier la *collection Clairambault*, pour la vie privée et le rôle administratif, et la *collection Dupuy*, pour les faits politiques, nous ont donné une matière assez considérable. Dans le volume 23 des *Pièces originales*, complété par les *Dossiers bleus* et les *Carrés d'Hozier*, nous avons trouvé non seulement des renseignements généalogiques, mais encore des quittances, précieuses pour la chronologie des titres et des emplois. Le *fonds italien* renferme la copie des dépêches des ambassadeurs vénitiens, entreprise jadis par Armand Baschet. On y trouve 548 dépêches pour le règne de Henri II, 83 pour le règne de François II, et 773 pour le règne de Charles IX. Le cours et la variété des affaires de France y sont exposés complètement depuis la septième année du règne de Henri II. Il faut mentionner aussi, dans divers recueils de la Bibliothèque nationale, des poésies, épigrammes ou éloges, dignes d'être notés pour la biographie du personnage.

Les Archives Nationales ont fourni à notre travail des documents variés et précieux. Dans les *séries J et JJ* nous avons recueilli des mentions principalement en ce qui concerne les dons royaux (registres de Henri II, JJ, 254-261). La *série K* renferme le fonds dit de *Simancas*, où nous avons puisé largement. Nous citerons en particulier les correspondances des ambassadeurs espagnols en France, et d'abord les lettres de l'ambassadeur Perrenot de Chantonay, source principale de nos deux derniers chapitres. Ces lettres, traduites presque toutes en espagnol et souvent chiffrées, sont d'un abord assez ardu. La collection, qui se trouve aux Archives Nationales, n'a d'ailleurs pas la même valeur que le recueil parallèle, conservé aux archives de Bruxelles, dont nous parlerons plus loin. Aux *séries P et PP* nous avons emprunté quelques renseignements d'ordre financier. Le chapitre consacré, dans cette étude, au rôle administratif de Saint-André est basé en partie sur des documents de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la *série* X^{1a}, qui contient les insinuations de lettres de provision, qu'il est assez difficile de trouver ailleurs. Enfin la *série Y*, immense répertoire de renseignements sur la vie privée, nous a été précieuse pour identifier certains personnages. Des faits importants y sont du reste enregistrés : c'est là, par exemple, que nous avons trouvé le texte d'une donation faite par Saint-André au poète Mellin de Saint-Gelais.

Les Archives du ministère des Affaires étrangères contiennent quelques rares documents sur les négociations de Cateau-Cambrésis (*Espagne*, vol. 307), et la Bibliothèque de l'Institut possède une ou deux lettres intéressantes de Saint-André [1].

Hors de Paris, ce sont surtout les archives municipales qui nous ont donné les sources les plus considérables. Au premier rang, il faut citer les riches Archives de la ville de Lyon. C'est là que nous avons pris la matière la plus solide de notre travail sur le gouvernement du maréchal de Saint-André. La correspondance que celui-ci, étant gouverneur, entretint avec ses administrés lyonnais, est conservée presque intégralement dans la *série AA*. Les registres consulaires, que possède au complet la *série BB*, nous ont permis de contrôler et d'éclairer cette correspondance par une comparaison fructueuse avec les délibérations contemporaines. La *série CC*, qui renferme la comptabilité municipale, complète les deux autres séries en fournissant souvent des données nouvelles ou plus précises.

Parmi les autres archives municipales dont nous avons mis à contribution surtout les registres consulaires, nous nommerons les archives de Clermont-Ferrand, Moulins, Périgueux, Riom et Saint-Flour. Nous n'y avons du reste trouvé que peu de chose.

Aux Archives départementales du Rhône, les *Insinuations de la Sénéchaussée* (série B) nous ont été une source utile.

La Bibliothèque municipale de Lyon possède quelques

[1] Les recherches que nous avons faites dans les archives du château de Chantilly ne nous ont rien fourni.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

documents originaux, lettres et quittances, concernant notre personnage.

A l'étranger, les ARCHIVES DU ROYAUME DE BELGIQUE à Bruxelles sont extrêmement riches en documents du XVIe siècle, placés dans la section des *Papiers d'État et de l'Audience*. Nous y avons puisé beaucoup. Le recueil de la Correspondance de l'Ambassadeur en France, Chantonay (*Cartulaires et manuscrits*, vol. 189), a été principalement utilisé par nous. Cette correspondance qui fut adressée à Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas, et à Granvelle, est conservée en original à Vienne (Autriche) et en copie à Bruxelles ; elle a été rédigée en français par l'ambassadeur lui-même. Remplie de détails précis et confidentiels sur la cour de France et l'état du royaume, au début des guerres de religion, elle témoigne de la pénétration d'esprit de son auteur.

* * *

Nous devons des remerciements à ceux qui nous ont fait part de leur science ou aidé de leurs conseils : M. Abel Lefranc fut le maître, qui orienta nos recherches vers l'histoire du XVIe siècle ; M. Élie Berger nous a manifesté, en des circonstances pénibles, une bienveillance, dont nous lui serons toujours reconnaissant ; M. Jules Roy a fait preuve envers nous de sa bonté coutumière ; enfin MM. René Pichard du Page et Eugène Saulnier nous ont aidé de leurs avis amicaux.

L. R.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIGINES DE LA FORTUNE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES ET JEUNESSE. SAINT-ANDRÉ A LA COUR DES ENFANTS DE FRANCE. 1512-1547

Origines. — Famille. — Le grand-père, Guichard de Saint-André. — Le père, Jean de Saint-André. — Sa carrière : au service des ducs de Bourbon ; au service du Roi de France. — Son rôle militaire. — Ses qualités d'administrateur.

Jean de Saint-André est nommé gouverneur de Henri, second fils de François Ier. — Entrée de Jacques de Saint-André à la cour. — Il est nommé écuyer-tranchant des fils du Roi. — La cour des Enfants de France. — Caractères des fils du Roi : François, premier Dauphin ; Henri, duc d'Orléans. — Leur éducation. — Influence de Montmorency. — Naissance de l'amitié entre le futur Henri II et Jacques de Saint-André. — Le caractère de Saint-André explique cette liaison. — Faveurs octroyées aux Saint-André.

Premières divisions à la cour de France. — Henri, duc d'Orléans devient Dauphin. — Rivalité entre les fils du Roi. — La maison du nouveau Dauphin. — Conférence de Bomy. — Crédit des Saint-André. — Dons et faveurs. — Exploits militaires du jeune Saint-André, — Son rôle brillant à la bataille de Cérisoles. — Son mariage avec Marguerite de Lustrac. — Exploit au siège de Boulogne.

Jacques d'Albon de Saint-André fut le principal auteur de sa fortune et de la célébrité du nom qu'il portait. Un historien de son siècle a remarqué qu'il « n'avoit point de quoy fournir, pour estre de fort petite maison quant aux biens[1] ». Ce fait

[1] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées* (éd. Baum et Cunitz, Paris, 1883-1889), t. I, p. 87.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NO MINU
AIMSOTLAS

explique, dans une certaine mesure, les actes du personnage et éclaire le caractère de sa vie, où se rencontrent à tout instant l'habileté la plus intéressée et le plus parfait manque de scrupules. On ne peut rendre compte de tels défauts, si l'on ne songe qu'il eut à maintenir une situation et des biens, sans fondements dans le passé, acquis d'un coup par la faveur et par la ruse, et que leur origine rendait ainsi extrêmement caduques.

Branche cadette d'une ancienne famille du Lyonnais, la maison d'Albon de Saint-André s'était fondée en Roannais par un mariage, dans le cours du XIVe siècle. Possédant quelques biens, — les terres de Saint-André et d'Ouches, — elle semble n'avoir joué qu'un rôle tout à fait local, jusque vers la fin du XVe siècle [1].

Ce fut au service des ducs de Bourbon, dont ils étaient les vassaux, que les Saint-André firent d'abord valoir leurs mérites, à la guerre et dans l'administration.

A Guichard d'Albon, seigneur de Saint-André et d'Ouches, grand-père du maréchal, revient l'honneur d'avoir été le fondateur de la fortune politique de sa maison. Il se distingua au service de Pierre de Beaujeu, en Guyenne et en Bretagne, durant

[1] Bibl. Nat., pièces originales, vol. 23 ; dossiers bleus, vol. 9 ; Cf. Le Laboureur, *Les Masures de l'Ile-Barbe*, éd. Guigue, Lyon, 1887-1895, t. II, pp. 154 et sq., t. III, pp. 307-317 ; P. Anselme, *Histoire généalogique*, Paris, 1726, t. VII, p. 194 ; Cf. le tableau généalogique que nous donnons dans l'*Appendice* n° 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la *Guerre folle*, et accomplit plus tard, contre Ferdinand d'Aragon, des exploits qui lui valurent la gloire avec les faveurs de son maître et du roi de France. A sa mort, en 1502, il était chambellan et conseiller de Louis XII, vicomte de Pont-Authon et de Pont-Audemer, bailli de Montferrand en Auvergne, pensionné sur le trésor royal, et jouissait d'un crédit fort honorable aux cours de France et de Bourbon[1]. Guerrier de valeur, doué d'une certaine rapidité de conception et d'exécution, qualité que nous retrouverons en son petit-fils, il ne semble pas avoir eu d'autre originalité que ses services : ils fondèrent la grandeur de sa famille.

Son fils, Jean d'Albon de Saint-André, père du maréchal, reprit l'œuvre d'agrandissement de sa maison et, par un lent et sûr progrès, la conduisit à bien. Il fut avant tout un homme prudent, mesuré et sage, bon administrateur, un peu avare, au reste soldat de mérite. Il peut fournir un exemple assez typique de la catégorie historique des nobles de province qui se transforment en courtisans. Nous devons suivre rapidement sa carrière, pour montrer l'acheminement de sa fortune, initiatrice de celle de son fils.

Second né[2] de Guichard d'Albon et d'Anne de

[1] *Loc. sup. cit.*, et Ph. de Commynes, *Mémoires*, éd. B. de Mandrot, Paris, 1901-1903, t. II, pp. 363-364 ; *Lettres de Charles VIII*, publ. p. P. Pélicier, Paris, 1898-1905, 5 vol., *passim*.

[2] Il était né en 1472.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-Nectaire, Jean fut d'abord chanoine et comte de Lyon. Il quitta l'aumusse, après la mort de son frère aîné Louis, et succéda à son père dans tous ses biens et au service des Bourbons et du roi de France [1]. Au cours des expéditions d'Italie de la fin du xve siècle, il fit l'apprentissage de la guerre et, pensionné par le Roi [2], dès 1502, il était nommé gouverneur de Roannais et capitaine de Bourbon-Lancy [3]. Chambellan d'Anne de Beaujeu, il put épouser, le 22 janvier 1510, Charlotte de La Roche, fille unique de Jean de La Roche et de Françoise du Bois, riche mariage qui le rendait possesseur du beau domaine et du château de Tournoël en Auvergne [4].

Nous ne savons à peu près rien sur la mère du maréchal, qui mourut de bonne heure, et l'on ne trouve aucune trace d'elle dans la vie postérieure de Saint-André. Le caractère de celui-ci ne fut pas d'un homme formé sous une profonde influence maternelle.

Jean d'Albon fit, avec La Trémoille, la malheu-

[1] Cl. Le Laboureur, *Les Masures de l'Ile-Barbe*, t. II, pp. 158 et sq.

[2] Quittances, Bibl. Nat., pièces originales, vol. 23, pièces 81 et sq.

[3] Lettres de provision (10 juin 1502, La Chaussière), Arch. Nat., P 1378[1], cote 1312 ; A. Coste, *Histoire de Roanne*, Roanne, 1871, p. 159, n. 1.

[4] Chabrol, *Coutumes de la Haute et Basse Auvergne*, Riom, 1786, t. IV, p. 611 ; H. Gomot, *Histoire du château féodal de Tournoël*, Clermont-Ferrand, 1881, p. 83.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reuse expédition de 1512 en Italie[1]. Quelques années après, le 13 août 1517, pour récompenser les services rendus au duc Pierre et, depuis son trépas, à ses enfants, Madame Anne de France, duchesse de Bourbon, pourvut le sieur de Saint-André de l'office de bailli de Beaujolais et de Dombes et de sénéchal de Mâcon, comprenant des « pays du Royaume et de l'Empire[2] ».

Bientôt Jean d'Albon allait entrer au service continu et direct du roi de France, et, devenu chambellan de Louis XII, dès 1512, il commandait cinquante lances fournies des ordonnances[3].

Cependant François Ier était monté sur le trône. Une guerre ininterrompue d'un demi-siècle allait commencer.

On sait qu'en 1521, Lesparre conduisit aux Pyrénées une expédition, pour soutenir le roi de Navarre dépouillé. Au cours de cette campagne malheureuse, le sieur de Saint-André, qui avait accompagné Lesparre, montra son habileté militaire par la prise de deux places espagnoles, Maya et le Pignon en Biscaye[4]. Nommé lieutenant du

[1] Martin du Bellay, *Mémoires*, Coll. Michaud et Poujoulat, p. 116.

[2] L. Aubret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*. Trévoux, 1868, t. III, p. 203; L. Louvet, Histoire du Beaujolais, éd. Galle et Guigue, Lyon, 1903, t. I, p. 95.

[3] Mentions, Bibl. Nat., pièces originales, vol. 23, pièces 83 et sq; Aubret, *Loc. sup. cit.*

[4] Ce fait d'armes eut lieu le 2 octobre 1521. V. Martin du Bellay, *Mémoires*, p. 143.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Roi en Guyenne, durant les années 1521 et 1522, alors que le nœud des opérations de la guerre était à la frontière d'Espagne, chargé en particulier du commandement militaire de Bayonne, il exerça un rôle de surveillance et d'organisation, sur lequel sa correspondance et les registres municipaux nous fournissent des renseignements élogieux[1].

L'année suivante, Jean de Saint-André dut exercer son activité guerrière à l'autre extrémité du royaume, et défendre la Picardie contre une tentative des Anglais[2]. Là encore, il remplit sa tâche à son grand honneur, et François Ier, après l'avoir fait gouverneur de Saint-Quentin, le créa gentilhomme de sa chambre[3].

Sur ces entrefaites des événements graves se passaient, qui intéressaient au premier chef la situation féodale du sieur de Saint-André. Son suzerain et patron direct, le connétable de Bourbon s'était enfui, au milieu de circonstances honteuses, et, nonobstant les stipulations du traité de Madrid, un arrêt du Parlement, le 26 juillet 1527, déclara

[1] Lettres de Jean d'Albon, Bibl. Nat., f. fr. ms 2971, fol. 48; ms 2933, fol. 227; ms 3054, fol. 59 et 78; ms 3217, fol. 69. Cf. *Archives municipales de Bayonne, Registres gascons*, Bayonne, 1896-1898, t. II, p. 327, sur son administration dans cette ville, où il demeura jusqu'à la fin de l'année 1522.

[2] Quittances, Bibl. Nat., pièces originales, vol. 23, pièces 93-94; *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, éd. Lalanne, Paris, 1854, p. 142; Cl. de Rubys, *Histoire de Lyon*, Lyon, 1604, p. 287; Cl. Le Laboureur, *Les Masures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 160.

[3] Quittances, Bibl. Nat., pièces originales, vol. 23, p. 99 et sq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la confiscation de ses biens, dont le roi de France donna l'administration à sa mère, Louise de Savoie, qui devint ainsi suzeraine immédiate de Jean d'Albon [1]. Assez habile et assez souple pour ne pas faire montre d'une fidélité dangereuse aux premiers protecteurs de sa famille, assez pratique et avisé pour apprécier les avantages d'un rattachement plus étroit au trône de France, le sieur de Saint-André ne vit pas son loyalisme suspecté, et Louise de Savoie, à peine mise en possession des biens de Bourbon, se hâta de le confirmer dans sa charge de bailli de Beaujolais et de Dombes [2].

Bientôt l'occasion allait surgir de montrer son zèle pour la cause royale. Déjà, Jean d'Albon avait fait partie de l'ambassade envoyée en Espagne pour négocier la liberté de François Ier [3]. En 1529, Louise de Savoie lui donna commission de demander aux nobles tenant fiefs des pays de Lyonnais, Beaujolais et Forez, la dixième partie de leur revenu pour la rançon des enfants de France, détenus en Espagne [4]. Les lettres que Jean d'Albon

[1] Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*, t. I, p. x.

[2] Mention non datée, Arch. Nat., PP 111, fol. 104 (*Cat. Actes de François Ier*, t. VII, n° 26472) ; P. Louvet, *Histoire du Beaujolais*, t. I, pp. 95 et 187 ; L. Aubret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, t. III, p. 203.

[3] Champollion-Figeac, *Captivité de François Ier*, Paris, 1847, p. 348.

[4] La contribution aux douze cent mille écus d'or de la rançon avait été accordée par l'assemblée des Notables du 16 décembre 1527.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

adressa à la cour sont pleines de renseignements intéressants sur l'enthousiasme avec lequel la noblesse de province s'acquitta de ce devoir d'aide féodale envers la royauté[1]. Au sujet du Lyonnais, il écrivait malignement : « Il est doumaige que il n'y a plus de gentilshommes, car ils ont bon volloir, mais y sont en petit nombre. L'Esglise tient tout en ce pays de Lyonnoys[2]. »

Homme prudent et bon, le sieur de Saint-André administrait avec conscience son bailliage. Nous nous bornerons, comme preuve, à citer la lettre, qu'il adressait, vers cette époque, au grand maître, pour lui peindre la détresse de ses administrés, pillés et rançonnés à plaisir par les troupes de passage. « Les habitans du pays de Beaujolois et de Dombes, écrivait-il, ont aujourd'huy envoyé devers moy, et m'ont escrit des lettres, lesquelles je vous envoie, vous supliant, Monsieur, les vouloir veoir, et verrez ce qu'ils disent de la compagnie de M. de Saint-Pol, que l'on a ordonné loger audict pays, lesquels s'en sont allés faire leur monstre à Lyon, et ont laissé tous leurs grans chevaulx et vallets audict pays, vollant qu'on leur baille toute la fourniture aussi bien pour la despence de bouche que pour les chevaulx, sans rien paier, et, si on ne

[1] Lettres de Jean d'Albon au grand maître (15, 17, 23 décembre 1529), Bibl. Nat., f. fr., ms 3054, fol. 49, 80 et 84.

[2] Lettre de Jean d'Albon au grand maître (15 décembre 1529), Bibl. Nat., f. fr., ms 3054, fol. 80.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur veult bailler, ils disent qu'ils tiendront les champs... Tout le povre peuple trouve bien estrange qu'il leur faille nourrir les personnes et les chevaulx sans aucun paiement. Toutefoys, si le Roy l'entend, ils sont en bonne volonté luy estre obéissans, mais ce leur seroit chose insuportable et impossible, attendu que le pays a esté tant foullé de la compagnie du sieur Rance [1], qui a demeuré plus de deux ans, et du passaige de ceste armée qui a passé la plus grant part par ledict pays, de sorte qu'ils en sont tous destruicts... Tout y est mengé et y a grant pitié [2]... ».

*
* *

Les mérites de Jean d'Albon furent appréciés du Roi. Honoré du titre de chevalier de l'ordre de Saint-Michel, en 1530 [3], les qualités, dont il avait fait preuve au service de la couronne, le destinaient, lui simple gentilhomme, à une charge de cour, qui devait avoir des conséquences décisives pour la fortune de son fils.

En mars 1530, Anne de Montmorency, grand maître, reçut la mission de présider, à la frontière d'Espagne, à l'échange des enfants de France,

[1] Renzo da Ceri.

[2] Lettre de Jean d'Albon au grand maître (s. d.), Bibl. Nat., f. fr., ms 5054, fol. 55.

[3] Mentions, Bibl. Nat., pièces originales, vol. 23, pièces 101-115.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

otages, contre la rançon. Dans cette expédition, toute honorifique, accompagnée d'une escorte qui ne comptait pas moins de deux mille chevaux, Montmorency avait emmené, outre son beau-frère le comte de Tende, et M. de Clermont, son lieutenant, Jean de Saint-André, son ami[1]. Pour ce dernier et plus tard pour son fils, la sympathie du premier baron de France devait être un appui précieux, au milieu des dangers de leur ascension politique trop rapide.

Le 24 mars seulement, les jeunes princes, fils du Roi, quittèrent le sombre château de Pedrazza de la Sierra, où ils étaient enfermés depuis deux ans. Presque immédiatement après leur retour, Jean d'Albon fut nommé gouverneur de Henri, second fils de France, destiné à devenir Dauphin puis Roi, sous le nom de Henri II[2].

En même temps que Jean d'Albon, son fils, le futur maréchal, entrait à la cour.

Jacques d'Albon de Saint-André, né vers 1512[3],

[1] « Monsieur de Saint-André est ce matin retourné de Fontarabie, où il a trouvé Mons. le connétable de Castille, qui lui a tenu très bons et honnêtes propos, et qu'il est prêt à adviser et conclure le lieu et la forme de la délivrance... » (Instruction de Jehan Pot, dépêché vers le Roi, 2 avril 1530, dans Hiver, *Papiers des Pot de Rhodes*, Bourges, 1864, p. 91) : Cf. F. Decrue, *Anne de Montmorency à la cour de François Ier*, Paris, 1885, p. 140.

[2] Les deux autres gouverneurs des fils du Roi, nommés en même temps que Jean d'Albon, furent MM. d'Humières et de Brissac.

[3] On lit dans l'« Enqueste faicte à la requeste du duc d'Estampes, pour prouver que la Duchesse sa femme, abusant de la faveur de François Ier, avoit contraint le Duc son mari à faire plusieurs choses contre ses interest » : ... Du 3e jour de juillet 1556, à Fon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait, tout enfant, suivi son père dans ses pérégrinations militaires et fait ses premières armes, en 1527, sous Lautrec[1]. Introduit à la cour de France par la fortune paternelle, il succédait, encore très jeune, le 10 septembre 1532, à Charles de Kernevenoy comme écuyer tranchant du Dauphin et des ducs d'Orléans et d'Angoulême, aux gages de quatre cents livres tournois par an[2].

C'est dans cette situation que s'élabora lentement, sous l'influence perspicace du « vieux » Saint-André, entre Jacques d'Albon et Henri de Valois, l'amitié durable, qui ne devait prendre fin qu'à l'accident mortel de 1559, amitié dont le futur maréchal devait savoir habilement tirer profit, pour s'élever et jouer ainsi, dans l'histoire du XVIe siècle, un rôle important, sinon toujours recommandable.

Il est utile, afin de mieux comprendre la suite des faits, d'étudier brièvement les idées, les

tainebleau,... Messire Jacques d'Albon, chevalier de l'ordre et mareschal de France, *âgé de quarante-quatre ans*, tesmoin produit... » (Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. III, col. 1171).

[1] Fl. Vindry, *Dictionnaire de l'état-major français au* XVIe *siècle*, t. I, *Gendarmerie*, Bergerac, 1906, p. 513.

[2] Mandement pour le payement à Jacques d'Albon, fils du sieur de Saint-André, de 122 livres tournois pour ses gages et droits d'écuyer-tranchant du dauphin et des ducs d'Orléans et d'Angoulême, depuis le 10 septembre dernier qu'il fut retenu audit état, au lieu de feu Charles de Kernevenoy, jusqu'au 31 décembre prochain, à raison de 400 livres tournois par an. Paris, 28 décembre 1532 (Arch. Nat., Acquits sur l'épargne, J 962, n° 37). Cf. *Cat. des Actes de François Ier*, t. II, n° 5187.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mœurs et les goûts, qui eurent cours dans le cercle de jeunes gens, destiné à devenir d'abord le centre de l'opposition à la politique de François Ier, et dont quelques-uns des membres devaient plus tard régir le royaume d'une façon que l'histoire a jugée avec sévérité. Les lettres de Jean d'Albon, gouverneur des Enfants de France, nous aideront à préciser quelques traits intéressants et peu connus.

A l'heure, où l'entourage du Roi, sous l'influence de la Renaissance, se transformait en une cour brillante, polie et lettrée, au moment où le prince, qui devait mériter le nom de *Père des Lettres*, fondait le Collège de France, et introduisait dans la haute société française, le goût et les raffinements de l'art rapporté d'Italie, on aurait pu croire que François Ier destinait ses enfants [1] à une éducation supérieure, digne de leur rang et de leur époque.

Mais par une étrange négligence, après le retour de ses fils, le Roi ne voulut pas que rien des préoccupations sérieuses leur pût rappeler la tristesse des années passées en Espagne. Un témoin de leur vie, Jean de Ravenel [2], écrivait alors à M. de La Trémoille : « Et de quelque chose qu'il [le Dau-

[1] François Ier avait eu de sa première femme, Claude de France, trois fils et quatre filles.

[2] Jean de Ravenel, gouverneur du prince de Talmond, fils de M. de La Trémoille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

phin] vueille faire, bien ou mal, on luy contredit peu. Monsieur de Humyères luy en dit son advis, mais il n'en faict rien, si ne luy plaist. Et dict l'on que le Roy veult qu'ilz [ses enfants] soyent nourrys en celle liberté, pour leur houster la craincte de subgection qu'ilz ont heue en Espaigne. Je foys grand doubte qu'ilz en vaudront de rien mieux[1]. »

Quels étaient les caractères de ces fils de France, dans la société et au service de qui Jacques de Saint-André devait passer sa jeunesse ? Nous ne parlerons maintenant que des deux aînés, le plus jeune, Charles, n'étant arrivé à l'âge de jouer un rôle qu'assez tard dans la suite.

On sait que François, — le premier Dauphin, — esprit sérieux, peu disposé au bruit et aux fatigues du corps, fut un moment l'espoir des lettrés de la Renaissance, et que sa mort, en 1536, fut chantée douloureusement par les poètes. Il porta en lui le caractère sombre et bizarre, qui semble avoir été l'apanage commun des deux fils aînés du joyeux roi François. « Monsieur le Daulphin prend ses passe-temps solitayres, et ne veult qu'il y ait avecques luy que ceulx qu'il entend ; et la plupart du temps, il ne veult que piocher en terre[2]. »

Son frère Henri, sur qui le jeune Saint-André

[1] Lettre publiée par A. de Ruble, dans *Notices et documents publiés pour la Société de l'Histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, p. 323.

[2] Lettre de J. de Ravenel citée plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

allait bientôt prendre une influence singulière, était plus sombre encore que son aîné. Dans sa jeunesse, dit le vénitien Dandolo, il riait ou faisait semblant de rire si rarement que nombre de ceux qui fréquentaient la cour assuraient ne l'avoir jamais vu rire une seule fois [1]. Mais, né triste, rien ne l'attirait, comme son frère, vers les choses de l'esprit. Il se montrait au contraire tout muscles, infatigable à la chasse et aux exercices des armes [2]. Un instinct curieux le poussait, encore enfant, à faire lutter ses jeunes camarades [3]. D'ailleurs être sans volonté, pâte molle qu'on pouvait pétrir à son gré et qui gardait à jamais l'empreinte, « naturel de soy mesme fort débonnaire, et tant plus aisé à tromper, de sorte qu'il ne voioit ny jugeoit que par les yeux, aureilles et advis de ceux qui le possédoient [4] ». On sait qu'il fut marié, encore enfant, à Catherine de Médicis.

L'éducation donnée aux fils de France n'était pas pour développer en eux la culture de l'esprit. Ils avaient vécu leur première enfance dans

[1] « Ride o fa segno di ridere rarissime volte, talche molti si trovano in quella corte che affermano non l'aver mai veduto una volta ridere. » (*Relazioni degli ambasciatori Veneti*, serie I, t. IV, p. 46).

[2] « Nè grasso nè magro ma ben membruto che pare tutto nervo, indefesso nelle fatiche et incomodi della caccia e dell'armi. » (*Ibidem*).

[3] Lettre de J. de Ravenel, citée plus haut.

[4] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, t. I, p. 85.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la jolie ville de Blois, le plus délicat et le plus joyeux symbole de la Renaissance [1]. Ensuite, on les fit voyager. Mais le jeu des barres et le jeu de la paume, puis, lorsqu'ils devinrent plus forts, les exercices d'adresse et de vigueur restèrent leurs passe-temps quotidiens. « Hier au soir, écrivaient au Grand Maître leurs gouverneurs, MM. de Saint-André et d'Humières, Monseigneur commença de aprandre à dançer, ce que jamais il n'avoit fait. Esperons que, quant les verrez, y trouverez de l'amandement... Monseigneur le Daulphin dansa tout le long du chemyn, et Monseigneur d'Orléans [2]. » Les exercices violents avaient surtout la prédilection des fils du Roi. « Tous les jours ils voyent courre hommes d'armes, écrivait encore Jean de Saint-André à Montmorency, et eulxmesmes courent en une carrière que Monseigneur le cardinal de Bourbon a fait faire en la grant court de céans, laquelle il fait bon veoir. Monseigneur monta hier sur le ronssin qu'avez donné au Roy, et vous promectons qu'il le faisoit merveilleusement bon veoir dessus, car le cheval est fort adroict, et il le sçayt assez bien manyer [3]. »

Avec la danse, l'équitation et les jeux, l'éduca-

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 207.

[2] Lettre de MM. de Saint-André et d'Humières au grand maître (s. d.), Bibl. Nat., f. fr., ms 3054, fol. 41.

[3] Lettre de M. de Saint-André au grand maître (Saint-Denis, 8 février), *ibidem*, fol. 51.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion physique ne laissait rien à désirer. Pour ce qui est de la formation de l'esprit, elle fut à peu près toute dans la religion. Montmorency, à qui appartenait la haute surveillance de la vie des enfants royaux, n'entendait pas le moindre relâchement à cet endroit, et l'on voyait les fils de France aller maintes fois à confesse et s'astreindre à des neuvaines [1]. Il est à remarquer que ces jeunes princes, et tout leur entourage, tenaient le Grand Maître en admiration et en respect profonds : rien ne peut mieux expliquer le prestige dont jouit Montmorency auprès de la génération de Henri II. A l'occasion de la mort de son père, en 1531, il recevait, avec une lettre de condoléance du Dauphin [2], dictée sans doute, une missive des gouverneurs, MM. de Saint-André et de Brissac : « Monsieur, il nous desplaist de l'ennuy que avés à l'occasion de la mort de feu mondict seigneur de Montmorency, mais vous doibt estre grande consolation et réconfort, ensemble à tous vos serviteurs, dont il a pleu à Dieu le prendre en cest estat, faisant les actes de bon chrétien et d'avoir eu si bon sens et si bonne congnoissance [3]. »

[1] « ... Hier mesdicts seigneurs, par le commandement de Madame, allèrent à confesse à Monseigneur de Mascon... Leur neuvaine sera achevée lundy après disner », Bibl. Nat., f. fr., ms 3054, fol. 41 et 51.

[2] Bibl. Nat., f. fr., ms 3032, fol. 101.

[3] Lettre au grand maître (Suzaine, 27 mai 1531), Bibl. Nat., f. fr., ms 3054, fol. 57. Cf. sur la vie ordinaire des princes, les mentions fournies par le *Cat. des Actes de François Ier*, passim.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est dans ce milieu, à cette même école, si l'on peut dire, que vécut le jeune d'Albon de Saint-André, et de bonne heure se nouèrent les liens, qui devaient l'attacher si étroitement plus tard à la personne de Henri II. Comment se forma l'amitié entre ces deux adolescents ? On peut tirer des faits et des renseignements donnés par les contemporains, au moins une présomption sur la naissance de cette sympathie.

Nous savons que le second fils du Roi, Henri, possédait un esprit sombre uni à un tempérament vigoureux, enclin aux plus durs exercices physiques. Jacques d'Albon, un peu plus âgé que son jeune maître, « avoit, dit Claude de l'Aubépine, l'entendement vif, son entregeant fort agréable, beaucoup de valeur, adroict aux armes, fin et rusé en affaires [1] ». Le témoignage de Brantôme [2] n'est pas moins favorable : Saint-André, dit-il, « estant jeune, fut estimé des gallans de la court en tout. » Fastueux, ami des « superbetez et belles parures », se plaisant dans la « vie délicieuse », et d'autre part, doué, nous le verrons, d'une bravoure fort brillante, on comprend aisément qu'il ait pu être élu par le jeune duc d'Orléans « pour un de ses plus grands favorys [3] ». Le prince, adolescent triste,

[1] *Histoire particulière de la court de Henri II* par Cl. de Laubespine, dans *Archives curieuses de Cimber et Danjou*, 1re sér., t. III, p. 281.

[2] Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, Paris, 1864-1882, t. V, p. 30.

[3] Brantôme, *loc. sup. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'attacha facilement à ce compagnon si adroit dans les exercices du corps, où lui-même se complaisait. Il ne faut pas oublier non plus l'influence pressante, que dut avoir, en cette occasion, le « vieux » Saint-André, le plus avisé des hommes, quand il s'agissait de la fortune de sa maison. Mais là, comme nous le remarquerons maintes fois au cours de cette histoire, le facteur principal fut sûrement l'art extraordinaire de séduction, que possédait Saint-André. Cet art de se rendre maître de la confiance d'autrui, dans lequel il deviendra par la suite un véritable virtuose, explique l'avantage qu'il eut, si rare dans l'histoire des favoris, de ne perdre jamais la faveur de son maître. Il semble que le Roi débonnaire et sérieux que fut Henri II, était né pour la constance dans l'amitié comme dans l'amour : les figures de Diane de Poitiers et de Jacques d'Albon devaient l'accompagner jusqu'à sa mort.

Il n'est pas douteux que cette entrée à la cour et cette proximité des personnes royales n'aient tout d'abord été très profitables aux Saint-André.

Sans parler des exemptions et privilèges innombrables dont jouissaient les officiers de la maison des Enfants de France [1], on voit que Jean d'Albon

[1] Par exemple, ils étaient dispensés des tailles, gabelles, aides, emprunts, subsides, péages, réparations des villes et faubourgs, gardes des ports et autres taxes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et son fils furent bientôt comblés de faveurs et d'emplois.

Louise de Savoie étant morte le 14 septembre 1531, le bailliage de Beaujolais et de Dombes fut érigé en bailliage royal, et Jean de Saint-André nommé bailli royal[1]. Obligé sans doute, par sa charge de gouverneur des Enfants de France, de résider loin de Paris, des lettres royaux lui donnèrent sursis pour prêter serment de son office au Parlement[2]. Nommé sur ces entrefaites sénéchal de Lyon, emploi dont les gages furent élevés en sa faveur de deux cents à trois cent soixante-cinq livres tournois, il put cumuler ses divers emplois, et reçut encore des lettres de dispense à cet effet[3].

Outre ces charges et son état de capitaine de cinquante lances, il fut doté, dès sa nomination comme gouverneur des Enfants de France, d'une pension annuelle de deux mille livres[4], portée ensuite à quatre mille livres[5], sur les finances

[1] Mentions, Arch. Nat., J 960c, fol. 43 : Xia 4897, fol. 304. *Cat. des Actes de François Ier*, t. II, n° 5839 ; L. Aubret, *Mémoires de Dombes*, t. III, p. 203 ; P. Louvet, *Histoire du Beaujolais*, t. I, p. 95.

[2] Mention de lettres de sursis (14 juillet 1533). Arch. Nat., Xia 1537, fol. 242. *Cat. des A. de Fr. Ier*, t. II, n° 6078.

[3] Mention de mandement (29 mars 1533), Arch. Nat., J 960c, fol. 43 ; mention de lettres de dispense (18 janvier 1534), Arch. Nat., Xia 4897, fol. 304. *Cat. d. A. d. Fr. Ier*, t. II, n° 5606 et t. III, n° 7476.

[4] Mention (12 sept. 1532), Arch. Nat., J 962, n° 10. *Cat. d. A. d. Fr. Ier*, t. II, n° 4873.

[5] Mention (3 février 1534), Bibl. Nat., f. fr., ms 15632, n° 373, *Cat. d. A. d. Fr. Ier*, t. III, n° 7510.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

royales ; son fils, le jeune Saint-André, reçut quatre cents livres [1]. Le 11 décembre 1533, le Roi lui fit don, en commun avec le sieur de Warty, de quatre mille écus sur l'office de vicomte de Rouen [2]. Chargé de missions de confiance [3], Jean d'Albon jouissait à la cour de prérogatives fort honorables, et, le 5 mars 1530, au couronnement de la reine Éléonore à Saint-Denis, il précédait les représentants de maisons beaucoup plus riches et plus illustres que la sienne [4].

*
* *

Vers l'année 1535, des divisions semblèrent se dessiner à la Cour de France.

A peine sortis de l'enfance, les deux fils ainés du Roi, François et Henri avaient réuni des groupes d'amis distincts, qui allaient bientôt devenir rivaux. Le Grand Maître, Anne de Montmorency, dont les rapports avec le Roi et le Dauphin s'étaient refroidis, se rapprocha du duc d'Orléans, le futur Henri II. Appuyé sur les sympathies de Diane de Poitiers, maîtresse du jeune prince, Montmorency

[1] État des officiers des fils du Roi, Bibl. Nat., f. fr., ms 21478, fol. 69.

[2] Mention, Arch. Nat., J 962, n° 33. *Cat. d. A. d. Fr. Ier*, t. II, n° 6611.

[3] En 1534, il fut chargé de recevoir, au nom du Roi, la soumission du sieur de Buzancy, rebelle (Martin du Bellay, *Mémoires*, p. 285).

[4] Cl. Le Laboureur, *Les masures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 161.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

constitua peu à peu, autour du second fils du Roi, un milieu où commencèrent à poindre les premiers germes d'opposition [1].

Au mois d'août 1536, François, Dauphin de Viennois et duc de Bretagne, fut emporté par une crise subite [2]; Henri, duc d'Orléans, devint l'héritier de la couronne.

Les circonstances de la guerre allaient fortifier l'amitié entre Montmorency et le nouveau Dauphin, et favoriser la naissance du groupe de cour, dont le jeune et bruyant Saint-André devint la plus expressive des figures.

Le 25 juillet 1536, jour de la fête de saint Jacques, patron de l'Espagne, Charles-Quint, à la tête de son armée, franchissait la frontière de Provence; Montmorency regagna aussitôt un peu de la faveur royale. Chargé de la direction des opérations militaires, le Grand Maître, sacrifiant la Provence, établit près d'Avignon un camp retranché formidable. François Ier s'y rendit le 20 septembre

[1] Fr. Decruc, *A. de Montmorency à la cour de François Ier*, p. 247.

[2] On sait que cette mort fut attribuée au poison, et suivie du supplice du malheureux Montecocolli. Une lettre de Jean d'Albon et de ses collaborateurs au grand maître nous montre que le premier Dauphin n'était pas exempt de malaises : « Monsieur, vous aurez entendu par monsieur le seneschal d'Agenoys, comme Monseigneur vaumyt hier. De quoy, Monsieur, il ne se sent à ceste heure aucunement, mais fait aussi bonne chère qu'il est possible, et a très bien dormy toute nuyt. Ce que n'avons voulu faillir de vous escripre incontinant qu'il a esté esveillé. » (Bibl. Nat., f. fr., ms 3054, fol. 82).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et le nouveau Dauphin, quelques jours après, celui-ci entouré d'une troupe de jeunes gentilshommes, parmi lesquels se trouvait Jacques de Saint-André : « tous d'une même volée et courans une même fortune sous ce généreux prince [1] ».

C'est au camp d'Avignon que se précisèrent les éléments de l'opposition, qui, pendant les dix dernières années du règne de François Ier, mit, entre le Roi et son héritier, une cause de malaise latent et d'hostilité sourde. Là, le Dauphin et le Grand Maître se lièrent étroitement [2], et la cour du jeune prince dorénavant se laissera inspirer par les idées et les préférences politiques de Montmorency.

Cependant la guerre continuait. Dans un lit de justice, tenu le 15 janvier 1537, les comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais furent déclarés confisqués sur Charles-Quint. L'armée, d'abord dirigée en Piémont, se retourna vers le nord de la France, où les Impériaux menaçaient Thérouanne.

A ce moment se produisit, à la cour, un fait minime en lui-même, mais qui est un indice précis de la rivalité jalouse des fils de France. Le Roi, quittant le sud-est du royaume, traversa Paris. Là il pria ses fils de dresser définitivement l'état de leurs maisons. Henri, le Dauphin, choisit, nous dit

[1] V. Carloix, *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, coll. Michaud et Poujoulat, l. I, ch. XIX.

[2] Fr. Decrue, *Montmorency à la cour de François Ier*, p. 289.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Tavannes, les plus braves jeunes gentilshommes de la cour, et, en première ligne, Saint-André, Dampierre, D'Escars, D'Andouins et La Noue. Son frère Charles, dédaignant le reste, refusa de dresser l'état de sa maison, et il fallut l'intervention personnelle du Roi pour faire cesser le conflit [1]. Charles, duc d'Orléans, troisième fils du Roi, avait recueilli, en 1536, les amitiés et les passions du premier Dauphin. Vif, avenant et courtois, François Ier le préférait à Henri. La jalousie allait croître entre les deux frères et leurs entourages. Ces dissentiments, dont la violence éclatera dans les dernières années du règne, restent voilés d'abord par les incidents de la vie guerrière.

Il y eut de nombreuses escarmouches devant Thérouanne, et toute la jeunesse, « qui y veint pour veoir la guerre », ne fut pas sans avoir chaque jour « du passe-temps » [2].

Le Dauphin, à la tête de son armée, s'étant avancé sur la frontière des Pays-Bas, Marie de Hongrie, effrayée, fit proposer, par l'intermédiaire du duc d'Arschot, une entrevue pour la conclusion d'une trêve. Après en avoir référé au Roi son père, le

[1] G. de Saulx-Tavannes, *Mémoires*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 88.

[2] « Et y veint, pour veoir la guerre, la pluspart de la jeunesse qui estoit près la personne de Monseigneur le Dauphin, comme le seigneur de Saint-André, le seigneur de Dampierre, le seigneur Dandoyn, le seigneur de Decars, et le seigneur de La Noue, lesquels n'y furent sans avoir chascun jour du passe-temps. » (Martin du Bellay, *Mémoires*, p. 439.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dauphin délégua à la conférence de Bomy Jean d'Albon de Saint-André, père de Jacques, avec Poyet, tiers président au Parlement de Paris, et Nicolas Berthereau. Une suspension d'armes de trois mois fut décidée, le 31 juillet 1537, pour le royaume de France et les Pays-Bas de l'Empereur, en attendant une paix définitive[1].

Cette même année, le Dauphin Henri, suivi de toute sa troupe de jeunes amis, fit le voyage de Piémont, et défit César Maggi, qui avait entrepris de lui disputer le passage des Alpes. François Ier rejoignit bientôt son fils, et enfin la trêve de Nice intervint pour suspendre un moment les hostilités.

Les rapports semblaient devoir s'améliorer entre l'Empereur et la cour de France. Le 1er janvier 1540, Charles-Quint, que les fils du Roi étaient allés recevoir à Bayonne pour l'accompagner durant son passage à travers le royaume, entrait à Paris, où des fêtes éclatantes furent données en son honneur. Les compagnons du Dauphin offrirent à l'hôte impérial un tournoi somptueux. Jacques de Saint-André eut l'honneur d'être choisi comme tenant de Henri, le futur Roi, et il fit grande preuve de son

[1] Lettres de commission (1er juillet 1537), Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 336, fol. 5959 ; cf. Martin du Bellay, *Mémoires*, p. 452 ; G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, Paris, 1666, t. I, p. 56. Les ennemis furent représentés à cette conférence par M. de Molambais (Ph. de La Noy), le vicomte de Lombeke et le secrétaire Strick.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

adresse et de son courage au fait des armes [1]. A cette époque, les Saint-André sont en plein crédit à la cour de François Ier. Le 11 octobre 1539, Jean d'Albon avait été pourvu de la charge de gouverneur et lieutenant-général pour le Roi dans la ville de Lyon et le pays de Lyonnais [2]. En même temps, Jacques devenait gentilhomme de la chambre du Dauphin [3]. Les marques de la faveur de celui-ci apparaissent dans le fait qu'il participe même aux libéralités consenties par François Ier à ses créatures. En mars 1541, les biens confisqués d'Étienne Duval, grenetier de Caen, furent partagés entre la duchesse d'Étampes, maîtresse du Roi, Jacques d'Albon et Claude de Clermont, gentilhommes du Dauphin, pour donner moyen à ces derniers, disaient les lettres royaux « de plus honorablement s'entretenir à l'entour de nostre dict fils, et suporter les frais et despenses que pour ce leur a convenu et convient faire » [4]. A cette donation était jointe celle des biens, également confisqués, de Nicolas Moges, procureur du Roi à Caen. Les trois bénéficiaires devaient en outre se partager une somme de sept mille quatre cents

[1] Cl. Le Laboureur, *Les masures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 164.

[2] Lettres de provision, Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 958, fol. 151 (pièce justificative, n° 1). — Nous étudions plus loin le rôle administratif des Saint-André.

[3] Mention, Arch. Nat., JJ 254, fol. 52.

[4] Lettres données à Etaples (mars 1541), Arch. Nat., JJ 254, fol. 52. cf. *Cat. des Actes de François Ier*, t. IV, n° 11440.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

livres tournois, provenue des amendes[1]. Il est assez curieux de voir uni, dans le premier don royal fait à Jacques de Saint-André, le nom de la favorite de François Ier à celui du futur favori de Henri II.

Le Dauphin n'était pas moins généreux que le Roi : en sa qualité de duc de Bretagne, il donnait, vers la même époque, à Jacques d'Albon, sa vie durant, les terres et seigneuries de Saint-Aubin du Cormier, Liffré et Ploërmel, avec le greffe de la juridiction de Rennes[2]. C'était un présent d'une valeur considérable, car « ladicte seigneurie de Ploërmel se comportoit en l'une des plus belles et grandes juridictions dudict duché, et de là mouvoient plusieurs barons et aultre grand nombre de vassaulx et subgects, dont les avantures et rachapts pourroient quelquefois monter vingt mil livres tournois et plus »[3]. Étonnés de l'importance de ce don, les gens des comptes de Bretagne firent des remontrances. Le Dauphin passa outre[4].

Comblé de dons, le jeune Saint-André ne laissa pas de mériter, par des marques de valeur guerrière, la faveur de ses maîtres. Appartenant à la seconde génération militaire du règne de

[1] *Ibidem.*

[2] Mention sans date ni lieu, Bibl. Nat., f. fr., ms 5503, fol. 192-193.

[3] *Ibidem.*

[4] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

François Ier, tout de suite il y fit belle figure.

Il accompagna en Roussillon le Dauphin, qui, en 1542, avec d'Annebaut, alla mettre le siège devant Perpignan, siège du reste bientôt abandonné. D'un bout du royaume à l'autre, la jeune troupe, que commandait Henri de Valois, courait faire face à l'ennemi. En 1543, M. d'Aumale emmena du côté de Thérouane cent gentilshommes « de la nourriture de Monseigneur le Dauphin ». C'était une chevauchée de bonne volonté, où l'on voyait Jacques de Saint-André, en compagnie de Dampierre, Laval et La Châtaigneraie « avec lesquels, allant tous les jours à la guerre, tant devant Aire que Saint-Omer, il se faisoit d'ordinaire de belles entreprises »[1].

Dans l'éclat de sa gloire naissante, entouré du prestige de la faveur du Dauphin, il fut facile à Jacques d'Albon d'obtenir la main de la belle et riche Marguerite de Lustrac. Il illustra ses fiançailles par un fait d'armes, qui lui acquit une renommée brillante, et lui valut, de la part de son maître, un redoublement de faveur.

Blaise de Monluc, dépêché d'Italie par le comte d'Enghien, était venu demander au Roi, de la part de ce général de vingt-quatre ans, la permission de livrer bataille aux Impériaux.

L'hésitation était grande au conseil royal. On

[1] Martin du Bellay, *Mémoires*, p. 503.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

connaît l'émouvante scène, où François Ier, après s'être agenouillé en prière, se releva comme illuminé et s'écria : « Qu'ils combattent ! qu'ils combattent ! » Monluc, en sortant, rencontra sur la porte le jeune Saint-André, avec quelques-uns de ses compagnons, qui lui demandèrent s'il portait à M. d'Enghien le congé pour la bataille. « Entrès, entrès promtement, si vous en voulès manger ! » s'écria Monluc en gascon[1].

Dès qu'on sut l'événement, la jeunesse de la cour « conneut bien que malaisément se passeroit la partie sans qu'il y eust du passe-temps ». Tous voulurent être à la bataille : « les uns partirent sans congé, et les autres avecques congé du Roy[2] ». Une foule de jeunes gens se hâtèrent vers l'Italie, Saint-André, Dampierre, Jarnac, Coligny, François de Vendôme et d'autres, « lesquelz, dit Monluc, n'empirarent la feste ». A leur arrivée, le jeune général leur départit les charges : Saint-André et Tavannes accompagnèrent le comte d'Enghien, et les gentilshommes venus « pour leur plaisir » se rangèrent dans l'armée. On connaît les phases de la bataille de Cérisoles. Très confuse, l'action fut assez désordonnée, mais héroïque[3]. Jacques de

[1] Bl. de Monluc. *Commentaires et Lettres*, éd. A. de Ruble, Paris, 1864-1872, t. I, p. 255.

[2] Martin du Bellay, *Mémoires*, p. 529 ; G. de Saulx-Tavannes, *Mémoires*, p. 110.

[3] B. de Monluc, *Commentaires*, t. I, p. 258.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-André y fit des prodiges de bravoure et de témérité « si bien, dit Brantôme, qu'allant des plus avants à la charge, où il faisoit bien chaud, M. d'Anguien, jaloux, voulut se desbander à l'envy aussi bien que luy ; mais luy ayant esté remonstré le grand tort qu'il faisoit au grand debvoir de sa charge et à toute l'armée, et qu'il se souvinst de M. de Nemours à la bataille de Ravenne, qui, par trop de hardiesse, se perdit et fit perdre les autres, il ne répondit seulement : « *Qu'on face donc retirer Sainct-André*[1] ! ».

Les ennemis eurent des pertes considérables ; du côté des Français, elles furent presque insignifiantes. Mézeray nomme parmi les blessés Antoine de Lustrac, d'abord compté pour mort. C'était le futur beau-père de Saint-André : il resta privé des deux yeux.

La bataille avait eu lieu le lundi de Pâques, 14 avril 1544. Le 27 mai suivant, Jacques d'Albon épousait Marguerite de Lustrac, âgée seulement de dix-sept ans, fille unique de Antoine de Lustrac et de Françoise de Pompadour[2]. Antoine de Lustrac possédait les terres de Lustrac, Gavaudun,

[1] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 32.

[2] Articles de mariage entre Jacques d'Albon et Marguerite de Lustrac (27 mai 1544), Bibl. Nat., f. fr., ms 2748, fol. 107 (*Pièce justificative*, n° II). — Antoine de Lustrac avait épousé en 1524 Françoise de Pompadour, fille d'Antoine et de Catherine de La Tour d'Oliergues. Françoise appartenait à l'une des plus riches familles du Limousin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Gondeville, La Cour, Terrasson et La Bastide. Par contrat de mariage, Jean d'Albon cédait à son fils Jacques les châteaux, terres et seigneuries de Saint-Germain-des-Fossés, Mably et Crespin en Casseaux, réservé l'usufruit des deux derniers biens. Un douaire de mille livres de rentes était assuré à Marguerite, sa vie durant, avec hypothèque sur les terres de Frétet et de Sérézac. Elle-même recevait de son père la moitié de ses biens, cinq cents livres de rentes et une maison meublée [1].

Avide de plaisirs et d'ostentation, Marguerite de Lustrac devait rivaliser avec son mari d'ambition et de manque de scrupules.

Trois mois après son mariage, Jacques de Saint-André repartait à la guerre. Il accompagna, en septembre 1544, les troupes du Dauphin, qui occupèrent Meaux et La Ferté, pour barrer la route de Paris à l'Empereur. Des propositions de paix furent du reste bientôt agitées.

Mais les Anglais s'étaient attachés aux sièges de Boulogne et de Montreuil. C'est devant Boulogne que Saint-André « jeune homme de grande volonté », dit Martin du Bellay, s'acquit un nouveau titre de gloire militaire. Ayant entrepris d'entrer dans la place, pour tâcher de la sauver, et voyant qu'il était impossible d'y pénétrer par terre, il résolut de s'y introduire par mer. Mais les vents

[1] Contrat de mariage, *supra cité*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

furent contraires à son expédition et « ayant donné deux ou trois fois à l'embouchement du hâvre, autant de fois il fut rejetté en la mer[1] ». Bientôt après la ville fut rendue aux Anglais par Jacques de Coucy-Vervins[2].

*
* *

Les faits d'armes de la guerre n'étaient que les manifestations extérieures et brillantes d'une rivalité de gloire à la cour du jeune Dauphin. Ils nous ont fait oublier un peu les intrigues ambitieuses, qui, dans ce milieu nouveau, travaillaient contre la politique du roi François.

Les dissentiments entre la vieille et la jeune cour s'étaient avivés par l'intervention des jalousies féminines. François Ier avait vu, non sans un vif déplaisir, naître la liaison de son fils avec Diane de Poitiers, maîtresse avide, autoritaire et poli-

[1] « Durant le siège, le seigneur de Sainct-André, jeune homme de grande volonté, des plus proches de la personne de Monseigneur le Dauphin, entreprint d'entrer dedans Boulongne, ayant choisi des gens de bien et d'expérience, pour mener quant et luy, espérant faire grand service à son prince, et luy sauver sa ville, que l'on cognaissait en hazard de perdition ; et, parce que par terre n'y avoit moyen d'y entrer, pour les trenchées qu'y avoyent fait les Angloys, et forte garde d'icelles, délibéra d'y entrer par mer ; mais le vent et la tourmente luy furent si contraires, que deux ou trois fois ayant donné à l'embouchement du hâvre, autant de fois il fut rejetté en la mer ; par quoy, après avoir tenté toutes fortunes, fut contraint de retourner dont il estoit party. » (Martin du Bellay, *Mémoires*, p. 550.)

[2] Gendre du maréchal de Biez. Il fut mis à mort en 1549 et eut la tête tranchée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tique. Plus tard Henri II, monté sur le trône, put écrire à son amie : « Je n'è point creynt, le tans pasé, de perdre la bonne grâce du feu roy pour demeurer auperès de vous [1]. » Cette cour du Dauphin, où dominait la Grande Sénéchale, formait contraste avec la société aux mœurs italiennes et brillantes, qu'assemblaient autour d'eux le Roi et la jeune duchesse d'Étampes. D'autre part, l'amitié du Dauphin pour Montmorency s'était vivement accrue, depuis les campagnes de 1536 et 1537 [2]. Il ne fut pas difficile à Mme d'Étampes, jalouse de Diane, d'éveiller les soupçons de François Ier sur l'intimité de son fils avec le Connétable. Les dames entraînèrent ainsi, dans la querelle, leurs royaux amis, et l'idée vint d'opposer au Roi le Dauphin avec ses conseillers préférés, l'austère Montmorency et le jeune Saint-André.

Rien ne peut mieux faire sentir l'hostilité latente, qui régnait entre les deux partis, et la peine qu'en avait François Ier, déjà vieux, que le récit de l'entrevue, qui précéda la disgrâce définitive de Montmorency. A la fin de décembre 1540, le Roi manda le Connétable et lui dit : « Monsieur le Connétable, pourquoi demandez-vous congé pour aller chez vous dans votre maison ? Croyez-vous que je ne suis pas votre bon seigneur, comme je l'ai autrefois

[1] Bibl. Nat., f. fr., ms 3143, fol. 2.

[2] Fr. Decrue, *Anne de Montmorency à la cour de François Ier*, p. 398.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

été? » Les yeux du Roi se mouillèrent de larmes et il reprit : « Je ne peux trouver qu'une faute en vous, c'est que *vous n'aimez pas ceux que j'aime* [1]. »

Montmorency quitta la cour en juin 1541. Poyet devint alors en quelque sorte premier ministre. Il ne se maintint pas longtemps et fut arrêté, le 2 août 1542. Chabot reparut un moment au pouvoir. A sa mort, le 1er juin 1543, d'Annebaut prit les fonctions d'amiral et partagea le gouvernement avec les cardinaux de Tournon et de Lorraine. Dans cet imbroglio inextricable d'intrigues, la souveraine fut en réalité Mme d'Étampes. On écarta plus que jamais le Dauphin.

Celui-ci avait de sérieuses raisons de se plaindre. Le 18 septembre 1544, fut signé le traité de Crépy. On sait que la clause essentielle était le mariage du duc d'Orléans, troisième fils du Roi, soit avec l'infante Marie, fille de l'Empereur, apportant en dot les Pays-Bas et la Franche-Comté, soit avec une fille de Ferdinand, que l'on eût pourvue du Milanais. A ce prix, le roi de France donnait à son fils les duchés d'Orléans, de Bourbon, de Chatellerault et d'Angoulême. C'était un véritable projet de démembrement du royaume. Le Dauphin Henri, qui détestait son frère [2], protesta énergiquement, ap-

[1] Fr. Decrue, *Anne de Montmorency à la cour de François Ier*, p. 401.

[2] Alberi, *Relazioni degli ambasciatori veneti*. 1re série, t. IV, pp. 46 et 59.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

puyé par le Parlement de Toulouse. Charles-Quint, pénétrant la rivalité des deux frères, ménageait tout le monde à la fois. Dans une curieuse lettre, datée du 27 janvier 1545, il écrivait à son ambassadeur Saint-Mauris : « ... Et n'est ni notre naturel ni coutume de mal dire de personne, et moins le voudrions nous faire dudit Dauphin, lequel nous avons toujours confié être enclin à avoir et tenir bonne amitié avec nous... et quant au traité de paix, y sommes condescendus mesmement pour son respect et considération... Ne voulions rien traitter qu'il ne fût agréable audit Dauphin, et signamment quant à ce qui concernoit son frère, M. d'Orléans [1]. »

Sur ces entrefaites, Charles, duc d'Orléans, mourut de la peste, le 8 septembre 1545.

Dès lors, le Dauphin le prit de haut, et, en cette même année, on le vit refuser de présider le conseil privé, « considérant en cecy que, comme tout vad mal, l'on gecteroyt après cy toute la faulte sur luy. » On ne le convoqua même plus [2].

[1] Bibl. Nat., f. fr., ms 7122, p. 68. — Dans cette lettre fort intéressante, Charles-Quint oppose de la façon la plus nette les deux groupes de la cour.

[2] « Ledict roy de France avoit naguières consenti que ledict daulfin fust appelé au conseil privé pour y estre le chief et affin qu'il entendist les affaires de ce roy, laquelle chose toutes fois ledict daulfin a refusé, estant très content que ceulx qui administrent en ceste saison ayent le bon et le mauvais, considérant en cecy que, comme tout vad mal aujourd'huy, que l'on gecteroyt après cy toute la faulte sur luy » (Lettre de Saint-Mauris à l'Empereur, sans date, Arch. Nat., K 1485, nº 75.) — Cf. A. de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, Paris, 1877, p. 218.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'hostilité des deux groupes de la cour n'allait pas sans les pires soupçons réciproques. Pendant l'hiver de 1546, le Roi et son entourage se trouvant à La Roche-Guyon, les jeunes seigneurs jouèrent à simuler des combats. Un jour, que le comte d'Enghien, le jeune vainqueur de Cérisoles, fatigué de la lutte, se reposait assis dans la cour du château, on jeta d'une fenêtre sur la tête du prince un coffre qui le tua. Des accusations de crime prémédité furent portées contre quelques-uns des favoris du Dauphin. Y eut-il maladresse, comme le dit Du Bellay [1], fut-ce envie, comme le prétendent Brantôme [2] et De Thou [3] ? Le Roi se montra vivement affecté de cette mort, et les amis du Dauphin lui devinrent odieux. Mais le mystère de l'accident était trop grave pour qu'on voulût l'approfondir.

En cette même année 1546, un fait d'un caractère très significatif se produisit à la cour. Se divertissant en compagnie de ses favoris, le Dauphin leur déclara un jour que, lorsqu'il serait Roi, il ferait tels et tels maréchaux de France, un tel grand maître, un autre maître de l'artillerie, un troisième premier chambellan, enfin qu'il rappellerait le connétable : il départit ainsi tous les plus hauts états de France. Cette boutade ne fut pas

[1] Le coffre avait été jeté par Cornelio Bentivoglio, favori du Dauphin. — G. du Bellay, *Mémoires*, p. 566.

[2] Brantôme, *Œuvres*, t. III, p. 220.

[3] De Thou, *Histoire*, Londres, 1734, tr. fr., t. I, p. 153.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans émouvoir les personnages qui possédaient alors les dignités promises. Même l'affaire prit une tournure fâcheuse. En effet, la scène s'était déroulée en présence du fou Briandas, qui s'en vint aussitôt trouver le Roi à table, et lui dit : « Dieu te garde, François de Valois ! — Hoy, Briandas, qui t'a appris cette leçon ? — Par le sang Dieu ! reprit le fou, tu n'es plus Roi, et toi, Monsieur de Taix, tu n'es plus grand maître de l'artillerie, c'est Brissac. » Et s'adressant à un autre : « Tu n'es plus premier Chambellan, c'est Saint-André. » Et il continua. Enfin s'adressant au Roi : « Par la mordieu, tu verras bientost icy M. le Connestable, qui te commandera à la baguette, et t'apprendra bien à faire le sot. Fuis-t-en, je renie Dieu, tu es mort. » Le Roi reçut très mal la chose, et, devant le cardinal de Lorraine, le comte de Saint-Pol et Mme d'Étampes, commanda au fou sur sa vie de lui dire ceux qui étaient avec le Dauphin. Il les nomma tous. Le Roi, entrant alors dans une véritable fureur, prend le capitaine de ses gardes écossaises, et s'en va droit à la chambre du Dauphin où, la troupe ayant été avertie, il ne trouve personne. Il use sa colère sur les valets de chambre et, dans un accès de violence, met en miettes tout l'ameublement. Le Dauphin dut s'absenter durant près d'un mois. Cependant une réconciliation fut ménagée, avec défenses expresses toutefois à Henri de n'amener à la cour ni Saint-André, ni Dam-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pierre, ni aucun de ceux qui avaient participé à cette folie. François Ier ne les put jamais voir de bon œil, et il s'en garda soigneusement. Eux-mêmes d'ailleurs ne vinrent plus à la cour du Roi, « craignant que les huyssiers ne leur fissent quelque rudesse ou affront, de quoy ils estoient bien avertis, et qu'ils en avoient commandement ». Jacques de Saint-André se vit ainsi mis à l'écart presque jusqu'à la mort de François Ier [1].

Cette anecdote témoigne de l'impatience brutale avec laquelle les jeunes amis de Henri de Valois attendaient les bénéfices d'un nouveau règne. Les mœurs violentes et sans tact avaient d'ailleurs la prédilection de l'entourage du Dauphin. En effet, si les habitudes grossières avaient pu être quelque temps voilées, à la cour de François Ier, par la présence des artistes et des érudits, elles s'étaient comme réfugiées et concentrées à la cour du Dau-

[1] *Mémoires de Vieilleville*, l. I, chap. xxv. — Ce récit n'aurait aucun caractère de véracité, s'il n'était rapporté que par les mémoires apocryphes de Vieilleville. Il nous a semblé pourtant devoir être retenu, à cause de deux textes qui le confirment : c'est d'abord une lettre de l'ambassadeur Saint-Mauris, écrite à la mort de François Ier, et qui, parlant des changements de la cour, dit : « Sainct Andrey le (d'Annebaut) favorise, pour ce qu'il-le fit rappeler » (*Rev. histor.*, t. V, 114) ; en outre, Jean du Bellay, dans une lettre écrite à Saint-André même, le 10 juin 1549, lui rappelle son exil passé (Bibl. Nat., f. fr., ms 5150, fol. 31). — Dans le récit, rapporté par les mémoires *supra* cités, les faits se seraient passés en l'année 1538. C'est une erreur manifeste, et il faut reporter la date à 1546 : en effet, d'après le récit, le connétable était déjà en disgrâce et M. de Taix grand maître de l'artillerie : de ces deux choses, l'une arriva en 1541 et l'autre en 1546.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

phin, dont le modèle et le maître, Anne de Montmorency, offrait le type le plus achevé de la rudesse guerrière.

Entre les jeunes gentilshommes, Saint-André, Dampierre, Brissac, La Châtaigneraie et les autres, ce n'était que tournois et duels : leur estime allait seulement à l'adresse et à la force. Il faut lire les récits de Tavannes, où il nous conte comment son père et les joyeux compagnons du Dauphin marchaient sur les toits, sautaient d'une maison à l'autre, comment ils faisaient franchir à leurs chevaux des ravins de vingt-huit pieds, comme ils se battaient sans cesse entre eux et même avec les laquais et les passants [1].

C'est cette jeunesse fanatique et brutale, insensible à la civilisation de la Renaissance, qui arrivera bientôt au pouvoir sous un nouveau roi. Elle y apportera ses appétits physiques et son étroitesse d'esprit. N'est-ce pas en jouant, dans un tournoi, que fut tué Henri II ?

[1] G. de Saulx-Tavannes, *Mémoires*, p. 97. — Ces mœurs violentes ne cessèrent pas, lorsque Henri II fut devenu Roi. L'ambassadeur espagnol Saint-Mauris écrivait en juin 1547 : « Ledict seigr Roy a encoires en soy grand jeusnesse, laquelle le mayne à faire mointes actes légières ; entre autres, il fait jouer avec luy à la paulme lacquays et autres menues gens... Et naguères, à Anet, il mist en termes de poulsser en l'eaue ceulx qui se trouvoyent près le rivaige, en façon que il pensa faire noyer un paige, lequel il avait jetté en la rivière... » (*Revue historique*, t. V, p. 113.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*
* *

Au moment où devait prendre fin le règne de François Ier, les Saint-André, — le vieux Jean d'Albon et son fils Jacques, — étaient en excellente posture pour recueillir des mains du Roi, qui allait monter sur le trône, les fruits de leur zèle à la cause du Dauphin.

Jean d'Albon, père du futur maréchal, portait dignement le renom de ses services et de sa sagesse pratique. Ancien gouverneur de celui qui allait devenir son Roi, l'âge ajoutait encore aux motifs qui le rendaient vénérable à la nouvelle génération. Sympathique et modéré, il jouissait, à la cour, de l'amitié de tous les vieux serviteurs de la royauté [1].

Jacques de Saint-André avait pleinement conquis la confiance de son jeune maître Henri, et celui-ci semblait lui devoir des compensations pour la disgrâce encourue en sa compagnie. Encore assez pauvre, il ne pouvait se parer, outre ses

[1] Les lettres de Jean d'Albon nous font connaître son caractère sous un aspect familier et charmant. Un jour, il écrit à M. de La Gatelinière, commissaire ordinaire de la gendarmerie, à qui son médecin avait prescrit un régime : « ... Celluy-là qui vous a deffendu le vin n'y entend riens, ou peult estre qu'il vous a dict qu'il ne failloit que vostre jambe en beust, mais vous en povez bien boyre » (Bibl. Nat., f. fr., ms 2916, fol. 41 ; cf. d'autres lettres dans le ms 3145). Il entretenait une correspondance amicale avec M. d'Humières, gouverneur de Péronne (Bibl. Nat., f. fr., mss 3035 et 3062 *passim*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

exploits militaires, que du titre de gentilhomme de la chambre du Dauphin. Le nouveau souverain d'un coup va hausser sa fortune et le combler des honneurs, des charges et des biens les plus enviés.

Dès le début de l'année 1547, on sentit que la fin de François Ier était proche. Après avoir un peu voyagé, durant le mois de février, il revint mourir à Rambouillet, le 31 mars 1547.

Le récit de la dernière entrevue du Roi avec le Dauphin, tel que nous l'a laissé l'ambassadeur espagnol Saint-Mauris, est fort émouvant, et laisserait croire qu'entre le père et le fils il n'y eut jamais pour les diviser que les ambitions et les intrigues de leurs favoris [1]. Un mot cynique de Charles-Quint résume les sentiments qui accueillirent la fin du vieux Roi dans certains milieux de la cour de France. L'Empereur écrivit à son ambassadeur, au sujet des consolations à donner à la reine Éléonore : « Elle n'a grande occasion de si fort sentir le trépas dudit feu Roy, selon le peu qu'il lui portoit et mauvais traittement qu'elle en recevoit [2]. »

Éléonore ne fut pas la seule à laisser partir sans regrets l'illustre François Ier.

[1] Dépêches de Jean de Saint-Mauris (*Revue historique*, t. V, p. 102).

[2] Bibl. Nat., f. fr., ms 7122, p. 427.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE II

SAINT-ANDRÉ FAVORI ROYAL. LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI II. 1547-1551

Révolution de cour. — Le Conseil des Affaires. Sa composition : les deux Saint-André y entrent. — Faveur des Saint-André. — Souplesse de Jacques d'Albon au milieu des rivalités politiques. — Obsèques de François Ier. — Jacques d'Albon créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et maréchal de France. — Henri II accroît le gouvernement de Lyonnais en faveur de Jean d'Albon. — Duel de Jarnac et La Châtaigneraie. — Sacre de Henri II.

Voyage de la cour en Piémont. — Révolte de la gabelle. — Entrée solennelle de Henri II à Lyon. — La cour est reçue au château de Saint-André. — Fêtes de juin 1549. — Expédition en Boulonnais. — Mort de Jean d'Albon, père du maréchal. — Son caractère. — Saint-André hérite des charges paternelles.

Saint-André et les affaires diplomatiques. — Les négociations avec la principauté de Monaco. — Traité de paix entre la France et l'Angleterre. — Saint-André, choisi comme ambassadeur extraordinaire, chargé de remettre le collier de Saint-Michel à Edouard VI. — Il s'embarque à Dieppe. — Affaire des navires flamands. — Saint-André à Londres. — Cérémonies de Hampton-Court. — Séjour du maréchal auprès d'Edouard VI. — Retour de l'ambassade.

La mort de François Ier avait été espérée, et, depuis longtemps, les changements, qui devaient en résulter à la cour, étaient attendus. Ces changements ont paru considérables, et certains historiens sont allés jusqu'à dire qu'il n'y avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jamais eu révolution de cour plus complète [1].

On vit le personnel du gouvernement et des services royaux entièrement renouvelé. Malgré leurs efforts pour se maintenir, les derniers conseillers du vieux Roi, le cardinal de Tournon et l'amiral d'Annebaut, furent exclus des affaires. D'Annebaut cependant parvint à garder une demi-faveur et il le dut, semble-t-il, à l'entremise du jeune Saint-André. Fier de la disgrâce, qu'il avait encourue pour plaire au Dauphin Henri, Jacques d'Albon, dès que son maître était devenu Roi, s'était rangé à la plus proche place à ses côtés, comme l'ami de la veille et le favori du jour. Il mit sa puissance nouvelle au service de l'Amiral. Nous savons, en effet, par l'ambassadeur Saint-Mauris, que d'Annebaut étant venu faire sa cour au nouveau Roi à Saint-Germain, le jeune Saint-André le présenta à son maître. Jacques d'Albon acquittait ainsi une dette de reconnaissance, l'Amiral ayant intercédé naguère, auprès de François Ier, pour le faire rappeler à la cour [2].

La politique, elle aussi, semblait promettre des changements. Trois jours après la mort de son père, Henri II réforma le Conseil des Affaires. Ce

[1] V. Fr. Decrue, *Anne de Montmorency... sous Henri II*, Paris, 1889, ch. I.

[2] « L'amiral fut saluer led. daulphin aud. Saint-Germain, auquel le jeusne Saint-André le présenta, et le recueilloit favorablement led. daulphin, qui le oyt bien longuement..... Sainct-Andrey le favorise pour ce qu'il le fit rappeler... » (*Dépêches de J. de Saint-Mauris*, publ. p. Ch. Paillard, dans *Revue historique*, t. V, pp. 104 et 114.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Conseil du Roi, en quelque sorte spécialisé, s'était organisé sous François Ier. Pendant le nouveau règne, il allait se tenir chaque matin, à l'heure du lever du prince, avant qu'il se rendît à la messe: c'était une réunion intime, un petit comité, qu'on appela communément « les Affaires ». Les contemporains nous ont laissé la description du cérémonial familier de ces assises secrètes. Le Roi se levait au point du jour en été, à la lumière en hiver, s'agenouillait aussitôt habillé devant un autel portatif, puis, ses dévotions faites, les gens se retiraient et il ne demeurait que ceux des Affaires [1]. On doit entendre par là le Connétable de Montmorency, les Guise, les deux Saint-André, père et fils, tout de suite distingués par le Roi, et quelques autres, princes du sang et grands officiers [2]. Plus tard, quand il s'agit de questions particulièrement secrètes, seuls le Connétable, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise et Saint-André formèrent le Conseil des Affaires [3].

[1] Noël Valois. *Introduction à l'inventaire des arrêts du Conseil d'Etat*, Paris, 1886, p. XL.

[2] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 1.

[3] « Continuo sua Maestà christianissima sta sola con il contestabile allargando si da questo negotio quanto più e loro possibile il cardinal di Lorena, il duca di Guisa et il marescial di Sant-Andrea, liqual, oltra il contestabile, sono soli del consiglio di affari... » (Dép. de l'amb. venit., 28 fév. 1555, Bibl. Nat., f. ital., ms 1718, fol. 73). — Une lettre de S. Mauris à l'Empereur (avril 1547) nous dit que, dès cette époque, parmi les membres nombreux du Conseil privé, seuls, Jean de Lorraine, Hippolyte d'Este, Jean du Bellay, Jacques de Saint-André et Charles de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au premier rang, après le Roi, dans le gouvernement, venait le Connétable de Montmorency : ses services passés étaient les plus honorables. François de Lorraine et son frère Charles, archevêque de Reims, partagèrent la seconde place avec Jacques d'Albon, les Lorrains manifestant une activité toute politique tandis que Saint-André jouait, aux côtés du Roi, un rôle plus intime, plus familier et peut-être, dans certaines circonstances, plus influent.

En effet, les Saint-André ne quittèrent pas l'entourage immédiat et quotidien des personnes royales[1]. Jacques conserva les fonctions qu'il avait occupées à la cour du Dauphin, et devint par ce fait premier gentilhomme de la Chambre du Roi[2]. D'autre part, Adhémar de Monteil, comte de Grignan, dut abandonner son état de chevalier d'honneur de la reine Catherine, état dont fut pourvu Jean d'Albon, « le vieux Saint-André »[3]. Tout de suite

Lorraine, se réunissaient quotidiennement sous la présidence du Connétable (Arch. du Roy. de Belgique, *Coll. des documents histor.*, t. VII, p. 183). Cette lettre a été citée par A. de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, p. 231.

[1] « Le Roi n'admet personne en sa chambre du matin et jusques à ce qu'il soit habillé, sinon le jeusne Sainct-Andrey, non pas le connestable ny aussi ses médecins, desquelz il dit n'avoir de présent besoing. Toute sa délectation est à jouer à la paulme après le disner et quelquefoiz à la chasse, ne parlant d'aultre chose durant son disner... » (*Dépêches de Saint-Mauris, Revue histor.*, t. V, p. 112.)

[2] Relevé des nouvelles envoyées par M. de Saint-Mauris, ambassadeur de l'Empereur en France (juin 1547), Arch. Nat., K 1486, n° 59.

[3] « ... Le seigneur de Grignan..., desmis de l'estat de chevalier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Henri II avait manifesté nettement sa faveur pour Jacques de Saint-André, et les contemporains furent frappés de la révolution qui d'un côté faisait chasser honteusement de la cour le cardinal de Tournon[1], tandis que d'autre part s'implantait la fortune de l'ancien chambellan du Dauphin, petit gentilhomme de naissance obscure. A ce sujet, l'ambassadeur espagnol écrivait : « Le jeune Saint-Andrey accroist en grand crédit, se fyant beaucoup de luy le dict seigneur Roy[2] ». Bientôt du reste charges et honneurs allaient combler les désirs du nouveau favori.

Mais la conduite de cette nouvelle fortune n'allait pas sans quelques risques, et, dès les premiers jours du règne, Saint-André dut jouer de sa puissance récente avec un certain tact. D'ailleurs on peut dire que, dans ces difficultés de début, sa souplesse politique parut aussitôt merveilleuse. A peine en effet le nouveau règne était-il commencé, que l'on avait vu Montmorency et les Guise se poser en rivaux. Le résultat de cette lutte d'influences étant mal sûr, Jacques d'Albon eut l'adresse extrême de ne pas prendre parti dans la dispute, et, pareillement aimable envers tous, il fut presque seul, au

d'honneur de la daulphine, duquel estat a été pourveu le vieux Saint-André, dois qu'elle est royne... » (*Dépêches de Saint-Mauris*, *loc. cit.*, p. 105.)

[1] Arch. Nat., K 1486, nº 59.

[2] *Dépêches de Saint-Mauris* (*Revue historique*, t. V, p. 114).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Conseil royal, à ne pas mécontenter le Connétable. On doit citer le tableau piquant des séances de ce conseil, tel que nous l'a peint Saint-Mauris. « Comme le seigneur Connestable et le Chancelier s'entendent très bien et qu'ils font debvoir de bien endresser toutes besognes, le surplus du Conseil, excepté Saint-Andrey, leur veult mal et trouve souvent peu à propos ce que procède d'eulx, signamment Monsieur de Rains[1], lequel ledict Connestable appelle et dénomme à présent : *grant veau*, et tel le nomma-il naguères à certain propos à la Royne douagière, qu'est souffisante comprobation par ceste extérieure démonstration qu'il y a peu de certaine amytié entre eulx, seullement pour la jalouzie que ceulx de Guyse ont de ce que ledict seigneur a les principaux affaires en main[2]. »

Cependant, au milieu de ces rivalités naissantes, on dut pourvoir à la célébration des obsèques solennelles du feu Roi. Le corps de François Ier avait été déposé, avec ceux de ses deux fils décédés antérieurement, à l'église Notre-Dame-des-Champs, au faubourg Saint-Jacques. On les enleva seulement le 22 mai 1547 pour les porter à la cathédrale, où ils demeurèrent exposés un jour. Le 23, ils furent transportés à Saint-Denis[3]. La légende rapporte

[1] L'archevêque de Reims, Charles de Guise.

[2] *Dépêches de Saint-Mauris* (*Revue histor.*, t. V, p. 117).

[3] *Une relation nouvelle des obsèques de François Ier à Paris et*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que Henri II s'était fait retenir une chambre rue Saint-Jacques, pour de là suivre des yeux le cortège, en compagnie de Saint-André et de Vieilleville. Afin de calmer la douleur du nouveau Roi, ses deux amis se seraient efforcés de le consoler en lui remémorant le peu d'affection que lui avaient portée ses frères et son père [1]. Il est possible que l'anecdote soit vraie en ce qui concerne Saint-André. Pour ce qui est de Vieilleville, on sait que, pendant les funérailles de François Ier, il se trouvait en Angleterre chargé d'une mission diplomatique [2].

Henri II quitta le deuil quelques jours après les obsèques de son père, et, à cette occasion, le 29 mai 1547, fête de la Pentecôte, une somptueuse cérémonie eut lieu à la cour. Saint-André en parut véritablement le héros : dans la même journée, il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et maréchal de France, succédant en cet office à l'amiral d'Annebaut résignataire [3].

à *Saint-Denys*, publ. p. H. Omont. *Bullet. Soc. Hist. de Paris*, t. XXXIII, p. 144).

[1] V. Carloix, *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, t. II, ch. II.

[2] Ch. Marchand, *Le maréchal de Vieilleville*, Paris, 1893, p. 75.

[3] « Dominica prossima passata, che fu il giorno delle Pentecoste, il Rechnistianissimo depose il duolo, et, per celebrar quel giorno con qualche allegrezza, fece 6 cavallieri dell'Ordine et dui marescialli di Franzia ; li cavallieri son stati Monsieur di Anguien, Monsieur di Santo-Andrea, Mr di Roan, Mr di San Valier, il marchese du Mena et Mr della Gichia, et li dui marescialli son stati, Mr di Sedan.. et Mr di Santo-Andrea, il quale e entrato in luoco del l'Amiraglio. » (Dépêche de l'ambassadeur vénitien, 31 mai 1547, Bibl. Nat., f. ital., ms 1716, p. 160.) Cf. Lettre de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avec lui furent créés cinq autres chevaliers de l'ordre : M. d'Enghien, frère du duc de Vendôme, le marquis du Maine de la maison de Lorraine, MM. de Saint-Valier, frère de Diane de Poitiers, de Rohan, cousin du roi de Navarre, et enfin M. de la Guiche[1]. Quelques jours après, les provinces frontières du royaume ayant été divisées par Henri II en trois départements militaires, dont chacun fut attribué à l'un des maréchaux de France, Saint-André reçut, dans son département, les pays de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Haute et Basse Marche, Combraille, Haute et Basse Auvergne, Bourbonnais, Berry, et le bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier[2]. Capitaine de cent lances des ordonnances du Roi, Saint-André choisit, comme lieutenant de sa compagnie, François de Scepeaux de Vieilleville, qui devait lui succéder un jour dans son office de maréchal de France[3].

Le nouveau Roi ne se lassait pas d'honorer et de pourvoir les Saint-André. Le 21 juin, Henri II, par lettres patentes, augmentait le gouvernement de Lyonnais en y réunissant presque toutes les

Saint-Mauris à Charles-Quint (juin 1547), Arch. Nat., K 1486, n° 59.

[1] *Ibidem ;* et lettre de Ricasoli à Cosme Ier (28-29 mai 1547) dans A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. III, p. 193.

[2] Édit du 26 juin 1547, dans Isambert, *Anciennes lois françaises*, Paris, 1822-1827, t. XIII, p. 19. Cf. A. Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, Lyon, 1899 ; t. III, p. 84.

[3] Ch. Marchand, *Le maréchal de Vieilleville*, p. 73.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

provinces centrales de la France, immense gouvernement créé spécialement pour Jean d'Albon, père de son favori[1]. De plus, dérogeant aux ordonnances de François Ier, il lui conférait le titre de *lieutenant-général* en des pays qui n'étaient pas frontières[2]. Après quoi ce fut toute une série de dons, faveurs, gratifications pécuniaires ou autres, dont le détail doit être rapproché de la vie privée du maréchal[3].

Les débuts du nouveau règne furent marqués d'un incident fâcheux, qui est demeuré célèbre. Nous avons vu de quel amour des duels et des tournois était possédée la génération de Henri II. Le cours de ces parties d'armes, qui se multiplièrent pendant le règne, résultat d'idées plus ou moins chevaleresques, allait s'inaugurer par un épisode sanglant. On connaît la dispute d'honneur qui s'était élevée, du temps même du roi François, entre La Châtaigneraie, compagnon du Dauphin et ami de Saint-André, et le jeune seigneur de Jarnac, favori de Mme d'Étampes. Par souci des convenances, le vieux Roi avait étouffé la querelle. Reprise à dessein, sous son successeur, elle eut un dénouement aussi inattendu que célèbre dans le *coup de Jarnac*. Jacques d'Albon, maréchal depuis quelques jours seulement, fut l'un des tenants de

[1] Arch. Nat., X1a 8616, fol. 37. V. plus bas.

[2] Arch. Nat., X1a 8616, fol. 39.

[3] V. plus bas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Châtaigneraie, qui représentait le parti de l'ancienne petite cour du Dauphin [1].

Aussitôt après ce malheureux événement, la cour se dirigea vers Reims, pour assister au sacre du Roi. Le 25 juillet au matin, Henri II, avec la pompe accoutumée, fit son entrée dans la cathédrale, où Charles de Lorraine, archevêque de Reims, officia. Saint-André, remplissant les fonctions de Grand Maître, au lieu de Montmorency empêché, marchait derrière le chancelier, « vestu et habitué comme un Pair conte lay [2] ».

*
* *

Le Roi vint passer à Fontainebleau, dans le calme et le repos, les derniers mois de l'année 1547. Au début de l'année suivante, des préparatifs de voyage occupèrent la cour. En effet, Henri II avait décidé d'entreprendre la visite de son royaume.

A travers la Champagne et la Bourgogne, ce fut une suite ininterrompue d'entrées triomphales dans les bonnes villes. Avant de passer en Savoie et en Piémont, le souverain laissa en France une sorte de conseil de régence pour entendre à ses affaires. Dans une lettre à M. d'Humières, datée de Bourg-

[1] Brantôme, *Œuvres*, t. VI, *Discours sur les duels*, passim.

[2] A. Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 201 ; P. E. Piguerre, *Histoire de France*, p. 18 ; F. Decrue, *Montmorency... sous Henri II*, p. 46.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en-Bresse, le 27 juillet 1548, Henri II faisait connaître la composition de ce conseil : on y voyait, outre le chancelier, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, le seigneur de Saint-André père [1].

Jacques de Saint-André suivit le Roi en Piémont et prit part aux fêtes brillantes de Turin. Henri II montrait alors sa puissance en Italie pour laisser une haute idée de son règne et donner de la crainte aux étrangers dès les commencements. Le jeune maréchal faisait partie du cortège somptueux qui entourait le Roi, lorsqu'il reçut la visite du duc de Ferrare [2].

Au milieu des splendeurs de ce voyage, une mauvaise nouvelle vint surprendre la cour. On apprit qu'une véritable révolte s'était déclarée en Guyenne. Au mois de juillet 1548, les officiers du Roi avaient été poursuivis par les rebelles, les collecteurs de la gabelle massacrés, et le gouverneur de Bordeaux mis à mort [3]. Le Roi, retenu en Italie, se hâta de dépêcher en France les hommes de guerre qui suivaient sa troupe. Le Connétable rassembla les forces de son gouvernement de Languedoc et descendit la vallée de la Garonne. Saint-André reçut l'ordre de diriger sa compagnie en

[1] Bibl. Nat., f. fr., ms 5120, fol. 63.

[2] Ribier, *Mémoires d'Estat*, t. II, p. 155 ; A. Tallone, *Il viaggio di Enrico II in Piemonte nel* 1548 (*Bollettino storico-bibliografico subalpino*, t. IV).

[3] S. Ch. Gigon, *La révolte de la gabelle en Guyenne* (1548-1549), *passim*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute hâte vers le Poitou [1]. Uni au duc d'Aumale, le maréchal s'avança par la Loire, Tours, Poitiers et Angoulême. Après l'écrasement des rebelles, on retira la plupart des troupes, sauf quelques compagnies laissées dans les villes pour les tenir en respect. A la compagnie de Saint-André fut assignée la ville de Saintes. Les habitants ne tardèrent pas à s'en plaindre, et leur évêque, le cardinal Charles de Bourbon, écrivit, le 22 janvier 1549, au duc d'Aumale pour faire retirer ces troupes. La demande fut exaucée en partie [2].

Saint-André ne prolongea pas son séjour en Poitou. En effet, le Roi avait quitté le Piémont et s'était rendu, avec la reine Catherine, à l'abbaye d'Ainay, sise au confluent du Rhône et de la Saône. Rassuré sur les événements du sud-ouest et informé que le calme était rétabli parmi les provinces troublées, Henri II se disposait à faire une entrée solennelle dans sa bonne ville de Lyon.

Lyon était capitale à la fois du gouvernement de Jean d'Albon, le « vieux » Saint-André, et du département militaire de son fils, le maréchal. Celui-ci, qui passait pour « l'homme le plus galant de son temps et qui avoit le plus de goût et d'intel-

[1] Instruction pour le sieur de Sansac (31 août 1548), dans la *Correspondance de Jean et Guy de Daillon, comtes de Lude* (*Archives historiques du Poitou*, t. XII, p. 25).

[2] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, coll. Michaud et Poujoulat), p. 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ligence pour les fêtes[1] », mit toute son activité à préparer au souverain une réception merveilleuse et digne des bienfaits qu'il en avait reçus.

Le 23 septembre 1548, Henri II faisait son entrée dans l'antique et puissante cité lyonnaise. Le décor et les fêtes furent magnifiques. Les marchands étrangers, Allemands, Milanais, Florentins, Gênois, Lucquois, qui peuplaient en grand nombre cette ville « fameuse par son commerce avec toutes les nations du monde », allèrent au-devant du Roi, ainsi que les magistrats et officiers consulaires. Le long et fastueux cortège défila sous des arcs de triomphe multipliés, dont la décoration, prévue par les soins habiles du jeune Saint-André, était pleine d'allusions flatteuses pour la maîtresse du Roi, l'impérieuse et susceptible Diane. Une relation contemporaine nous a transmis l'impression vive et joyeuse de ces fêtes somptueuses. On y voit très joliment peinte « la braveté et allègre suite des gentilshommes de la Chambre du Roy, sur leurs grands chevaux, deux à deux, tant braves et richement équipés que rien plus, aucuns voltigeans à la fois devant les dames, puis se remettant en leurs rangs, les autres devisans modestement ensemble, qui estoit un paradis de plaisir à regarder, sur la fin desquels monseigneur le maréchal de Saint-André venoit bravement et mignonnement

[1] De Thou, *Histoire universelle*, t. I, p. 349.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

monté[1]... » Après le festin, Jean d'Albon, gouverneur et sénéchal de Lyonnais, présenta au Roi les gentilshommes du pays. Puis ce furent des réjouissances de toutes sortes : on put voir, à la mode antique, des spectacles de gladiateurs, et les Florentins eurent même l'idée ingénieuse de monter une comédie grecque. Bien averti des goûts de son maître, Saint-André s'était hâté de faire édifier, aux frais de la ville, un jeu de paume, « pour l'esbat et passe-temps du Roy Henry, à son entrée et nouvelle venue audict Lyon[2] ». Le favori savait cultiver l'amitié royale avec une délicate habileté. Catherine de Médicis, reine de France, fit son entrée le lendemain 24 septembre. Des joûtes et des combats sur la Saône furent donnés en son honneur.

Henri II séjourna quelques jours à Lyon, où il tint un chapitre de l'ordre de Saint-Michel, dont les membres n'avaient pas été réunis depuis longtemps. On assista ensuite à une fête donnée au Roi par le cardinal de Ferrare, dans l'une de ses maisons de campagne ; puis la cour repartit.

En quittant Lyon, la troupe royale se dirigea

[1] *La magnificence de la superbe et triomphante entrée de la noble et antique cité de Lyon, faicte au très chrétien Roy de France Henry deuxième de ce nom et à la Reine Catherine son épouse, le 23 de septembre 1548*, relation contemporaine réimprimée dans *Relations des entrées solennelles dans la ville de Lyon*, Lyon, 1752, p. 9.

[2] Arch. municip. de Lyon, CC 983. — V. aussi, sur cette entrée, Brantôme, *Œuvres*, t. III, p. 250 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vers le Bourbonnais. Le maréchal de Saint-André et son père avaient invité les souverains à venir honorer de leur présence le château de Saint-André en Roannais, berceau de la famille du favori et sa résidence habituelle. Toute la cour s'y rendit, et, pendant quatre jours, une hospitalité luxueuse fut offerte au Roi par l'habile courtisan. Des chasses occupèrent la cour durant son séjour chez le maréchal [1].

A la fin de ce long voyage, Henri II termina la série des entrées solennelles par son entrée dans la ville de Paris, en juin 1549. L'éclat des fêtes, données à cette occasion, dépassa tout ce qui avait été vu auparavant. Parmi d'autres réjouissances, un grand tournoi fut annoncé et publié jusqu'en Allemagne, en Italie et en Espagne. Il commença le 23 juin et se tint rue d'Amboise. Saint-André fut l'un des tenants les plus remarqués avec le duc d'Aumale, le prince de Sedan, Boisy, Tavannes et Cipierre. Le Roi lui-même prit plaisir à combattre le premier à pied et à cheval. Pendant

[1] « ... Et tutta la corte si è partita per andarsene a Santo-Andrea, loco di questo governatore di Lione et dell' illustrissimo signor marescial suo figluolo, uno delli principal favoriti di sua Maesta Christianissima, dove ha da stare quattro giorni in circa per le belle cazze che sono in quel contorno... » (Dépêche de l'ambassadeur vénitien, 2 octobre 1548, Bibl. Nat., f. ital., ms 1716, p. 592). — Ce séjour dura du 3 au 8 octobre 1548. V. des lettres datées du Château de Saint-André par Catherine de Médicis (*Lettres*, t. I, p. 28), par le cardinal de Guise (Bibl. Nat., f. fr., ms 6609, fol. 2), et par le Roi lui-même (Bibl. Nat., f. fr., ms 3120, fol. 70).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quinze jours se déroulèrent les péripéties de cette fête chevaleresque[1]. Le jeune neveu du maréchal, Gabriel d'Apchon, y fit les premières preuves de sa valeur[2].

Mais bientôt à ces jeux frivoles allaient succéder les préoccupations plus graves de la politique extérieure. Malgré les difficultés financières, auxquelles ne contribuait pas peu l'avidité des favoris, Henri II se préparait à une guerre contre les Anglais. La cour devint moins exubérante et moins ouverte, et des mesures de rigoureuse prudence vinrent comme pour compenser le laisser-aller antérieur. On prit sur ceux qui n'étaient que de passage des informations minutieuses, et le Roi fit même savoir qu'il voulait n'être entouré à table que de ses officiers, pour que l'on n'entendit point ses paroles touchant les affaires de l'État[3].

S'il faut croire les rapports de l'ambassadeur de Charles-Quint, Saint-André se serait montré hostile aux préparatifs de la guerre projetée contre l'Angleterre. « On murmure, ajoutait Saint-Mauris, contre cette guerre, dont le but n'est, dit-on, que de nuire aux progrès de l'Empereur[4]. »

En effet, au mois d'août 1549, Henri II dirigea

[1] Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 662, fol. 167 ; *Mémoires de G. de Saulx-Tavannes*, p. 152.

[2] Bibl. Nat., n. acq. fr., ms 3107, fol. 40.

[3] Lettre de l'ambassadeur espagnol à Charles-Quint (15 février 1549), Arch. Nat., K 1488, n° 21.

[4] Lettre *supra* citée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sieren photo.

JEAN D'ALBON, SEIGNEUR DE SAINT-ANDRÉ

Père du maréchal de SAINT-ANDRÉ.

(Vitrail de l'église de Saint-André d'Apchon, Loire. Fenêtre centrale).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une assez courte expédition en Boulonnais, qui n'eut pas grand résultat [1].

A la fin de cette même année, Saint-André vit son père tomber gravement malade. La dernière cérémonie, où nous constations la présence du vieux Jean d'Albon, est le lit de justice tenu par le Roi au Parlement, le 2 juillet [2]. Malgré son grand âge, il demeura à la cour jusqu'à ses derniers instants, et c'est à Fontainebleau qu'il mourut, le 28 décembre 1549.

Gabriel de Russy, envoyé de la ville de Lyon à la cour, témoin de l'agonie de Jean d'Albon, écrivait aux échevins des impressions naïves, qu'il est intéressant de relever. « Dès le premier jour de mon aryvé, disait-il, Monseigneur de Saint-André fut mallade d'une colique et fièvre quy ne le laisse jusques à présent, et est tellement mallade que l'on ne luy espère poin de vie. Hyer il dit à Monseigneur le maréchal, présent moy, qu'il luy prioit avoir les affaires de la ville de Lyon, et suyvant le mémoire que je luy montreray, se que mondict seigneur le maréchal promit d'en faire son devoir. A ce matin le suis allé trouver en la chambre de sondict père : il est fort mary, et ne l'eusse importuné le voiant ainsy fâché de la malladye de mondict seigneur le gouverneur [3], vous assurant Mes-

[1] F. Decrue, *Anne de Montmorency... sous Henri II*, p. 85 et suiv.

[2] Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XIII, p. 95.

[3] On se souvient que Jean d'Albon était gouverneur de Lyon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seigneurs, que je fus tellement fâché d'estre tant icy que j'en suis mallade, estiman que, cas advenant que Dieu print mondict seigneur de Saint-André, quinze jours aprest ne pourray joyr dudict seigneur maréchal, auquel le Roy a donné tous les estas de son père[1]. »

Le geste du vieux gentilhomme, qui, presque moribond, recommandait à son fils les intérêts des sujets dont il fut le gouverneur, ne manque pas d'une certaine noblesse. Cette attitude est d'autant plus remarquable, que le zèle des grands de cette époque n'allait guère au bien de leurs administrés. Homme de conscience, qui avait gagné tous les honneurs par ses seuls services, caractère droit et simple, le père se distingue singulièrement du fils. Le même Gabriel de Russy, dont nous avons cité les remarques curieuses, écrivait, quelques jours après, jugeant en son esprit pratique la cour de Henri II : « On ne fait riens dans cette court sans argent[2]. » Jean d'Albon semble avoir échappé au délire d'acquérir par tous les moyens, dont nous verrons que son fils fut possédé de la façon la plus virulente.

Les funérailles du vieux Saint-André se célébrèrent en Roannais, au milieu d'une pompe

[1] Lettre de Gabriel de Russy aux échevins de Lyon (Fontainebleau, 27 déc. 1549), Arch. municip. de Lyon, AA 46, fol. 130.

[2] Lettre du même (21 janvier 1550), Arch. municip. de Lyon, AA 46, fol. 131.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

immense, où figuraient des représentants du Roi, son maître, ainsi que de toutes les villes et provinces qu'il avait eues dans son gouvernement[1].

Le maréchal hérita de toutes les charges paternelles. Le 14 janvier 1550, par lettres de provision données à Fontainebleau, il fut institué sénéchal de Lyon[2], et, deux jours plus tard, des lettres patentes le créaient gouverneur et lieutenant-général pour le Roi dans les pays de Lyonnais, Dombes, Forez, Beaujolais, Haute et Basse Auvergne, Bourbonnais, Haute et Basse Marche, Combraille et bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier[3]. « C'étoit, dit Carloix, un gouvernement de plus grande étendue que tout autre, pour prince qu'il ait été, ait pu obtenir jamais[4]. » En effet, Saint-André, par cette provision, recevait la plus grande lieutenance de France et en plein cœur du royaume.

Durant l'année 1550, le maréchal s'occupa de recueillir les biens et les offices que lui avait laissés son père : ses châteaux et domaines patrimoniaux, ainsi que les villes de son gouvernement, retinrent toute l'activité du favori royal. Cette même année, la cour subit un autre deuil en la personne de Claude de Lorraine, chef de la grande famille de

[1] Arch. municip. de Lyon, BB 71, fol. 136.

[2] Arch. dép. du Rhône, B, insinuations de la sénéchaussée, fol. 262.

[3] Arch. Nat., X[1a] 8616, fol. 391 (*Pièce justificative*, n° VI).

[4] V. Carloix, *Mémoires de Vieilleville*, l. II, ch. XVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Guise, et, dans cette circonstance, Saint-André adressa à François, le nouveau duc, une longue lettre de condoléances, où il lui exprimait son dévouement le plus entier[1].

*
* *

Dès le début du règne, il semble que Henri II ait voulu accorder à Saint-André un rôle diplomatique important, qui fut plus tard un peu effacé par l'influence autoritaire et exclusive des Guise et du Connétable.

Nous trouvons le maréchal mêlé à des négociations assez curieuses, qui furent menées, dans les premiers temps du nouveau règne, entre le gouvernement du Roi et la petite principauté de Monaco. A la fin de l'année 1547, la mort de Jeanne de Pontevès, mère de Honoré Ier, prince de Monaco, ayant soulevé un procès, qui devait être aussi long qu'embrouillé, le petit souverain délégua à la cour de France un émissaire, Antonio Raymondo de Vence. L'entourage du Roi regarda non sans curiosité le représentant d'une principauté, dont seuls les diplomates connaissaient le nom, parce que Honoré Ier était alors un allié de Charles-Quint.

[1] Lettre datée du 22 juin 1550, Bibl. Nat., f. fr., vol 20468, fol. 5. — Saint-André empêché se fit représenter aux obsèques du duc Claude (Mis de Pimodan, *La mère des Guises. Antoinette de Bourbon*, p. 138).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais Raymondo trouva aussitôt des relations influentes : un personnage, qu'il nomme « conseiller », avait signalé sa présence à Jean d'Albon de Saint-André, père du maréchal, « favoritissimo di Re et Regina ». Celui-ci entreprit, sous l'inspiration du Roi, une négociation qui avait pour but d'amener à une alliance avec la France le petit État de Monaco, placé alors sous l'influence de l'Empereur. Attiré chez Saint-André et interrogé par lui sur la possibilité d'engager des négociations à ce sujet, Raymondo déclara que tous les pourparlers antérieurs avaient dû être abandonnés.

Saint-André lui demanda de rédiger un court mémoire sur les démarches en ce sens qui avaient pu être faites précédemment. Provençal, tout dévoué aux intérêts français, Raymondo se laissa aller facilement dans la voie qu'on lui ouvrait, agissant d'ailleurs sans avoir reçu aucun mandat sur ce point de ses commettants. Quelques jours se passèrent, et Saint-André, au cours d'une nouvelle entrevue, fit à Raymondo, de la part du Roi, les offres les plus avantageuses pour ses maîtres, s'ils voulaient abandonner l'alliance de l'Empereur. Il insinua même, en faveur d'Étienne Grimaldi, tuteur d'Honoré Ier [1], la promesse du chapeau de cardinal. Tout semblait marcher à bonne fin. Mais

[1] Étienne Grimaldi avait supplanté Blanche Grimaldi, tante d'Honoré Ier, et tutrice légitime du jeune prince. Cf. G. Saige, *Monaco, ses origines et son histoire*, p. 151.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le roi Henri ayant insisté auprès de l'envoyé monégasque, par l'intermédiaire de Saint-André, pour avoir une réponse précise de son gouvernement, Honoré Ier fit connaître, le 19 mars 1548, par une longue lettre, qu'il désavouait entièrement les négociations engagées sans son avis, à l'encontre de la foi promise à l'Empereur[1].

Dans cette affaire, le maréchal n'avait guère joué qu'un rôle discret d'intermédiaire diplomatique. Bientôt il allait paraître sur une scène autrement brillante.

En effet, à la suite de la campagne de 1549 en Boulonnais, on avait vu s'améliorer les rapports entre les deux royaumes de France et d'Angleterre. Le 24 mars 1550, une paix fut signée, et peu à peu les relations des deux puissances devinrent plus cordiales.

Au printemps de l'année 1551, les rois, désireux de consacrer solennellement leur alliance, résolurent d'échanger des ambassades, pour se remettre leurs ordres de chevalerie. Tandis qu'Édouard VI désignait le marquis de Northampton comme son ambassadeur, Henri II ne crut pouvoir mieux faire que d'envoyer en Angleterre son favori, Saint-André, « l'ayant choisi, écrivait-il, comme un des plus prochains de ma personne, pour être d'autant

[1] Sur cette affaire curieuse et assez peu connue, v. G. Saige, *Documents relatifs à la Principauté de Monaco*, Monaco, 1888-1891, t. III, pp. LX, 54, 65 et 70.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus agréable à mon bon frère[1] ». Toute la noblesse de la cour brigua l'honneur d'accompagner le maréchal dans cette mission solennelle, chargée de remettre à Édouard VI le collier de Saint-Michel. Pour ménager les susceptibilités des deux gouvernements, il fut en premier lieu décidé que, de part et d'autre, les deux ambassades se mettraient en route simultanément. Mais le départ de Saint-André allait ainsi dépourvoir la cour d'une foule de gentilshommes, et nuire à la splendeur des fêtes qu'Anne de Montmorency se proposait d'offrir au Roi, dans son domaine de Châteaubriand. Le connétable demanda que le maréchal pût retarder un peu son voyage, à quoi la cour anglaise consentit de bonne grâce[2]. Saint-André se rendit donc à Châteaubriand avec la cour, dont il ne se sépara que le 11 juin. Montmorency, annonçant le départ du maréchal à M. de Chemault, ambassadeur ordinaire du Roi en Angleterre, le priait de lui faire bonne chère, afin qu'il « connaisse, écrivait-il, l'affection que vous lui portez pour l'amour de moi[3]. » Le 13, Saint-André rencontra à Saumur le marquis de Northampton qui, en avance,

[1] Lettre de Henri II à M. de Chemault (15 mai 1551), dans *Papiers des Pot de Rhodes* (*Mémoires de la Commission historique du Cher*, t. III, p. 142).

[2] *Calendars of State Papers, Foreign Series, Edward VI* (1547-1553) *passim*. Nous empruntons à ce recueil les renseignements essentiels sur l'ambassade de Saint-André.

[3] Lettre du Connétable à M. de Chemault (13 juin 1551), dans *Papiers des Pot de Rhodes*, p. 143.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

descendait la Loire, après avoir visité Orléans. L'ambassadeur anglais, de la part de son maître, pria aimablement le maréchal d'aller s'embarquer à Calais. « Je lui répondis, écrivait Saint-André, que m'étant jà accommodé de toutes choses à Boullogne, j'irais là monter en mer et desembarquer à Londres... La compagnie que j'ai avec moi est si grande que j'aurois peur que malaisément elle se pût accommoder de tant de chevaux qui seroient nécessaires [1]. »

Au moment d'entreprendre son voyage, le favori de Henri II manifestait sa joie de l'honneur dont il était chargé. Il écrivait, le 27 juin, à M. de Chemault : « J'ai reçu votre lettre..., ayant été bien fort aise d'entendre que le Roi d'Angleterre et ceux de son conseil aient eu si fort agréable que m'écrivez l'élection que le Roi a faite en ma personne, qui n'eût su être de gentilhomme plus affectionné à la conservation, perpétuation et augmentation de leur commune et parfaite amitié, ni qui y désire faire meilleur office que j'y ferai toute ma vie [2]. » Pour gagner du temps, il voulut même embarquer sa troupe à Dieppe, les vaisseaux qui devaient l'emmener n'ayant pas encore quitté ce port. En attendant, le maréchal faisait retenir des pilotes, pour conduire sa flotte dans la Tamise, et s'occu-

[1] Lettre de Saint-André à M. de Chemault (Rouen, 27 juin 1551), dans *Papiers des Pot de Rhodes*, p. 145.

[2] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pait déjà du logis que lui offrirait à Londres le gouvernement anglais [1].

Mais les événements allaient bientôt surprendre l'expédition. En effet, des vaisseaux armés en guerre ayant quitté les ports de Hollande et croisant dans le Pas-de-Calais, on ressentit des craintes qu'une attaque ne fût dirigée contre l'escadrille chargée de porter l'ambassadeur à Londres [2]. C'était une belle proie, et Charles-Quint semblait voir non sans plaisir les capitaines de corsaires se poster entre Calais et Douvres pour assaillir Saint-André et l'empêcher de passer en Angleterre. Par prévenance, le gouvernement anglais fit annoncer l'envoi d'une escorte [3]. De son côté, assez mal inspiré, le gouvernement français, pour empêcher que l'escadre flamande aux aguets fût avisée du départ des navires français, mit l'embargo sur trois navires des Pays-Bas, qui se trouvaient à Dieppe. Aussitôt, à l'instigation de la régente Marie de Hongrie, tous les bâtiments de commerce français furent saisis, dans les mers du Nord [4].

[1] *Ibidem.*

[2] G. Paradin, *Continuation de l'histoire de nostre temps*, Lyon, 1556, p. 9.

[3] Journal of Edward the VIth, dans *Literary Remains*, t. II, p. 323.

[4] On fit même courir le bruit un moment, peut-être pour justifier l'embargo, que les navires flamands avaient tiré sur l'escadrille de Saint-André. C'est ce qui ressort d'une lettre, envoyée de Bruxelles, le 7 août 1551 à l'ambassadeur de l'Empereur en France : « Le Roy avoit esté adverti que noz navires de guerre avoient tyré sur le Sr de Saint-André, à son passaige, chose tout-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Et disoit-on qu'alors, si elle eust peu attraper monsieur le mareschal et son armement, qu'elle l'eust fort bien retenu et rançonné, pour un mignon et favory du roy, et butiné...[1] »

Cependant Saint-André se décida, le 2 juillet, à mettre à la voile, comptant, pour sa protection, sur l'escadre de secours que devait envoyer le gouvernement anglais. Mais cette escadre ne parut pas, et le maréchal, craignant de tomber dans les mains des corsaires, vint débarquer hâtivement, le 4 juillet, au petit port de Rye, où personne ne le reçut. Il fallut attendre que le lendemain sir Peter Mewtas arrivât et souhaitât la bienvenue à l'ambassade au nom d'Édouard VI. On s'occupa ensuite de trouver des moyens de transports. Il n'était guère facile de se procurer assez de chevaux : Saint-André amenait en sa compagnie au moins quatre cents personnes, munies d'innombrables bagages. On imagine l'embarras de cette expédition luxueuse qui comprenait l'appareil le plus pompeux, où l'on s'étonne de trouver une troupe de musiciens et de chanteurs[2]. Ayant enfin quitté Rye, le 7 juillet, le

tefoiz non faicte ny pensée. Et que, pour obvier à cela, l'on avoit prins les voyles à aulcuns de noz navires. » (Arch. du roy de Belgique à Bruxelles, Papiers d'Etat et de l'audience, n° 426.) — G. Paradin, *loc. cit.*, p. 9 ; Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 34 ; Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 481.

[1] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 34 ; Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 340, fol. 68.

[2] Dépêche de sir John Masone (11 juin 1551), dans *Calendars of*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maréchal fut reçu et festoyé magnifiquement par sir John Baker, chancelier de l'Échiquier. Le lendemain, on conduisit l'ambassadeur à Maidstone, au milieu d'une escorte d'environ mille cavaliers, formée des gentilshommes du comté de Kent, amenés à sa rencontre par M. Culpeper ; puis à Gravesend, il reçut l'hospitalité de lord Clinton, amiral d'Angleterre. La troupe française, s'étant de nouveau embarquée, fit son entrée dans la ville de Londres, au milieu de la flotte anglaise, saluée par l'artillerie de la Tour et des navires [1].

On reçut Saint-André et sa suite au palais de Durham, disposé pour le logement des ambassadeurs. Bâtie au XIVe siècle, sur les bords de la Tamise par Thomas Hatfield, évêque de Durham, cette demeure somptueuse était la propriété d'Élisabeth à qui l'avait donnée son frère, Édouard VI. Heureusement située près de Whitehall, entre la cité et Westminster, c'était un des plus agréables séjours de Londres [2]. Saint-André n'y resta pas longtemps. Deux jours après son entrée, il quittait le

State Papers, Foreign series Edward VI (1547-1553), p. 423. — Il nous est resté de l'ambassade de Saint-André un récit très détaillé et d'une grande précision dans le journal que rédigeait quotidiennement le roi Edouard VI, *Journal of Edward the VIth* dans *Literary Remains*, t. II, p. 323. C'est à ce document que nous avons emprunté la plus grande partie des renseignements que nous donnons ici.

[1] *Loc. supra cit.*

[2] Stow, *Surwey of London* (Londres, 1720, 2 vol. in-fol.), t. II, p. 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

palais, fuyant devant la maladie : en effet, la *suette* régnait à Londres, et le, 11 juillet, jour même de l'arrivée des Français, cent vingt personnes en étaient mortes, dont un certain nombre de l'entourage du roi d'Angleterre. Celui-ci s'était réfugié en toute hâte à Hampton-Court, et, le 13, Saint-André s'installait à Richmond [1].

Les fêtes ne furent pas retardées et, le 16 juillet de bon matin, le maréchal quitta Richmond, accompagné de M. Gié, chevalier de l'ordre, de ses prévôts et héraut, et d'une quarantaine des principaux gentilshommes de sa troupe [2]. Il se présenta au château royal vers neuf heures du matin, et fut aussitôt introduit, avec M. de Gié, dans l'appartement qui leur avait été réservé : là ils se vêtirent du manteau et du collier de l'ordre, selon l'usage du cérémonial. Lorsqu'on eut fait savoir que le Roi était prêt, Saint-André, précédé des gentilshommes et du héraut de l'ordre de Saint-Michel portant les insignes, se rendit dans la salle où on l'attendait. Arrivé en présence d'Édouard VI, le maréchal lui présenta les lettres de son maître et l'assura que celui-ci non seulement était résolu à garder inviolablement la paix, mais qu'il lui por-

[1] *Journal of Edward the VIth, loc. cit.*

[2] Nous empruntons tous les détails qui suivent à une relation contemporaine manuscrite intitulée : « *L'ordre qui a été gardé à la cérémonie de la présentation que M^r le maréchal de Saint-André a faite au Roy d'Angleterre du collier de l'ordre de Mgr Saint-Michel.* » (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 1193, fol. 50).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tait « l'affection d'un père ou d'un frère aîné ». Puis, après une belle harangue de M. de Morvilliers et une réponse du Roi, Saint-André revêtit Édouard VI du manteau et du collier de l'ordre, selon le rite accoutumé [1]. On se rendit ensuite à la chapelle où fut célébré l'office anglican au lieu de la messe, et un festin d'apparat termina les cérémonies. Saint-André reçut l'ordre de la Jarretière [2].

Au point de vue politique, rien d'important ne semble avoir été traité par l'ambassade solennelle envoyée à Londres. C'est à peine si le maréchal avait reçu mission d'aborder discrètement la question d'Écosse [3]. Les négociations sérieuses se traitaient alors en France et, le 21 juillet 1551, à Angers, le marquis de Northampton signait le contrat de mariage entre Édouard VI et Élisabeth de France, fille aînée de Henri II [4].

[1] On lit dans la *Dépense faite par le trésorier de l'ordre de S. Michel* (Bibl. Nat., coll. Clair., vol. 1242, fol. 1798 v°) : « A Jacques d'Albon, Sr de Saint-André, chevalier de l'ordre et mareschal de France, un grand collier dudict ordre, contenant vingt-quatre doubles cocquilles et autant de nœuds, avec l'image de S. Michel pendue au bout, lequel collier ledict trésorier a baillé et délivré au dict seigneur de Saint-André, pour porter au Roy d'Angleterre, auquel le Roy nostre seigneur en a faict don et présent, en le faisant et créant chevalier. »

[2] Brantôme (*Œuvres*, t. V, p. 34) rapporte ce dernier fait, qu'on ne trouve pas dans le *Journal d'Edouard VI* cité plus haut. Pinard, *Chronologie militaire* dit : « Pendant son ambassade, Edouard lui donna l'ordre de la Jarretière, que le roi lui permit d'accepter. » Les assertions de cet auteur se fondent d'ordinaire sur des documents originaux.

[3] Hiver, *Papiers des Pot de Rhodes*, p. 143.

[4] Rymer, *Fœdera*, 3e édit., t. VI, 2e partie, p. 207.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-André n'en prolongea pas moins son séjour en Angleterre. C'était le pays des grandes chasses et, avant même de quitter la France, le maréchal s'était permis d'exprimer à sir John Masone, ambassadeur ordinaire près de Henri II, son désir de participer à des fêtes cynégétiques[1]. Prévenu, le roi Édouard mit beaucoup de bonne grâce à satisfaire l'ambassadeur extraordinaire du roi de France, et de grandes chasses lui furent offertes.

Les politesses allèrent plus loin. En effet, Saint-André sut gagner personnellement la sympathie du souverain anglais, qui se plut à lui faire visiter tous ses appartements, se livra en sa compagnie à des exercices de tir, et mit à sa disposition la meute royale. Peu à peu le maréchal devint comme familier à Hampton-Court : Édouard VI prit plaisir à le faire juge de ses talents de musicien, et poussa même l'amabilité jusqu'à travailler avec lui aux affaires de son royaume[2].

L'audience de congé eut lieu le 26 juillet. Édouard, tirant de son doigt un diamant évalué à 150 livres sterling, le donna au maréchal, qui reçut en outre, le jour suivant, un présent de vaisselle d'or et d'argent valant 3.000 livres sterling. La suite de Saint-André fut gratifiée avec une égale munificence : MM. de Chemault et de Gié reçurent chacun

[1] Dépêche de Sir J. Masone (10 mai 1551), *Calendars of State Papers, Foreign Series Edward VI*, p. 102-103.

[2] *Journal of Edward the VIth*, p. 335.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

E. B.

1.000 livres, M. de Morvilliers, le secrétaire Bourdin et Jean de Lustrac, évêque de Périgueux, chacun 500[1].

L'ambassade française quitta l'Angleterre, et, le 31 juillet, elle débarquait à Boulogne, où l'on offrit au maréchal « six queuves d'ypocras et huit queuves de vin »[2].

A son arrivée en France, Saint-André apprit que la guerre avec l'Empereur était imminente : les hostilités avaient même déjà commencé d'une façon indirecte. Il est certain que la mission de Saint-André auprès d'Édouard VI contribua à empirer les relations entre Charles-Quint et Henri II. Outre que l'alliance du roi de France et du roi d'Angleterre déplaisait à l'Empereur, l'incident des navires flamands saisis dans le port de Dieppe fournissait un motif de rupture d'autant plus vif que Marie de Hongrie continuait ses représailles insolentes[3].

Mais on peut croire que les causes véritables de

[1] *Loc. supra cit.*, et *Acts of the Privy Council of England*, t. III, p. 322 et *passim* : Le marquis de Northampton ne reçut du roi de France qu'un maigre présent de 500 l. st. « Mylord Marcus reward was deliwered at Paris, worth 500 pounds, mylord of Ely's 200, Mr Hobbie's 150, the rest at about one scantling » (*Journal of Edward the VIth*, p. 337). Henri II usa même d'un stratagème assez piquant : la disproportion des présents étant trop grande, il s'en excusa à l'ambassadeur d'Angleterre et rejeta la maladresse sur l'un de ses officiers.

[2] Arch. de Boulogne-sur-Mer, 1013, fol. 133A.

[3] Bibl Nat., coll. Clairambault, vol. 340, fol. 68 ; F. de Rabutin, *Commentaires des guerres en la Gaule-Belgique*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 395 ; De Thou, *Histoire universelle*, t. II, p. 113.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la reprise des hostilités étaient plus générales. « Sa Majesté, dit Tavannes, désire guerre avec l'Empereur pour ses prétentions et offenses reçues, aussi pour l'heureux succès de Boulogne ; désire de paroistre plus que son prédécesseur ; s'eslève par présomption, poussé par les désireux de nouvelletez, et par le connestable pour agrandir sa maison, secondé de M. de Guise... Le mareschal de Sainct-André les tierce [1]. »

[1] G. de Saulx-Tavannes, *Mémoires*, p. 153.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DEUXIÈME PARTIE

LA CARRIÈRE MILITAIRE ET DIPLOMATIQUE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE PREMIER

L'HOMME DE GUERRE. LES CAMPAGNES A L'EST ET AU NORD DU ROYAUME. 1551-1557.

Préparatifs de guerre. — Ardeur guerrière du maréchal. — Campagne des Trois-Évêchés. — Metz menacé : le duc de Guise s'y enferme. — Saint-André chargé de la défense de Verdun. — Activité du maréchal : il fait fortifier Verdun. — Montmorency le félicite au nom du Roi. — Regrets du maréchal de ne pouvoir se jeter dans Metz. — Saint-André chargé de maintenir les communications entre Metz assiégé et la cour. — Il brigue la charge d'amiral. — Correspondance entre Guise et Saint-André. — Retraite de l'Empereur. — Jugement du rôle de Saint-André à Verdun.

Saint-André chargé d'approvisionner et de mettre en état de défense les places de la Picardie. — Son activité et son énergie. — Les Impériaux devant Thérouanne. — Campagne de 1553 en Picardie. — Combat de Doullens. — Beauquesne. — Inutilité de cette campagne. — Saint-André lieutenant-général au fait de guerre en Picardie, Boulonnais et Artois. — Il ravage et incendie les provinces du Nord. — Inutilité de ces représailles féroces.

Campagnes de 1554. — Préparatifs en Picardie. — Surprise de Mariembourg par Saint-André. — Exploit du maréchal à la retraite de Solesmes. — Combat de Renty.

Campagne de 1555. — Nouveaux ravages dans le Nord. — Destruction de Cateau-Cambrésis. — Saint-André en Champagne. — Combat de Givet. — Suspension des hostilités. — Trêve de Vaucelles. — Éloges décernés au maréchal à la suite de ces campagnes.

Rupture de la trêve de Vaucelles. — Invasion de la Picardie. — Siège de Saint-Quentin. — Saint-André à Ham. Tentative pour délivrer Saint-Quentin. — Montmorency décide la bataille. — Opposition, dans le Conseil des chefs, de l'avis de Saint-André à celui du Connétable. — Entêtement de Montmorency.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Rôle glorieux de Saint-André à la bataille de Saint-Quentin.
— Saint-André prisonnier.

Conclusion : grande valeur de Saint-André comme homme de guerre.

Saint-André avait donné ses preuves de bravoure sous François Ier. Créé maréchal par Henri II, honoré des faveurs les plus enviées, en pleine fièvre d'ambition, il devait montrer, sous le nouveau règne, ses qualités de chef militaire. Elles furent glorieuses.

Dès la fin de juillet 1551, on lui avait mandé de se hâter, pour qu'il pût arriver à Paris en temps voulu[1]. En effet, la guerre semblait imminente entre Charles-Quint et le roi de France. Mais la saison étant, pour cette année, trop avancée, on se contenta de passer l'hiver en courses, surprises, rencontres et vexations réciproques ; on s'employa surtout à dresser des préparatifs pour recommencer une guerre interminable.

Une fois les provisions et les munitions disposées, il restait à recruter l'armée. Le grand embarras, toujours croissant, c'était la pénurie d'argent : sans prudence, Henri II avait follement distribué entre ses favoris une partie de son trésor, et Saint-André en avait profité plus que personne. Il est juste de reconnaître que, les impôts ne suffisant

[1] Lettre du cardinal de Lorraine au duc de Guise (1er août 1551) : « on a mandé le mareschal Saint-André de se haster, qui y sera en ce temps. » (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 67).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas, le Connétable, Diane, les Guise et le maréchal consentirent à prêter au Roi un peu de l'argent qu'il leur avait donné [1].

Cependant l'approche de la guerre enflammait les esprits. Saint-André rencontrant, en octobre 1551, le cardinal de Lorraine, lui exprimait le vif désir qu'il avait de se mettre en campagne [2].

Au printemps de 1552, il fut convenu que, tandis que Montmorency irait attaquer Metz, le Roi, accompagné de Guise et de Saint-André, pénétrerait en Lorraine, sous le faux prétexte de régler les affaires du duché, en réalité afin d'enlever le pouvoir à la régente Marie-Christine, nièce de l'Empereur [3].

Le Connétable entra dans Metz sans difficultés sérieuses, et le Roi se disposa bientôt à l'aller rejoindre pour recevoir de lui la soumission de la ville.

Le mardi, 12 avril 1552, Henri II quittait Joinville [4], après y avoir fait ses Pâques, entouré de son état-major et escorté de quatre compagnies, dont celle de Saint-André [5]. « Et les faisoit bon voir, pour

[1] F. Decrue, *Anne de Montmorency... sous Henri II*, p. 114.

[2] *Mémoires de Guise*, pp. 69-70.

[3] Christine de Danemarck, mère du petit duc souverain, duchesse douairière de Lorraine.

[4] A son passage à Joinville, le Roi ayant érigé cette baronnie en principauté en faveur du duc de Guise, Saint-André signa cet acte comme témoin (Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, Paris, 1849-1850, t. I, p. 258).

[5] Voir à l'*Appendice* n° II l'histoire de la compagnie de Saint-André.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien avoir contenance de gens de guerre[1]. » On sait que la campagne fut une véritable promenade : Metz, Lunéville, Strasbourg, Saverne, à travers la Lorraine, « belle et fort grande plaine peuplée de grands et gros villages », virent successivement passer la troupe royale. A Wissembourg, Saint-André fut chargé d'aller au-devant du duc des Deux-Ponts, qui venait visiter le Roi, de l'escorter et, quand l'entrevue fut terminée, de le mener lui et sa compagnie « faire collation »[2].

On voit à diverses reprises paraître le maréchal, durant cette campagne, pour ne jouer du reste qu'un rôle secondaire. Il eut à conduire une petite négociation avec un seigneur de la région, François de Bechstein. Celui-ci, à l'approche de l'armée française, s'était retiré dans les Vosges, emmenant quelques troupes. Il put obtenir de parlementer, et Saint-André fut chargé de traiter avec lui, à Rosières. On arrêta qu'il remettrait entre les mains du Roi tout ce qu'il possédait dans les Vosges, moyennant quoi il pourrait se retirer avec ses troupes en liberté[3].

Au commencement de juillet, la compagnie du maréchal surprit le château de Lumes, qui

[1] Guillaume Paradin, *Continuation de l'histoire de nostre temps*, p. 32 : F. de Rabutin, *Commentaires*, p. 407.

[2] Guillaume Paradin, *Continuation de l'histoire de nostre temps*, p. 74.

[3] *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, éd. Chantérac, Paris, 1870-1877, t. I, p. 13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de tout temps avait été un repaire de bandits[1].

Le 26 du même mois, le Roi, arrivé à Etreaupont, licencia ses troupes tant à cause des maladies que des pluies[2]. Les résultats de cette campagne, qui acquit à la France les Trois-Évêchés, avaient été aussi faciles que profitables.

Mais tout n'était pas gagné. On apprit bientôt que les princes allemands, naguère alliés du Roi, se réconciliaient avec l'Empereur, et que la régente des Pays-Bas, Marie de Hongrie, avait envahi la Champagne. Il devint d'ailleurs évident, dès le mois d'août 1552, que l'Empereur, avec qui Maurice de Saxe venait de traiter, se disposait à reprendre les Trois-Évêchés.

En toute hâte, le Roi envoya le duc de Guise à Metz, afin de pourvoir en diligence aux fortifications de la place. Le duc se mit en mesure de préparer la grande cité lorraine à toute éventualité. Malheureusement il ne trouvait pas à la cour un zèle correspondant, et, dans ses lettres, il s'en plaignait amèrement à Saint-André. Celui-ci, avec Diane de Poitiers, s'employait de son mieux auprès du Roi pour qu'il fût donné satisfaction aux besoins du duc de Guise[3], à qui il adressait, en attendant,

[1] Guill. Paradin, *loc. cit.*; F. de Rabutin, *Commentaires*, p. 407.

[2] *Ibidem.*

[3] Lettre de Saint-André au duc de Guise (27 août 1552, Villers-Cotterets) : « Je n'ay failly de monstrer vostre lettre à madame

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des paroles de résignation. « Nous semble, lui disait-il, puisque vous estes remys au bon plaisir du Roy que debvez en actandre son intencion, et le mieux que je voye en cela pour vous, c'est que si inconvéniant en advenoit, l'on ne s'en pourroit prandre à vous, et me desplaist bien, Monsieur, que les choses ne vont comme elles doibvent et que le désirez[1]. »

Le maréchal lui-même ne devait pas rester longtemps sans commandement militaire ; mais le Roi semblait hésitant sur le poste à lui donner. « J'ay supplié le Roy, écrivait Saint-André, qu'il luy pleust adviser sy en quelque endroict je luy pouvois faire service, pour ne m'y espargner ; à quoy il respond tousjours que je le laisse faire et qu'il me fera bien entendre quand il sera temps, et qu'il ne fault point que je craigne qu'il me laisse trop longuement en repos[2]. »

En effet, Henri II faisait assembler son camp à Saint-Mihiel, où il arriva bientôt lui-même, accom-

de Valentinois, qui fait ordinairement ce qu'elle peut pour vous faire fournir ce qui vous est nécessaire, et monstre tousjours de mieux en mieux vous porter affection et bonne volonté, jusques à me prier de l'advertir tousjours du langage qu'elle devra tenir au Roy pour vous, à quoy vous croyez bien que je ne faictz faulte. » (G. Guiffrey, *Lettres inédites de Dianne de Poytiers*, p. 105.) Cf., *ibidem*, une lettre de Diane de Poitiers au duc de Guise, datée du 30 août 1552.

[1] Lettre datée de Folembray le 6 août, Bibl. Nat., f. fr., ms 20548, fol. 68.

[2] Lettre datée de Villers-Cotterets, le 27 août, dans les *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 79.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pagné du Connétable et de Saint-André, après avoir traversé La Fère et Reims [1].

Le maréchal allait se voir donner un des plus rudes postes de la campagne. Dans la crainte que l'armée impériale, qui semblait se diriger sur Metz, ne délaissât cette ville bien munie pour se jeter à l'improviste sur Verdun encore sans défenses, on fit hâte d'y pourvoir, et Saint-André reçut, à la fin de septembre, la tâche de fortifier et de défendre cette ville, en qualité de gouverneur [2]. Ce fut une véritable joie pour lui. « J'ay laissé monsieur le mareschal de Saint-André dedans Verdun, écrivait le Connétable, avec bonnes troupes de gens de bien, lequel y est demeuré le plus volontiers qu'il est possible, en délibération de faire telle dilligence, de sy bien accoustrer ladite ville, que sy l'Empereur entreprend d'y venir, il y sera aussy bien reçeu qu'en lieu où il sçauroit aller [3]. » Saint-André avait pris avec lui dans la place, outre sa compagnie de cent hommes d'armes, celle de Tavannes qui en comptait cinquante, avec un renfort de huit enseignes d'infanterie française de la légion de Champagne, deux compagnies de

[1] Lettre de Saint-André datée de Reims, le 28 septembre 1552, dans les *Registres du bureau de la ville de Paris*, t. IV, p. 16. Cf. Rabutin, *Commentaires*, et *Mémoires de Guise*.

[2] Rabutin, *Commentaires*, p. 434.

[3] Lettre datée du 2 octobre, adressée au duc de Guise, *Mémoires de Guise*, p. 96.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chevau-légers et autant d'arquebusiers à cheval[1].

C'est à ce moment que commence, au point de vue militaire, la période originale du rôle de Saint-André.

A peine entré dans Verdun, il entreprit, avec une remarquable activité, de restaurer les défenses : une citadelle fut édifiée dans les jardins de l'Évêché, nuit et jour on travailla aux fortifications, tandis que le maréchal faisait amener tous les blés, vins et vivres, qu'on put trouver dans les alentours[2]. Des troupes de la garnison furent envoyées à cette fin à travers les campagnes environnantes, et purent achever l'approvisionnement avant l'arrivée de l'armée impériale, non sans avoir couru des dangers assez graves[3].

Le 18 octobre, Montmorency passait à Verdun et, constatant le travail accompli, il félicita vivement le maréchal au nom du Roi. Dans une lettre qu'il adressait au duc de Guise, il pouvait lui dire que Saint-André avait transformé cette ville en « l'une des plus belles places de France[4]. » Quinze

[1] Rabutin, *op. cit.*, p. 435.

[2] Rabutin, *op. cit.*, p. 435 ; Jean Bouchet, *Les annales d'Aquitaine*, Poitiers, 1644, p. 638.

[3] Lettre de Saint-André, Bibl. Nat., f. fr., ms 20310, fol. 56.

[4] Lettre de Montmorency au duc de Guise (18 octobre 1552) : « Je suis venu en ce lieu, pour y voir monsieur le mareschal de Saint-André, et adviser aux choses nécessaires en ceste place, que j'ay trouvée sy fort advancée depuis que j'y ay passé dernièrement, et la fortification sy bien ordonnée, que je vous puis assurer qu'elle s'en va l'une des plus belles places de France... » (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 111).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jours après, le zèle intelligent du gouverneur avait pourvu à tout, portant surtout sa « continuelle dilligence en les fortifications ». Mais il se plaignait d'être trop mal renseigné sur la marche de l'Empereur, et, dans toutes ses lettres, il priait instamment Guise de lui faire part des avertissements qu'il pourrait recevoir. De son côté, le duc lui demandait des nouvelles de la cour[1].

Sur ces entrefaites l'armée de Charles-Quint s'avançait formidable, avec le dessein, devenu évident, d'assiéger Metz. Une magnifique partie d'armes semblait devoir s'engager : princes, capitaines, nobles, ce fut à qui courrait s'enfermer dans la place menacée. Obligé de rester à Verdun, sans qu'il lui fût permis d'aller s'illustrer à Metz, Saint-André en ressentit une véritable douleur. Homme d'action et de bravoure, seules qualités morales qu'il ait jamais eues, l'attitude de temporisation et de garde ne lui plaisait en rien. Dans cette circonstance, il adressa au duc de Guise une lettre qui

[1] Lettre de Saint-André au duc, datée de Verdun, le 21 octobre 1552 : « Monsieur, encor que je vous aye escrit pendant que Monsieur le Connestable estoit dans ceste ville, et que par ma lettre je vous aye supplié me faire part des advertissements que vous aurez, sy vous feray-je encor ceste très humble requeste qu'il vous plaise vous en souvenir. Je ne vous puis rien dire d'icy, sinon de la continuelle dilligence que je faits faire en les fortifications, ausquelles il ne se pert aucune heure de temps, attendant quelle sera la délibération de l'Empereur, dont je ne puis avoir plus seur advertissement que par vous... Je m'attens de recevoir de vous tout ce que vous sçaurez et pourrez entendre... » (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 111).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fait grand honneur à son caractère militaire et justifie pleinement la renommée dont il a joui comme soldat. « Monsieur, écrivait-il, je ne vous puis dire le déplaisir que ce m'est de ce qu'il n'a pleu au Roy me permettre de vous aller trouver à Metz, m'ayant expressément défendu de ne bouger d'icy, comme vous pourra tesmoigner monsieur le cardinal vostre frère, qui a faict ce qu'il a peu pour me faire avoir mon congé et n'y a peu rien faire... Je prie Dieu vous donner autant d'heur et de victoire que j'en désireroys pour moy s'y j'estois à vostre place. » Et il ajoutait avec une certaine tristesse : « Je crois que jamais prince ne fut mieux accompagné que vous serez, et sy j'en pouvois autant faire qu'eux, j'ose bien dire qu'il n'y en va poinct qui en ayt si grande envye que moy [1]. »

Saint-André dut se résigner : il avait reçu une tâche, plus difficile que la bravoure, tâche qui était de maintenir les communications entre la ville de Metz et le Roi, d'y faire passer des secours et de harceler sans cesse l'ennemi, en gênant ses approvisionnements. De Verdun, le maréchal devait diriger toutes ces opérations, qui formaient la partie extérieure de la défense.

Dans les derniers jours d'octobre, Saint-André quitta momentanément Verdun, pour venir à Châlons, où s'était rendu le Roi. Celui-ci, très irrité

[1] Lettre datée de Verdun, le 25 octobre, *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 115.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la prise de Hesdin, place rendue récemment aux Impériaux, avait convoqué une sorte de conseil de guerre. On y délibéra des moyens de reprendre Hesdin, et on décida des mesures générales pour la défense du royaume.

Sur ces entrefaites on apprit la mort de l'amiral d'Annebault, décédé à La Fère. « Je vous ay dict la mort de Monsieur l'Admiral, écrivait Saint-André à Guise, vous y avez perdu un bon et seur serviteur, et moy un parfaict amy[1]. » Nous avons vu plus haut les services réciproques qui avaient lié d'Annebault au maréchal. Celui-ci se mit sur les rangs pour sa succession, et l'on put croire un moment que la faveur royale allait une fois de plus lui donner la préférence[2]. Mais les titres de Coligny et l'influence de son oncle, le Connétable, l'emportèrent.

Saint-André étant retourné à Verdun, le Roi le renforça en cavalerie et ordonna à Guise de lui envoyer la plus grande partie de celle qu'il avait à Metz. Ainsi le maréchal se trouvait en possession d'assez de gens de pied et de cheval pour « travailler l'ennemy » du côté de la ville assiégée[3].

[1] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 136; Rabutin, *op. cit.*, p. 440; [La Popelinière] *Histoire de France*, Paris, 1581, fol. 40 v°.

[2] Il fut question de créer Saint-André amiral et Coligny maréchal de France : « on a voullu dire que monsieur le mareschal de Saint-André seroit admiral et monsieur de Chastillon mareschal de France... » (Lettre du 4 novembre 1552, Bibl. Nat., f. fr., ms 4052, fol. 119).

[3] Lettre de Montmorency datée du 8 novembre, dans les *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 124.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Entre les deux places, Metz et Verdun, s'échangea, depuis ce moment, une correspondance ininterrompue, dans laquelle les deux chefs, Guise et Saint-André, se communiquaient mutuellement leurs avis et se faisaient part des moindres nouvelles.

La tâche du maréchal n'était pas sans peines, et le Roi pouvait écrire : « Mes gens, qui sont à Verdun, tous les jours sont au carnage[1]. » En effet, le marquis Albert[2] avait rejoint le duc d'Albe devant Metz, qu'il assiégeait du côté de la France, sur la rive gauche de la Moselle. Ce fut sur lui que portèrent tous les efforts des troupes de Verdun[3].

Il s'agissait surtout de maintenir les communications entre Metz et la cour : Saint-André s'ingéniait, au milieu des combats, à faire passer des courriers dans la place assiégée, et il avait, à cette fin, toute une troupe de messagers, dont beaucoup malheureusement s'égaraient dans l'armée ennemie. Le duc de Guise réclamait des chirurgiens : il en manquait, et craignait que les drogues, qu'on donnait aux blessés, ne fussent empoisonnées. Le Roi envoya son propre chirurgien, Ambroise Paré, avec toute une charge de médicaments. Le maréchal reçut mission de l'introduire dans Metz. Il parvint à séduire, moyennant quinze cents écus, un capi-

[1] *Ibidem*, p. 132.

[2] Albert, Margrave de Brandebourg-Culmbach.

[3] Rabutin, *Commentaires*, p. 446.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taine italien qui, d'accord avec quelques officiers de la compagnie du duc de Guise, fit passer dans la ville à minuit, à travers mille difficultés, l'apothicaire Daigue, Ambroise Paré et leur bagage médical[1].

Intermédiaire entre la cour et le duc de Guise, Saint-André devait renseigner la duchesse sur les actions et la santé de son mari[2].

La correspondance du maréchal est pleine de détails curieux sur ce siège mémorable. Vers la fin de décembre, on commença de s'apercevoir que Charles-Quint était à bout de forces, et Saint-André s'empressa de faire connaître cette bonne nouvelle à Madame de Guise. « Par tous les advertissementz que j'ai du camp des ennemys, écrivait-il, ils ne sçavent plus où ils en sont de leur entreprinse et n'ont aucune espérance de pouvoir rien fère à Metz, ayant failly toutes leurs mynes, et depuys quelques jours, ils ne tirent plus guières.

[1] Ambroise Paré, *Œuvres*, t. III, p. 696.

[2] A. Joinville, Antoinette de Bourbon et sa belle-fille, la jeune duchesse de Guise, étaient dans de continuelles inquiétudes. Le 24 décembre 1552, Antoinette écrivait à son fils, le duc François : « Mon filz, mon amy, pencés quel joye se nous est, quant pouons ouyr de vos nouvelles... j'ay resu ungne lestre que m'avés escrit par un homme d'arme de mons^r le maréchal de Sainct-André... » (Mlle de Pimodan, *La mère des Guise, Antoinette de Bourbon*, pp. 302-303.) On raconte que la vieille duchesse se préparait à célébrer le jour de Noël avec une ferveur particulière. Alors, et comme par une première grâce du ciel, on vit paraître dans le chemin qui montait au château un homme d'armes bientôt reconnu pour être au maréchal de Saint-André. Il apportait des nouvelles heureuses du défenseur de Metz (*Ibidem*, pp. 161-162).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Leur armée est tellement ruynée tant de la mortalité, qui y a esté et est enquorez plus forte que jamaiz, que pour ceulx qui s'en vont ordinèrement de leur camp, tant lansquenetz que italiens, desquels il en vient icy chacun jour pour se rendre, et en vint enquorez hyer dix ou douze qui sont tous conformes à ce que je vous escrips de la mortalité et nécessité qui est en leur armée. » Et il terminait par cette phrase pittoresque : « Je ne veulx faillir vous remercyer très humblement des bons fromages qu'il vous a pleu m'envoyer [1]. » Puis, lorsque la retraite de l'Empereur devint évidente, en janvier 1553, le maréchal s'empressa d'annoncer à la duchesse, avec une joie exubérante, la nouvelle du « deslogement » de Charles-Quint [2].

Saint-André ne resta pas inactif, devant la déroute de l'Empereur : il se jeta avec toute sa cavalerie sur l'armée en retraite, pour en achever le désastre. Puis il accourut à Metz, « pour veoir, écrivait-il à la duchesse, mon seigneur vostre mary et me resjouyr avec luy de ses bonnes et heureuses fortunes et de la louable victoire qu'il a pleu à Dieu luy donner, dont de ma part je le remercye » [3].

En somme, à son poste de Verdun, où il ne lui

[1] Lettre datée de Verdun, le 29 décembre. Bibl. Nat., f. fr., ms 3200, fol. 117 (Pièce justificative n° X).

[2] Lettres datées de Verdun, les 16 décembre, 1er janvier, 3 janvier, Bibl. Nat., f. fr., ms 3200, fol. 119, 121 et 123 (Pièces justificatives nos IX, XI, XII).

[3] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était guère loisible d'acquérir une illustration retentissante, Saint-André avait fait d'utile et méritoire besogne, au milieu de difficultés souvent fort épineuses. Ses lettres ne sont pas seules à nous renseigner sur les qualités qu'il mit à l'accomplissement de sa tâche, et les témoignages des comtemporains ne contiennent, à son égard, que des éloges. « Durant le siège, dit Salignac, Monsieur de Sainct-André avoit tousjours défendu aux ennemis les terres de Verdun et des environs, mesmes faict plusieurs belles desfaictes sur eulx, et souvent avoit envoyé donner des alarmes jusques au camp qui estoit devant Metz[1]. » De même le Connétable, ordonnant au duc de Nevers de faire fortifier Toul, pouvait lui citer en exemple à la fois l'œuvre de Guise et celle du maréchal[2].

Saint-André pouvait s'honorer d'avoir, par ses efforts, contribué à mettre en retraite Charles-Quint.

En effet, l'Empereur s'était retiré le 1er janvier 1553, abandonnant le commandement de son armée battue au duc d'Albe. Son départ acheva de démoraliser ses troupes, et il n'y eut plus dès lors ni ordre ni discipline : les routes se couvrirent de soldats, souffrant du froid et de la faim, de malheureux à peine capables de se traîner, que l'on voyait

[1] B. de Salignac, *Le siège de Metz* (coll. Mich. et Pouj, t. VIII, p. 558).

[2] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 149.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tomber d'épuisement le long des haies pour ne plus se relever[1].

Cependant les fatigues avaient atteint la santé du maréchal. Il revint habiter son château de Vallery en Senonais, où il demeura très malade, durant quelques jours, d'une fièvre continue. C'est à peine s'il pouvait se faire transporter de temps en temps en litière à Fontainebleau, auprès du Roi[2].

Mais les devoirs de sa charge le rappelèrent bientôt à Verdun, où il retourna dès le 18 janvier. Il y arriva juste pour recevoir un ordre de Henri II, qui lui mandait de laisser ses troupes sous le commandement de Vieilleville et de reprendre le chemin de la cour. Il en coûta à Saint-André de revenir si tôt : en effet, le duc de Guise allait bientôt quitter Metz et son voyage de retour s'annonçait comme une suite de triomphes, où le maréchal eût vivement désiré de l'accompagner. « Vous puis assurer, écrivait Saint-André au duc, qu'il me desplaist plus que je ne vous sçaurois dire de ne vous pouvoir attendre et vous faire compagnie jusques à la cour. Mais encore que je pense bien que Sa Majesté ne sçauroit pour cest'heure avoir grand

[1] Guill. Paradin, *Continuation de l'histoire de nostre temps*, p. 167 et suiv.

[2] Lettre du cardinal de Lorraine au duc de Guise, datée de Fontainebleau, janvier 1553 : « ... Je vous diray seullement que le mareschal de Saint-André a esté fort malade à Vallery d'une fiebvre continue,... et espère que nous l'aurons icy dans quatre ou cinq jours, où il se fait amener en litière... » (*Mémoires de Guise*, p. 153).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

besoing de moy, sy est-ce que je craindrois faillir sy je n'obéissois à son commandement.[1] » Il n'abandonna pas Verdun sans avoir pourvu à tout ce qui pouvait réclamer ses soins.

*
* *

Pendant le reste de l'hiver, le royaume et la cour se reposèrent. Au lieu de la guerre, les festins, les divertissements et les jeux occupèrent l'entourage du Roi. Mais au milieu de ces plaisirs, des rumeurs et des conjectures faisaient prévoir une prochaine reprise des hostilités.

Saint-André, malgré sa maladie récente, ne resta pas longtemps inactif et, dès le mois de mars 1553, il reçut mission d'approvisionner et de mettre en état de défense les places de la Picardie[2]. La correspondance qu'il échangea au jour le jour avec son auxiliaire, M. d'Humières, alors gouverneur de Péronne, nous montre l'activité remarquable avec laquelle le maréchal s'acquitta de sa nouvelle tâche. Homme de guerre, il a toujours brillé par la rapi-

[1] Lettre datée de Verdun, le 19 janvier, *Mémoires de Guise*, p. 159.

[2] Le 8 mars 1553, Charles d'Humières, évêque de Bayeux, écrit à son frère, gouverneur de Péronne, pour lui annoncer que Saint-André est à Ardres, avec 1.200 chevaux et 4.000 hommes de pied pour le ravitailler : dans peu de jours, ces troupes seront portées à 4.000 chevaux et 10.000 hommes de pied (*Correspondance des d'Humières provenant du château de Mouchy*, publ. par J. Pichon, dans *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. VI, p. 101).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dité à la fois de ses conceptions et de leur mise en œuvre.

Venu d'abord à Saint-Quentin, il en partit le 19 mars au matin, pour se rendre, accompagné d'une bonne escorte de gens d'armes, d'abord au Câtelet, puis à Péronne. Il annonçait son arrivée à d'Humières par ces quelques mots écrits dans la hâte du départ : « J'espère que nous burons aujourd'hui ensemble [1]. » Le 22, se trouvant à Corbie, il ordonnait aux réparations du château [2]. Puis il écrivait à M. d'Humières des prescriptions pour faire fortifier Péronne : « Je vous envoye l'estat et mémoyre des endroicts où il faut fère premièrement et promptement besoingner pour la fortiffication de Péronne, vous priant m'envoyer l'estat au vray des grains, vins et aultres sortes de vivres qui sont en ladicte ville de Péronne, et au demeurant faire dilligenter toutes choses [3]. »

Un fait nous montre que son action ne manquait pas d'énergie. Durant son séjour à Corbie, on l'informa que les habitants d'Ancre, châtellenie du ressort de Péronne et le bourg le plus opulent du pays, n'avaient encore apporté au chef-lieu ni vivres, ni grains, tandis que les habitants de

[1] Lettre datée de Saint-Quentin, le 19 mars, Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 29.

[2] Lettre datée de Corbie, le 22 mars, Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 32.

[3] Lettre datée de Corbie, le 22 mars, Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 33.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toutes les autres localités s'étaient empressés de faire leur devoir : irrité, Saint-André leur fit signifier qu'ils eussent à s'exécuter promptement, faute de quoi il les livrerait au pillage effréné de ses soldats [1].

Les détails minimes en apparence de l'administration militaire retenaient son zèle intelligent. Il s'inquiétait de faire acheter des bois pour les fortifications de Péronne, et de les faire payer raisonnablement ; il se renseignait sur les personnes et les lieux intéressés dans tous ces travaux [2]. Mais la question principale était, dans cette région, celle des approvisionnements, et il ne cessait, sur ce point, de presser l'activité de M. d'Humières, qui semble avoir parfois été un peu lent : « Quant aux grains, lui écrivait-il, encores que je m'assure bien que vous faictes fère toute la dilligence possible de fère amener à Péronne ce qui est encores au plat pays, suyvant ce que je vous en ay escrit, si n'ay-je voullu faillyr de vous en ramenteveoyr encores par ceste lectre, vous assurant que ne scauriez pour ceste heure fère au Roy plus agréable service que cestuy-là [3]. »

Après ces jours de travail, Saint-André revint

[1] Lettre *supra* citée.

[2] Lettre datée de La Fère, le 23 mars, Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 34.

[3] Lettre datée de La Fère, le 26 mars, Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 41.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

passer quelque temps à la cour, pour repartir bientôt visiter les châteaux et places fortes du duc de Guise [1]. Le 12 avril, il envoyait à M. de L'Aubespine, secrétaire de Henri II, des nouvelles de Hesdin, dont il inspectait les défenses : les ennemis, en garnison aux villes de la frontière, devenaient de plus en plus menaçants, et sans les troupes qui se trouvaient alors à Hesdin, « ils ne fauldroient, écrit le maréchal, à brusler toute ceste frontière jusques aux portes de ceste ville, car de ce faire vous asseure qu'ilz en ont une belle envie [2] ».

Toute cette activité n'était pas inutile [3]. En effet, Charles-Quint ouvrit la campagne de 1553 par un coup d'audace : à la fin d'avril, il envoya son armée, commandée par Ponthus de Lalaing, sous

[1] A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. I, p. 340.

[2] Lettre de Saint-André à M. de l'Aubespine (12 avril 1553) (*Autographes du musée Dobrée à Nantes*, inventaire, n° 794).

[3] Sur le contentement que le Roi manifesta de l'activité de Saint-André, nous avons un témoignage précis. M. de Chemault écrivait, le 28 juillet 1553, au maréchal : ... « Je continuai à lui dire [au Roi] que vous m'aviez commandé lui dire que la chose du monde que vous désiriez le plus étoit que Dieu vous fit cette grâce de lui faire quelque bon service ; sur quoi il me fit réponse qu'il en étoit bien assuré. Mais soyez certain, Monseigneur, que j'ai connu à son bon et joyeux visage, incontinant que je lui ai parlé de vous, et tant que je lui en ai parlé, qu'il est autant content que vous le pouvez désirer, et voudrois que vous eussiez pu voir ce que j'ai vu pour vous de ce bon visage, pour le très grand plaisir que je suis certain que vous en auriez, et vous promets par ma foi que vous ne le sauriez souhaiter meilleur, ny plus franc et joyeux que je le vis parlant de vous... » (*Papiers des Pot de Rhodes*, p. 174).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les murs de Thérouanne. Avant-poste éloigné du centre des forces royales, Thérouanne fut pris à l'improviste et se rendit. Après quoi l'ennemi se porta sur Hesdin qu'il investit rapidement.

Henri II se hâta de faire assembler et équiper son armée. La gendarmerie et l'infanterie, au fur et à mesure de la levée, se dirigèrent sur Amiens où devait se faire la concentration des troupes. Le Roi précipita les préparatifs et l'armement, « pour mettre aux champs sa puissance et faire belle son armée ». Tout le monde se disposait aux batailles glorieuses, et Tavannes, de Verdun, suppliait son ami le maréchal d'intervenir auprès du Roi pour qu'on lui permît de quitter son poste d'attente et de se joindre au « voyage » de Picardie [1].

Mais cette hâte venait trop tard et, le 17 juillet, Hesdin succombait. L'Empereur en fit immédiatement raser les fortifications.

La Canche franchie à Hesdin, les Impériaux s'avancèrent sur l'Authie, « le second fossé de France ». Il était grand temps de les arrêter. On fit diligence du côté des Français, et, ne pouvant disposer de toute son armée avant la fin de juillet, le Roi envoya le Connétable et Saint-André « pour se mettre devant » [2].

Encouragés par leurs succès, les Impériaux

[1] Lettre de Saint-André à Tavannes (15 juillet 1553), Bibl. Nat., f. fr., ms 4641, fol. 4.

[2] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 204.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

continuaient de piller et de brûler les villages le long de la rivière d'Authie. Le bruit courut, au commencement du mois d'août, qu'ils se dirigeaient vers Doullens. Assisté de Saint-André, le connétable de Montmorency se porta à leur rencontre, et chercha à les faire tomber dans un piège de guerre.

Le stratagème employé fut heureux. Quatre compagnies d'infanterie française traversèrent l'Authie, et Paul-Baptiste Frégose se porta en avant pour entrer en contact avec l'ennemi et l'attirer au combat. Cependant des troupes en corps détachés se faisant suite avaient été postées à longs intervalles. On commençait alors à employer utilement la cavalerie légère, et l'événement montra quel bon parti on pouvait en tirer. Le duc de Nemours commandait le premier corps ; forcé, il devait se replier sur Sansac, qui était une lieue en arrière avec cinq compagnies légères. En flanc, à un quart de lieue, le prince de Condé dirigeait lui aussi des chevau-légers. Enfin le maréchal de Saint-André était embusqué à deux milles plus arrière, à la tête d'un solide escadron de cinq cents gendarmes.

Il s'agissait d'attirer peu à peu l'ennemi, en simulant des retraites successives, pour le surprendre et l'écraser dans une dernière bataille. La plus rude tâche revenait à Saint-André, qui devait donner le coup décisif.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Comme on l'avait prévu, les Impériaux se jetèrent sur les quatre compagnies d'infanterie, qui se trouvaient au delà de l'Authie. Celles-ci se hâtèrent de repasser la rivière, suivies des ennemis. Nemours et Sansac, chargés l'un après l'autre, feignirent à leur tour de prendre la fuite et se replièrent précipitamment vers l'endroit où le maréchal était en embuscade. Alors parut Saint-André à la tête de ses gendarmes, qui « commença à marcher au grand trot droit aux ennemis, ce qui les arrêta sur cul ». Condé vint se joindre à lui, et tous deux jetèrent les Impériaux dans un tel désarroi qu'ils s'enfuirent « à vau la route ». Refoulés et battus, ils se retirèrent laissant des pertes considérables tant en morts qu'en prisonniers : plus de huit cents tués de leur côté restèrent sur le champ de bataille. Au milieu des prisonniers faits par le maréchal, se trouvait un ennemi de marque, le duc d'Arschot. Du côté des Français, les quelques dommages atteignirent surtout la cavalerie légère ; mais la gendarmerie de Saint-André sortit indemne de l'engagement [1].

Ce combat dit de l'Authie ou de Doullens-Beauquesne [2], illustré par le sang-froid et l'habileté du maréchal, lui valut les plus grands éloges de ses

[1] Rabutin, *Commentaires*, p. 456 ; Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. II, p. 249. V. surtout le duc d'Aumale, dans son *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 35, qui fait ressortir la valeur militaire de cette journée.

[2] 13 août 1553.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contemporains, et le poète Mellin de Saint-Gelais composa un dizain pour chanter l'exploit [1].

Mais ce n'était qu'une avant-garde, qui s'était distinguée à Doullens-Beauquesne. A la fin du mois d'août, toute l'armée se trouva réunie près d'Amiens, et, le 1er septembre, furent déployées les enseignes de France, « en si grand et admirable nombre d'hommes, que plus espessement l'on ne voit au renouveau les mousches à miel voler aux champs sur les fleurs espanouies » [2]. Saint-André, avec sa gendarmerie, vint se ranger dans le corps de l'armée, auprès du Roi. Alors se déroula la campagne de Picardie qui, après le brillant début que nous avons vu, finit piteusement sans résultats. Les troupes royales se bornèrent à engager avec l'ennemi quelques vives escarmouches de cavalerie, où se distingua le maréchal. Sous l'inspiration du connétable irrésolu, Henri II renonça bientôt à forcer les retranchements des Impériaux, et, le 20 septembre, on licencia cette belle armée, sans avoir rien fait que munir de gendarmes les garnisons de la frontière.

Sur cette frontière du Nord, continuellement menacée, exposée aux envahissements imprévus de l'ennemi, poste de vigilance, d'énergie et de

[1] Dizain : De la deffaicte des Bourguignons devant Beaucaine, où fut pris le duc d'Alscot par le bon ordre de monsr le mareschal de Saint-André, dans *Œuvres de Mellin de Saint-Gelais*, éd. Blanchemain, Paris, 1873, t. III, p. 117.

[2] Rabutin, *op. cit.*, p. 457.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bravoure il fallait laisser des troupes solides commandées par un chef diligent.

Les qualités militaires dont avait fait preuve Saint-André le désignaient au choix de son maître : le 25 septembre 1553, par pouvoir donné à Saint-Quentin, il fut nommé lieutenant-général au fait de guerre en Picardie, Boulonnais et Artois [1].

Tout ce qui formait la partie résistante de l'armée royale, gendarmerie, cavalerie légère, vieilles enseignes et allemands, fut mis sous ses ordres directs et massé à Auxy-le-Château près de Hesdin.

Livré à lui-même, le maréchal allait accomplir dans ces régions une œuvre terrible de destruction et de mort. Pendant près de deux mois, il rivalisa de férocité avec les Impériaux.

Dès que ses troupes eurent été réunies à Auxy-le-Château, Saint-André les dirigea vers le comté de Saint-Pol, pour le détruire « de fond en racine », et en achever la dévastation commencée par les Espagnols. Le même sort attendait le comté de Ponthieu, le bailliage de Hesdin et tout le pays d'Artois. Ainsi devait être créé une sorte de désert entre les deux armées de l'Empereur et du Roi.

Saint-André procéda à cette exécution de toute une région à la barbe des ennemis, sans trouver

[1] Bibl. Nat., *Pièces originales*, vol. 23, n° 61 (mention); Rabutin, *op. cit.*, p. 465; Pinard, *Chronologie historique-militaire*, t. II, p. 249, d'après les comptes de l'extraordinaire des guerres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

AINSCRIBIAS

résistance qu'il ne brisât, « avec une tant admirable furie et désolation qu'il ne fut pardonné seulement aux toicts et loges des bergers, que tout ne fust mis en feux et cendres »[1]. Les alentours de Saint-Omer, Lillers et Aire, furent transformés en vastes champs de ruines. Le château de Pernes, enlevé d'assaut, vit toute sa garnison d'Espagnols condamnée et passée au fil de l'épée [2].

Dans cette guerre impitoyable, le maréchal mettait singulièrement en haleine ses lieutenants. Les lettres qu'il adressait sans cesse à M. d'Humières, gouverneur de Péronne, pour le presser, nous sont un témoignage particulièrement vif de son activité autoritaire.

Au début de sa mission militaire, alors qu'il s'agissait de concentrer à Auxy-le-Château les bandes de chevau-légers, les gendarmes et les soudoyers allemands, nous le voyons diriger les capitaines, ordonner les mises en route, multipliant les dépêches expresses et prenant à peine le temps de coucher dans une ville pour aussitôt se hâter vers un autre poste [3]. Tout en surveillant ses troupes, tout en payant de sa personne aux combats, il ne cessait, avec une énergie étonnante, de pourvoir

[1] Rabutin, *Commentaires*, p. 465. Rabutin, qui a plutôt des sympathies pour le maréchal, n'est pas suspect d'exagération.

[2] *Ibidem*.

[3] Lettres de Saint-André à d'Humières, Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 55, 59 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux fournitures et aux vivres, de faire réquisitionner, escorter et payer les marchands. Occupé d'une part, il avisait à ne pas se laisser surprendre de l'autre. « Puys que ainsi est, écrivait-il à M. d'Humières, que les ennemys commancent à courir en la frontière de delà, je vous prye vous en retourner à Péronne, là y revenir et vous y tenir pour empescher le plus que vous pourrez les dicts ennemys de rien gaster »[1].

Au commencement de novembre 1553, les Impériaux semblèrent vouloir tenter, avec une nouvelle audace, d'envahir et de ravager la frontière : ils brûlèrent Beaurevoir, Bohain et d'autres villages jusqu'à Ham. Saint-André leur répondit par un surcroît d'activité guerrière. Successivement il emporta à l'assaut les postes d'Avesnes-le-Comte et de Beaufort. Puis il expédia des compagnies de renfort dans toutes les directions, à Guise, à Péronne, à Corbie[2]. En même temps il envoyait dans cette région le sieur de Biron qui devait, après avoir réuni toutes les garnisons, se jeter sur les Impériaux[3].

Exigeant de ses auxiliaires un service extrêmement dur, le maréchal montrait lui-même l'exemple de l'ardeur belliqueuse. « Ce me sera, écrivait-il à d'Humières, ung grand plaisir d'estre souvant

[1] Lettres du même au même (24 et 31 octobre), Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 57 et 60.

[2] Lettre à d'Humières, Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 51.

[3] *Ibidem*, fol. 62.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

adverty par vous de ce que deslibèreront fère les ennemys et s'ilz vouldront entrer plus avant en pays, de quoy je ne seray guyères marry moyennant que je fusse asseuré qu'ils me voulsissent atendre pour leur fère ung peu de bonne chère »[1].

Durant tout le mois de novembre, Saint-André dirigea des courses en pays ennemi. Puis, lorsque la mauvaise saison fut trop avancée pour continuer la campagne, il rentra à la cour, vers le commencement de décembre [2]. Quelques compagnies d'infanterie française et de chevau-légers furent licenciées, le reste se répartit entre les diverses garnisons pour y passer l'hiver.

Le maréchal avait accompli rigoureusement sa tâche, sans doute avec un zèle trop cruel. Il ne paraît pas que l'incendie et les ravages portés, durant deux mois, à travers le comté de Saint-Pol, le bailliage de Hesdin, l'Artois et le Ponthieu, dussent produire des résultats militaires importants. Ces procédés de guerre, assez inutiles et en tout cas déplorables, n'avaient que la valeur de représailles féroces. « En ce voyage, dit Rabutin, ne fut fait autre chose de grand effet, mais plustost mouvante à pitié que méritant d'estre mise par escrit »[3].

[1] Lettre au même (8 novembre), Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 63.

[2] Lettre au même (29 novembre), *ibidem*, fol. 64.

[3] Rabutin, *op. cit.*, p. 465.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*
* *

La saison avait seule séparé les adversaires. Les bruits de guerre s'élevèrent de nouveau au printemps de l'année 1554, et « furent despendues les armes pour commencer à les fourbir et aprester »[1]. Après avoir établi ses magasins et étapes dans les villes de Mariembourg et Avesnes, l'Empereur se disposait à envahir la Champagne avec des troupes imposantes et à venir mettre le siège devant Mézières.

Au début du mois de mars, Saint-André se rendit en Picardie pour reprendre son commandement effectif de lieutenant-général. Il dirigea aussitôt une expédition sur Ardres, après quoi il s'occupa surtout de mettre la région du nord en état de soutenir de nouveaux assauts. En sa qualité de lieutenant du Roi, il commandait les réquisitions de troupes et de vivres, publiait des mandements pour enjoindre aux habitants de se rendre sur les points menacés afin d'y faire le guet, dressait les rôles d'hommes à fournir par chaque localité, animait le zèle des maires et des magistrats de villages[2]. On peut constater avec intérêt la persistance, en plein

[1] Rabutin, p. 467.

[2] Mandement du 12 avril 1554, Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 65 (Pièce justificative nº XIII). — Avances de 25 ânées de blé faites par l'Hôtel-Dieu de Laon à la garnison de La Fère par ordre du maréchal de Saint-André (Invent. Arch commun. de Laon, GG 96).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVIe siècle, de l'obligation où étaient les roturiers de faire le guet même dans des localités éloignées de leur propre pays.

Cependant Henri II avait fait lever en Allemagne et en Suisse de nombreux gens de guerre. Vers le milieu de juin 1554, il se disposa à réunir son armée en trois quartiers différents, à Mézières, à Saint-Quentin et à Crécy-en-Laonnais. Le 18 juin, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, « deux astres de bonheur en ceste conquête », se rejoignaient à Crécy[1]. Ils firent avancer un peu l'infanterie et la cavalerie du côté de Marle, où ils se rendirent eux-mêmes le lendemain. M. de Vendôme arriva sur ces entrefaites, et les trois chefs se disposèrent à commencer de suite les hostilités.

Il fut décidé qu'une fausse attaque serait dirigée sur Avesnes, pendant que l'autre partie de l'armée se jetterait à l'improviste sur Mariembourg. Saint-André fut chargé de cette dernière phase de l'action, particulièrement difficile à mener à bien.

En conséquence, pour tromper l'ennemi et le persuader qu'il fallait porter ses forces au secours d'Avesnes, le connétable et Vendôme emmenèrent le gros de l'armée royale du côté d'Etréaupont. Pendant ce temps Saint-André se dirigeait sur la route de Maubert-Fontaine, accompagné de quatre

[1] G. Paradin, *Continuation de l'histoire de nostre temps*, p. 313.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cents hommes d'armes et sept cents chevau-légers, des rudes compagnies de Suisses et d'un régiment de pied français, et soutenu par le plus gros de l'artillerie de l'armée. Le 22 juin, le maréchal arrivait à Maubert-Fontaine, forteresse bâtie naguère sur la frontière par François Ier. Tout le succès de cette entreprise secrète dépendait de la célérité qui serait mise à la conduire. Saint-André pressait ses troupes, afin d'être assez avancé en pays ennemi, lorsque les Impériaux viendraient à s'apercevoir de son dessein. Il réussit au-dessus de toute espérance.

Le 22 au soir, la petite armée atteignait Rocroy, dernier village français, et s'engageait aussitôt dans les bois. Mais il fallut surmonter des difficultés de toutes sortes, qui retardèrent la marche des troupes. Les ennemis en effet, craignant une attaque de ce côté, avaient, durant les jours précédents, encombré les chemins d'une énorme quantité de troncs d'arbres, qui, jetés en travers les uns sur les autres, formaient d'épaisses barricades qu'on ne pouvait franchir ni à pied ni à cheval. Saint-André, dans cette situation difficile, fit preuve de la plus remarquable activité et réussit à faire passer sans encombres non seulement ses gens de pied et sa cavalerie, mais encore toute son artillerie. Le jeu était extrêmement dangereux : toutes ces opérations se faisaient dans la nuit, à travers plus de huit lieues de bois, alors que le moindre éveil pouvait faire surgir les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Espagnols, qui, bien renseignés sur les chemins, auraient écrasé en un clin d'œil les troupes du maréchal, embarrassées et perdues. Saint-André fit travailler des pionniers toute la nuit et réussit à éviter le danger. Le 23 juin, au matin, sans coup férir et sans avoir perdu un seul de ses hommes, la petite armée arrivait en vue de Mariembourg, place très forte et bien munie, une des plus importantes de la frontière. Surpris à l'improviste, les habitants restèrent comme ébahis, « qui cuydoyent à la vérité que l'armée de Monseigneur le Mareschal fust tombée du ciel, ou qu'elle eust volée par dessus les boys »[1]. Les troupes de Saint-André bloquèrent immédiatement Mariembourg, sans rencontrer grande résistance : l'ennemi, pris au dépouvu, n'avait pas eu le temps de renforcer la garnison ordinaire. Outre la garde habituelle, la ville n'était défendue que par quelques fuyards, accourus de Chimay, qui se trouvèrent très fâchés de tomber d'un péril en un plus grand. Après avoir soigneusement reconnu les lieux, le maréchal fit commencer les tranchées, à l'endroit le plus propice pour y placer ses batteries.

Tout ne se passa pas cependant sans difficultés. En effet, dès le début des hostilités, l'Empereur se voyant menacé par trois armées françaises à la fois, avait jeté en campagne Julian Romero, capi-

[1] G. Paradin, *Continuation de l'histoire de nostre temps*, p. 313 et suiv. ; Rabutin, *Commentaires*, p. 470.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taine espagnol, avec des bandes éprouvées, pour s'introduire dans la première place qu'assailliraient les troupes de Henri II. Si Romero parvenait à entrer dans Mariembourg, tout le fruit de l'habile manœuvre du maréchal serait perdu ou du moins très compromis. Il s'agissait de prévenir autant que possible les opérations des bandes espagnoles. C'est pourquoi Saint-André lança sa cavalerie légère en rase campagne afin de dévoiler les desseins de l'ennemi, faisant appuyer, en cas de risque, les escadrons légers d'une forte arrière-garde de gendarmerie. En même temps il resserrait le blocus, et postait ses gens de pied dans tous les taillis qui auraient pu dissimuler les Espagnols. Durant toute la nuit du 23 au 24 juin, le maréchal resta au guet, « duquel la présence faisoit veiller les endormis, pour le devoir en quoy se mettoit le chef »[1]. Deux fois Romero attaqua et fut repoussé, malgré l'aide que lui portèrent les assiégés. Alors les approches se poursuivirent et les tranchées furent avancées de plus en plus, tandis que la ville était maintenue en continuelle alarme. Jusqu'au 26 juin, cent vingt coups de canon environ furent tirés sur Mariembourg. Au bout de ces trois jours de siège, sans qu'il y eût encore aucune brèche d'ouverte, les assiégés perdant courage devant l'habileté et la soudaineté de l'attaque, vinrent offrir de se rendre à

[1] Guill. Paradin, *op. cit.*, *loc. supr. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

discrétion [1]. Le gouverneur et les autres officiers demeurèrent prisonniers. Mariembourg qui tirait son nom de Marie, régente des Pays-Bas, porta celui de Henriembourg aussi longtemps que cette ville resta à la France. Le succès de l'entreprise dirigée par Saint-André eut un retentissement considérable, et le Roi manifesta son contentement au maréchal [2].

Une fois Mariembourg pris, le dessein de Henri II était d'amener l'Empereur à une bataille rangée. Mais ce fut en vain, et, après s'être emparé de quelques petites villes du Hainaut, le Roi dut se contenter de faire incendier les châteaux de Binche et de Marimont, somptueuses résidences de Marie de Hongrie, en représailles de la destruction par les Impériaux du château de Folembray [3].

Cependant l'armée royale ne dépassa pas le cours de la Sambre, et, le 16 juillet, l'ordre fut donné de battre en retraite. Le 23 juillet, les troupes françaises campaient près du Quesnoy dans un gros village appelé Solesmes, qu'elles incendièrent en le quittant. Les Espagnols, « comme

[1] Dépêche de l'ambassadeur vénitien, Bibl. Nat., f. ital., ms 1717, fol. 31 ; G. Paradin et Fr. Rabutin, *loc. supr. cit.*

[2] *Ibidem*, et *Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 262 et suiv. ; J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 658.

[3] « ... Les sieurs de Nevers et mareschal de Sainct-Andrey ont couruz jusques près de Namur, et gaingné grand butin de bestial sans avoir eu rencontre » (4 juillet 1554, *Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 272). — Folembray près Coucy, résidence bâtie par François Ier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

désespérez pour veoir à leur présence destruire et fouldroyer leur pays », firent bientôt mine d'attaquer. Sachant que l'armée du Roi devait traverser deux ruisseaux, subitement crûs dans la nuit, le duc de Savoie, à la faveur du brouillard et de la pluie, se décida à diriger une charge, qui, prenant ses adversaires dans l'embarras du passage, devait lui procurer une facile victoire. Il réunit donc les compagnies et garnisons des grosses villes en deux troupes d'environ quatre mille chevaux, et les embusqua dans un bois longeant le chemin de l'armée royale et dans les villages voisins, tandis que lui-même demeurait en arrière, avec le reste de la cavalerie et les gens de pied.

L'armée royale se mit à traverser les deux ruisseaux sans méfiance, et déjà le plus gros était passé. Il ne restait en deçà que l'arrière-garde, forte de quinze cents chevaux, commandés par le maréchal de Saint-André. Celui-ci avait sous ses ordres le prince de Condé, les ducs d'Enghien et d'Aumale, le marquis d'Elbeuf, le vicomte de Turenne, Henri de Montmorency-Damville, Tavannes, Suze et Crussol. Le brouillard, qui avait obscurci le ciel toute la matinée, s'étant dissipé, on aperçut un corps de cinq cents cavaliers espagnols lancés en avant par le duc de Savoie. Saint-André envoya en reconnaissance les capitaines Fregose et Lanques, qui vinrent dire que toute la cavalerie de l'Empereur arrivait. La situation était extrême-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment critique : il suffisait d'un manque de sang-froid pour que l'arrière-garde française fut coupée et écrasée. Déjà les ennemis pressaient l'attaque. Alors le maréchal prit une mesure de courage. Au lieu de précipiter le passage de ses quinze cents hommes, ce qui n'eût pas manqué de produire une panique désordonnée, favorable au jeu des Impériaux, il se mit en personne à la tête d'un détachement, alla se poster sur la colline au pied de laquelle coulait le ruisseau à traverser, et soutint le choc de l'ennemi jusqu'à ce que toutes les divisions françaises eussent passé une à une en bonne contenance. Quand les Espagnols purent s'approcher, leur coup était manqué. Saint-André avait sauvé l'arrière-garde et empêché un désastre certain. Cette prouesse lui valut une gloire considérable[1].

Au commencement du mois d'août, le Roi vint mettre le siège devant Renty. Le 12, les troupes

[1] Dép. vénit., Bibl. Nat., f. ital., ms 1717, fol. 28 ; Rabutin, *Commentaires*, p. 478 ; G. Paradin, *Continuation...*, p. 337 ; Brantôme, *Œuvres*, V, 41 ; Pinard, *Chronologie*, II, 249 ; Aumale, *Histoire des princes de Condé*, I, 38-39. Le connétable de Montmorency qui donna avis de cet exploit au maréchal de Brissac comme d'une des belles choses qui soit arrivée de son temps (*Mém. Boyvin du Villars*) dit que les ennemis étaient au nombre de sept à huit mille hommes. Brantôme écrit qu'ils n'étaient que quatre mille et que les Français étaient deux mille. Paradin, qui a vu la relation contemporaine, prend des chiffres intermédiaires et dit que les ennemis comptaient dix mille hommes et que l'arrière-garde commandée par Saint-André en comptait quinze cents. Nous nous sommes tenus à ces derniers chiffres, qui sont confirmés par Rabutin. — J. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 659.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'Empereur s'approchèrent pour essayer de délivrer la ville. Guise, assisté de Saint-André, Nevers et Coligny, dirigeait les opérations : on veilla toute la nuit pour attendre l'ennemi. Le lendemain se livra la bataille, « en laquelle la gendarmerie et cavallerie de France augmenta son loz et estimation ». L'armée du Roi coucha sur le champ du combat, puis se retira du côté de Montreuil, le maréchal demeurant sur la queue pour tenir les ennemis en respect[1].

Quelques temps après, la compagnie de Saint-André fut chargée de garder la ville de Montreuil, que les Impériaux semblaient vouloir attaquer[2]. Enfin l'hiver approchant, on se sépara après avoir muni les places fortes.

Saint-André avait été vraiment le héros de cette campagne.

*
* *

Au mois de février 1555, le gouvernement royal fut informé que les Impériaux se disposaient à recommencer la guerre et à ravager les territoires français. De grandes forces avaient été réunies dans le Cambrésis et le Namurois, pour tenter de recouvrer Mariembourg. Le Roi se trouvait alors

[1] Rabutin, *Commentaires*, p. 481 et suiv. ; G. Paradin, *Continuation...*, p. 361.

[2] Rabutin, *op. cit.*, p. 485.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Fontainebleau, pour la célébration des noces solennelles du comte de Vaudemont et de Mlle de Nemours. Devant la persistance des nouvelles de guerre et les allures menaçantes des Espagnols, Henri II se décida à prendre des mesures.

L'empereur faisait travailler avec empressement à la construction du nouveau Hesdin. Saint-André fut envoyé avec une armée en Artois pour l'empêcher. Il était patent que tous les vivres de l'ennemi provenaient du comté de Saint-Pol et du bailliage de Hesdin : on résolut de les brûler. Le maréchal fut chargé de cette tâche, que déjà une fois il avait accomplie avec une férocité remarquable. Il quitta donc la cour et se dirigea vers la Picardie, dont il était lieutenant-général au fait de guerre. Le duc de Nemours, le vidame de Chartres, le Rhingrave et d'autres capitaines l'accompagnaient [1]. A son arrivée, le maréchal fit assembler toutes les garnisons de la frontière, puis entra dans les pays condamnés de Saint-Pol et de Hesdin pour les ravager. Après avoir tenté de s'emparer de Saint-Omer [2], il côtoya l'Artois, en y faisant tous les dégâts possibles, et feignit de vouloir revenir sur ses pas, comme pour battre en retraite. Soudain, à la fin de

[1] Vin offert par la ville de Laon au maréchal de Saint-André, pour être exempté du logement des Allemands et lansquenets qui se trouvaient à Crépy (*Invent. Arch. commun. de Laon*, CC 55).

[2] Dép. vénit., Bibl. Nat., f. ital., ms 1718, fol. 377-378.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mars, ayant appris qu'à Cateau-Cambrésis était en garnison une troupe de cinq cents Espagnols avec des compagnies de gens du pays, Saint-André y dirigea précipitamment son armée en secret pendant une nuit et au point du jour il assaillait la place avec une telle furie que les ennemis « n'eurent meilleur advis ne moyen que de se sauver et sortir où ils trouvoient les passages délivrés et ouverts »[1]. Tous les gens du pays, qui avaient eu le malheur de résister ou de soutenir un peu le choc, furent exécutés et passés au fil de l'épée, sous les yeux du maréchal. Celui-ci fit détruire de fond en comble cette « villette », pour prévenir tout établissement futur des ennemis en ce lieu. Dans cette furieuse destruction disparut la belle résidence qu'y possédait l'évêque de Cambrai[2].

Chef d'armée, Saint-André réussissait toujours par la même tactique et les mêmes procédés de guerre : coups de main, habiles, rapides et violents, à Cateau-Cambrésis comme à Mariembourg.

Cette expédition terminée, le maréchal revint en Picardie pour s'y tenir au guet. Il employa les loisirs que lui laissait en ce moment la guerre, par le fait des négociations de paix, à visiter les places fortes et particulièrement celles du duc de

[1] Rabutin, *op. cit.*, p. 489-490.

[2] Dép. vénit., Bibl. Nat., f. ital., vol. 1717, fol. 58. Lettre de Saint-André, datée de Saint-Quentin, le 30 mai 1555, Bibl. Nat., f. fr., ms 20470, fol. 173.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Guise. Chevauchant entre Guise, la Capelle, Montcornet et Saint-Quentin, le maréchal pourvoyait à tout.

Ces services étaient hautement appréciés à la cour. « Bien vous diray-je, écrivait le duc de Guise à Saint-André, que le Roy se contente tant du bon et du grand debvoir que vous faictes et du prudent advis que vous prenez en toutes choses, qui concernent et peuvent toucher son service aux lieux où vous passez, qu'il n'est possible de l'en voir plus satisfaict qu'il est »[1]. Le duc le remerciait personnellement des soins pris pour mettre en état ses propres places fortes, et comme le maréchal lui demandait de l'argent, Guise lui offrait « jusques à sa chemise »[2].

Après avoir fait établir à Montcornet un boulevard qui devait porter son nom, Saint-André vint se reposer quelque temps à la cour, et fut remplacé en Picardie par l'Amiral, à la fin de juin[3].

Cependant les propositions de paix négociées par l'entremise du cardinal Pole avaient échoué. Henri II n'attendit pas la rupture du congrès de Marcq, pour préparer la continuation des hostilités. Les places les plus exposées furent pourvues abondamment de vivres et de munitions.

[1] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 235.

[2] *Ibidem.*

[3] Dép. vénit., Bibl. Nat., f. ital., ms 1717, fol. 95.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bientôt Saint-André, quittant la cour, réunit des forces assez importantes de gendarmerie et de cavalerie, vingt-deux enseignes d'Allemands sous le commandement du Rhingrave avec quelques gens de pied français, et s'en vint à Monternier en Thiérache, sur les limites de la Champagne. En même temps le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, arrivait à Mézières. On observa quelque temps les mouvements de l'ennemi, puis les deux chefs français se rejoignirent à Château-Porcien. Là ils délibérèrent ce qu'il convenait d'entreprendre. Après avoir amassé à Maubert-Fontaine toutes les munitions nécessaires, il fut résolu qu'on irait chercher l'ennemi jusqu'à Givet, et qu'on lui présenterait la bataille. Saint-André reçut le commandement de l'avant-garde, forte de deux mille chevaux et trente-deux enseignes de gens de pied français[1].

Le 14 juillet, à Germiny, petit village distant d'une grande lieue de Givet, l'avant-garde française eut maille à partir avec quelques troupes ennemies, qui, après un combat très disputé, furent mises en déroute. A propos de cette escarmouche, Rabutin nous montre le maréchal sous un jour curieux. « Monsieur le mareschal de Sainct-André, dit-il, faisoit comme il est chevalier duquel la sage hardiesse est ornée de sçavoir et

[1] G. Paradin, *Continuation...*, p. 428.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

éloquence, exhortant et admonestant avec un doux langage ses compagnies d'avoir en recommandation cest honneur et estimation que de tout temps la noblesse et gendarmerie françoise s'estoit acquise et surtout qu'ils ne se desbandassent, mais qu'ils se tinssent serrez et près de leurs enseignes »[1]. Ce trait de chef haranguant et entraînant ses hommes par l'éloquence est assez remarquable. Il peut expliquer en partie les tours de force que Saint-André réussit à obtenir parfois de ses troupes, et le sang-froid qu'il sut maintenir chez elles, comme à Mariembourg et à Solesmes.

Cette première rencontre avec les Espagnols faisait prévoir une grande bataille prochaine, et les chefs français la désiraient vivement.

Le lundi 16 juillet, alors qu'on était sur le point d'engager un combat décisif, arriva le sieur de Boccal, envoyé exprès de la part du Roi. Henri II mandait à ses deux lieutenants, Saint-André et Nevers, de ne pas livrer bataille. L'ordre était catégorique et menaçait d'un châtiment les deux chefs, s'ils désobéissaient. Sous l'inspiration de Montmorency, une stérile politique de prudence dominait alors dans les conseils du Roi. En conséquence le maréchal et Nevers, après quelques escarmouches, se retirèrent sans combattre, pour ne pas hasarder les choses ni contrevenir au commande-

[1] Rabutin, *Commentaires*, p. 501.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment formel de leur maître[1]. Cependant l'armée royale continua de tenir l'ennemi en alerte, durant tout le mois d'août ; mais aucun exploit saillant ne vint rehausser cette campagne d'attente. A la fin de l'année 1555, Saint-André rentra à la cour.

Dès le mois de mai précédent, il avait été question de suspendre les hostilités. Dans l'entourage du Roi, Montmorency voulait la paix, les Guise voulaient la guerre. Le Connétable s'était adressé à Marie Tudor, et des conférences avaient été établies, le 25 mai 1555, à Marcq. On n'y avait guère fait autre chose qu'échanger des propos aigres : les Français, reprenant toutes les « vieilles querelles », s'étaient montré particulièrement intraitables, et les négociations avaient bientôt été rompues. Mais d'une part la situation financière de la France était difficile, et d'autre part l'Empereur voulait abdiquer. Les conférences furent reprises à Vaucelles, en janvier 1556, et une trêve fut signée le 15 février.

Saint-André, qui menait campagne depuis quatre ans put prendre un peu de repos. On ne lui ménagea ni la gloire ni les éloges[2]. Ce fut sans doute à ce moment que l'on grava, en son honneur, la médaille célèbre qui représentait un nœud gordien tranché par une épée, avec cette légende : *Nodos*

[1] G. Paradin, *Continuation...*, p. 430 ; Rabutin, *Commentaires*, p. 503.

[2] *Mémoires de Guise*, p. 235.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

virtute resolvo[1]. En 1556, Henri II créa le maréchal marquis de Fronsac[2]. Nous ne parlons pas ici des innombrables dons et faveurs que lui valurent ses exploits.

*
* *

Le 31 janvier 1557, la trêve de Vaucelles fut rompue et la guerre déclarée au roi d'Espagne, Philippe II. Cependant tout le printemps et une partie de l'été se passèrent sans qu'il y eût de prise d'armes considérable. Mais bientôt on devina que le sort de la guerre allait se décider encore une fois au nord du royaume. Vers le 15 juillet, la cour de France apprit que le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, accompagné du duc d'Arschot, avait dressé son camp à Givet. Le 25 juillet, l'armée espagnole se présenta devant Rocroy, où eut lieu une sérieuse escarmouche, soutenue vaillamment par les défenseurs de la place. Peu de temps après, le duc de Savoie ayant renforcé son armée, la

[1] Voici la description que donne de cette médaille Jacques de Bie dans sa *France métallique* (1636, in-fol., p. 68, fig. 67) :

J. DE S. ANDRE-MARESC. FRANCIE-NODOS VIRTUTE RESOLVO.

La figure de ceste médaille consiste en une corde, laquelle descend d'un nuage et vers le bout est meslée et entrelacée de plusieurs nœuds. A costé gauche paroist un bras sortant aussi d'un nuage, et tenant un coutelas dans la main, qu'il hausse en action de vouloir achever de trencher ces nœuds, sans exergue. »

[2] Lettres d'érection (décembre 1556), Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 500, fol. 44 (Pièce justificative, n° XVII).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dirigea sur la ville de Guise, qu'il fit mine de vouloir assiéger. Quelques troupes françaises, sous les ordres de Nevers, se trouvaient alors réunies à Attigny. Lorsqu'on sut que l'ennemi s'avançait et devenait tout à fait menaçant, Montmorency et Saint-André, le 28 juillet, quittèrent la cour pour rejoindre l'armée française à Pierrepont, où elle s'était rendue. Il était grand temps en effet d'arrêter l'ennemi, dont les forces considérables semblaient marcher à une facile victoire [1].

Pendant que l'état-major français, réuni à Pierrepont, délibérait sur les moyens de prévenir toute surprise, Emmanuel-Philibert de Savoie, trompant ses adversaires par des feintes successives, parut à l'improviste devant Saint-Quentin, dont il commença l'attaque le 2 août. La population de la ville était courageuse, mais, prise au dépourvu, elle ne semblait pas devoir résister longtemps aux moyens puissants de l'ennemi. Coligny, dans la nuit du 2 au 3 août, réussit à se jeter dans la place avec trois cents fantassins et six cents cavaliers. C'était peu pour soutenir un siège, et seule, l'armée royale pouvait délivrer la ville [2].

Le Connétable et Saint-André étaient arrivés à La Fère avec toutes les forces disponibles. Une première tentative, sous le commandement du

[1] Dép. vén., Bibl. Nat., f. ital., ms 1719, fol. 71 ; Rabutin, *Commentaires*, p. 537.

[2] *La guerre de* 1557 *en Picardie*, Saint-Quentin, 1896, *passim*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maréchal, fut dirigée pour faire pénétrer des troupes dans Saint-Quentin. Accompagné de Condé et de d'Andelot, Saint-André quitta La Fère avec quatre cents hommes, quelques chevau-légers et dix enseignes d'infanterie française. Le maréchal, parvenu à Ham, chercha à distraire l'ennemi en le harcelant et en l'empêchant de reconnaître le pays, et s'occupa de saisir l'occasion favorable d'introduire ses gens dans la place [1]. En attendant, il faisait couper les vivres des Espagnols et envoyait à cette fin, le 6 août, quatre cornettes de chevau-légers à M. d'Humières [2]. Celui-ci lui envoya des guides, pour lui indiquer « tous les chemyns par où l'on peult aller à Saint-Quentin tant de ça que delà » [3].

Durant les quelques jours qu'il resta à Ham, Saint-André se hâta de faire fortifier et munir cette place, qui allait bientôt recevoir elle aussi le choc de l'ennemi. Mais Saint-Quentin réclamait de prompts secours. La conservation de cette ville était d'autant plus à cœur au maréchal qu'il y avait longtemps commandé en qualité de lieutenant-général du Roi en Picardie, et que naguère il y avait fait exécuter des réparations importantes [4].

[1] Rabutin. *Commentaires*, p. 545.

[2] Lettre de Saint André datée de Ham le 6 août, Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 108.

[3] Lettre du même datée du 7 août, *ibidem*, fol. 109.

[4] *La guerre de 1557 en Picardie*, p. CCXXXIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Coligny signalait les endroits accessibles. Enfin on se décida, et Saint-André envoya d'Andelot de Ham avec deux mille hommes ; mais, par trahison ou maladresse, tout fut découvert des ennemis, et d'Andelot revint précipitamment auprès de son chef non sans avoir perdu une bonne partie de sa troupe[1].

Quand il apprit cet échec, le Connétable de Montmorency résolut de tenter un coup décisif et d'engager toutes ses forces pour délivrer Saint-Quentin. Il était arrivé à Essigny-le-Grand, village situé au sud de la ville, où Saint-André vint bientôt rejoindre le gros de l'armée. La situation était grave, et, sous les ordres de Montmorency, la dernière partie allait se jouer. Avant toute action, on tint un conseil de guerre. Immédiatement l'avis de Saint-André s'opposa à celui du Connétable. Les deux chefs représentaient deux tactiques très différentes. Le plan très simple, sur lequel tout le monde était d'accord, consistait à faire pénétrer dans la place des troupes de renfort, en franchissant la Somme et les marais en aval, au sud-ouest. L'armée espagnole étant massée assez loin en amont, tout le succès de l'entreprise résidait dans la diligence et la rapidité de l'exécution. Mais Montmorency, irrésolu et prudent à l'excès, ne voulait s'engager qu'avec toute son armée, trai-

[1] Rabutin, *Commentaires*, p. 545.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nant un attirail d'armes et d'outils encombrants. Saint-André s'éleva avec force contre cette méthode : il fit valoir qu'il n'était pas nécessaire d'embarrasser la troupe destinée à entrer dans la place, d'autres hommes ni d'autres armes que ce que l'on prétendait jeter dans la ville ; que la meilleure tactique était d'envoyer en avant des éclaireurs de cavalerie qui conduiraient rapidement la troupe sur le bord du marais, par où elle devait passer pour entrer, ce qu'étant fait, ces cavaliers se retireraient sans danger ; que d'un autre côté, il fallait hardiment assaillir l'ennemi, sans lui laisser l'initiative de l'attaque. Il ajouta qu'en engageant toute l'armée en un seul endroit, on risquait follement les pires aventures. Le conseil de guerre parut tout entier approuver la tactique claire et rapide du maréchal. Seul, le Connétable ne voulut rien entendre. Il répondit avec hauteur « qu'on pouvoit s'en reposer sur lui de ce qu'il conviendroit de faire pour le bien de l'État » [1].

[1] Lettre de François Novelli au duc de Ferrare sur la bataille de Saint-Quentin : « On dit que le maréchal de Saint-André avait toujours été d'avis de se lancer hardiment sur cette cavalerie ennemie et de n'attendre en aucune manière qu'elle nous attaquât, mais le connétable ne l'avait jamais voulu. » (*La guerre de 1557 en Picardie*, p. 262) ; F. Belcarius Peguillionis, *Rerum gallicarum commentarii*, p. 898 : « Tum Mommorencius insigni arrogantia bene consulentem rejecit ; scire se quando confligendum, quando item a conflictu abstinendum : hoc illi pro longa sua experientia tribueret, et se suo uti munere pateretur. » Cf. Rabutin, *Commentaires*, p. 548 ; Pinard, *Chronologie militaire*, t. II, p. 249 ; R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, p. 398. — M. Decrue (*A. de Montmorency sous Henri II*, p. 203) n'a pas parlé de ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Montmorency avait pris la responsabilité des événements à venir : il ne restait à ses lieutenants qu'à combattre en désespérés. Le 10 août 1557 devait être la date d'un désastre immense pour la France.

Le maréchal de Saint-André ouvrit la canonnade contre le quartier du duc de Savoie, qui fut contraint de se réfugier auprès du comte d'Egmont. C'était bien commencer, et il semblait qu'on allait jouer à l'ennemi un tour de vieille guerre. Mais Montmorency, dans son entêtement, se montra d'une incapacité pitoyable. Au lieu d'agir brusquement et avec rapidité, il retarda considérablement son armée en lui faisant charrier les barques destinées au passage de la Somme et des marais. Au lieu de faire attaquer vigoureusement les troupes du duc de Savoie, massées en amont, il se borna à les faire surveiller par un petit détachement. C'était exactement le contraire de ce qu'avait préconisé le maréchal. On sait ce qui arriva. Bien vite averti des opérations qui s'accomplissaient au sud-ouest avec tant de lenteur, le duc de Savoie, après avoir fait franchir la rivière à son armée, par un habile mouvement tournant, la jeta en masse sur les troupes du Connétable, dispersées et embarrassées. Ce ne fut qu'un massacre. Il dura quatre à cinq

conseil qui précéda la bataille, et dont les délibérations montrent sous un jour fâcheux l'intelligence et le talent militaires de Montmorency.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

heures. L'armée royale paya chèrement la faute impardonnable de son chef : trois mille morts, quatre à cinq mille blessés, six mille prisonniers, tel fut son triste lot. Quelques jours après, Ambroise Paré se sentait pris de terreur devant cet immense champ de bataille peuplé de « corps morts tous enfondrez par pourriture et desvisagez »[1].

Le soir on ne retrouva ni Montmorency ni Saint-André[2]. Celui-ci n'avait rien épargné de sa « force et vertu ». Rabutin loue sa conduite, comme celle d'un héros. Il demeura prisonnier avec son chef, qui n'avait pas voulu écouter ses conseils[3].

Quand la nouvelle du désastre se répandit à travers le royaume, ce fut une véritable fureur contre Montmorency. « Le peuple accuse le Connétable de tous les fâcheux événements, écrivait François Novelli, réclame pour lui le supplice de la croix et voudrait ne plus jamais le voir »[4]. Saint-André avait le grand honneur d'avoir prévu et voulu empêcher la défaite. Le rôle de courage qu'il avait joué dans une bataille engagée contre son gré et son avis de chef, lui valut un surcroît de gloire.

[1] Cf. Les remarques de B. de Monluc sur la journée de Saint-Laurent (*Commentaires*, t. I, p. 470).

[2] « Sua Eccelenza ne il mareschial dit Santo Andrea non si retrovavano, se ben si spera che si siano salvati in alcuna delle fortezze vicina. » (Dép. vénit., 11 août 1557, Bibl. Nat., f. ital., ms 1719, fol. 79, v°.)

[3] *Ibidem* et Rabutin, *Commentaires*, p. 551.

[4] *La guerre de 1557 en Picardie*, p. 263.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*
* *

C'est à la lugubre journée de Saint-Laurent que s'arrête la carrière proprement militaire du maréchal de Saint-André. Quand il reprendra les armes, ce sera pour mener plus tard la guerre civile.

Son rôle politique dans le Triumvirat catholique, le luxe et les débauches de sa vie privée ont bien effacé, dans la légende, les exploits de sa carrrière aux armées de Henri II. C'est pourtant la partie la plus noble de sa vie. Il est dommage que sa réputation d'homme de cour ait fait tort à sa renommée d'homme de guerre. Brantôme a écrit très justement : « Ceux qui n'ont bien cogneu M. le mareschal de Sainct-André par ses faicts de guerre et qui n'ont ouy que parler de sa vie délicieuse, n'ont peu jamais bien juger ny croyre qu'il fust esté si grand capitaine qu'il a esté. » Et ailleurs il ajoute : « M. le mareschal fut fort loué et estimé... en toutes les armées où, après M. le Connestable, il avoit tousjours la principauté et charge de commander ou en l'advangarde, ou en la battaille ou arrière-garde sur les retraictes ; car il estoit tout plain de valeur et de sage conduicte »[1].

Guerrier, doué surtout de la rapidité de vue et d'exécution, — de l'école de Guise beaucoup plus

[1] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 30.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que de celle du Connétable —, il eut l'honneur de ne pas compter une seule défaite à sa charge. Habile à sauver une armée dans les passes difficiles, adroit à mener un coup de main, il fut de plus, comme le montre son rôle en Lorraine et en Picardie, un excellent administrateur militaire. Le reproche de férocité dans certaines circonstances est le seul qu'on puisse lui faire : les ravages et l'incendie qu'il porta, à deux reprises, dans la région du nord, pèsent un peu sur sa mémoire. Mais, avant tout, il fut un brave. Ronsard a chanté sa vaillance dans l'*Hymne à Henry II :*

Et n'as-tu pas encore un autre Mars en France ?
Un maréchal d'Albon, dont l'heureuse vaillance
A nul de tous les dieux céder ne voudroit pas,
S'ils se joignoient ensemble au milieu des combats [1].

[1] Ronsard, *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, t. IV, p. 399.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE II

LES NÉGOCIATIONS DU TRAITÉ DE CATEAU-CAMBRÉSIS. 1557-1559.

État du royaume au lendemain du désastre de Saint-Quentin. — Saint-André, prisonnier du duc de Brunswick, est emmené à Bréda. — Intrigues et négociations privées du maréchal. — Sa rançon accordée : soixante mille écus d'or. — Saint-André obtient un congé pour venir en France connaître les desseins de Henri II au sujet de la paix. — Le maréchal revient en Flandre avec des instructions du Roi favorables à la paix. — Premières négociations officieuses. — Entrevue de Marchiennes. — Entrevue de Lille. — Arrogance des Espagnols en présence de Montmorency et Saint-André, prisonniers de guerre et négociateurs. — Démarches privées de Saint-André. — Le cardinal de Lorraine blâme les avances faites par les deux prisonniers. — Le parti des Guise résiste à la paix.

Désignation des plénipotentiaires officiels. — Montmorency et Saint-André, bien que prisonniers de guerre, sont nommés plénipotentiaires. — Jugement de Simon Renard sur Saint-André. — Négociations. Première session à Cercamp. — Le Roi presse ses favoris de conclure la paix. — Seconde session à Cercamp. — Suspension des conférences. — Saint-André obtient la permission de se rendre en France. — Il fait des difficultés pour se reconstituer prisonnier. — Reprise des négociations officielles. Session à Cateau-Cambrésis. — Mauvaise posture de Saint-André. — Le traité de Cateau-Cambrésis. — Mauvais accueil fait au traité en France.

Libération de Saint-André. — Mariages princiers. — Mort de Henri II.

Le traité de Cateau-Cambrésis a été la charte fondamentale de l'Europe jusqu'au traité de Westphalie. A l'élaboration de cet acte considérable

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-André prit une part dont la connaissance est de première valeur pour mettre au clair les origines et les résultats de cette convention diplomatique.

Au lendemain de l'immense désastre de Saint-Quentin, le Roi Henri II, privé de ses meilleurs soldats restés aux mains de l'ennemi, ne voulut pas se laisser abattre, et, quelque temps après, il écrivait à M. de Seure, son ambassadeur en Portugal : « Vous verrez l'ordre que j'ay donné pour essayer de regaigner sur mes ennemys l'advantaige qu'ilz ont eu sur moy, qui n'est pas si grand que je n'aye bonne espérance, avecques l'ayde de Dieu, en avoir de brief ma revanche »[1].

La prise de Calais, le 8 janvier 1558, et, le 22 juin, la prise de Thionville montrèrent que la France pouvait encore vaincre. Rien n'était donc qui pressât le royaume de demander la paix à des adversaires rendus trop arrogants par une victoire retentissante.

Mais les deux grands prisonniers de la journée du 10 août, Montmorency et Saint-André, éloignés de la cour, où il leur tarde de venir raviver le prestige, la faveur et comme la vie politique qui leur échappent, impatients de reprendre auprès d'un maître débonnaire le rôle profitable de courtisans écoutés, vont s'efforcer d'engager à tout prix

[1] Henri II à M. de Seure (4 octobre 1557), Arch. Nat., K 1490, n° 86.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des négociations plus désastreuses que la défaite.

Par le hasard du combat, Saint-André s'était trouvé prisonnier du duc Eric de Brunswick, ainsi que le comte Rhingrave. Les Espagnols réclamèrent avec beaucoup d'insistance ces deux prisonniers de marque, mais on refusa énergiquement de les leur livrer[1]. Le duc conduisit d'abord Saint-André et le Rhingrave à Lingen[2], d'où ils furent ensuite dirigés par le sieur de Bocholt sur la ville de Bréda, qui devait être le lieu définitif de leur prison. Le convoi, qui emmenait les deux seigneurs français à travers les Pays-Bas du nord, comprenait cinquante-six chevaux et huit charriots de bagages, avec une escorte de halebardiers et d'arquebusiers. On les enferma, sans argent, à Bréda, dans une maison, qui « n'est telle, écrivait leur geôlier, que semblables seigneurs, qui sont de telle importance, y pourroient seuzement estre gardez sans grande et estroicte charge »[3].

[1] Lettre de François Novelli au duc de Ferrare (18 août 1557) : « ... Le maréchal de Saint-André et le comte Ringrave, qui sont prisonniers du duc Eric de Brunswick ; on n'a pas voulu les donner aux Espagnols qui les réclamaient avec beaucoup d'insistance... » (*La guerre de 1557 en Picardie*, p. 262) ; cf. *ibidem*, relation anonyme néerlandaise.

[2] « Il duca Henrico di Brunswick e partito con 400 cavalli, e ha condotto seco in Germania il mareschial di Santo-Andrea et il conte Ringravo. » (Dép. vénit., 21 sept. 1557.) Bibl. Nat., f. ital., ms 1719, fol. 128 v°.

[3] Mémoire sans date présenté à Philippe II par le sieur de Bocholt, Arch. Nat., K 1491, n° 59. — Le sieur de Bocholt demande à être remboursé des frais que lui occasionne la garde des prisonniers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De Bréda, Saint-André put correspondre avec Montmorency, son confrère en captivité, détenu d'abord à Gand puis à Enghien. Le maréchal eut assez d'habile souplesse pour ne pas laisser voir à son chef la moindre rancune de la défaite arrivée par sa faute. Au contraire, il lui écrivait avec une amicale sollicitude, le 17 avril 1558 : « Monseigneur, la peyne en quoy je suys d'estre si longuement sans sçavoir de voz nouvelles et de vostre bonne santé, me faict vous escripre ceste lectre pour très humblement vous suplier m'en vouloir mander et me fere entandre si vous estes bien guéry de vostre blessure, vous povant assurer que je ne sçaroys recepvoir plus grand plaisir que de sçavoir que soyez en bonne disposition, pour la conservation de laquelle je vous suplirey ne vous donner aulcune mélencolie ny travail d'esperit »[1].

Mais Saint-André ne se résignait pas à son sort, et il cherchait à briser un état de choses, dont la prolongation eût compromis sa fortune à la cour de France. En effet, s'il faut croire Brantôme, Henri II, qui jadis avait aimé le connétable et le maréchal au point de ne pouvoir s'en passer, ne les regretta guère, après le désastre de Saint-Quentin : le Roi détournait de son souvenir l'image de cette journée malheureuse et de ceux qui y avaient pris part[2].

[1] Lettre de Saint-André à Montmorency datée de Bréda, le 17 avril 1558, Bibl. Nat., f. fr., ms 3139, fol. 57 (P. j., nº XVIII).

[2] « ... Il [Henri II] ayma M. le connestable et mareschal de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce fut seulement après quelques mois, lorsque les Guise, grandis par leurs succès et restés seuls maîtres de la politique, lassèrent le souverain, que celui-ci se souvint de ses favoris retenus en captivité. Dès lors on commença à parler de la paix.

Le maréchal n'avait pas attendu ce revirement de son maître pour multiplier ses efforts. Tout de suite il tenta de séduire le duc de Brunswick avec l'habileté consommée où il était expert. Quinze jours à peine après la défaite de Saint-Quentin, le bruit courait déjà, à la cour de France, de sa prochaine libération. On savait que Saint-André en conférait avec Brunswick, et le Roi, ajoutant foi aux nouvelles venues du nord, crut bon de surseoir à la provision de la charge de gouverneur du Lyonnais, devenue comme vacante par la captivité du maréchal[1]. Saint-André semblait même préparer un coup de maître, et, à la fin de novembre 1557, on espéra un moment qu'il entraînerait le duc de Brunswick à une alliance avec Henri II[2]. Mais plus

Sainct-André ; mais après qu'ils furent pris à Sainct-Quentin, il ne les regretta guières, et, tant qu'ils furent en prison, il ne se soucioit guières d'eux, sinon messieurs de Guise se montrans un peu insolens de la faveur qu'il leur faisoit, et s'en voulant deffaire, il rappella le dict M. le connestable et Sainct-André ; c'est-à-dire qu'il leur manda moyenner une paix, ce qu'ils firent à nostre desadvantage... » (Brantôme, *Œuvres*, t. III, p. 282).

[1] « Et quello de Mr di Santo Andrea, che era del Lionese et Borbonese, non e stato conferuto ad alcuno, dicono per che la liberacione del detto mareschiale si spera molto presta, essendosi gia cominciati a maneggiar col duca de Brunswick... » (Dép. vénit., 25 août 1557, Bibl. Nat., f. ital., ms 1719, fol. 100).

[2] Dép. vénit., 21 novembre 1557, *ibidem*, fol 150.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que des affaires de l'État, c'était surtout de lui-même et de sa liberté que traitait le maréchal. Enfin, le 17 février 1558, il fit savoir à la cour que sa rançon était accordée au prix de soixante mille écus d'or, au lieu de quatre-vingt mille exigés d'abord [1]. Il ne restait qu'à trouver l'argent nécessaire.

Ces négociations toutes personnelles allaient prendre bientôt un tour plus général.

Les Espagnols désiraient vivement la paix, et déjà une entrevue avait été ménagée entre Granvelle et le cardinal de Lorraine. Mais les premiers pourparlers allaient s'engager par un chemin plus détourné et moins favorable aux intérêts français.

Le prince d'Orange, qui avait souvent l'occasion de voir le connétable et le maréchal de Saint-André prisonniers, accommodant ses paroles au souhait de leur liberté, exprimait le désir que la paix se fît entre les deux Rois. Les deux seigneurs, dans l'état d'esprit où ils se trouvaient, désireux avant tout de revenir à la cour, accueillirent avec joie ces ouvertures discrètes qu'inspirait Philippe II. Enfin le prince d'Orange déclara à Saint-André qu'il était tout disposé à s'employer pour lui faire obtenir un congé de deux mois à l'effet de venir en France sonder les dispositions du Roi. Le connétable

[1] « E ritornato uno di pioci del mareschial Santo Andrea, qual dic haver accordato la sua taglia in sessanta mille scudi di otrante mille, che gli erano demandati... » (Dép. vénit., 17 février 1558, Bibl. Nat., f. ital., ms 1719, fol. 197 v°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

approuva ce moyen, et, au printemps de 1558, Saint-André obtint un sauf-conduit et un congé sur sa foi pour venir auprès du Roi connaître ses intentions[1].

Le maréchal vint d'abord dans ses terres de Roannais s'y reposer et mettre ordre à ses affaires[2]. Vers le milieu de juin, il fut appelé à la cour par le Roi[3]. On se pressa de l'interroger sur les prisonniers détenus dans le nord. Il était lui-même sans nouvelles bien précises de leur sort. En traversant la Flandre pour venir en France, il s'était préoccupé de voir le connétable, mais on lui avait refusé cette faveur; et à Mme de Montmorency, qui lui demandait des nouvelles de son mari, il répondait de Paris, le 11 juillet : « Madame, le peu de temps que j'ey à demeurer par deçà et les grans affères que je y ey trouvez, m'ont gardé de vous aller fère la revérance, ce que, sans cella, je n'eusse failly de fère, tant pour vous offrir tout le service qui est en ma puissance, que pour pouvoir, à mon retour, dire bien amplemant de voz nouvelles à Monseigneur le connestable, lequel j'espère veoyr aussitost que je seray en Flandres, vous pouvant assurer, Madame, que, lorsque mon congé me fust accordé, je feiz tout

[1] Rabutin, *Commentaires*, p. 590; P. Mathieu, *Histoire de France*, Paris, 1631, t. I, pp. 187-189.

[2] Lettre du maréchal à Brissac datée du château de Saint-André, le 15 juin 1558. Bibl. Nat., f. fr., ms 20525, fol. 79.

[3] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce qu'il me fut possible pour avoir ce bien de le veoyr, mais je ne sceuz tant fère qu'il me feust accordé, dont je receuz ung merveilleux dépleisir »[1].

Tout en s'occupant des « grans affères » du royaume, Saint-André ne négligeait pas ses intérêts particuliers et travaillait à réunir la somme destinée à payer sa rançon. Les villes de son gouvernement semblaient devoir en faire les frais, et, dès le commencement du mois d'août, il put remercier les consuls de Lyon de leur empressement, sans doute un peu contraint, à lui accorder une partie des deniers nécessaires[2].

Mais le congé du maréchal touchait à sa fin, et, le 14 août, il annonçait à Brissac son départ pour la Flandre[3]. Tandis que, par toute la France, on faisait des processions en vue de la paix, Saint-André emportait des instructions pour en jeter les bases. Le Roi s'était laissé convaincre par les raisons insinuantes du favori retrouvé, et il le renvoyait avec plein pouvoir d'offrir des gages aux Espagnols[4]. Après avoir traversé les villes de

[1] Lettre de Saint-André à la duchesse de Montmorency, 11 juillet 1558, Bibl. Nat., f. fr., ms 3139, fol. 61 (P. j. n° XIX).

[2] Lettre de Saint-André aux consuls de Lyon, datée de Laon, le 11 août 1558, Arch. municip. de Lyon, AA 28, n° 61.

[3] Lettre de Saint-André à Brissac, datée de Marchais, le 14 août 1558, Bibl. Nat., f. fr., ms 20526, fol. 66.

[4] Lettre de Saint-André (11 sept. 1558), dans *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. V, p. 178 ; lettre des ambassadeurs de Philippe II (9 sept. 1558), Arch. du Roy. de Belgique à Bruxelles, Papiers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cambrai et de Douai, le maréchal vint trouver le connétable à Oudenarde, vers la fin du mois d'août, et conféra sept jours avec lui. Naguère déjà Montmorency avait fait, à Bruxelles, de sa propre initiative, des ouvertures de paix. Transféré en juillet d'Enghien à Oudenarde, l'arrivée de Saint-André, revenant de la cour avec des instructions favorables, contribua dans une forte mesure à le pousser plus avant [1].

Bientôt, sur l'invitation du prince d'Orange, le maréchal se rendit à l'abbaye de Marchiennes, à trois lieues de Douai, où un rendez-vous avait été fixé. Là Saint-André exposa au prince ses dispositions pacifiques, lui faisant part de la bonne volonté où il avait laissé Henri II « d'entendre au bien et repos publicque de la chrestienté », et l'assurant que « toutes les foiz qu'il plaira au roy d'Espaigne commectre quelques personnaiges, le connestable seroit prest de mectre en avant partiz si raisonnables que leurs deux Majestés auroient occasion de se contenter et demeurer en bonne amitié » [2].

Le prince d'Orange répondit qu'il allait en rendre

d'État et de l'Audience, n° 427, fol. 232 ; *Négociations avec la Toscane*, t. III, p. 386 : « Ho inteso esserci awiso da Lyon, che non solo in quella città, ma in tutto il regno, si facerano frequentissime processioni per la pace ; a che viera nuova d'una tregua per otto di ; e che il maresciallo Saint-André era andato a trovare il conestabile... » (3 sept. 1558).

[1] *Papiers de Granvelle*, t. V, p. 178 ; Decrue, *Montmorency... sous Henri II*, p. 212.

[2] *Papiers de Granvelle*, *loc. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

compte à son maître, et monta aussitôt à cheval, laissant Saint-André à Marchiennes. Deux jours après, celui-ci fut avisé par lettre que Philippe II, au sû des déclarations à lui rapportées, allait faire transférer Montmorency à Lille : le maréchal se mit en mesure de s'y acheminer. Il y arriva même avant que son confrère en captivité y fût encore parvenu. Le premier soir, logé chez un marchand de la ville, il s'occupa d'« habiller le souppé », pour recevoir le connétable, à son arrivée. Le prince d'Orange rejoignit aussitôt les deux compères, et, après le repas, on se retira dans une chambre pour entamer les premiers pourparlers. Ainsi s'engagèrent les négociations préliminaires de la paix.

Le prince laissa entendre habilement qu'il était venu en ce lieu, de la part du Roi son maître, non point pour faire des propositions, mais pour en recevoir.

Les deux prisonniers, un peu déçus par ces faux-fuyants, répliquèrent qu'ils ne voulaient pas s'engager à la légère avec un personnage, « qui n'auroit aultre pouvoir que d'escouter sans répondre »[1]. Sur ces mots, le prince d'Orange se retira. Quatre jours après, il revenait, accompagné de Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, époux complaisant de la maîtresse de Philippe II, et de Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, l'âme de la politique

[1] *Papiers de Granvelle, loc. supr. citato.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

espagnole. Avant de se mettre en discussion avec ces nouveaux personnages, les deux Français, qu'effrayaient sans doute un peu les responsabilités si rapidement engagées, eurent soin de faire ressortir « que ceste première assemblée n'estoit pour traicter ou rien conclure, mais seullement pour préparer et encheminer les choses ». Ils ajoutèrent que, n'ayant reçu aucun pouvoir officiel du Roi de France, ce qu'ils pourraient dire ou proposer « seroit remis au bon plaisir de Sa Majesté ». Ensuite ils commencèrent d'exposer les instructions que Saint-André avait rapportées de la cour, concernant la restitution des places, les mariages princiers et les intérêts du duc de Savoie. Dès l'abord, les Espagnols le prirent de très haut, sans vouloir faire aucun cas de ce qu'on leur offrait. Ils déclarèrent tout de suite qu'il fallait leur rendre toutes les places prises depuis le traité de Crépy et restituer au duc de Savoie tous les pays qui lui avaient été enlevés, en y ajoutant le Siennois et la Corse. En présence de réclamations aussi arrogantes, il semblait puéril de continuer l'entretien. Les Espagnols parlèrent aussitôt de s'en aller, et ils écrivirent à Philippe II de faire ramener les deux Français en leur prison, Montmorency à Gand, et Saint-André à Bréda. Cette piteuse conférence avait eu lieu le 9 septembre [1].

[1] Lettre des commissaires espagnols à Philippe II, datée de Lille, le 9 septembre 1558 : « ... Vostre Majesté verra le discours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On ne s'explique pas l'aveuglement de Henri II, qui abandonnait la défense des intérêts du royaume à deux prisonniers de guerre, sans cesse sous la menace d'être remis aux chaînes, et dont toute la correspondance diplomatique tombait aux mains des commissaires ennemis[1]. Comment négocier sérieusement, alors que la liberté, pour les délégués français, de correspondre avec le Roi leur maître, était encore une question à débattre ?

Le 12 septembre, les envoyés de Philippe II revinrent, apportant une lettre du roi d'Espagne qui, mis au courant des ouvertures faites, déclarait y avoir trouvé « si peu de fondement et d'apparence » qu'il ne voyait moyen « de s'y attacher ni d'entrer plus avant en négociation », tant que les délégués français n'auraient reçu d'autre pouvoir ou commandement de leur maître[2]. Navrés, les deux prisonniers s'efforcèrent de persuader à leurs adversaires que toute négociation doit avoir un

de ce que nous avons négocié avec les Connestable de France et mareschal de Sainct-Andrey ; et pour satisfaire à ce qu'elle nous a commandé de luy dire nostre advis, il nous semble que les moiens que jusques à ores les dessus dictz mectent en avant ne sont ny telz comme ils avoient donné espoir, ny sur lesquelz l'on puisse faire fondement vaillable en ceste négociation... Mais que l'on remaine lors, et en ce cas de le nostre retour, le connestable incontinant à Gand, et le mareschal chemin de Bréda... » (*Pap. de Granvelle*, t. V, p. 169).

[1] *Ibidem.*

[2] Lettre de Saint-André au cardinal de Lorraine, datée du 12 septembre, dans les *Papiers de Granvelle*, t. V, p. 192.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sieren photo.

PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE

Par Antonio MORIO

(Coll. de S. M. le Roi d'Angleterre).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

commencement, « sans vouloir tirer jusques au bout d'arrivée le tout ». Protestant de leur bonne volonté, ils ajoutèrent, non sans tristesse, que « nully leur conseilloit de, estant prisonniers, se mectre en chose dont cy-après ilz puissent estre blasmez, ny dire plus avant de ce qu'ilz avoient de charge ». Les commissaires espagnols renouvelèrent leurs procédés insolents et firent mine de vouloir tout abandonner.

Alors Saint-André se fâcha : il s'écria que « jamais il n'avoit esté veu qu'à ministres de princes telz quelz qu'ilz soient, l'on ayt oncques tenu semblables termes, que les Espagnols escrivoient comme il leur plaisoit, sans leur estre permis, au connétable et à lui, de faire entendre à leur maître les termes esquelz ilz estoient en ceste négociation »[1].

Les envoyés de Philippe II répliquèrent malignement que le connétable et le maréchal, étant de simples prisonniers de guerre, devaient se soumettre au bon plaisir du vainqueur ; ils firent observer que rien ne semblait plus légitime que d'intercepter une correspondance, dont le roi de France pouvait tirer profit pour la conduite de ses opérations militaires. Cependant, sur la proposition de Ruy Gomez, ils voulurent bien autoriser les deux Français à informer leur maître de l'état des négo-

[1] Lettre des commissaires espagnols à Philippe II (12 septembre), *ibidem*, p. 184.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ciations, après qu'ils eurent juré de ne communiquer rien d'autre[1].

A défaut de conférences officielles, Saint-André dépensait son activité dans des conversations privées à faire marcher les choses vers la paix. Il s'y avançait même plus peut-être qu'il n'eût été de son devoir. Les commissaires espagnols observaient habilement ce jeu, sans trop s'y laisser prendre. Une lettre qu'ils adressaient, le 12 septembre, à Philippe II, nous révèle combien les menées du maréchal étaient actives. « Le mareschal Sainct-Andrey, écrivaient-ils, est retourné à tenir au sieur de Varluzel en devises familières quasi les mesmes propoz que cy-devant, combien que un petit plus retenuz, et avec protestation qu'il les disoit comme Sainct-Andrey à Varluzel, et non comme ministre. Sur quoy ledict Varluzel luy a couppé la bûche et respondu, par nostre advis, que nous ne faisions grand compte de ce qu'il disoit à part, s'il ne nous parloit comme de ministres à ministres, puisque

[1] *Papiers d'État de Granvelle*, t. V, p. 192. — Antoinette de Bourbon, mère des Guise, écrivait alors à la duchesse de Nevers : « J'euz hier des nouvelles de mon filz le cardinal du quatorzieme de ce moys où il me mande les propos de paix sont plus avancez qu'il n'avoient encores esté. Monsieur le connestable, monsieur le mareschal de Sainct-André estoient à Lisle avecques le prince d'Orenge, monsieur d'Arras et Ruisgome. Espérant dans cinq ou six jours veoir en quelle conclusions ils tumberoient... » (Pimodan, *Antoinette de Bourbon*, p. 310). On voit par cette lettre optimiste combien la cour de France était mal informée du cours des négociations. Et en effet les Espagnols interceptaient toutes les lettres intéressantes envoyées par les deux prisonniers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous avions treuvé que, quelque espoir qu'il eust donné par son moien, auparavant que venir en négociation, s'estant venu ajoindre, nous n'y avions treuvé ce dont, par son dict moien, il nous avoit donné espoir. Et comme ledict mareschal, dois devant hier soir et hier matin, avoit démonstré qu'il nous vouloit venir veoir, attendant qu'il nous diroit quelque chose d'advantaige, nous differions de depescher ; et venant hier bien tard, il n'entra en nul propoz sinon de visite, et avons treuvé qu'il venoit plus pour assentir que pour dire »[1].

Ces démarches privées, ces intrigues d'un prisonnier encore sans mandat officiel jettent un discrédit singulier sur le rôle rempli par Saint-André dans les préliminaires du traité de Cateau-Cambrésis. Ainsi Henri II, par une regrettable faveur, laissait en des mains intéressées la défense des intérêts du royaume. Avec deux partenaires qui étaient à leur merci et dont le premier souci était de quitter la captivité, les Espagnols avaient beau jeu.

Cependant, à la cour de France, quelques hommes s'inquiétaient de la tournure prise par les négociations. Au maréchal, qui se plaignait de l'arrogance des commissaires de Philippe II, le cardinal de Lorraine répondait avec ironie : « Quant à la négociation, à vous en parler franchement, je

[1] *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. V, p. 184.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la treuve en fort maulvais estat, et si indignes responses que celles que Monsieur d'Arras[1] a faictes dont n'esperoye pas moins : car ils ont une façon de faire quant on les recherche, et cuydent que nous soyons en telle nécessité que nous les debvons rechercher à mains joinctes. » Faisant allusion aux avances maladroites où s'étaient engagés les deux prisonniers, le cardinal ajoutait : « qui m'en croiroit, ilz parleroient d'oires en avant les premiers ; car nous avons trop faict les gracieux, et Dieu nous haura, s'il luy plaict, en plus grande recommandation, pour avoir esté si bons chrestiens..., or, quant à moy, je ne vois une seulle raison pourquoy le Roy le doibge faire, et ne serviroient noz négociations à aultre fin que en chascune leur accorder quelque chose davantaige ; et nous n'avons aux articles qui nous concernent encores riens gaigné... »[2]

La remontrance était dure et, venant d'un personnage aussi qualifié, elle semblait devoir modérer un peu l'ardeur pacifique du connétable et de Saint-André. Ils n'en tinrent pas compte. Dans leur désir de revoir la cour et d'y reprendre leur puissance, ils eussent tout donné pour la paix. Et c'était au cardinal de Lorraine à maintenir le droit des armes françaises, victorieuses à Calais et à Thionville. « Les hommes de guerre se faisaient

[1] Granvelle, évêque d'Arras.
[2] *Papiers d'État de Granvelle*. t. V. p. 203.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les avocats de la paix, et les hommes de robe les avocats de la guerre »[1].

En effet le parti des Guise résistait à cette course à la paix. On ne se faisait pas faute de calomnier ouvertement, à la cour, les intentions du connétable. Celui-ci, qui se sentait attaqué, négociait avec nervosité et inquiétude. Les commissaires espagnols voulurent profiter habilement de la situation et, sachant Saint-André ami des Guise, ils tâchèrent d'opposer l'un à l'autre les deux délégués français[2]. Mais ceux-ci avaient un intérêt trop commun dans la conquête de leur liberté, pour se contrecarrer.

*
* *

Toutes ces négociations n'étaient en somme que des démarches officieuses. Après des préliminaires laborieux et assez vains, il fallait d'une manière publique se décider pour la guerre ou pour la paix. Enfin, le 6 octobre 1558, les deux rois désignèrent officiellement leurs plénipotentiaires. Ceux de la France furent le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, Claude de l'Aubespine, conseiller du Roi, et surtout le cardinal de Lorraine[3].

[1] A. de Ruble, *Le traité de Cateau-Cambrésis*, Paris, 1889, p. 6.
[2] *Pap. de Granvelle*, t. V, p. 222.
[3] G. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II, p. 778.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'Espagne fut représentée par Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, et le président Viglius[1].

Deux des plénipotentiaires français, Montmorency et Saint-André, étaient prisonniers de guerre. Le roi de France s'engagea à ne rien faire pour les délivrer, et à les renvoyer prisonniers à Philippe II[2].

Désormais la direction des négociations allait appartenir, du côté de la France, au cardinal de Lorraine, le seul véritable homme d'État du groupe français, et, du côté de l'Espagne, à Granvelle. C'étaient les deux partenaires sérieux, derrière qui les autres plénipotentiaires durent ne jouer qu'un rôle secondaire.

Au moment où les adversaires se disposent à commencer la lutte diplomatique, mesurant leurs forces respectives, il est intéressant de rechercher quel prestige s'est acquis auprès des Espagnols le maréchal de Saint-André. Dans un mémoire à Philippe II, l'ambassadeur Simon-Renard portait alors sur lui ce jugement terrible : « Quant au mareschal Sainct-Andrez, il ne se socie tant des affaires généraulx que, si peult faire son prouffit

[1] *Pap. de Granvelle*, t. V, p. 229.

[2] Pouvoir, Bibl. Nat., f. fr., ms 3156, fol. 18.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

particulier, il se laissera mener comme l'on voudra ; car il est du tout à se faire riche »[1].

Il fallait se mettre au travail. Le 8 octobre, Henri II concéda aux plénipotentiaires la ville de Cercamp, et accorda aux Espagnols un sauf-conduit pour eux et leurs gens[2].

La première réunion se tint le 12 octobre : dès le premier jour, tandis que le cardinal de Lorraine s'opposait à Granvelle et le connétable au duc d'Albe, Saint-André semble avoir eu pour partenaire le prince d'Orange[3]. Les conversations se tenaient en latin, ce qui favorisait singulièrement les hommes d'Église, Granvelle et le cardinal de Lorraine, obligés la plupart du temps de servir d'interprètes aux hommes de guerre, le connétable, Saint-André, le duc d'Albe, peu familiarisés avec cette langue[4].

Une trêve fut signée le 17 octobre. Les ambassadeurs anglais arrivèrent le 21. Dès lors on s'attacha aux grandes questions, celles de la Lorraine, du Piémont et de Calais. Malgré l'intervention de l'empereur Ferdinand, le sort de Metz, Toul et Verdun fut vite réglé, les députés espagnols s'étant résignés facilement à faire bon mar-

[1] Mémoire sans date (septembre ou octobre 1558), *Pap. de Granvelle*, t. V, p, 227.

[2] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 429.

[3] *Papiers de Granvelle*, t. V, pp. 236 et 276.

[4] A. de Ruble, *Le traité de Cateau-Cambrésis*, p. 10.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ché des revendications germaniques. S'il n'eût tenu qu'au connétable, on eût bientôt été d'accord sur tout, et ses avances allaient parfois si loin que son ami Saint-André devait le « pousser du coulte »[1].

Parmi ces délibérations, à Cercamp, la vie était aimable : les heures de soupers et de visites se faisaient plus nombreuses que les séances de travail. Bientôt même on décida de prendre un long repos, et le 30 octobre, on suspendit les conférences pour quelques jours. En réalité les plénipotentiaires voulaient attendre des instructions plus précises et plus fermes de part et d'autre.

Vers cette époque, à la cour de France, les Lorrains travaillaient ferme contre la paix, qui en rendant la liberté à Montmorency devait leur ramener un rival. D'un côté, le cardinal de Lorraine se plaignait amèrement de la difficulté à continuer des négociations mal engagées par deux prisonniers de guerre. D'autre part le duc de Guise, dans les conseils du Roi, soutenait avec vivacité le parti de la guerre. Malgré tout, Henri II, d'une incroyable faiblesse de caractère, se laissait entraîner par le désir de revoir ses favoris. Il écrivait au connétable cette lettre vraiment typique : « Mon amy, vous asure que Monsyeur de Guise ne désyre la pais, me remontrant tous lé jours que j'é plus de moyan de fayre la guere que je n'us

[1] *Papiers de Granvelle*, t. V, p. 239.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jamés, et que je n'an saroys tant perdre, en fesant la guere, que je n'en rans, sy vous venés d'acort... Faytes se que vous pourés, afyn que nous ayons la pays. Et ne monterés sete lestre que au maréchal Synt-André, et la brulés aperés. Le dyst persounage (Guise) a dist isy à quelqu'eun que, tant que la guere durera, pas ung de vous deus ne sortirés jamés de prison ; et pour se pensési, coume chose quy vous touche »[1].

Incité par les objurgations amicales du Roi, Montmorency ne contenait plus son désir d'arriver promptement à une solution, disant que « pourveu que la paix se fit, il se soucioit peu qui en deust avoir l'honneur »[2]. Plus que le connétable, Saint-André avait hâte de recouvrer sa liberté, mais, prudent et souple, il savait agir dans son propre intérêt en ménageant habilement les Guise[3].

La seconde session des conférences de Cercamp dura trois semaines du 7 au 30 novembre. La restitution de Calais fit l'objet principal de cette nouvelle série de négociations, où l'on ne put s'entendre presque sur aucun point. Un événement

[1] G. Guiffrey, *Lettres de Dianne de Poytiers*, p. 155.

[2] Granvelle cité par F. Decrue, *Anne de Montmorency... sous Henri II*, p. 214.

[3] Ceci ressort clairement d'un rapport fait à Philippe II par ses députés (18 sept.) : « Nous avons dit au connétable que nous doubtions qu'auprès du roy leur maistre, il y avoit gens qui traversoient leur négociations... Nous sembla sur ce poinct de non dire davantage, pour le respect du maréchal Sainct-Andrey, qui est amy de ses adversaires (*Papiers de Granvelle*, t. V, p. 222).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

imprévu vint surprendre les plénipotentiaires : le 17 novembre 1558, Marie Tudor mourait, laissant le trône à sa jeune sœur Élisabeth. La nouvelle étant arrivée à Cercamp, le 30 novembre, sur la proposition des Français, on suspendit les conférences, et les ambassadeurs se séparèrent. Les députés anglais et espagnols s'en allèrent à Bruxelles ; le cardinal de Lorraine et les secrétaires d'État français [1] vinrent trouver le Roi à Villers-Cotterets. Saint-André et le connétable étant prisonniers de guerre, la question s'était posée, avant la suspension, de savoir si on leur permettrait de retourner en France. Pour Montmorency, il n'y eut pas de difficultés : comme il s'était continuellement montré « amateur de la paix et repos publicque », il obtint facilement, sur parole, permission de se rendre à Paris. Mais Saint-André, sans doute à cause de ses accointances avec les Guise, était beaucoup moins sympathique aux Espagnols. La majorité des commissaires de Philippe II paraissait décidée à lui refuser toute permission de s'en aller en France [2]. Néanmoins, soit que sa cause ait été plaidée par le prince d'Orange qui lui avait

[1] Sébastien de Laubépine était venu rejoindre aux conférences son frère Claude.

[2] Lettre des plenipot. esp. à Philippe II (26 novembre 1558) « Et encoires eussions esté d'advis d'exclure ledict mareschal, ne fust esté que cela eust causé jalousie en France contre ledict connestable, qui toute sa vie a faict profession de chevalier d'honneur, amateur de la paix et repoz publicque .. » (*Pap. de Granvelle*, t. V, p. 366).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des obligations, soit que l'on ait considéré le mauvais effet que produirait, à la cour de France, une telle mesure d'exclusion, cette faveur lui fut accordée, sous la garantie de tous les plénipotentiaires français [1]. Montmorency et Saint-André devaient employer leur temps à réunir la somme nécessaire pour payer leur rançon.

Le maréchal passa la plus grande partie du mois de décembre dans son gouvernement de Lyon. Le 8 décembre, il faisait nommer son cousin Antoine d'Albon, abbé de Savigny et de l'Ile-Barbe, comme lieutenant-général en Lyonnais, Forez, Beaujolais et Marche, pour y commander jusqu'à son retour définitif [2]. Mais sa principale occupation fut de se procurer les deniers destinés à racheter sa liberté. Le 27 décembre, la ville de Lyon lui faisait don à cette fin d'une somme de quatre mille livres [3]. Malgré cette contribution gracieuse, le maréchal ne put, à son retour de France, payer la rançon promise : nous verrons qu'il sera libéré longtemps après le connétable.

Il fallait cependant faire avancer les choses et reprendre le travail commencé. Au moment de la suspension des conférences, Henri II avait écrit à

[1] Dép. vénit. (4 déc. 1558), Bib. Nat., f. ital., ms 1720, fol. 122 n° ; *Pap. de Granvelle*, t. V, p. 378.

[2] Lettres de provision, Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 958, fol. 173 (P. j., n° XV).

[3] Quittance originale (27 décembre 1558). Arch. municip. de Lyon, AA 28, n° 55.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Montmorency : « Mon amy, je ne saurois vous dire le regret que j'é. de vous voir séparer sans rien fère et ne sçay quand Dieu permetra que vous vous rassembliés »[1]. Dès le début de janvier 1559, on chercha un nouveau lieu de réunion pour les plénipotentiaires de la paix : Cercamp était inhabitable en hiver et la ville de Cambrai, peuplée de gens de guerre, semblait peu propice. Sur la proposition de la duchesse douairière de Lorraine, on choisit Cateau-Cambrésis.

Suivant ses engagements, Saint-André devait se reconstituer prisonnier le 31 janvier, à Cambrai. Il écrivit en effet au prince d'Orange, pour se mettre à sa disposition[2]. Celui-ci en ayant référé à Philippe II et au duc de Savoie, le roi d'Espagne, par mesure de bienveillance à l'égard du maréchal, prorogea le terme jusqu'au 5 février, date à laquelle les ambassadeurs de France devaient se trouver à Cateau-Cambrésis pour y reprendre les négociations interrompues. En ce lieu et à ce jour, le prince d'Orange était chargé de recevoir à nouveau de Saint-André la reconnaissance de son état de prisonnier[3]. On se demande quels étaient le prestige et l'influence d'un plénipotentiaire, placé dans la situation d'un homme lié par des chaînes que le vainqueur pouvait serrer ou relâcher à son gré.

[1] Cité par A. de Ruble, *Le traité de Cateau-Cambrésis*, p. 16.
[2] *Papiers d'État de Granvelle*, t. V, p. 424.
[3] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-André étant arrivé à Cambrai, le 31 janvier, y apprit la bonne nouvelle du sursis de cinq jours qu'on lui accordait. Il s'en retourna aussitôt à Guise.

Mais, au lieu de revenir le 5 février, il attendit les autres plénipotentiaires français qui, retardés, n'arrivèrent à Cateau-Cambrésis que le lendemain[1]. Prisonnier de guerre, le maréchal était en retard d'un jour et avait enfreint la parole donnée. De plus, peu disposé à perdre de nouveau sa liberté, il manifestait l'intention de chicaner sur la légitimité de la foi qu'on lui demandait d'engager à nouveau. En présence de ces tergiversations, les députés espagnols le reçurent de très mauvaise grâce, et lui reprochèrent amèrement que « aians usé de si grande courtoisie en son endroict, il voulsist maintenant contrevenir à sa promesse »[2].

[1] Dép. vénit., Bibl. Nat., f. ital., ms 1720, fol. 150.

[2] Lettre des députés espagnols à Philippe II (8 février), et réponse de celui-ci (10 février) : « ... Nous trouvons cecy bien estrange, et que ledict mareschal use de ces façons si ouvertement contraires à ce qu'il a promis, et qu'il tasche d'excuser ce à quoy il est si justement tenu, là où nous, par contraire, avons usé de l'honnesteté envers luy, comme scavez, estant, comme l'escripvez, tout notoire qu'il debvoit, selon sa dicte promesse, se présenter le dernier du passé en noz pays, pour se rendre prisonnier au lieu où luy vouldrions commander ; à quoy il a failly et de, au jour de la prolongation, soy trouver par delà, y estant seulement venu le lendemain, que fut le VI°, Et puis qu'il est manifeste qu'il n'a satisfaict à sa dicte promesse, nous désirons que tous unaniment insistez et persistez ad ce qu'il se y acquitte, selon que le debvoir et l'honnesteté le requiert, sans faire mention de nous ou d'aulcun ressentement qu'en pourrions avoir en son égard, ou aultrement nous y entremesler ; ne fut que veissiez ne pouvoir par ce moyen rien obtenir de luy ; auquel cas et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-André fut traité avec la dernière froideur, et les représailles de son manque de tact ne se firent pas attendre : Coligny, libéré, étant prêt à s'en retourner à la cour, on l'arrêta comme ôtage, au cas que le maréchal persisterait dans ses intentions déloyales [1]. Une lettre de Granvelle au duc de Savoie montre l'irritation des Espagnols : « ... Quant au mareschal de Sainct-Andrey, écrivait-il le 14 février, j'ay certes treuvé bien mauvais les termes dont il a usé, quelque courtois qu'aient esté ses propoz. J'entens de Monsieur le prince d'Oranges qu'il se ressent de ce que les gens de Vostre Alteze ont dict seichement au Connestable que, pour le tour qu'il avoit faict, l'on retenoit l'Admiral » [2]. L'Amiral étant le neveu de Montmorency, on devine le jeu habile que menaient les Espagnols en opposant les intérêts de l'un des plénipotentiaires français aux intérêts de famille du Connétable.

Cependant les négociations officielles avaient repris le 10 février. Au milieu de disputes et d'in-

venant à l'extrême, pourriez user de propoz plus urgents, et luy représenter le juste sentement qu'en pourrions avoir contre luy... Et à la vérité, c'est chose bien estrange que, se retreuvans les affaires en terme de communication, les François tiennent encoires ces manières de faire... » (*Papiers de Granvelle*, t. V, p. 433-437).

[1] Lettre de Philippe II (10 février) : « ... Et cecy a esté cause qu'avons ordonné envoier arrester l'admiral de France qu'estoit pour s'en retourner, et ne le laisser passer oultre tant que l'on voye comme se conduira ledict mareschal... » (*Pap. de Granvelle*, t. V, p. 437).

[2] *Pap. de Granvelle*, t. V, p. 484.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trigues, qui infirmaient singulièrement les déclarations de Saint-André et de Montmorency, seul, le cardinal de Lorraine, représentant de la maison de Guise et aussi de la France victorieuse, combattait avec énergie les prétentions des Anglais sur Calais. Il rappelait éloquemment les paroles de son frère, le duc de Guise, jurant qu' « il luy cousteroit la vie de cent mille hommes et la sienne avec », plutôt que d'abandonner cette nouvelle conquête [1]. Seul, parmi les plénipotentiaires français, le cardinal de Lorraine gardait assez de prestige et de force morale pour empêcher que le traité à conclure ne fût un désastre. Montmorency, énervé par les attaques sourdes qu'il sentait dirigées contre lui dans l'entourage du Roi, se laissait mener par son humeur et faisait les propositions les plus incohérentes. Quant à Saint-André, toujours récalcitrant aux réclamations des Espagnols, il se débattait au milieu des reproches injurieux qu'on lui adressait. Ces reproches allaient jusqu'à l'entacher de déshonneur. A la fin, fatigué de soutenir un procédé peu honnête, il engagea de nouveau sa foi et consentit pour ainsi dire à se remettre aux liens, « protestant de son affection et de son dévouement pour le roi d'Espagne » [2]. Henri II lui-même était intervenu et avait fait cesser ce

[1] A. de Ruble, *Le traité de Cateau-Cambrésis*, p. 19.

[2] Lettre des plénipotent. espagn. à Philippe II (20-22 février 1559). *Pap. de Granvelle*, t. V, pp. 493-495.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

scandale[1]. Le souverain, malgré tout, gardait sa sympathie entière à ses deux favoris prisonniers, et cela contrecarrait souvent les desseins honorables du cardinal de Lorraine. Parlant de celui-ci, le roi de France écrivait au Connétable : « Il se plainct que c'est vous qui mestés oposition à la pays... Ne prenés pas garde à tout cecy, mais faytes la pays, sy vous pouvés, et lesé-les [Guise] discourir à leur fantésie »[2]. De tels conseils venant du maître, encourageaient les pires concessions. Au commencement de mars, on n'était pas encore parvenu à s'entendre. On eut alors recours au grand moyen de la diplomatie, les mariages princiers. Proposé dès septembre 1558 par Montmorency et Saint-André, le mariage d'Élisabeth, fille de Henri II, avec l'infant don Carlos, fut repris, après la mort de Marie Tudor, par Philippe II, qui se posa lui-même en prétendant. Du jour où ce mariage fut accordé, les négociations devinrent plus faciles. On employa la fin du mois de mars à rédiger le traité. Le 2 avril, la paix fut signée entre l'Angleterre et la France, et, le 3, entre la France et l'Espagne.

Quel était le résultat de ces longues et pénibles

[1] Dép. vénit. (26 mars) : « ... Dopoche il mareschial di Sant' Andrea (per commandato et ordine di sua maestà Christianissima) deistendo dalla sua opinione di esser restato libero, è di novo tornato a dar la parola et a meter si in obligo di pregione... » (Bibl. Nat., f. ital., ms 1720, fol. 173 v°).

[2] Cité par A. de Ruble, *Le traité de Cateau-Cambrésis*, p. 23.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

négociations, où la France avait été si étrangement représentée ? La France gardait Calais pour une période de huit ans, au terme de quoi elle devait ou restituer la ville ou payer cinq cent mille écus. C'était le seul, et bien mince, avantage qu'elle retirât du traité. Mais d'autre part, Henri II restituait Mariembourg, Thionville, Damvilliers, Montmédy, Bovigny et Bouillon. En Italie, les troupes françaises évacuaient le Montferrat, le Milanais, la Corse, Montalcino, Sienne, la Savoie, la Bresse, le Bugey, le Piémont, excepté les villes de Turin, Chieri, Pignerol, Chivasso et Villeneuve-d'Asti, laissées en gage[1].

La condamnation de ce honteux traité fut unanime en France. « Sire, disait le duc de Guise au Roi, quand vous ne feriez que perdre durant trente ans, si ne sçauriez perdre ce que vous voulez donner en un coup »[2]. Résumant les opinions émises, Étienne Pasquier a écrit dans une de ses lettres : « Le Roy plus fasché d'avoir perdu la présence de Monsieur le Connestable et du mareschal de Sainct-André, que toutes autres pertes, a brassé une paix à telle condition que l'Espagnol a voulu... Je vous avois, par mes précédentes, récité une métamorphose. Par ceste-cy vous pouvez recueillir les vrais effects d'une tragi-comédie »[3].

[1] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 28.
[2] *Mémoires de Boivyn du Villars*, Coll. Buchon, p. 846.
[3] Etienne Pasquier, *Œuvres*, Trévoux, 1723, t. II, p. 76.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*
* *

Le 3 avril 1559, après que tout fut terminé, les députés des nations se rendirent à l'église de Cateau-Cambrésis, pour y prêter serment solennel. Puis, à la suite du dîner, les Français se séparèrent de leurs adversaires. Seul, le maréchal de Saint-André, toujours prisonnier, prit la route de Bruxelles[1].

Arrivé à Bruxelles, Saint-André s'occupa activement d'obtenir sa mise en liberté. Il avait pu se procurer les soixante mille écus de sa rançon[2]. Mais des difficultés de forme retardèrent la libération du maréchal. Le 8 avril, Granvelle écrivait à Philippe II : « On n'a pu s'occuper encore du maréchal de Saint-André, parce que les pièces nécessaires n'ont point été retrouvées jusqu'ici; aussitôt qu'on les aura entre les mains, cette affaire n'éprouvera aucun retard »[3]. Le maréchal fut libéré vers le 20 avril. Il ne quitta pas la Belgique. En effet, par pouvoir donné à Fontainebleau le 27 avril 1559, Henri II le chargea, de pair avec le cardinal de Lorraine et Jean de Morvilliers,

[1] *Papiers de Granvelle*, t. V, p. 587.

[2] Dép. vénit. (18 avril 1559), Bibl. Nat., f. ital., ms 1720, fol. 177 v°.

[3] Lettre de Granvelle à Philippe II (avril 1559), *Pap. de Granvelle*, t. V, p. 589.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'aller recevoir du Roi catholique le serment de la paix[1].

Aussi, durant le mois de mai, Saint-André semble avoir accompagné la commission nommée par le roi de France pour libérer les soldats français, faits prisonniers au cours des guerres passées et retenus en Flandre[2]. Après un long exil, le maréchal rentra enfin à la cour.

L'entourage royal se préparait alors à des fêtes prochaines. Les mariages princiers étaient la clause la plus agréable à réaliser du traité de Cateau-Cambrésis. On devait d'abord choisir les ambassadeurs espagnols chargés d'épouser par procuration la princesse Élisabeth de Valois. Saint-André prit une part active aux négociations qui déterminèrent ce choix[3].

Le 15 juin 1559, le duc d'Albe, accompagné d'une délégation espagnole, arriva à Paris. De son côté, Emmanuel-Philibert de Savoie, futur époux de Marguerite, sœur du Roi, fit son entrée solennelle, le 21 juin[4]. Après les fiançailles de Marguerite de France avec le duc de Savoie, les

Lettres patentes (27 avril 1559). Bibl. Nat., Chartes de Colbert, 393. Cf. Bibl. Nat., f. ital., ms 1720, fol. 190 v°.

Lettre de Saint-André au Roi, datée de Bruxelles, le 3 mai, Bibl. Nat., f. fr., ms 3139, fol. 43 (P. j., n° XXI).

[3] Lettre *supra* citée.

[4] Le 27 juin 1559, Saint-André fut présent au contrat de mariage de Marguerite de France avec Emmanuel-Philibert de Savoie (Arch. Nat., P. 2310, fol. 1159).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tournois commencèrent. Le 30 juin, Henri II était blessé à mort dans les circonstances que l'on sait; il souffrit, durant dix jours, les plus cruelles douleurs, et mourut, le 10 juillet à une heure, aux Tournelles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TROISIÈME PARTIE

LES PROFITS DE LA FAVEUR ROYALE

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE PREMIER

LES PROFITS DE LA FAVEUR. L'HOMME DE COUR ET L'HOMME PRIVÉ

Saint-André et Henri II. — Saint-André et les grands. — Diane de Poitiers. — Antoine de Bourbon, premier prince du sang. — Anne de Montmorency. — Les Guise. — Les Châtillon. — Brissac. — Saulx-Tavannes.

Largesses royales. — Gages et pension. — Dons d'argent et de terres. — Les biens du trésorier Duval. — Développement de la fortune de Saint-André : acquisitions et héritages innombrables.

Dépenses et luxe. — Résidences : Vallery, Saint-André, Fronsac. — Saint-André et les lettres. — La suite de Saint-André.

Besoins d'argent et dettes. — Exactions. — Affaire Perdriel. — Confiscations sur les protestants. — Saint-André et sa famille. — Marguerite de Lustrac, maréchale de Saint-André. — Antoine d'Albon, abbé de Savigny et de l'Ile-Barbe. — Claude d'Albon. — Marguerite d'Albon, sœur du maréchal. — Les amis de Saint-André. — Le cardinal Jean du Bellay. — Conclusion de ce chapitre.

Jacques d'Albon de Saint-André dut sa fortune élevée et rapide à l'amitié toujours soutenue du roi Henri II. Ce Roi, dont la stature physique dénotait une force robuste, avait un caractère d'une inépuisable faiblesse : ses plus grandes joies furent d'enrichir ses amis et de jouer à la paume. Il semblait ainsi destiné à devenir la proie d'un homme tel que Saint-André, le plus fin, le plus rusé, et en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même temps le plus aimable des courtisans[1]. Dès son avènement au trône, Henri l'avait fait premier gentilhomme de sa chambre. Avec l'entendement vif, l'entregent agréable et l'esprit avisé que nous lui connaissons[2], Saint-André, par un art merveilleux d'habileté et de souplesse, allait utiliser à son profit l'influence que lui donnait cette charge intime et quotidienne. « Coucher en la chambre du Roy et estre près de luy à son lever et coucher, si bien qu'à toutes heures il en avoit l'oreille »[3] : plus qu'un honneur, une véritable puissance était échue au maréchal. Dans une de ses lettres à Pierre Galland, Lambin a peint avec une précision piquante la vie de la cour à Saint-Germain. On y voit le Roi recevant, pendant sa toilette matinale, des princes et des cardinaux; dans ce tableau brillant surgit un détail à la fois familier et caractéristique : « Il venait de changer de chemise, écrit Lambin, et,

[1] « Son visage ne portoit en soy aucune façon cruelle, car il estoit fort beau et de bonne grâce, la parole belle et l'esprit gentil, et bon jugement et bonne cervelle » (Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 40).

[2] « Jacques d'Albon, sieur de Saint-André, l'un des plus fins et ruzez courtisans de son temps, comme premier gentilhomme de la chambre de ce prince, avoit fort bonne part en luy ; il avoit l'entendement vif, son entregeant fort agréable, beaucoup de valeur, adroict aux armes, fin et ruzé en affaires. » (Cl. de Laubespine, *Histoire particulière de la Cour de Henri II*, dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, 1re série, t. III, p. 281).

[3] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 32. — Toute la famille du maréchal logeait à Saint-Germain auprès du Roi (Marquis de Laborde *Les comptes des bâtiments du Roi*, t. II, pp. 304, 313, 315).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

debout, peignait ses cheveux et sa barbe avec le ministère de Saint-André »[1].

Camarades dès l'enfance, le Roi et son favori envisagèrent leur amitié de façons toutes différentes : Henri voulut comme faire oublier à son ami qu'il était roi, prêt toujours à tout supporter et à ne s'étonner d'aucune exigence de lui ; quant au maréchal, on peut dire qu'il ne céda jamais à des sentiments inutiles : son caractère s'est développé, durant toute sa vie, dans un sens unique, l'intérêt.

L'attachement si vivace du Roi à son ami s'explique dans une certaine mesure, par des circonstances spéciales. En effet, de tous ses compagnons de jeunesse, Henri, devenu souverain, ne put garder près de lui, jusqu'à sa mort, que Saint-André. De la troupe des d'Andouins, Dampierre, La Châtaigneraie et Descars, successivement les uns furent tués à la guerre ou périrent malheureusement, les autres furent disgraciés[2]. Dampierre, plus que tous, avait été, de pair avec Saint-André, le favori du Dauphin, sous Francois Ier ; mais, dans la suite, il eut la maladresse de s'attaquer à Diane de Poitiers : Henri lui reprocha son ingratitude et le chassa de la cour[3]. Après la mort de La

[1] H. Potez. *Deux années de la Renaissance* (*Revue d'histoire littéraire de la France*, juillet-sept. 1906, p. 469).

[2] Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 288.

[3] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Châtaigneraie, victime du célèbre coup de Jarnac, le maréchal resta seul, et la faveur de son maître s'en accrut.

Cette faveur n'alla pas sans dangers. La cour de Henri II fut le théâtre d'intrigues particulièrement complexes et immorales. Pour un homme, qui n'avait à sa défense ni grand nom, ni grands biens patrimoniaux, le jeu était périlleux. Saint-André manœuvra avec une adresse et un doigté, qui lui ont permis d'être le plus durable des favoris.

Plus difficile était à Saint-André d'obtenir le pardon de sa faveur, auprès des grands, que de la gagner auprès du Roi. Pour maintenir, dans une cour envieuse, sa fortune excessive et souvent assez trouble, sa politique fut de prodiguer les marques d'amitié et les preuves de service à ceux qui occupaient le sommet de la puissance. Au milieu de rivalités terribles et sournoises, il sut garder des relations étroites et aimables avec Montmorency, avec les Guise, avec les princes du sang, avec l'ombrageuse Diane : il se montrait le serviteur de tous.

Sa crainte de déplaire aux puissants, qui se disputaient âprement le gouvernement du royaume, pouvait aller jusqu'au sacrifice de sa vanité. Il avait tenté, dès les premiers temps du règne, de jouer un rôle brillant et prépondérant dans les affaires de l'État ; puis, comme il comprit qu'il risquait ainsi de tomber d'un coup sous les haines

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jalouses des grands seigneurs autoritaires, il s'effaça un peu, pour agir plus discrètement, sans blesser personne. Un texte curieux nous révèle cette habile position, choisie par le maréchal. Parlant de lui, le cardinal Jean du Bellay écrivait de Rome, le 6 juillet 1549 : « Quant à escripre à Saint-André, je ne sçaurois luy escripre autre chose que des affaires du Roy, et je crois qu'il ne vouldroit pas monstrer qu'on s'en adressast à luy, sinon là où quelque occasion particulière se y présenteroit. Car il donneroit jalousie aux gens, chose qu'il a tousjours évitée et a très bien faict... »[1].

Envers les personnages puissants de l'entourage royal, le maréchal n'osa donc rien, que d'être obséquieux et serviable.

Diane, la maîtresse de Henri II, voulait être ménagée avant tous : le Roi lui sacrifiait ses plus chers amis. Saint-André n'épargna aucun effort pour lui plaire, poussant même son audacieuse flatterie jusqu'à inventer un lien de parenté, qui l'aurait uni à la duchesse de Valentinois. Les d'Albon prétendaient rattacher leur généalogie à celle des Dauphins de Viennois. Saint-André eut l'habileté d'y rattacher aussi celle de Diane, et cette supercherie à bases très problématiques fut une heureuse force pour son intérêt[2]. Maintes fois d'ail-

[1] *Revue de la Renaissance*, t. III, p. 142.

[2] *Inventaires du mobilier des châteaux de Saint-André et d'Ouches*, pp. A. Coste. — Diane, outre ses nombreux titres, s'intitu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leurs il servit d'intermédiaire dans les affaires de Diane, et le duc de Guise, lorsqu'il voulait obtenir quelque chose de la maîtresse royale, s'adressait au maréchal[1].

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, premier prince du sang, était facile à gagner : aussi faible que Henri II, auquel il ressemblait par plus d'un trait, Saint-André réussit à en faire son ami. Parmi les princes, le mari de Jeanne d'Albret semble s'être laissé particulièrement prendre aux bonnes grâces du maréchal. Celui-ci devint son véritable correspondant à la cour.

Un fait peut nous montrer quels services il lui rendait. Le 5 janvier 1550, Henri II avait donné un écrit portant que toute pièce de monnaie qui n'aurait pas le poids normal, serait réputée fausse.

Antoine de Bourbon se plaignait de cet édit fâcheux pour ses sujets de Béarn et de Navarre, détenteurs de nombreuses pièces vieilles et trop légères. Ses réclamations au Roi n'aboutissant pas, Popla, un de ses gentilshommes, lui conseilla d'écrire à Saint-André et à Diane. Le roi de Navarre adressa donc une lettre au maréchal qui lui répondit aussitôt qu'il emploierait tous ses efforts à son service[2].

lait « comtesse d'Albon » (J. Chevalier, *Mémoires sur le Valentinois et le Diois*, t. II, p. 460).

[1] G. Guiffrey, *Lettres de Dianne de Poytiers*, p. 106.

[2] J. P. G. Blanchet, *Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon*, Angoulême, 1905, pp. 42 et 45.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces efforts n'étaient d'ailleurs par absolument gratuits, et Antoine envoyait à son ami des daims et des isards des Pyrénées[1]. Au début des troubles religieux, lorsque l'intérêt poussera Saint-André parmi la clientèle des Guises et en fera un espion, à leur service, contre les Bourbon, Antoine lui manifestera son étonnement, « veu l'amitié qui estoit entre eux, et l'honneur que luy, prince, luy avoit faict, vivant le roy Henry, de n'avoir voulu dépendre d'autre que de luy, et de recevoir tous les bienfaicts et courtoisies du dict feu roy par son moyen, combien qu'il en eust d'autres plus grands, et ce pour la démonstration que luy, mareschal, luy avoit tousjours monstrée de luy estre loyal amy et serviteur affectionné »[2].

Mais sous Henri II, les princes du sang ne paraissent en somme qu'au second plan. Le premier est occupé par Montmorency et par les Guise : une hostilité envieuse et sourde les divisait.

Montmorency, devenu en quelque sorte le chef du gouvernement royal, était peu aimé à cause de la brutalité de ses manières. Il passait pour être avare, et sa religion assez rude lui a valu d'être appelé par Michelet « un intrigant austère ». Mais le Roi avait nourri, dès son jeune âge, le respect

[1] A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. I, p. 128. — Isard : nom donné dans les Pyrénées à l'antilope chamois.

[2] Regnier de la Planche, *Histoire de l'Estat de France sous François II*, coll. Buchon, p. 344.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le plus intime pour le grand maître : Montmorency en effet s'était jadis distingué à la tête du parti d'opposition que menait le Dauphin contre François Ier. Sous le règne de son élève, il jouissait d'une puissance assurée et souveraine. Nous avons vu déjà, à maintes reprises, et la suite nous montrera encore, de quelles prévenances Saint-André entoura ce ministre autoritaire et têtu.

Il était infiniment délicat au maréchal, tout en servant le connétable, de ne pas s'attirer la haine des Guise. Cette situation curieuse d'un courtisan qui, au milieu des pires intrigues, veut rester l'ami de tous, explique les hésitations, les revirements qu'on peut relever à chaque instant dans la carrière de notre personnage.

Dès le commencement du règne, en face de Montmorency, se dressèrent les Lorrains. Les enfants du duc Claude étaient encore jeunes, mais leur activité et la valeur personnelle de quelques-uns d'entre eux en firent tout de suite les plus dangereux rivaux du connétable. Sympathiques et accueillants, ils avaient sur lui l'avantage de la courtoisie. Le plus illustre d'entre eux, François, domine de son génie militaire l'histoire des guerres de Henri II. Nous avons constaté plus haut que, dans les différentes campagnes, les rapports les plus amicaux régnèrent toujours entre le duc et Saint-André. Celui-ci y prenait peine. Le 22 juin 1550, il écrivait à François de Guise, à l'occasion de la mort

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de son père, une lettre caractéristique. « Je vous prie, disait-il, de me ramanteveoyr et conserver en vostre bonne grâce, vous supliant très humblement, Monsieur, après vostre retour, me voulloir quelquefoys, si avez le loysir, départir de voz nouvelles, et avoir souvenance de la personne de ce monde qui plus vous ayme et qui sera tousjours preste d'obéyr à voz commandemans, et vous fere à jamais très humble service d'aussy bon cueur »[1]. Huit ans après, le style n'avait pas changé et, le 1er mars 1558, il écrivait au duc une lettre, qu'il faut citer : « Monsieur, enquorez je vous aye amplement escript depuys troys ou quatre jours, et que à cest'heure il ne me reste pas beaucoup de choses à vous dire, je n'ay voulu faillir de vous faire ce mot de lectre, tant pour vous offrir tout ce qui est en ma puyssance à vous faire service, que pour tousjours me ramenteveoir en vostre bonne grâce, comme celluy de touz voz plus affectionnez serviteurs qui de meilleure volunté la désire. Et pour ce, Monsieur, je vous supplierey très humblement me vouloir tant faire de bien et d'honneur de croyre et estre assuré qu'en tous les endroictz où j'auray moyen de m'employer pour vostre service, je n'y espargnerey la vie ny chose qui soit en ma puyssance... »[2]. Les Guise ne furent jamais dupes des prévenances

[1] Bibl. Nat., f. fr., ms 20468, fol. 5.

[2] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 422.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du maréchal : ils jugeaient sans animosité une servilité qu'ils méprisaient en l'utilisant. Lorsque, à la mort de Henri II, Saint-André, affolé par la peur d'un retour de fortune, viendra leur proposer, dans un marché honteux, la main de sa fille, ils accepteront par intérêt, mais avec froideur.

Avec les Châtillon, famille puissante et intelligente, le maréchal n'eut que des rapports assez peu amicaux. Il n'osa guère cependant les attaquer de face, par crainte du connétable, leur oncle. Le vieux Saint-André avait été jadis, sous François Ier, le créancier de Coligny [1] : nous ignorons si le futur chef des protestants entretint d'autres relations avec le père du maréchal. Mais dès cette époque, Jacques de Saint-André eut « quelque picque » avec Gaspard de Châtillon [2], et en 1552, à la mort de d'Annebaut, il devait lui disputer la charge d'Amiral [3].

Mais le maréchal sut éviter d'ordinaire toute rivalité dangereuse et fit toujours montre à l'égard des personnages, dont le crédit pouvait lui être utile, de prévenances spéciales.

Brissac avait été son camarade de jeunesse : Saint-André l'aida à obtenir une charge en Italie [4], et,

[1] Mention d'une cédule de 100 écus soleil (11 sept. 1541), Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1873.

[2] Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 288.

[3] Bibl. Nat., f. fr., ms 4052, fol. 119.

[4] Ch. Marchand, *Charles de Cossé-Brissac*, Paris, 1889, p. 114.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en 1555, Brissac revenant de Piémont, le maréchal envoya de ses gens jusqu'à Lyon, dont il était gouverneur, pour donner ordre qu'il y fût bien traité [1]. Il lui offrait l'hospitalité et lui écrivait : « S'il vous plaist, en passant, prandre ceste maison et y fere quelque séjour, j'estimeray à grant heur que vous en usiez comme de ce qui est à vous » [2]. Brissac en retour devait accepter sous ses ordres les parents ou les protégés du maréchal [3].

Il faudrait mentionner encore Gaspard de Saulx-Tavannes parmi ceux que Jacques d'Albon entoura de ses soins aimables et vigilants. Maintes fois, nous pourrons constater les rapports amicaux qui s'échangèrent entre ces deux hommes.

Ainsi, dans une cour où s'agitaient des ambitions ennemies, Saint-André, serviteur de tous les forts, favori personnel du Roi, était le seul qui n'eût point pris de parti. Sans inquiétude, tant que vécut Henri II, il put jouir des profits innombrables de l'amitié royale, il put extorquer et voler à son gré, et par ce moyen vivre au milieu de « la plus grande magnificence qu'on eût jamais vue en un particulier » [4].

[1] Ch. Marchand, *op. cit.*, p. 300.

[2] Lettre datée du château de Saint-André (15 juin 1558), Bibl. Nat., f. fr., ms 20525, fol. 79.

[3] V. p. ex. lettre de Saint André à Brissac, par laquelle il lui recommande le sieur de Saint-Chaulmont, Bibl. Nat., f. fr., ms 20526, fol. 66.

[4] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 30.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*
* *

Sans mesure, dès le début de son règne, Henri II lui avait prodigué les dons de toutes sortes. Nous ne parlerons à cette place que des dons d'argent ou de terres. On peut dire qu'ils ne se comptent pas : le Roi semble s'être plu parfois à enrichir son favori des deniers arrachés au royaume pour les besoins incessants et écrasants de la guerre. De là, les jugements sévères des historiens et des chroniqueurs. Le Laboureur a qualifié le caractère de Saint-André par ces mots : « Une ambition sans borne, une avarice effrénée, et une passion d'intérest prétextée du service du Roi, qui rend un homme furieux dans son gouvernement, partout où s'estend son autorité et partout où il répand ses conseils [1]. » Jugement un peu outré, que les faits ne démentent que dans une faible mesure.

Outre sa charge de gouverneur de provinces considérables, outre ses gages de capitaine d'une compagnie de cent lances fournies, qui s'élevaient à près de trois mille livres par an [2], outre son état de premier gentilhomme de la chambre valant douze cents livres [3], Saint-André était titulaire

[1] Le Laboureur, *Additions aux mémoires de Castelnau*, Bruxelles, 1731, t. II, p. 75.

[2] Quittances (19 avril 1552, 4 août 1553), Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 3, fol. 57-59.

[3] État des officiers domestiques durant l'année 1551, Bibl.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une pension de vingt mille livres [1], qui fut portée dans la suite à trente-deux mille livres [2]. Quelque temps après l'avènement de Henri II, le maréchal obtint toutes les terres enclavées dans celles qui relevaient de la couronne, dont la possession n'était pas assurée par des titres suffisants à ceux qui en jouissaient, et qui, par conséquent, devaient être réunies au domaine du Roi, suivant les règles du droit féodal [3]. Saint-André mena la recherche de ces terres avec une cupidité qui le rendit extrêmement odieux. Presque en même temps le Roi donnait à partager entre Guise, Montmorency et Saint-André, deux décimes du clergé valant à peu près huit cent mille francs ou dix millions de notre monnaie [4]. Le 10 juillet 1547, des lettres patentes accordaient au maréchal une somme de douze mille livres, « provenue de quantité d'espiceries et

Nat., f. fr., ms 3132, f. 49 ; quittances, Pièces originales, vol. 23, pièces 49 et suiv. En plus le maréchal recevait trois mille livres et au-dessus « tant pour le défroy du logeys de seize pages de la chambre, paille pour leurs paillasses, boyz, chandelle, despence et sallaire de trois hommes qui les servent, nourriture et entretènement de leurs montures, que autres choses nécessaires » (*Ibidem*).

[1] Etat des pensions pour 1549, Bibl. Nat., f. fr., ms 3132, fol. 31. Le père du maréchal recevait 8.000 livres de pension.

[2] Quittance (mars 1559), Bibl. Nat., Pièces originales, vol. 23, pièce 71.

[3] Fr. Belcarius Peguilionis, *Rerum gallicarum commentarii*, p. 794.

[4] « Ha donato in una volta... a mons di Guisa, al contestabile, al maresciallo di Sant'Andrea due decime del clero, che importano 800.000 franchi, oltra molti altri grossi donativi che a fatto aciascun di questi in particolare. » (*Relazioni degli ambasciatori Veneti*, 1re seria, IV, p. 61).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

drogueries acquises, confisquées et adjugées au Roi par les sentences du lieutenant-criminel de la prévôté de Paris, pour avoir esté amenées et apportées en la dicte ville de Paris contre la teneur des édictz et ordonnances sur ce faictes » [1]. Le 12 décembre de la même année, le Roi faisait don à son favori de ses droits seigneuriaux et féodaux, lods et ventes, ainsi que des profits des usurpations faites sur le domaine royal, dans les duchés d'Orléans et de Guyenne [2]. Vers la même époque Saint-André recevait encore le produit de diverses « amendes, chastées et avenaiges » [3].

Le 26 novembre 1549, Henri II lui donnait la somme de trois mille cinq cents écus d'or soleil à prendre sur les deniers de la vente de l'office de président en la chambre des comptes de Paris [4]. En mai 1550, les biens de Claude et François Bardetz, seigneurs du Borcq, confisqués par sentence du sénéchal d'Auvergne, furent donnés au maréchal [5], qui recevait encore, au mois de juin de l'année suivante, les biens de Jean Floret, confisqués par arrêt du Parlement de Toulouse [6]. En outre de

[1] Quittance (10 juin 1550). Bibl. municip. de Lyon, fonds Coste ms 1101.

[2] Mention. Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1567.

[3] *Ibidem*, p. 1569. Redevances de nature assez peu précise.

[4] Mandement (26 nov. 1549). Bibl. Nat., f. fr., ms 25724, fol. 90; quittance (28 nov. 1549), Bibl. Nat., Pièces orig., vol. 23, pièce 53.

[5] Arch. Nat., JJ 261[1], fol. 186 v°.

[6] Arch. Nat., JJ 261[1], fol. 186 v°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'argent et des terres, le Roi fait à son favori les présents les plus inattendus : c'est ainsi que, en septembre 1554, Henri II baille au maréchal « tous et chacun les vins tant blancs que clairets, qui viendront et y seront ou sont jà venus et yssus des vignes de Montilz-soubz-Bloys, ... pour la provision et despence de sa maison de Vallery[1] ». En 1555, Saint-André reçoit huit cents écus d'or soleil, produit de la vente de l'office de receveur alternatif des tailles du Lyonnais[2]. Le 30 décembre 1555, des lettres patentes attribuent à Saint-André dix mille livre tournois[3]; le 10 avril suivant, un mandement lui alloue huit mille livres[4], et un an après six mille livres[5].

D'autres dons ont frappé davantage l'esprit des contemporains et des chroniqueurs, parce qu'ils ont donné lieu à plus d'exactions : successions d'aubains ou de bâtards, confiscations sous prétexte d'hérésie, taxes sur les nobles et les roturiers, comme le droit de franc-fief sur tout le Limousin

[1] Bibl. Nat., Pièces originales, vol. 23, fol. 61 (P. j., n° XV).

[2] Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 3, fol. 59 (Quittance, 21 octobre 1555).

[3] Bibl. Nat., Pièces originales, vol. 23, fol. 66 (Quittance, 17 janvier 1556).

[4] Mandement, 10 avril 1556 (L. Broche, *Documents originaux de la bibliothèque de Laon*, dans la *Revue des bibliothèques*, t. XII, p. 344).

[5] Bibl. Nat., Pièces originales, vol. 23, fol. 68 (Quittance, 15 juin 1557).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui lui fut accordé d'un seul coup [1], comme tous les deniers provenus de la réformation du domaine royal en Languedoc et en Guyenne avec les droits de lods et ventes [2]...

On pourrait composer un véritable catalogue des dons, présents ou faveurs pécuniaires, faits par le Roi au maréchal. L'inventaire des papiers de celui-ci, dressé après sa mort, nous révèle dans quelle énorme proportion il participa au Trésor du royaume [3]. Il faudrait y ajouter tout ce que sa puissance valait d'offrandes, venues des particuliers ou des corps, au favori de Henri II : c'est ainsi que les villes de Périgueux et d'Amboise gagnaient sa protection par de riches présents [4], c'est ainsi encore que Marguerite de Lustrac, femme du maréchal, passant, en avril 1549, par la ville de Limoges, le consulat, pour capter sa bienveillance, jugea convenable de lui offrir « une couppe d'argent dorée, de la valeur de cinquante ung escuz » [5].

S'il fallait tout citer, nous ne finirions pas d'énu-

[1] Bonav. de Saint-Amable, *Annales du Limousin*, Limoges, 1685, p. 780.

[2] Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, pp. 1884, 1889, 1892. — Parmi les dons les plus importants, il faut citer les dons des vacants du Languedoc, et des accroissements du Rhône, *ibidem*.

[3] Inventaire de la succession Saint-André fait en 1564-1565, Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231.

[4] C. Chevalier, *Archives communales d'Amboise*, p. 57; *Invent. des archives de Périgueux*, CC 100.

[5] *Registres consulaires de la ville de Limoges*, t. I, p. 449.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mérer, et nous ne voulons pas parler ici des profits de son gouvernement.

Le Roi, qui prenait plaisir à enrichir son favori, lui fournissait aussi des logis somptueux. Au début du règne, le trésorier de l'Épargne Duval avait été mis en disgrâce et remplacé par Blondet. Sa riche dépouille, après sa mort, fut partagée entre les favoris. On sait que le cardinal de Lorraine s'appropria la terre de Dampierre [1]. La plus grosse part revint à Saint-André : un brevet du Roi, le 13 mai 1548, lui fit don des maisons, sises à Paris, ayant appartenu au trésorier [2]. La plus confortable de ces demeures était rue des Filles-Pénitentes [3]. C'est là que s'établit le maréchal, pour y résider lors de ses séjours à Paris. Comme cette maison se trouvait dépourvue d'eau, le Roi prit la peine d'envoyer des lettres missives au bureau de la ville pour le prier d'y faire passer « le gros thuyau du cours des fontaines de la croix du Tirouer », et le Roi motivait son intervention parce qu'il « pourra advenir que, lorsque nous ferons céjour en nostre ville de Paris, nous pourrons quelquefoys nous y retirer pour adviser à nos affaires secretz et pour n'estre point importunez » [4].

[1] Cl. de L'Aubespine, *Histoire particulière de la court de Henry II* (Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1re série, t. III, p. 284).

[2] Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1571.

[3] Rue d'Orléans-Saint-Honoré.

[4] Lettre du Roi au bureau de la ville (28 février 1550), *Registres*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ainsi enrichi et doté par son maître, Saint-André écoula sa fortune toujours croissante dans l'achat de terres considérables et nombreuses, mais surtout dans le faste, le luxe et les plaisirs.

Jean d'Albon en mourant avait légué à son fils une situation de fortune moyenne, mais solide. Durant sa longue vie, honnête et simple, le vieux Saint-André avait pu accroître son patrimoine, et ses ressources mobilières lui avaient même permis d'être le créancier de quelques gentilshommes de la cour [1]. Mais ces biens n'étaient en rien comparables à ceux des grandes maisons princières, des Montmorency ou des Guise. En moins de dix ans, le maréchal deviendra, par sa fortune immobilière, l'égal des plus grands.

Héritier, le 16 janvier 1548, des terres de Montregnard et Montbellet en Mâconnais [2], Saint-André achetait de Jacques de Puisieux, le 16 avril suivant, pour la somme énorme de quatre-vingt quinze mille livres, la superbe seigneurie de Vallery en Senonais. Vallery était proche de Fontainebleau, où résidaient très souvent Henri II et sa cour. Le Roi fit remise à son favori des droits de quint et de re-

des délibérations du bureau de la ville de Paris, t. III, p. 197; V. aussi t. IV, pp. 147, 317 et 351.

[1] Cédules au profit du sieur de Saint-André. Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1873. — Parmi ses débiteurs figurent MM. de Rochechouart, de Chazerais, des Forges, du Buisson, de Sassenage, d'Humières, de Mailly, d'Escars, de Coligny, d'Apchon.

[2] Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1540 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

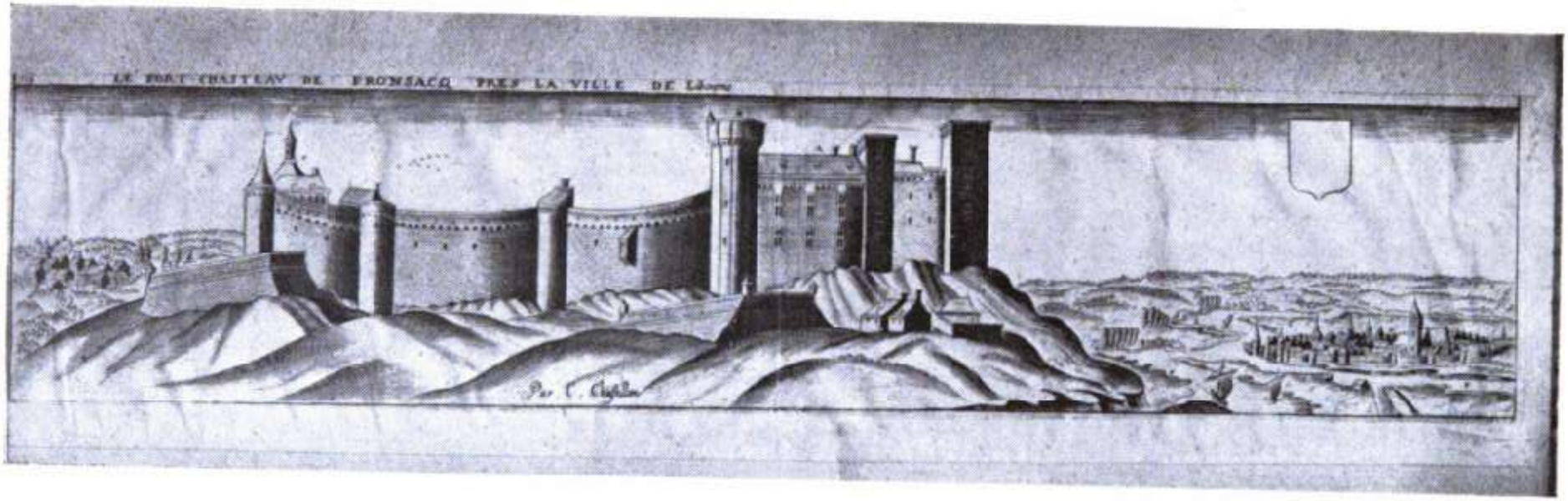

Sieren photo.

CHATEAU DE FRONSAC

(Bibl. Nat., Cabinet des Estampes).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA
UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quint, ainsi que des foi et hommage, dus pour cette seigneurie [1]. Des accroissements et élargissements continuels agrandirent le domaine de Vallery.

Par contrat daté du 22 août 1549, Julien de Talleyrand, prince de Chalais et vicomte de Fronsac, abandonna au maréchal les noms, raisons et actions qui lui appartenaient sur la vicomté de Fronsac en Guyenne [2]. Erigé d'abord en comté, puis, au mois de décembre 1556, en marquisat, au profit de Saint-André, le fief de Fronsac était pourvu « tant en revenu, estendue de païs que grand nombre de vassaulx et subjectz, de sorte qu'il peult estre tenu pour l'un des beaux et grands contés du royaume, et auquel y a plusieurs forteresses, chasteaux et places muniz et défensables, bien construictz et ediffiés, et dont dépendent et sont tenus et mouvans plusieurs beaux fiefz, arrière-fiefz, seigneuries, chastellenies et baronnies et aultres grands biens et possessions » [3].

Château historique, Fronsac donnait un lustre féodal à la fortune récente du maréchal. Le Roi, par faveur encore, soumit cette terre à la juridiction immédiate du parlement de Bordeaux, restrei-

[1] Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1631. — Le prix de la vente n'était pas encore acquitté en 1557 (Arch. Nat., Y 94, fol. 354). — Cette terre fut exemptée de tout service militaire (M. Roy, *Le ban et l'arrière-ban du bailliage de Sens au XVIe siècle*, p. 104).

[2] Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1593.

[3] Lettres d'érection du marquisat de Fronsac-Saint-André (décembre 1556), Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 500, fol. 44. (P. j., n° XXXVIII).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnant ainsi celle de son sénéchal en Guyenne [1]. Saint-André l'accrut bientôt de la seigneurie de Cubzaguès, enlevée aux familles de Lane et de La Rochechalais, réfugiées à Genève [2].

Outre les deux grands centres terriens de la fortune du maréchal, Vallery et Fronsac, acquisitions personnelles, il faut compter les augmentations incessantes de vastes possessions immobilières. Jacques de Puisieux vendait au favori royal, le 18 juillet 1549, la terre et seigneurie d'Anglure au bailliage de Troyes [3]. Le 26 octobre 1552, le cardinal de Tournon lui cédait tout ce qu'il possédait à Fontainebleau en maisons et jardins [4]. Saint-André du reste prit plaisir à étendre ses domaines aux environs des résidences royales, Fontainebleau et Saint-Germain [5]. En 1554, il achetait fort cher la seigneurie de Villethierry, qu'il ne put jamais payer complètement, et qu'il dut revendre en 1561 [6]. Le 3 janvier 1556, la baronnie d'Aubeterre en Périgord passait entre ses mains [7], et le 1er avril 1559, celle d'Herment en Auvergne, qui lui coûta vingt

[1] Lettres d'érection du marquisat de Fronsac-Saint-André (décembre 1556), Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 500, fol. 44. (P. j., n° XXXVIII).

[2] *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XXIII, p. 500.

[3] Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1655.

[4] *Ibidem*, p. 1953.

[5] *Ibidem*, pp. 1573-1579.

[6] *Ibidem*, pp. 1837, 1843 ; f. fr., ms 20155, fol. 35.

[7] *Ibidem*, p. 1605.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mille livres [1]. Il s'était approprié d'ailleurs d'une façon assez louche les biens de Las, Courcy-aux-Loges, Cresmyères et Sallezart [2]; nous aurons à examiner cette affaire. Il faudrait citer une infinité d'autres acquêts et usurpations plus ou moins considérables [3]. En somme, à sa mort, si l'on se borne à énumérer les chefs-lieux de sa fortune immobilière, Saint-André était marquis de Fronsac, comte de Vallery, baron d'Aubeterre, Herment, Courcy-aux-Loges, sieur de Saint-André, Ouches, Saint-Maurice-sur-Loire, Renaison, La Chambre, Le Verdier, Le Vernay, Villerest, Saint-Haon, Crozet, Cervières, Montregnard, Montbellet, Mably, Crespin-en-Casseaux, Serézat, Saint-Christophe, Quinissac, Saint-Germain-des-Fossés, Charmeilly, Saulhet, Tournoël, Miremont, Sallezart, Las, Cresmyères, Nyvillier, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Seine-sur-Vingeanne, Pauléon, Cahuzac, Gavaudun, Gondeville, La Cour, Terrasson, La Bastide, Anglure, Brannay, Villethierry et Selles-en-Berry [4].

[1] Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1552 ; carrés d'Hozier, vol. XIII, fol. 103.

[2] *Ibidem*, p. 1502 et s.

[3] Du chef de sa femme, Saint-André hérita de biens importants. Isabeau de Pompadour, tante de Marguerite de Lustrac, s'était mariée à Fr. Bouchard d'Aubeterre, mais n'ayant pas eu d'enfants, elle laissa toute sa fortune au maréchal, son neveu (L. Paris, *Négociations sous François II*, Paris, 1841, p. 745).

[4] Inventaire, Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, *passim*, cf. Fl. Vindry, *Dictionnaire de l'Etat-major français au XVIe siècle*, t. I, p. 513.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il semble que aucune de ces possessions ou acquisitions n'ait été nette : les achats et les héritages furent entourés d'un véritable fouillis de procédure, et ses papiers, inventoriés après sa mort, se composaient en majeure partie de pièces judiciaires, où se révèle toute la ténacité de son esprit convoiteux.

*
* *

Acquérir des terres et des châteaux ne suffit pas à Saint-André : il prit goût encore à dépenser dans des constructions coûteuses les trésors que lui valait sa faveur. Toutes ses résidences demeurent des monuments remarquables de l'architecture civile de la Renaissance. Vallery en Sénonais, dont il n'eut pas le temps d'achever la réédification [1], et Tournoël [2] en Auvergne sont célèbres. Le château de Saint-André même est un des types les plus connus de l'architecture du XVIe siècle en Roannais [3]. A Coutras près Fronsac, le maréchal fit poser les fondements d'une maison telle que des

[1] Androuet du Cerceau, *Les plus excellens bastimens de France;* M. Quantin, *Dictionnaire archéologique de l'Yonne;* Eug. Thoison, *Les séjours des rois de France dans le Gâtinais*, Orléans, 1888, p. 157.

[2] H. Gomot, *Histoire du château féodal de Tournoël*, Clermont-Ferrand, 1881, in-8.

[3] F. et N. Thiollier, *Art et archéologie dans le département de la Loire*. Saint-Etienne, 1897, p. 87, pl. 52 ; C. Enlart, *Manuel d'archéologie*, t. I, p. 671.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

légendes se formèrent, et les chroniqueurs locaux nous les ont rapportées : « Une vieille femme mendiante estant venue audict lieu demander l'aumosne, comme elle eut considéré le dessein dudict bastiment, et les grandes sommes qu'il falloit employer pour l'aschèvement dudict bastiment, elle dit, adressant la parole à ladicte maison, non encore achevée : — *Ha ! que tu cousteras !* Ce qui ayant esté dict audict seigneur mareschal, qui pour lors estoit audict lieu, il voulut que ce sien château fût appelé Coustras »[1].

Dans ces somptueuses demeures, Saint-André abritait une existence dorée. « Homo effrenati luxus perditæque libidinis », a dit l'historien de Thou, pour caractériser notre personnage. En effet, par le luxe et l'amour des plaisirs, il a éclipsé tous ses contemporains, y compris le Roi. Laissons parler Brantôme, qui nous a laissé une peinture colorée de la vie « délicieuse » du maréchal. « Il a esté, dit-il, fort subject de tout temps à aymer ses aises, ses plaisirs et grands luxes de table. Ç'a esté le premier de son temps qui les a introduictz à la court, et certes par trop excessifz, disoit-on, en friandises et délicatesses de viandes, tant de chairs que poissons et autres friands mangers[2].

[1] J. de Gauffreteau, *Chronique bordelaise*, éd. Delpit, Bordeaux, 1877-1878, t. I, p. 92. — On sait que *Coutras* vient probablement du latin *Costerate*.

[2] Durant le siège de Metz, la duchesse de Guise, pour remercier Saint-André des services qu'il lui rendait, en lui écrivant de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour les superbetez et belles parures de beaux meubles très rares et très exquis, il en a surpassé mesmes ses roys... »[1].

Rien n'égalait le luxe étalé par Saint-André dans sa princière demeure de Vallery. L'ameublement, après la mort du maréchal, en fut acquis par la reine de France. On y voyait de « grandes et belles pièces de buffet d'argent », entre autres une « grande cuvette d'argent, qui est si belle et excellente qu'il n'y en a poinct de telle en ce royaulme, laquelle cousta dix mille livres »[2]. Mais la richesse des tapisseries semble avoir été le luxe favori du maréchal. « Il y a des tapisseries façon de Bruxelles fort exquises, rehaulcées d'or, d'argent et de soie; des tapis de Turquie, quairins et persiens, des plus beaulx qui se puissent recouvrer; des tapisseries de drap d'or et de velours par laises, qui sont fort riches; des lictz, dais et tappis de tables fort beaux et riches; des fourures de martres et loups-serviers fort excellentes; des tapisseries en broderies qui sont rares »[3]. La plus célèbre de ces tapisseries, œuvre de François de la Planche, représentait Scipion; au XVIIe siècle, elle devait

Verdun des nouvelles de son mari, se plaisait à lui envoyer de « bons fromages »... Bibl. Nat., f. fr., ms 3200, fol. 117.

[1] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 30.

[2] Mémoire présenté à la Reine, Bibl. Nat., f. fr., ms 15881, fol. 453 (P. j., n° LXII).

[3] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

orner les appartements du cardinal Mazarin[1]. A Vallery encore avaient été réunis des statues et des marbres de prix. Le linge suscitait l'admiration par le luxe et la richesse[2]. L'écurie du château possédait des montures de toutes provenances et des chevaux d'Espagne[3].

C'était à Vallery que Saint-André résidait ordinairement, pendant les vacances que lui laissait la guerre : là il tenait une véritable cour de dames et de gentilshommes. Le Roi même s'y arrêtait souvent, en se rendant à Fontainebleau[4]. Dans ce château luxueux, sous le regard aimable et rusé du favori royal, défila toute la société immorale et complexe de Henri II. Un historien moderne a parfaitement caractérisé le milieu et les hommes de cette époque brillante : « Tous ces lecteurs d'Amadis suivent surtout l'exemple de Galaor. Sous leurs airs de dévotion et de respect, on trouve bien vite l'audace et la brutalité conquérante, la sournoiserie même, souvent la ténacité du chasseur à l'affût »[5].

[1] Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, t. II, p. 421, n. 4.

[2] Mémoire, *supr. cit.*

[3] Lettre de Saint-André à M. de Villars (3 juin 1548), Bibl. Nat., f. fr., ms 3124, fol. 54. — On se demande même si Saint-André n'avait pas une véritable ménagerie. On le voit faire don au Dauphin, fils de Henri II, d'un ours (De Ruble, *La jeunesse de Marie Stuart*, p. 303).

[4] Itinéraire de Henri II, Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 489 ; Dép. vénit., f. ital., ms 1718, fol. 284 v° ; L. Marlet, *Correspondance d'Odet de Coligny*, p. 27.

[5] E. Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, Paris, 1886, p. 138.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lorsqu'il était las de la cour, le maréchal se retirait à Saint-André en Roannais. Chef-lieu de nombreux domaines qui s'échelonnaient de Roanne à Moulins, c'était son pays d'origine et le centre de son gouvernement. Dans ce château, il avait entassé des tapisseries de Flandres, de Bourgogne et de Turquie en quantité innombrable, brodées de personnages légendaires, de fleurs fantastiques et de motifs de toutes sortes, étalées sur des lits et des buffets de haut style[1]. Dans cette résidence, nouvellement rebâtie, Henri II, la Reine, Diane de Poitiers et toute la cour avaient été reçus et festoyés, au mois d'octobre 1548, pendant plusieurs jours[2]. Le maréchal avait de nombreux parents dans les provinces environnantes : les d'Albon, alliés et cousins, remplissaient et illustraient le Lyonnais, Marguerite, sœur du maréchal, par son mariage avec Arthaut d'Apchon, avait rendu encore plus nombreuse et plus compacte cette grande famille provinciale. Arthaut d'Apchon, possesseur d'immenses domaines en Auvergne et en Forez, résidait ordinairement à Montrond ; quant aux d'Albon de Saint-Forgeux ils tenaient la majeure partie du Beaujolais. Mieux qu'un gouverneur dans ses provinces, Saint-André, en ces pays, était comme un seigneur sur ses terres. Par sa grande

[1] *Inventaire du mobilier des châteaux de Saint-André et d'Ouches* (*Société de la Diana*, Mémoires, t. VII).

[2] *Vide supra.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faveur les évêchés et les abbayes pleuvaient en les mains de ses parents, où il y avait nombre d'enfants[1].

Ses châteaux de Guyenne, Fronsac et Coutras, abritaient un faste non moindre, et, s'il faut croire les historiens locaux, ses manies de grand seigneur étaient parfois vexatoires. Ainsi tous les vaisseaux, qui suivaient le fleuve au pied de Fronsac, devaient saluer les châtelains d'un coup de canon, comme s'il se fût agi d'un Roi[2].

Comblé de biens et de faveurs, Saint-André ne se priva d'aucune « lasciveté ni profusion »[3]. Il en fut puni, bien que doué d'un tempérament très robuste, par une maladie inavouable[4].

[1] *Mémoires de Vieilleville*, liv. II, ch. XVI.

[2] Guinodie, *Histoire de Libourne*, Bordeaux, 1845, t. III, p. 192.

[3] Les aventures et les mœurs de la cour de Henri II eurent, on peut dire, une renommée européenne. Le 22 juin 1549, le cardinal du Bellay écrivait de Rome à ce sujet : « C'est pitié des propos qui courent parmi toute cette Italie... Quant à la jeunesse je l'ay ici défendue de bec et d'ongles, mais je confesse que je commence à y perdre mon latin; Monsieur de Saint-André pourra un jour entendre en quel prédicament je l'y tiens pour sa part. Mais il peult estre seur et tous les autres aussi que, si bientôt ils n'y réparent, ils tomberont du tout en si mauvaise opinion, que je ne sçay si, pour chose qu'ils fassent cy-après, ils pourront gagner ce qu'ils en auront perdu, et entends que quand je parle de l'opinion de l'Italie, j'en puis autant dire de la Germanie et de toutes les autres nations étrangères... » (*Revue de la Renaissance*, t. III, p. 138). — Sur la corruption des mœurs à l'époque de Henri II, v., entre autres, P. Robiquet, *Histoire municipale de Paris*, t. I, p. 425, n° 1.

[4] « Ces belles parties estoyent contrebalancées de toutes espèces de lasciveté et profusion, dont la justice divine luy feit bientost porter la pénitence par une carnosité qui luy vint aux genitoires et le travailla tout le cours de sa vie. » (Cl. de L'Aubespine, dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Élevé par la faveur royale à la situation d'un riche et grand seigneur, Saint-André, pour ennoblir son luxe, prit plaisir à s'entourer de lettrés, poètes et historiographes. Quelques-uns d'entre eux ont laissé un nom célèbre. Mellin de Saint-Gelais chanta les exploits militaires du maréchal qui, en retour, lui fit donation, le 15 juin 1554, d'une rente viagère de quatorze cents livres tournois, généreuse récompense de ses « merittes, plaisirs et très agréables services »[1]. Philibert de L'Orme travailla au château de Vallery[2]. Le juriste Jean Papon, forezien, devint le conseiller ordinaire de Saint-André, qui le fit élever successivement aux charges de lieutenant au bailliage de Forez, puis de président au Parlement de Toulouse[3]. Nicolas de Nicolay, géographe et valet de chambre du Roi, dédia au maréchal son *Bréviaire des anciens droits, honneurs et prérogatives du daul-*

Cimberet Danjou, *Archives curieuses*, 1re série, t. III, p. 281); « Recette pour la carnosité et flux d'urine du sieur Goffroy Gravoty, esprouvée sur le sieur d'Albon, maréchal de Saint-André, venue de l'éleu Viau » (H. Omont, *Recettes médicales du* XVIe *siècle* dans Bullet. Soc. Hist. de Paris, t. XXXIV, p. 45); Cf. *Discours des favoris*, Bibl. Nat., f. fr., ms 4261, fol. 11. — Saint-André, accusé de mœurs contre nature, reçut le sobriquet de « *harquebuzier du ponant* » (Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 36).

[1] Arch. Nat., Y 99, fol. 297. — V. aussi des épigrammes à Saint-André dans Charles Fontaine, *Odes, énigmes et épigrammes* (Lyon, 1557, in-8), p. 42.

[2] M. Quantin, *Répertoire archéologique de l'Yonne*, art. Vallery.

[3] Cl. Le Laboureur, *Les mazures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 175.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

phin de Viennois[1]. Mais l'historiographe attitré de Saint-André fut un écrivain connu du XVIe siècle, Guillaume Paradin, doyen de Beaujeu. Il lui dédia l'*Histoire de nostre temps* et la *Chronique de Savoie*, et il se proposait de retracer les fastes de la maison d'Albon dans un vaste ouvrage où il eût étalé la généalogie illustre et fantaisiste de son patron. Les dédicaces de ce chroniqueur sont remarquables autant par la pompe du style que par la bassesse de la flatterie. « Recevez donc, Monseigneur, écrivait-il au maréchal, ce labeur au giron de vostre bonne grâce, attendant que je puisse tirer de la mer d'obscure antiquité les serenissimes Daulphins, comtes d'Albon, voz très illustres prédécesseurs et ancestres... Estant vostre grandeur comme la planète et horoscope de mon espérance (à laquelle se dirigent et adressent toutes mes actions) vous ay voué ceste chronique, espérant que, à la lueur de vostre nom, s'évanouira la nuict et désastre d'envie. Vous suppliant très humblement la recevoir en aussi bonne part, comme je désire et espère faire chose plus capable de vostre hautesse, et comme venant de celui, qui vous veuil rendre conte de son loisir... »[2].

Le faste, les larges dépenses du maréchal entretenaient du reste autour de lui une foule de gentils-

[1] Bibl. Nat., f. fr., ms 6001.

[2] Guillaume Paradin, *Continuation de l'histoire de nostre temps* : Cf. la dédicace de la *Chronique de Savoie*, Lyon, 1561, in-fol.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hommes qui formaient sa suite. Accompagné d'ordinaire « mieux que prince et seigneur de la court », on voyait se presser dans sa maison des jeunes gens de haute naissance, dont l'auteur des *Capitaines francois* nous a laissé la longue liste : MM. de Sault, de Montsallès, de La Châtre, d'Avaret, de Lenoncourt, de Pardaillan, de Boisgaumont, de Saint-Brice, des Ormeaux, de Juvignat, de Dussat, de Fère, de Villeguier, du Bourg, et une infinité d'autres[1].

*
* *

Une telle vie, faite de splendeur, de luxe et de plaisir, coûtait fort cher. Malgré l'énormité et la fréquence des dons royaux, Saint-André ne put suffire à ses prodigalités. Il s'endetta d'une façon effroyable, sans que cela du reste le gênât en rien. Il avait tiré « soixante ou quatre-vingt mille livres de rentes de plusieurs personnes, par moyens exquis et sous la faveur de son maître, sans en avoir comme rien payé »[2]. Il achetait de nombreuses terres à crédit et c'était la source de procédures et d'extorsions sans fin. La longue liste

[1] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 45-46. — Les secrétaires principaux de Saint-André furent MM. de Malatret et du Tronchet avec Cl. Pinart, qui devint plus tard ambassadeur en Suède et en Angleterre.

[2] Regnier de La Planche, *Histoire de l'estat de France sous le règne de François II*, p. 206.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des dettes payées, après sa mort, par la maréchale[1], ne représente que la moindre partie des emprunts qu'il fut obligé de contracter. Il ne daignait accepter en sa maison d'officiers ou de domestiques qu'à la condition qu'ils fussent pour lui des prêteurs bienveillants et des créanciers oublieux. Vieilleville, lieutenant de sa compagnie, dut avancer d'un seul coup six mille écus d'or soleil pour racheter des rentes engagées par le maréchal à diverses personnes[2]. Les créances sur Saint-André étaient même devenues si nombreuses qu'on se les passait comme des billets de banque ou des lettres de change[3]. Il mourut en 1562, et, en 1567, ses serviteurs n'avaient pas encore été payés de leurs gages[4] : rien ne peut donner une idée plus vive de l'état lamentable où il laissa sa fortune. Le roi Henri, non content de le combler de dons pécuniaires, poussa même la faiblesse jusqu'à payer directement sur le Trésor quelques-unes des dettes de son favori[5].

Sans cesse poursuivi par une troupe de créanciers inquiets, Saint-André, dans les affaires d'argent, montrait une véritable férocité. Les mar-

[1] Bibl. Nat., Pièces originales, vol. 23, pièces 75 et suiv.

[2] Ch. Marchand, *Le maréchal de Vieilleville et ses mémoires*, p. 73, n° 3.

[3] Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1946 et suiv.

[4] E. Caron, *Un minutier parisien du* XVI*e siècle* (Bullet. Soc. Hist. de Paris, t. XXVII, p. 75).

[5] Mention, Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1926.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chands florentins, qui fréquentaient la place de Lyon, avaient promis de donner au maréchal, en retour d'une faveur obtenue, la somme de dix mille écus d'or soleil. Toutefois, à la réflexion, ils tentèrent quelques démarches pour que leur dette fût allégée un peu : dès que Saint-André en eut vent, il écrivit à M. Tignat, son lieutenant au gouvernement du Lyonnais, une lettre où se peint crûment toute la ténacité avaricieuse et irascible de cet homme, dévoré à la fois par la passion des plaisirs et par le désir de s'enrichir. « Vous sçavez, Monsieur le lieutenant, écrivait-il, la peine que j'ay mise en cest'affaire... par quoy je ne suis pas déliberé de riens perdre de ce qui m'a esté promys et assuré, et veulx l'avoir entièrement, sans en rabatre ung seul denier. Car je ne vous veulx poinct celer que hyer le Roy, pour quelques raisons que vous pourrez ung jour entendre, me permist et accourda de faire exécuter sur lesdicts marchans les lectres de marque, si pour tout ce moys ils n'ont satisfaict entièrement, et vous assure que, tout cedict moys passé et dèz le premier jour [de l'autre], je manderay de fere exécuter lesdictes lectres, s'ilz diffèrent de payer jusques alors... »[1].

Il faut citer le fait d'exaction scandaleuse, qui devait coûter la vie au maréchal de Saint-André,

[1] Lettre non datée, Arch. municip. de Lyon, AA 28, nº 45 (P. j., nº XXV).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à la bataille de Dreux. Il s'agit de l'affaire Perdriel de Bobigny.

La famille Perdriel appartenait à la plus riche bourgeoisie parisienne. Pierre Perdriel, seigneur de Bobigny, s'était élevé sous François Ier aux charges de notaire et secrétaire du Roi et de greffier de la ville de Paris [1]. Ce Pierre Perdriel avait réuni une fortune considérable, tant en patrimoine qu'en acquêts : sans parler de sa fortune mobilière, qui semble avoir été très importante, il possédait la seigneurie de Mézières en Drouais, les fiefs de Becquet et de Guesdeville à Villemeux, les terres et seigneuries de Cernoy en Beauvaisis, de Bobigny en Ile-de-France, de La Commune-aux-Demoiselles en Brie, de La Trompaudière en Poitou et autres en Touraine, les seigneuries de Closmorin, Lucé, Chassebœuf, et autres en pays chartrain, diverses rentes au pays de Brie et à Nemours, des bois en Thiérache, des maisons à Paris, rues des Blancs-Manteaux, Sainte-Avoye et Saint-Antoine [2]. Homme simple et peu ambitieux, Pierre Perdriel exerça les fonctions de greffier de la ville jusqu'à sa mort. Son fils aîné, Jean Perdriel, écuyer, seigneur de Mézières, épousa, le 21 mars 1553, Charlotte de Sains : par contrat de mariage la mère de

[1] Lebeuf, *Histoire de Paris*, éd. 1883, t. II, p. 637.

[2] Arch. Nat., Y 93, fol. 6. Cf. une aliénation de rente due au Roi en la vicomté d'Alençon au profit de P. Perdriel (Arch. Nat., P 2902², n° 381).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Charlotte, Bernarde de Sallezart, veuve de Jean de Sains, chevalier seigneur de Marigny et bailli de Senlis, donna à sa fille les terres et seigneuries de Las et d'Escrennes, au bailliage d'Orléans [1]. Une lamentable aventure, dont Saint-André fut l'odieux auteur, vint bientôt briser le bonheur de ce jeune ménage. Afin d'assurer la fortune de son fils Mézières, Pierre Perdriel l'avait placé dans la maison du maréchal, et, pour gagner les bonnes grâces de celui-ci, il avait consenti à lui servir maintes fois de caution devant ses créanciers [2]. Mais jugeant bientôt périlleuses les dépenses sans bornes de Saint-André criblé de dettes, craignant d'être lui aussi entraîné à la ruine, Perdriel se décida à retirer sa caution. Le maréchal, qui n'avait plus rien à tirer de l'amitié de ce bourgeois prudent, résolut de « rendre le mal pour le bien à un homme qui lui avait rendu tant de services ». Il chassa brutalement de sa maison Mézières, fils de Pierre Perdriel, devenu pour lui un créancier importun. Ce ne fut pas tout. Résolu de se venger d'un homme qui mettait si peu de complaisance à satisfaire ses besoins d'argent, Saint-André machina contre Mézières un véritable complot. Il poussa un certain Saint-Sernin, gentilhomme de sa maison, à quereller le fils de Perdriel et à l'outrager. Mézières, gravement insulté par Saint-

[1] Arch. Nat., Y 98, fol. 359.
[2] Mention. Arch. Nat., Y 99 fol. 241.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sernin, vint se plaindre et demander réparation à son ancien patron. Saint-André le reçut sèchement et lui répondit que Saint-Sernin étant gentilhomme ne devait aucune réparation à un bourgeois de petite condition. Mézières était violent : outré de cette réponse, il attaqua Saint-Sernin et le tua. Le maréchal saisit tout de suite l'occasion et fit assigner Mézières en justice. Cité trois fois sans qu'il comparût, le fils de Perdriel fut condamné à mort par contumace et ses terres confisquées revinrent à Saint-André [1], par don royal. Le 2 octobre 1557, celui-ci entrait en possession des biens de Las, Courcy-aux-Loges et Escrennes [2]. Le jeune Mézières attendit patiemment l'occasion de se venger : il devait la trouver sur le champ de bataille de Dreux.

A un personnage sans scrupules, pressé par les créanciers et dévoré de l'amour du luxe, les protestants, sous le règne de Henri II, offraient une proie facile, envers qui les ménagements n'étaient pas nécessaires. Saint-André sut en tirer large profit. « Sur eux, dit Regnier de La Planche, il s'estoit tant plus volontiers rué qu'il les cognoissoit eslongnés de pouvoir poursuivre leurs droits »[3]. Il fut l'un des tenants les plus ardents et les plus

[1] De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, p. 481 et s.

[2] Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1507.

[3] Regnier de La Planche, *Histoire de l'estat de France sous le règne de François II*, p. 206.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cupides de la politique inquisitoriale qui fit de cette époque, suivant l'expression de Michelet, « le vestibule sinistre » de nos guerres civiles. L'auteur de l'*Histoire des églises réformées* a réparti nettement les rôles des favoris dans la politique religieuse de ce règne. « Quatre personnes, dit-il, avoient tout crédit envers ce prince, à savoir Anne de Montmorency, Charles de Lorraine, Diane de Poytiers, et Jacques d'Albon, depuis mareschal de Saint-André. Ces quatre estoyent désespérés ennemis de ceux de la religion. Mais le connestable, faillant en cest endroict par ignorance et superstition, aidoit seulement à embraser le feu, qui estoit soufflé et allumé par les trois autres. Le mareschal de Sainct-André estoit infiniment altéré de confiscations »[1]. On sait que Henri II professait un catholicisme rigide et que son gouvernement avait, dès le premier jour, pris position contre la Réforme. Moins cultivée que l'entourage de François Ier, la cour du nouveau règne n'hésita pas à combattre la liberté de conscience[2]. Henri II entreprit de détruire le protestantisme par des lois. Comme membre du conseil, Saint-André employa tous ses efforts à stimuler les mesures répressives. Il ne perdit aucune occasion de remercier privément ou officiellement les magistrats du « bon devoir et

[1] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, t. I, p. 86.

[2] N. Weiss, *La chambre ardente*, 1889, in-8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

office » qu'ils apportaient à sévir contre les luthériens [1]. Ce n'était pas la foi qui animait son zèle : il n'eut jamais rien d'un mystique et, au jugement de ses contemporains, il fut le plus cynique des athées. Pratique, sa religion s'étayait sur l'intérêt et n'avait pour but que les confiscations. Il prit même quelquefois l'initiative d'usurper directement sur les biens des religionnaires, et il arriva que les baillis ou les parlements trouvèrent la procédure trop sommaire [2]. La conscience chargée de concussions et d'exactions commises sur les huguenots, Saint-André, plus que personne, eut intérêt à ce que jamais la tolérance ne s'établît. « Il tint le royaume et la maison royale en division, a dit un auteur catholique, et fut plus aspre à la confiscation, continuant de satisfaire son avarice par la dépouille des hérétiques » [3]. Aussi les protestants l'ont poursuivi de leurs malédictions, et la renommée infamante qui s'est attachée à son nom, dans l'histoire et dans la légende, a pris naissance de leur haine [4].

*
* *

Dans sa vie de faste et de plaisir, Saint-André était entouré d'une famille âpre au gain et avide

[1] *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 249.

[2] Mention, Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 231, p. 1589; *Archives historiques de la Gironde*, t. XXIII, p. 500.

[3] Le Laboureur, *Additions aux mémoires de Castelnau*, t. II, p. 75.

[4] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 36.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de jouissances. Le maréchal avait épousé en 1544 Marguerite de Lustrac, d'une remarquable beauté : elle lui donna une fille, Catherine d'Albon, dont les infortunes furent plus tard légendaires [1]. Mme de Saint-André rivalisa de luxe avec son mari : comme une reine, entourée de ses filles d'honneur, celle qu'on appelait « Marguerite de douceur » paraissait aux fêtes de la cour. Le sieur de Billon, dans le *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, nous a dépeint la magnificence de sa vie et l'éclat de sa beauté [2]. Épouse du favori royal, elle tenait rang parmi les princesses [3], voisinant, au bain comme dans les cérémonies, avec Mme de Montmorency et les plus illustres dames [4].

Le maréchal se trouvait presque toujours à la guerre ou en voyage : seule, au milieu d'une cour dépravée, Marguerite ne resta pas sans reproche. Elle devait s'illustrer, après la mort de son mari, par ses aventures romanesques et dramatiques. Déjà, du vivant de Saint-André, elle ébaucha quelques amourettes, une, entre autres, avec Antoine de Bourbon, dont Joachim du Bellay a laissé le

[1] G. Clément-Simon, *La maréchale de Saint-André et ses filles* (Rev. des quest. hist., t. LIX, p. 103).

[2] Fr. de Billon, *Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, Paris, 1555 : « Marguerite de douceur illustrée, compagne fidelle du très louable et très aymé mareschal de Saint-André, etc... » (p. 72 et s.).

[3] *Mémoires de Guise*, p. 444.

[4] A. de Ruble, *Le duc de Nemours et Mlle de Rohan*, p. 59.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

souvenir dans ses vers[1]. Le prince de Condé, frère d'Antoine, devait être lui aussi l'objet d'une passion de Marguerite, qui alla jusqu'au crime[2]. C'est pourquoi, en 1560, les Guise, pour espionner leurs adversaires politiques, lanceront Saint-André, par une ingénieuse malice, sur les traces des Bourbon.

Ces historiettes inspirèrent à Mellin de Saint-Gelais les vers bien connus, qu'il adressait à la maréchale jouant le rôle de Vénus :

La mère du dieu plus léger
A donné par lettre patente
A moy, son prestre et messager,
Puissant, ores qu'elle est absente.

[1] Chanson pour Mme la maréchale de Saint-André :

Je ne puis dissimuler
L'amitié que tant je prise,
Aussi ne veux-je celer
Qu'en prenant je ne sois prise :
Puisqu'amour m'a faict cognoistre
Que l'honneur en est le maistre,
Je n'aye crainte qu'on le voye
Et veux bien que chascun l'oye,
Car ce qui est louable à le penser,
Ne doit point l'œil ny l'oreille offenser.

Ce n'est folle affection
Qui me tient en servitude,
Mais une obligation
Pour fuir ingratitude,
Ne pensez donc que j'offense
Ny moy ny ma conscience
Quand un tel ami j'honore,
Ou plustost quand je l'adore :
Car sa vertu ne se doyt moins aymer
Qu'ingratitude accuser ou blasmer.

Je laisseray donc parler
Ceulx qui font de moy leur compte
Un point me peult consoler
Que ne puis recevoir honte.
De leurs langues je me garde,
Ayant l'honneur soubs ma garde,
Celui qui aymer me daigne
Me conduict soubs son enseigne,
Et a bon droict celui qui garde honneur,
Car il est peinct au vif dedans mon cœur.

Ces vers inspirèrent une véritable bataille de dames. Jeanne d'Albret, dont Marguerite de Lustrac devenait ainsi la rivale, répliqua : Responce faicte par la Royne de Navarre (*Les œuvres françaises de Joachim du Bellay*, éd. 1583, fol. 351).

[2] G. Clément-Simon, art. *supra cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

D'ordonner que la représente
Et commander au volaige dieu.
C'est donc à vous que je présente
Cest honneur de tenir son lieu[1].

Les parents de Mme de Saint-André occupèrent pareillement à la cour des situations en vue. Sa mère, Mme de Lustrac, née Françoise de Pompadour, eut des vertus que chantèrent les poètes[2]. Quant à son père, Antoine de Lustrac, après la mort de sa femme arrivée en 1548, il voulut se remarier et il le fit d'une manière si drôle, que le Roi et son entourage s'en amusèrent très fort, taquinant le maréchal à ce sujet[3].

Les d'Albon, cousins paternels de Saint-André, jouèrent un rôle d'une autre envergure.

Le plus illustre, dans la politique, devait être Antoine d'Albon, abbé de Savigny et de l'Ile-Barbe[4]. Né en 1507 de Guillaume d'Albon de Saint-Forgeux et de Gabrielle de Saint-Priest, il

[1] Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres*, éd. P. Blanchemain, t. II, p. 73.

[2] *Ibidem*, p. 171.

[3] Lettre de M. de Chemault à Saint-André (28 juillet 1553), dans *Papiers des Pot de Rhode*, p. 174 : « J'ai fait vos très humbles recommandations à la bonne grâce du Roi... Il m'a interrompu avec un visage riant et le meilleur du monde, me disant que votre beau-père étoit marié, et m'enquerant si vous le saviez ; sur quoi je lui répondis que vous ne m'en aviez rien dit. Il me dit qu'il en étoit bien marri pour l'amour de vous..., et suis en cette opinion qu'il eût bien voulu que vous eussiez été pour quelque temps près de lui pour rire avec vous de votre beau-père... » — Antoine de Lustrac recevait à la cour une pension de douze cents livres (Bibl. Nat., f. fr., ms 3132, fol. 52).

[4] Cl. Le Laboureur, *Les mazures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était parent au quatrième degré du maréchal. Voué de bonne heure à la vie religieuse, il se lia d'amitié avec son cousin, « de telle manière que ce n'étoit qu'un cœur et qu'une âme des deux[1] ». Devenu abbé des monastères les plus importants du Lyonnais, Antoine d'Albon prit bientôt plus de goût à la vie séculière que ne le lui permettaient le froc et la profession monacale. Cet obstacle le gênant, il fit séculariser par la cour de Rome son monastère de l'Ile-Barbe, et, absous de ses vœux, il put venir à la cour sous le patronage de Saint-André[2]. Nous verrons, dans la suite, le rôle important qu'il eut à remplir, au début des guerres religieuses, comme lieutenant du gouvernement de Lyon en l'absence de son cousin. Grand seigneur ecclésiastique, lettré et instruit, ami et correspondant d'Érasme, son fanatisme religieux a malheureusement fait tort à son humanisme, et son amour pour les arts de l'esprit n'alla pas sans une vive répulsion à l'égard de la liberté de conscience. Devenu archevêque d'Arles, puis de Lyon, il se plut surtout à la politique[3].

[1] Cl. Le Laboureur. *Les mazures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 4.

[2] Il recevait six cents livres sur le Trésor royal (Bibl. Nat., f. fr., ms 3132, fol. 49).

[3] La devise d'Antoine d'Albon était : « La volupté est sœur de la douleur. » Il publia des commentaires de Rufin d'Aquilée (Lyon, 1570, in-fol.), et une édition complète des œuvres d'Ausone. Il mourut le 24 septembre 1574. G Paradin, *Histoire de Lyon ;* Cl. de Rubys, *Histoyre de Lyon ;* La Mure, *Histoire du païs de Forez*, p. 438 ; Péricaud, *Erasme dans ses rapports avec Lyon*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nous ne ferons que nommer Claude d'Albon, frère d'Antoine. Porte-guidon de la compagnie du vieux Saint-André, il devint, en 1546, grâce à l'appui de ses cousins, échanson du dauphin Henri. Il semblait destiné à une carrière brillante et, en 1548, il accompagna l'expédition de d'Essé en Écosse, à la tête d'une compagnie de deux cents chevau-légers. Mais il mourut malheureusement, en 1552, au siège de Metz [1].

Enfin il faut mentionner la sœur du maréchal, Marguerite d'Albon de Saint-André. Elle avait épousé Arthaut d'Apchon de Saint-Germain, lieutenant de la compagnie de son père. Le ménage profita de la faveur où était le maréchal. Marguerite devint dame d'honneur de Marie Stuart et s'acquit l'attachement de sa royale maîtresse. Mellin de Saint-Gelais, dans une poésie, lui fait jouer, auprès de la reine d'Écosse, le rôle de sainte Élisabeth près de la Vierge [2]. Son mari, Arthaut d'Apchon, riche seigneur dont les terres s'étendaient sur l'Auvergne et le Forez, sut tirer grand avantage de son alliance avec le favori royal. Honoré du titre de chevalier de l'Ordre, puis de celui de gentil-

(Lyon, 1843, in-8) ; A. Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon*, t. III, p. 122.

[1] Cl. Le Laboureur, *Les mazures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 146 ; P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 197. — En qualité d'échanson, son état était de quatre cents livres (Bibl. Nat., f. fr., ms 3132, fol. 49).

[2] Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres*, t. II, p. 26.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

homme de la chambre [1], il se fit donner par son beau-frère la lieutenance du Forez, du Bourbonnais et de l'Auvergne [2]. Le maréchal fit aussi nommer son neveu, Gabriel d'Apchon, enfant d'honneur du Dauphin, fils de Henri II [3].

Saint-André du reste subit sa famille plus qu'il ne s'y attacha. Il est rare de trouver un caractère où le sentiment tienne aussi peu de place.

Courtisan perdu de débauche et sceptique, il manquait complètement de tact dans les affaires de cœur.

Une anecdote peut nous montrer jusqu'où allait l'indélicatesse du maréchal. On connaît les amours célèbres du duc de Nemours et de Mlle de Rohan : Saint-André y fut mêlé d'une façon qui n'est pas à son honneur. Nemours étant à Ferrare avait su plaire à Lucrèce d'Este, sœur de la duchesse de Guise. Les Lorrains le pressèrent aussitôt de se poser en prétendant à sa main et de conclure le mariage. Incertain entre son ambition et son amour pour Mlle de Rohan, Nemours commit l'imprudence de faire part au maréchal de ses hésitations. Il lui écrivit même qu'il était rési-

[1] En cette qualité il recevait douze cents livres (Bibl. Nat., f. fr., ms 3132, fol. 49).

[2] Cl. Le Laboureur, *op. sup. cit.*, t. II, p. 177 ; La Mure, *Histoire du païs de Forez*, p. 463 ; Fl. Vindry, *Dictionnaire de la gendarmerie au XVIe siècle*, p. 6.

[3] Lettre du Roi à Humières (2 avril 1548), Bibl. Nat., f. fr., ms 3120, fol. 51.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gné à dissiper les illusions de son amante et à lui déclarer qu'il ne l'épouserait jamais. Le premier acte de Saint-André fut de trahir la confidence, et le bruit en parvint bientôt aux oreilles de la malheureuse jeune fille. Elle écrivit alors une lettre pleine de douleur à son ami, qui s'empressa de démentir les bruits répandus à la cour par le maréchal [1].

Cette triste mésaventure et d'autres plus piquantes [2] ternirent la réputation de galanterie du favori de Henri II. On fit circuler un couplet qui devint fort célèbre, et que Catherine de Médicis, dit-on, dans un moment de colère, récita vivement au maréchal qu'elle n'aimait pas :

Adieu doncq, Jacques d'Albon,
Qui es bon
Quant à l'exercice des armes,
Mais quant à celuy des dames
Vous perdez votre renom [3].

Cet homme, qui se créa les inimitiés les plus violentes, eut cependant quelques amis. Nous ne voulons que citer le maréchal de Brissac et Gaspard de Saulx-Tavannes : ils furent pour lui surtout des camarades aux armées. Mais il faut noter particulièrement la sympathie, dont l'entoura un

[1] A. de Ruble, *Le duc de Nemours et Mlle de Rohan*, p. 37.

[2] V. par exemple, une affaire d'honneur entre Saint-André et M. de Montfort, dont le détail se trouve dans Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 744, fol. 30.

[3] *Adieus de Mme de Crussol*, Bibl. Nat., f. fr., ms 883, fol. 5 ve.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sieren photo.

LE CARDINAL JEAN DU BELLAY

(Bibliothèque Nationale, Cabinet des estampes).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

personnage fort célèbre dans la politique et dans les lettres, le cardinal Jean du Bellay. Celui-ci, après avoir joui sous François Ier d'une influence considérable, évêque de Paris, cardinal, s'était vu, à l'avènement de Henri II, privé de son rang et de son crédit par les intrigues des Guise et par celles surtout du cardinal de Lorraine. Il se retira à Rome et là se voua entièrement à l'étude. Lié à Saint-André depuis longtemps, il avouait être son « plus vray, pur et ancien amy » [1]. Il avait autrefois encouragé la naissance de l'affection, qui devait unir Henri II et son favori. Dans sa retraite de Rome, le cardinal rendit encore à Saint-André les plus honnêtes services. Antoine d'Albon, cousin du maréchal, ayant voulu faire séculariser le monastère de l'Ile-Barbe, dont il était abbé, afin de pouvoir, libre de vœux, se mêler à la politique, ce fut le cardinal du Bellay qui négocia cette affaire en cour de Rome, « court, écrivait-il, aussi peu libéralle que nulle aultre qui soyt au monde » [2]. Éloigné de France, il faisait « sa confession par escript » à Saint-André. Dans une curieuse lettre, écrite de Rome, le 10 juin 1549, il ouvrait tout son cœur à son ami et le lui confiait « en toute sa pureté ». Il exprimait longuement l'amertume que lui causait

[1] V. une lettre du cardinal (5 juillet 1549), dans *Revue de la Renaissance*, t. III, p. 142 ; cf. une lettre du 10 juin de la même année, Bibl. Nat., f. fr., ms 5150, fol. 31 (P. j., n° VI).

[2] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'ingratitude du nouveau Roi, et parlant de ses consolations il avouait le plaisir que lui procurait l'étude, annonçant même au maréchal qu'il avait entrepris de rédiger ses *Mémoires* [1]. « Ceulx qui sont maistres du mestier, écrivait-il, m'asseurent... que si je me veulx applicquer à laisser par escript la mémoyre de mes maistres, seigneurs et amys, elle sera bien reçeue et pour durer longtemps [2]. » La sympathie, que professa pour Saint-André ce personnage fort intelligent et très averti, est curieuse à relever.

Pour s'acquérir des amitiés, le maréchal ne manqua pas d'ailleurs d'une certaine libéralité. Quelques-unes de ses lettres sont des recommandations en faveur de parents ou de domestiques [3]. Le 25 septembre 1552, au milieu des préoccupations de la guerre, il écrivait de Reims au bureau de la ville de Paris pour faire restituer des moutons confisqués à l'un de ses serviteurs [4]. Brantôme a rappelé en termes reconnaissants que son frère eut à se louer de la générosité de Saint-André, au retour du siège de Metz [5].

Et ainsi par quelques bonnes actions le maréchal

[1] Jusqu'aujourd'hui on n'a pas retrouvé traces de ces mémoires.

[2] Bibl. Nat., f. fr., ms 5150, fol. 31.

[3] Bibl. Nat., f. fr., ms 3054, fol. 53 ; ms 4052, fol. 145 ; ms 20526, fol. 66 ; ms 20531, fol. 3 ; ms 20549, fol. 121 et 144.

[4] *Registres du bureau de la ville de Paris*, t. IV, pp. 16-17.

[5] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 45.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

put faire oublier un peu les plaintes de ceux qu'il avait frustrés de leur bonheur ou de leurs biens.

*
* *

De l'examen de la vie de cour et de la vie privée de Saint-André, il ressort en somme un type curieux à la fois et assez peu aimable. Il est intéressant d'observer l'habileté et la souplesse infinies que cet homme a toujours soutenues dans ses rapports avec son maître, le plus faible des rois, et avec les grands du sang et de la fortune. Ses manœuvres de diplomatie, à la cour, seront assez heureuses pour qu'un jour il puisse réconcilier, par un prodige d'adresse, Guise et Montmorency dans le pacte célèbre du Triumvirat catholique.

Le maintien de sa fortune et de sa faveur, le succès de ses calculs et de ses intrigues sont surtout extraordinaires du fait que l'accumulation et la grandeur de ses honneurs d'une part, de l'autre ses biens, son luxe, ses débauches, unis aux exactions et aux injustices de toutes sortes, avaient soulevé contre lui une poussée formidable d'envie, de rancunes et de haines. Mais nous savons qu'il avait pris pour emblème le bras et l'épée d'Alexandre tranchant le nœud gordien, avec cette devise *nodos virtute resolvo :* il eût pu ajouter *et dolo*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE II

SAINT-ANDRÉ GOUVERNEUR ET LIEUTENANT-GÉNÉRAL

Importance de la charge de gouverneur. — Antécédents administratifs des Saint-André. — Jean d'Albon gouverneur et lieutenant-général de Lyon et du Lyonnais. — Edits de François Ier sur les gouverneurs. Ces édits enlèvent à Jean d'Albon le titre de lieutenant-général du Roi. — Henri II enfreignant les édits de son père, restitue à Jean d'Albon le titre de lieutenant-général et accroît considérablement l'étendue de son gouvernement. — Opposition du Parlement. — Le maréchal de Saint-André, à la mort de son père, devient gouverneur et lieutenant-général.

Étendue de ce gouvernement : Lyonnais, Beaujolais, Dombes, Forez, Auvergne, Bourbonnais, bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, Marche et Combraille. — Ce gouvernement représente les anciennes possessions des Bourbons, augmentées du Lyonnais. — Structure géographique : indécision à cette époque des limites administratives. — Pas de capitale administrative, mais seulement des villes importantes. — Eléments géographiques : La Marche, L'Auvergne, La Combraille, Le Bourbonnais, Le bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, Le Lyonnais, Le Forez, Le Beaujolais, Les Dombes. — Lyon, véritable centre de ce gouvernement : importance et situation au XVIe siècle. — Anomalie administrative : concordance du département militaire et du gouvernement de Saint-André. — Surface sociale du maréchal dans son gouvernement. — Le cumul. — Le gouverneur est un puissant seigneur de cour. — Saint-André cumule sa charge de lieutenant-général avec l'office de sénéchal de Lyon. — Il résigne son office de sénéchal. — La non-résidence. — Les lieutenants de gouverneur. — Leur stabilité. — Leur dépendance. — Lieutenants extraordinaires pendant la captivité de Saint-André.

Attributions militaires des gouverneurs. — Inutilité de ces attributions dans le gouvernement de Saint-André, composé de pays non-frontières. — Rareté des places fortes. — Aucun

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

danger à craindre du dehors : donc pas de rôle défensif. — Attributions de fait, résultant de la délégation des pouvoirs du Roi. — Le gouverneur communique aux provinces les grands événements publics. — Rôle décoratif. — Attributions civiles : intervention exceptionnelle : 1. Convocation des députés en assemblée provinciale ; 2. Finances ; 3. Police ; 4. Justice. — Rapports de Saint-André avec la ville de Lyon. — Honneurs exigés par le gouverneur. — Entrée solennelle à Lyon. — Les profits du gouverneur. — Il impose ses créatures dans les charges municipales. — Saint-André devient le représentant payé des villes de son gouvernement auprès du Roi. — Ses rapports avec les députés de Lyon. — Il soutient au conseil royal, contre argent, les intérêts municipaux de ses administrés. — Difficultés financières de Lyon. La taxe de la solde des gens de guerre et l'aide des six deniers par livre. — La juridiction présidiale. — Saint-André et les marchands de Lyon. — Le droit d'aubaine et les foires. — La rève et la foraine. — Le greffe des insinuations. — Les franchises des marchands florentins. — Les subsistances. — Contribution de Lyon à la rançon de son gouverneur prisonnier. — Conclusion de ce chapitre.

Au cours du développement extraordinaire de leur fortune, une charge s'offrait que les Saint-André durent convoiter dès longtemps, parce qu'elle était à la fois la consécration d'une grandeur récente et l'occasion de profits sans nombre. Le titre de lieutenant-général, dans l'un des gouvernements du royaume, donnait à la maison, dont quelque membre en était honoré, l'un des plus rares lustres de noblesse qu'elle pût acquérir. On avait vu cette dignité réservée, dans le passé, aux princes du sang, Bourbon, Montpensier, Anjou, Orléans ; Louis d'Orléans, devenu plus tard Louis XII, avait été gouverneur, et, sous François Ier, un roi de Navarre en portait le titre ; parmi les maisons étrangères à la famille royale, on ne comptait guère que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les sires de Chabannes, de Montmorency, de Luxembourg, d'Albret, d'Armagnac, de Comminges, de La Trémoille, qui pussent se flatter d'avoir possédé cette charge[1].

Il faut retracer brièvement la série des emplois administratifs qui, dans la première moitié du XVIe siècle, conduisit rapidement les Saint-André à la faveur la plus enviée.

Petits vassaux vivant naguère à l'ombre des ducs de Bourbon, c'est au service de cette illustre maison que les d'Albon de Saint-André avaient fait leur apprentissage de l'administration. Dès 1502, le duc de Bourbon nommait Jean d'Albon gouverneur de Roannais et capitaine de Bourbon-Lancy[2]; le 13 août 1517, Madame Anne de France, duchesse de Bourbon, pourvut le même seigneur de Saint-André de l'office de bailli de Beaujolais et sénéchal de Mâcon[3]. Succédant dans tous ses biens au connétable de Bourbon, Louise de Savoie, à peine en possession de ses nouveaux titres, confirmait Jean d'Albon en sa charge de bailli de Beaujolais et de Dombes[4]. Lorsqu'il s'agit, en 1529, de lever sur les nobles du royaume la dîme de leur revenu pour

[1] G. Dupont-Ferrier. *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées à la fin du moyen âge*. Paris, 1902, p. 56.

[2] Arch. Nat., P 1378[1], cote 1312; A. Coste, *Histoire de Roanne*, p. 159.

[3] P. Louvet, *Histoire du Beaujolais*, t. I, p. 95; L. Aubret, *Mémoires de Dombes*, t. III, p. 293.

[4] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

payer la rançon des enfants de France, le sieur de Saint-André fut nommé commissaire à cet effet en Forez, Lyonnais et Beaujolais[1]. A la mort de Louise de Savoie, les biens dont elle jouissait depuis la condamnation du connétable, passèrent à la couronne : de bailli ducal Jean d'Albon devint bailli royal de Beaujolais et de Dombes[2]. Jusqu'à cette époque, pourvu d'un office par les Bourbon, il avait suivi dans leurs vicissitudes les terres de son bailliage. Mais sur ces entrefaites le roi de France, pour récompenser des services particuliers, le créa sénéchal de Lyon[3]. C'était un accroissement considérable de prestige et de pouvoir, sans que cette nouvelle puissance eût à s'exercer loin des régions où la maison de Saint-André avait poussé les premiers germes de son développement historique. En effet, bien qu'étranger aux anciennes possessions des Bourbon, le Lyonnais était voisin de leur sphère d'influence féodale, et justement les d'Albon y comptaient des parents plus nombreux et plus puissants qu'en aucune autre province. Les abbayes, les canonicats, les charges religieuses et civiles du Lyonnais semblaient, depuis plusieurs siècles, comme réservés aux membres de leur famille, et Lyon formait le centre d'influence et de

[1] Lettre, Bibl. Nat., f. fr., ms 3054, fol. 49, 80, 81 et 84.

Arch. Nat., 960c fol. 43 ; X1a 4897 fol. 304 ; cf. les ouvrages de Louvet et Aubret, *supr. cit.*, *ibidem*.

[2] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fortune terrienne des d'Albon de Saint-Forgeux, dont les Saint-André n'étaient que les cadets pauvres.

En 1539, mourut Pomponio de Trevolce, gouverneur de la ville de Lyon et du pays de Lyonnais. Un fait curieux se produisit alors : les Lyonnais manifestèrent le désir de ne plus avoir de gouverneur, observant que, par l'absence d'un tel dignitaire, la province ne manquerait d'aucun des organes de sa vie propre [1]. On ne les écouta pas, et, le 11 octobre 1539, François Ier nommait Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, lieutenant-général et gouverneur de la ville de Lyon et du pays de Lyonnais [2]. Il prêta serment entre les mains du chancelier, le 28 juin 1540 [3]. Le gouvernement de Lyonnais était une charge du plus grand honneur, illustrée naguère par le passage du fameux cardinal de Tournon [4].

Mais la royauté allait bientôt frapper à coups redoublés sur les gouverneurs, pour restreindre le nombre et l'autorité usurpée de ces petits vice-

[1] Arch. municip. de Lyon, AA 136.

[2] Lettres de provision (copie du XVIIIe siècle), Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 958, fol. 151 (Pièce justificative, n° I).

[3] *Ibidem.* — Par lettre du 2 août 1544, Jean d'Albon fut pourvu temporairement de la lieutenance générale du duché de Savoie en l'absence du duc d'Estouteville, et par autres lettres du 14 du même mois, de celle du Dauphiné (*Catal. des Actes de François Ier* t. IV, n° 14105 ; Aug. Bernard, *Histoire territoriale du Lyonnais*, Mémoires de la Soc. de la Diana, t. IV, p. 79).

[4] *Catal. Actes de François Ier*, t. III, n° 8665.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rois. Par un premier édit du 21 mai 1542, François Ier, considérant que des pouvoirs leur avaient été octroyés, qui dépassaient les desseins de la couronne, révoqua, cassa et annula d'un coup toute leur puissance[1]. Par l'édit du 6 mai 1545, François Ier précisa ses volontés. Il y rappelait justement que les gouverneurs et lieutenants-généraux avaient été établis par ses prédécesseurs à seule fin de « plus amplement pourveoir aux affaires qui journellement surviennent ez pays et provinces de nostre royaume, qui sont en frontière, et les tenir en bonne sûreté, fortification et défense », et il ajoutait que, dans les « autres pays et provinces qui ne sont en frontière, y ont été dès longtemps institués baillis et sénéchaux, et que les affaires des pays qui ne sont en frontière ne requièrent aucunement qu'il y ait gouverneurs et lieutenans généraux »[2]. Cet édit décrétait que partout seraient supprimés les titre et autorité de lieutenant-général, sauf en Normandie, Bretagne, Guyenne, Languedoc, Provence, Dauphiné, Bresse, Savoie, Piémont, Bourgogne, Champagne, Brie, Picardie et Ile-de-France[3]. On n'a peut-être pas assez remarqué que cet acte législatif, longtemps considéré comme l'acte d'institution des gouverneurs, n'était en réa-

[1] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 779.

[2] Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XII, p. 892 : cf. le commentaire de Du Tillet, *Recueil des Roys de France*, Paris, 1618, p. 427.

[3] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lité qu'un regain d'autorité donné aux baillis et sénéchaux, dont la puissance semblait en décadence depuis le XIVe siècle. Par une sorte de réaction, l'édit du 6 mai 1545 ramenait les choses à un état très ancien, où les gouverneurs apparaissent historiquement comme de lointains successeurs des ducs ou marquis jadis commis à la défense des frontières[1].

Cet édit frappait particulièrement Jean d'Albon de Saint-André ; en effet, bien qu'on dût le ranger parmi les plus anciens gouvernements du royaume[2], le Lyonnais n'était pas maintenu au nombre des lieutenances générales. Peut-être faut-il voir dans ce fait un résultat de cette disgrâce des Saint-André, dont nous avons parlé plus haut. Perdant la qualité de lieutenant-général du Roi, Jean d'Albon garda néanmoins le titre de gouverneur : une clause de l'édit portait en effet que ceux qui avaient ce titre d'ancienneté, le conserveraient « sans abus ni entreprises[3] ».

Mais l'avènement du règne de Henri II devait exalter la fortune des Saint-André. Bientôt l'amitié du nouveau Roi pour le père de son favori alla jusqu'à transgresser formellement les édits rendus par François Ier quelques années auparavant. Non con-

[1] *Le code du roy Henri III*, éd. Charondas Le Caron, Paris, 1605, p. 552 ; cf. Et. Pasquier, *Œuvres*, t. II, p. 448.

[2] A. Péricaud, *Les gouverneurs de Lyon*, Lyon, 1841, p. 1 et suiv.

[3] Isambert, *loc. supr. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tent de confirmer Jean d'Albon dans ses titres et charges antérieures, Henri II, par lettres patentes données à Anet le 21 juin 1547, lui restitua le titre de lieutenant-général perdu naguère. De plus il créa pour lui de toutes pièces un immense gouvernement. L'ancien gouvernement de Lyon comprenait les trois pays de Lyonnais, Beaujolais et Dombes. Henri II l'augmenta de territoires considérables, le Forez, la Haute et Basse Auvergne, le Bourbonnais, le bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, la Haute et Basse Marche et le pays de Combraille. Dans l'exposé des motifs, le Roi parlait avec tendresse de celui qui avait été chargé de diriger sa jeunesse : « Nostre seigneur et père l'avoit en telle estime que, dez noz jeunes ans, il le mist auprès de nous pour estre l'un de ceulx qui devoient avoir l'œil, soing et regard au gouvernement et conduicte de nostre personne, où il a despuys tousjours quasi continuellement résidé »[1].

Cette augmentation en faveur de Jean d'Albon, que le Roi justifiait par des raisons de reconnaissance spéciale, ne fut pas acceptée sans quelques difficultés. En effet, bien qu'en principe le Roi se réservât de recevoir le serment des nouveaux gouverneurs et de leur donner l'investiture[2], c'était

[1] Arch. Nat., X[1a] 8616, fol. 37 (Pièce justificative, n° III).

[2] « Prestitit juramentum solitum in manibus domini cancellarii, me presente Clausse » (provision antérieure du même Jean d'Albon, 11 oct. 1539, Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 958, fol. 151 et Arch. du Rhône, Livre du Roi, insinuations, fol. 63).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au Parlement du ressort qu'appartenait l'usage d'enregistrer les lettres de provision, et c'était aussi devant cette juridiction que le plus souvent se prêtait le serment du nouveau dignitaire [1]. Or les lettres qui instituaient Jean d'Albon en la qualité de lieutenant-général, enfreignaient directement les lois du royaume, dont le Parlement de Paris s'estimait le conservateur né. Cette Cour présenta des remontrances au roi Henri II, et les lettres de provision furent enregistrées seulement le 7 septembre 1547, après que le souverain eut déclaré nettement vouloir déroger à l'édit du 6 mai 1545, « par grâce espécial » [2]. Ce fut la première infraction faite aux édits de François Ier.

Jean d'Albon mourut à Fontainebleau le 28 décembre 1549. Par lettres données le 15 janvier 1550, Henri II nomma le maréchal de Saint-André gouverneur et lieutenant-général dans tous les états de son père, « nonobstant certaines lectres patentes du feu Roy... du sixiesme de may mil cinq cens quarente cinq..., par lesquelles il auroit declairé qu'il ne vouloit et n'entendoit que nul eust, portast ou print le tiltre, nom, prééminence, auctorité et

[1] *Le code du roy Henry III*, p. 552, note ; Félix Aubert, *Le Parlement au XVIe siècle* (*Nouv. Rev. hist. du dr. fr. et étr.*, t. XXIX, p. 771).

[2] Lettres pour recevoir et instituer le sr de Saint-André au dict estat de lieutenant-général. Arch. Nat., X1a 8616, fol. 39 (Pièce justificative, no IV) ; cf. Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, t. VIII, p. 179.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

généralité de son lieutenant-général »[1]. Ces lettres de provision furent enregistrées sans difficulté au Parlement de Paris, le 10 février 1550[2].

*
* *

Ce gouvernement, dont Saint-André devenait le titulaire, en vertu d'une sorte d'héritage officieux, était le plus grand gouvernement de France, au centre du royaume. Par un amalgame de pièces et de morceaux, groupant dans un assemblage bigarré le Lyonnais et une partie du Nivernais, le Beaujolais et la Marche, les Dombes et le pays de Combraille, l'Auvergne, le Bourbonnais et le Forez, réunissant d'anciens fiefs dont l'évolution historique avait été fort diverse, la création d'une telle lieutenance générale semblait un véritable paradoxe.

On peut se demander pourquoi Henri II, voulant nantir son favori d'une charge de gouverneur, ne lui confia pas l'un des postes de frontière main-

[1] Arch. Nat., X^{1a} 8616, fol. 391 ; Cf. P 2308, fol. 707 et suiv. (Pièce justificative n° VI).

[2] *Ibidem*. Lettres publiées à l'audience de Villefranche en Beaujolais le 9 février 1550 (L. Aubret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, t. III, p. 287). Sur l'hérédité officieuse des charges de gouverneur, Cf. Et. Pasquier : « ... Si le Roy ne les continue aujourd'huy de père à fils, on en faict instance. Conjoignez ceste particularité avec les gardes : n'est-ce pas renouveler, sous le nom de gouverneur, l'ancienne dignité des ducs et comtes. » (*Œuvres*, t. II, p. 448).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenus par François Ier, et pourquoi, créant un gouvernement nouveau, il le forma de pièces aussi disparates. Il faut chercher l'origine de cet amalgame de pays assez artificiel dans le souvenir des possessions géographiques des Bourbon. La maison de Saint-André s'était constituée en Roannais; ses membres, d'abord infimes serviteurs des ducs, virent peu à peu croître l'importance de leurs emplois administratifs, qui s'exercèrent toujours dans le rayon d'influence soumis aux Bourbon. Au cours de la première moitié du XVIe siècle, en même temps que les biens des Bourbon étaient confisqués au profit de la couronne de France, la maison de Saint-André passa au service direct de la royauté. Arrivés au sommet de la faveur et de la fortune sous Henri II, les Saint-André, — d'abord le père, qui semble avoir conduit cette lente ascension, puis son fils, le maréchal, — purent devenir titulaires d'un immense gouvernement, qui correspondait géographiquement à l'étendue des anciennes possessions du connétable de Bourbon. Ils parurent ainsi occuper, comme représentants de la royauté, la place dont avaient joui en princes féodaux leurs anciens suzerains et maîtres, les ducs de Bourbon. Par une suprême faveur, à cet ensemble géographique le roi de France réunit le Lyonnais et sa riche capitale, source inépuisable de revenus pour les officiers royaux.

Il faut examiner brièvement comment se pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sentait la structure géographique de ce nouveau gouvernement. On doit faire remarquer tout d'abord qu'au XVIe siècle, comme pendant les périodes précédentes, l'étendue d'un gouvernement ou lieutenance générale n'avait pas en réalité une fixité bien précise. Englobant des villes, des bailliages, des sénéchaussées, ou des parties de sénéchaussées et de bailliages, c'était un groupement territorial hiérarchiquement supérieur à toutes ces divisions. Mais comme on l'a très bien dit, les divisions administratives de cette époque « naissaient ou mouraient, s'agrandissaient ou diminuaient, disparaissaient pour reparaître et ne cessaient d'être exposées à des transformations perpétuelles »[1]. Il serait donc puéril de vouloir restituer à un gouvernement des limites d'une extrême précision. Tout au plus peut-on se borner à analyser les principaux éléments géographiques et historiques, les pays[2].

[1] G. Dupont-Ferrier, *Les officiers des bailliages et sénéchaussées à la fin du moyen âge*, p. 50. — V. sur les limites indécises des gouvernements encore au XVIIe siècle, A. de Boislisle, *Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés pour l'instruction des ducs de Bourgogne*, t. I, p. XVIII, note 1 : « Les limites des gouvernements militaires étaient mal définies. De nombreux litiges et de fréquentes contestations s'élevaient entre les gouverneurs. » Plus tard les limites devinrent précises et, au XVIIIe siècle, on dressa des cartes du gouvernement de Lyonnais (*Provinces du gouvernement général du Lyonnais*, Paris, 1719, in-fol. ; Jaillot, *Gouvernement général du Lyonnais, divisé en trois généralités*. Paris. 1721, in-fol. Cependant, même à la fin de l'ancien Régime, ces limites n'avaient rien d'officiel (A. Brette, *Les limites des divisions territoriales de la France en 1789*, p. 97).

[2] Nous nous sommes conformé à la théorie de M. Brette en évitant d'user du mot *province*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il ne semble pas que le gouvernement ait eu de capitale administrative. Les documents consultés ne nous montrent pas que jamais, ni en principe ni en fait, on ait considéré autre chose que des villes plus ou moins importantes, et dont l'importance était d'ailleurs purement régionale, et non générale. Cependant nous verrons que, dans les occasions où des assemblées auront lieu, réunissant les délégués de tous les pays du gouvernement, elles se tiendront à Moulins, où traditionnellement du reste se tenaient les Grands Jours [1]. La lieutenance générale, qui échut au maréchal de Saint-André, comprenait d'abord, en allant de l'ouest à l'est, la Marche. Elle était divisée en Haute Marche ayant pour capitale Guéret, et Basse Marche dont le chef-lieu était Bellac [2]. L'Auvergne, partagée, depuis le XIIIe siècle, en haut et bas pays d'Auvergne, possédait les villes importantes de Montferrand, Clermont et Riom [3]. A l'Auvergne se rattachait vers la partie septentrionale le petit pays de Combraille, dont le bourg d'Évaux était le chef-lieu. Le Bourbonnais était une province de formation récente, qui tirait son nom du fief de Bourbon. Les sires de Bourbon y avaient peu à peu

[1] V. Grands jours tenus à Moulins sous François Ier, *Cat. des Actes de François Ier*, t. II, n° 7188.

[2] Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique de la France*, art. Marche.

[3] H. F. Rivière, *Histoire des institutions de l'Auvergne*, Paris, 1874, t. II, p. 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

réuni toutes leurs acquisitions environnantes en Auvergne, Berry, Nivernais, Forez et Bourgogne. « Cet accroissement, dit Chabrol, parut suffire pour former une province »[1]. Au nord du Bourbonnais, le maréchal de Saint-André reçut dans son gouvernement le grand et beau bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui se rattachait à la province de Nivernais et passait pour l'un des plus anciens bailliages du royaume[2]. On ne s'explique guère à quelle fin ce pays avait été séparé de son groupe historique pour grossir le gouvernement du Lyonnais. Puis venait un ensemble de territoires assez homogène, formé du Lyonnais proprement dit, du Forez et du Beaujolais, auxquels on joignait le petit pays de Dombes, dont la capitale était Trévoux[3]. Mais le véritable centre du gouvernement de Saint-André, c'était Lyon, dont la prospérité économique et intellectuelle, au

[1] Chabrol, *Coutumes de la haute et basse Auvergne*, t. IV, p. 1 ; Nicolas de Nicolaÿ, *Générale description du Bourbonnois*, éd. Vayssière, Moulins, 1889, *passim*. Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer la naissance récente de cette province. On s'est demandé à quoi correspondait le mot *province* sous l'ancien Régime : cet exemple semblerait indiquer que l'on entendait traditionnellement par province un ensemble de territoires groupés à un moment donné sous la domination d'une puissante famille féodale.

[2] N. de Nicolaÿ, *Op. supr. cit.*, t. II, p. 65 ; Expilly, *Dictionnaire*, art. Nivernois.

[3] N. de Nicolaÿ, *Description du Lyonnois et du Beaujolois*, éd. V. Advielle, Lyon, 1882, *passim ;* La Muse, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez ;* P. Louvet. *Histoire du Beaujolais* ; L. Aubret, *Mémoires de Dombes*. — A Trévoux siégeait le Parlement de Dombes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVIe siècle, fut sans pareille. C'est avec cette ville que le maréchal entretint les rapports les plus fréquents, c'est à elle qu'il s'adressa en toutes circonstances, principalement pour en tirer de véritables redevances forcées, c'est Lyon qui, au point de vue des profits et des exactions, fit tout le prix de sa charge de gouverneur.

Déjà au moyen age un des premiers marchés de l'Europe, située aux frontières de France, sur deux fleuves navigables qui la mettaient en communication facile avec la Bourgogne, la Suisse et la Provence, la ville de Lyon avait, à la fin du XVe siècle, tiré un merveilleux parti de son incomparable situation géographique. Avec ses foires, ses changes, son tribunal de la conservation, ses innombrables ateliers d'imprimerie, son commerce incessant avec le Rhin et l'Italie, cette ville apparaît, au sortir du moyen âge, comme une « cité de travailleurs et de gens d'affaires »[1]. Au XVIe siècle, sa situation économique devient hors de pair : siège d'une sorte de syndicat international des banquiers allemands et italiens, qui couvrait toute l'Europe de ses comptoirs, les rois y contractent de perpétuels emprunts, et le « banc de Saône » a de fortes créances sur la couronne de France[2]. Allemands, Suisses, Florentins[3], Lucquois, Gênois,

[1] J. Charléty, *Le Lyonnais* (*Revue de synthèse historique*, 1904).

[2] *Catalogue des Actes de François Ier, passim.*

[3] Charpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon*, 1894, in-4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Milanais, Espagnols, se rencontrent dans ses foires, et souvent s'y fixent pour devenir lyonnais. Les Italiens y apportent l'industrie de la soie; les Florentins en font la première place de change; les Allemands y introduisent l'imprimerie et provoquent ainsi l'éclosion d'une période intellectuelle extrêmement brillante. Faut-il rappeler qu'avec les guerres d'Italie et le règne de Francois Ier, les séjours très nombreux, presque incessants, de la cour à Lyon, avaient fait de cette ville une seconde capitale du royaume? Faut-il rappeler encore l'intense mouvement de Renaissance qui suscita, dans ce milieu, des artistes et des poètes de grand lustre? Philibert de l'Orme, Maurice Scève, Louise Labbé sont demeurés célèbres [1]. Administrée par un consulat choisi parmi la plus riche aristocratie bourgeoise, la ville de Lyon brillait alors par son luxe, par sa gaieté et par ses fêtes [2]. Cette cité, véritable « Capoue » de la Renaissance française, était digne d'avoir pour gouverneur celui que Brantôme a nommé « un vray Lucullus [3] ».

Avant de terminer cette brève revue des éléments géographiques qui constituaient le gouvernement territorial du maréchal de Saint-André, il faut signaler un fait assez singulier. Le 26 juin 1547,

[1] V. A. Baur, *Maurice Scève et la Renaissance lyonnaise*, 1906, in-8.

[2] *Ibidem*.

[3] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 31.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du vivant même du vieux Saint-André, quelques jours après avoir créé en sa faveur cette nouvelle lieutenance générale, Henri II divisa les pays frontières de son royaume en trois départements militaires, dont chacun fut attribué à l'un des maréchaux de France. Or le département, qui revint au maréchal de Saint-André, comprenait les pays de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Haute et Basse Marche, Combraille, Haute et Basse Auvergne, Bourbonnais, Berry et le bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier [1]. Il est intéressant de remarquer d'abord que ce département militaire concordait géographiquement avec le nouveau gouvernement créé en faveur de Jean d'Albon [2], et d'autre part que les attributions militaires du gouverneur et de son fils, le maréchal, s'exerçant sur les mêmes territoires à des titres différents, faisaient double emploi. Enfin on doit noter que ce département militaire, dévolu au maréchal de Saint-André, était en principe, d'après l'édit, composé

[1] « Ordonnons... que le prince de Melphe, le seigneur de Sedan et le seigneur de Saint-André, chevaliers de nostre ordre, à présent tenans et exerçans lesdicts estats de mareschaux de France, auront chacun à respondre pour leursdicts départements que nous leur faisons ès limites par ces présentes des pays et provinces qui s'ensuyvent : ... ledit seigneur de Sainct André, des pays de Lyonnois, Forests, Beaujolois, Dombes, la haute et basse Marche, Combraille, haut et bas Auvergne, Bourbonnois, Berry et bailliage de Sainct-Pierre-le-Moustier. » Suivent les fonctions militaires qu'y doivent remplir les maréchaux (Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XIII, p. 19). — Ce fait a déjà été remarqué par A. Steyert. *Nouvelle histoire de Lyon*, t. III, p. 84.

[2] Sauf le Berry.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

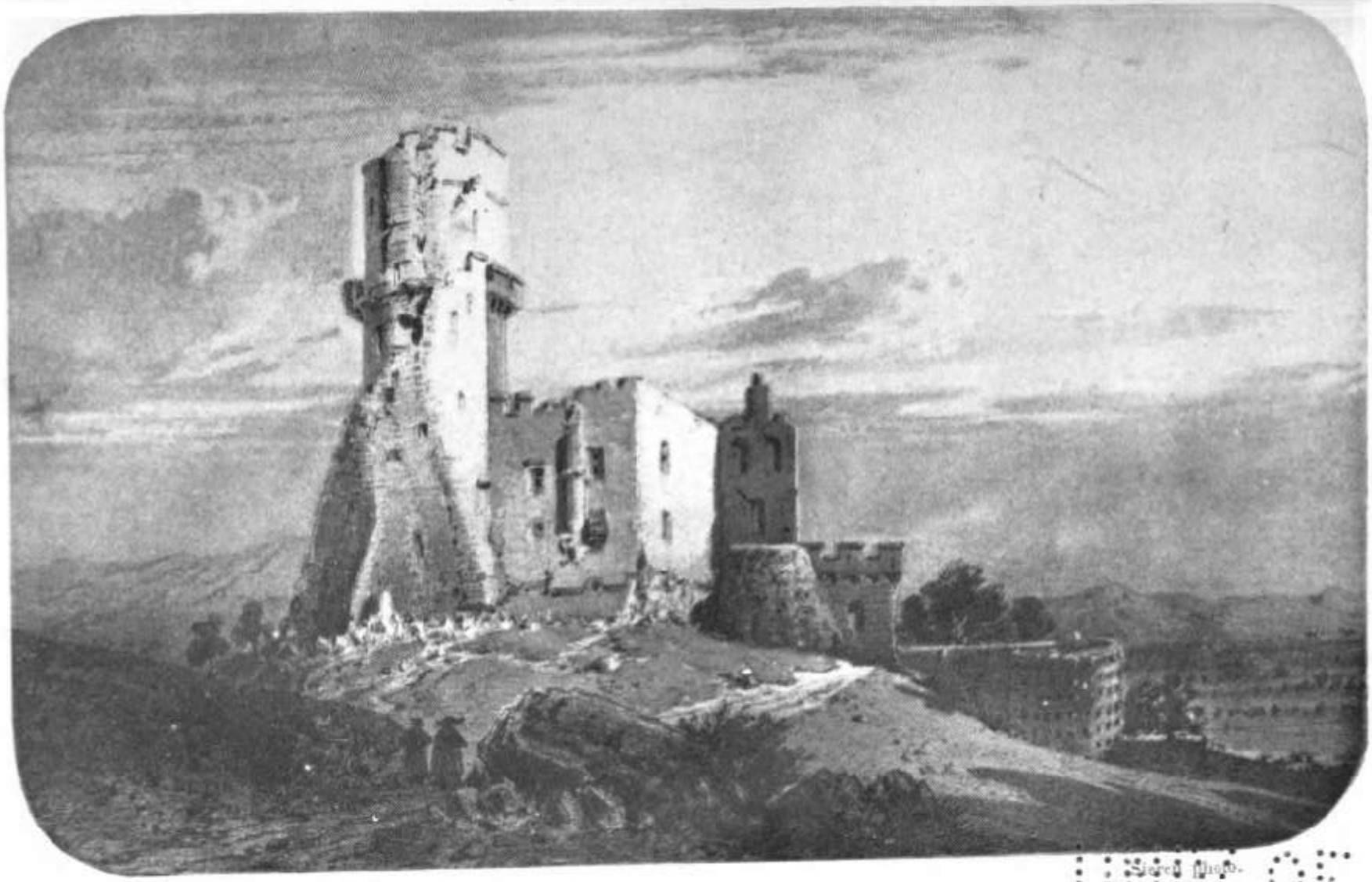

RUINES DU CHATEAU DE TOURNOËL

(Bibl. Nat., Cabinet des estampes).

UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de pays frontières ; or, en fait, il ne comprenait que des territoires situés au cœur du royaume, auxquels François Ier, en 1545, avait précisément ôté le titre de lieutenance-générale, parce qu'ils n'étaient pas pays frontières [1]. Cette anomalie singulière s'explique sans doute par la faveur des Saint-André que le Roi se plaisait à doter des charges les plus enviables, à l'encontre même des lois du royaume.

Aux pouvoirs administratifs le maréchal joignit, dans les pays de son gouvernement, le prestige que lui donnaient des propriétés foncières considérables. Il y possédait ce qu'on a appelé « une large surface sociale [2] ». Tant en biens patrimoniaux qu'en acquêts et usurpations, il tenait en ses mains cupides une grande partie du Roannais, du Bourbonnais et de l'Auvergne. Sans refaire une énumération entreprise plus haut, nous nous bornerons à signaler les trois capitales de ses immenses biens dans ces régions, Saint-André, Tournoël et Herment : Saint-André en Roannais où, pendant les vacances de la guerre et de la politique, il tenait une véritable cour ; Tournoël, qu'il fit reconstruire avec splendeur, y appelant architectes, peintres et sculpteurs [3] ; Herment, l'une des terres les plus

[1] Les provinces frontières du sud-est étaient alors le Dauphiné, la Bresse, la Savoie et le Piémont, que l'édit de Henri II attribuait au département militaire du prince de Melphe, aussi maréchal de France.

[2] G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. IV, p. 120.

[3] H. Gomot, *Histoire du château féodal de Tournoël*, p. 87.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

titrées de l'Auvergne et dont dépendaient le plus grand nombre de fiefs [1]. Et si, outre ses biens personnels, on devait citer tous les biens détenus par les membres de sa famille, on ne trouverait pas une région de cet immense gouvernement, depuis la Marche jusqu'au pays de Dombes, où ne s'étendît l'autorité de sa maison. Les d'Apchon, proches alliés, possédaient des biens considérables en Forez et en Auvergne [2]. Et nous avons vu quelle était la fortune de la branche aînée des d'Albon, en Lyonnais.

*
* *

Pour se faire une idée exacte de la puissance, qu'exerça Saint-André dans son gouvernement, on doit se rappeler qu'il cumulait, avec sa charge de lieutenant général, les plus hauts emplois de cour. Le Roi ne choisissait pas ses gouverneurs parmi les personnages dont les services locaux avaient mis en valeur le mérite. Nous l'avons dit, il prenait autour de lui les seigneurs distingués par la naissance ou ses plus chers favoris. Arrivés dans les provinces avec un titre pompeux et vague, princes du sang ou favoris, investis d'une délégation de la pleine puissance souveraine, étaient

[1] Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 256.

[2] Pierre Audigier, *Histoire d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1894, t. I, p. 496.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maîtres de tout. Maréchal de France, membre du conseil royal, premier gentilhomme de la Chambre, fort de l'amitié particulière de Henri II, on conçoit facilement combien Saint-André fut porté à jouer au prince. Cumulant de hauts emplois de cour avec sa charge de lieutenant-général, il cumulait encore, dans son gouvernement, des emplois administratifs d'ordres divers. En même temps qu'il était titulaire d'une charge supérieure, il détenait un office inférieur dépendant de cette charge. Le Roi en effet, par lettres données à Fontainebleau le 14 janvier 1550, avait pourvu Saint-André de l'office de sénéchal de Lyon [1]. Aux époques anciennes, on avait vu subsister certaines incompatibilités dans le cumul des charges administratives [2]; mais de plus en plus le bon plaisir du Roi permit toutes les infractions à ces règles. Nous avons vu François Ier accorder à Jean d'Albon, père du maréchal de Saint-André, des lettres de dispense l'autorisant à cumuler les offices de sénéchal de Lyon et de bailli de Beaujolais et de Dombes. Nommé en 1539 gouverneur du Lyonnais, Jean d'Albon était mort titulaire à la fois d'un gouvernement,

[1] Arch. du Rhône, B Insinuations de la Sénéchaussée, livre du Roi, fol. 151. — Durant le gouvernement de Saint-André, les baillis du Forez furent Claude d'Urfé, nommé en 1535, à qui succéda Jacques d'Urfé en 1558 (La Mure, *Histoire du Forez*, pp. 480-481).

[2] G. Dupont-Ferrier, *Les officiers des bailliages et sénéchaussées à la fin du moyen âge*, p. 97.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un bailliage et d'une sénéchaussée. Le maréchal son fils hérita du tout, par la faveur de Henri II. Et encore, le 23 septembre 1553, Saint-André fut créé lieutenant-général au fait de guerre en Picardie, Boulonnais et Artois [1], sans qu'il abandonnât aucune de ses charges antérieures. Il va sans dire que ces cumuls n'étaient pas l'effet d'un excès de zèle, mais seulement un moyen pour le maréchal de multiplier les revenus à son profit.

Cependant, le 19 novembre 1554, Saint-André résigna son office de sénéchal de Lyon [2]. L'intérêt sans doute le poussa à cette détermination. En effet, « quand la cause qui provoquait la résignation n'était pas le souci de créer une survivance, c'était presque toujours une somme d'argent payée ou payable par le successeur du résignataire [3] ». Or le nouveau sénéchal de Lyon, successeur de Saint-André, en 1554, fut un jeune homme de vingt ans, Guillaume de Gadagne. Il appartenait à une richissime famille de banquiers florentins établis à Lyon, et son père, Thomas de Gadagne, avait prêté au roi François Ier d'un seul coup cin-

[1] Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. II, p. 249. — Saint-André en Picardie remplit la charge de lieutenant « sur le fait de la guerre ». C'était une délégation temporaire, pendant quelques mois ou durant une campagne. Cette lieutenance ne s'exerçait d'ailleurs que pour les choses militaires (G. Dupont-Ferrier, *Les officiers des bailliages et sénéchaussées*, p. 59).

[2] Arch. du Rhône, B Insinuations de la Sénéchaussée, fol. 262.

[3] G. Dupont-Ferrier, *Op. supr. cit.*, p. 106.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quante mille ducats[1]. Il est à croire que la résignation du maréchal ne se fit pas gratuitement.

Obligé de commander sans cesse des armées, dans les régions les plus éloignées de son gouvernement, occupé à la cour, où se jouait chaque jour sa fortune, à maintenir une grande situation, Saint-André ne pouvait résider dans son gouvernement et sa présence n'y fut qu'assez exceptionnelle. Néanmoins il sut ne pas être, pour ses administrés, un personnage mystérieux et lointain, comme le furent tant de gouverneurs. Il entretint avec les villes, surtout avec Lyon, des rapports fréquents que nous aurons à étudier. Tout en restant exceptionnels, les séjours qu'il fit à Lyon, furent relativement nombreux et, quand il vint, sa présence y fut vivement sentie, à son grand bénéfice du reste.

D'ailleurs le maréchal pourvut aux inconvénients de la non-résidence et du cumul par l'emploi de lieutenants[2]. Dans son gouvernement on vit se développer, suivant un mouvement général à cette époque, ce qu'on a appelé « comme une flore exubérante et tenace, la flore des lieutenances[3] ».

[1] Cherpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon*, p. 103 ; A. Vachez, *De l'acquisition des terres nobles par les roturiers*, Lyon, 1891, p. 61.

[2] Henri III devait astreindre les gouverneurs à une résidence relative : « ... Seront tenus lesdits gouverneurs de résider en leurs gouvernemens, et exercer en personne leurs estats, six mois de l'an pour le moins. » (Ordonn. de Blois, mai 1579, art. 273. Isambert, t. XIV, p. 441).

[3] G. Dupont-Ferrier, *Op. cit.*, p. 770.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces lieutenants étaient nommés par le Roi, pour les pays les plus importants du gouvernement. C'est ainsi que Jean du Peyrat étant mort, au début de l'année 1550, Henri II, par lettres de provision du 15 mars de la même année, promut Jean Tignat, maître des requêtes de l'hôtel de la Reine, à l'office de « lieutenant-général pour Sa Majesté en la ville de Lyon et païs de Lyonnois, en l'absence de M. de Saint-André[1] ». Les lettres faisaient d'ailleurs ressortir que ce lieutenant était bien « soubz l'authorité de M. de Saint-André ».

De même, à la mort de Jean Tignat, le Roi lui donna comme successeur, dans son office de lieutenant du gouverneur, Néry de Torvéon, juge-magistrat criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon[2].

Comme on le voit, ces deux « lieutenants-généraux en l'absence du gouverneur » venaient de la magistrature. Plus souvent le Roi choisissait, sur l'indication du gouverneur lui-même, un parent de celui-ci. Arthaut d'Apchon, qui avait épousé en 1519 Marguerite d'Albon, sœur de Saint-André, obtint de cette manière la lieutenance de son beau-frère dans les pays de

[1] Lettres de provision (15 mars 1550), Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 958, fol. 155.

Lettres de provision (22 déc. 1555), *loc. supr. cit.*, fol. 163 ; cf. une lettre, datée du 31 déc. 1555, par laquelle Saint-André recommande le nouveau lieutenant aux échevins de Lyon (Arch. municip. de Lyon, AA 28 n° 58).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bourbonnais, Forez, Haute et Basse Auvergne[1].

D'ordinaire à la nomination du Roi, ces lieutenants, quand il s'agissait de territoires peu étendus, étaient désignés par le gouverneur. Saint-André, le 15 mars 1550, créa lui-même son lieutenant en Beaujolais et Dombes, Jacques Delaye, seigneur de Messimy[2].

Jean de la Roche-Aymon fut de même nommé, au commencement des guerres civiles, lieutenant du maréchal au gouvernement de la Haute et Basse Marche[3]. Enfin, après la mort d'Arthaut d'Apchon, Saint-André confia à Charles de Brezons, gouverneur de Murat, le soin difficile de maintenir son autorité dans la Haute Auvergne contre les entreprises des huguenots[4].

Ces lieutenants étaient astreints à la résidence[5], et leur emploi semble avoir joui d'une certaine stabilité : nous ne voyons pas qu'aucun d'eux, sous le

[1] Arch. du Cantal, E n° 53 (mention) : A. Bernard, *Histoire du Forez*, t. II, p. 117 ; P. Audigier, *Histoire d'Auvergne*, t. I, p. 352.

[2] P. Louvet, *Histoire du Beaujolais*, t. I, p. 95 ; L. Aubret, *Mémoires de Dombes*, t. III, p. 287. Ces deux auteurs, qui concordent sur ce point, ont vu l'original des lettres de provision.

[3] Joullietton, *Histoire de la Marche*, Guéret, 1814-1815, t. I, p. 323.

[4] P. Audigier, *Histoire d'Auvergne*, t. I, p. 357 ; A. Imberdis, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, Moulins, 1840-1841, t. I, p. 54.

[5] Henri III les astreignit à une stricte résidence : « Quant aux lieutenans feront continuelle résidence, sans pouvoir partir des dites provinces, mesmes en l'absence du gouverneur, sinon par nostre congé et permission expresse » (Ordon. de Blois, mai 1579, art. 273, Isambert, t. XIV, p. 441).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gouvernement de Saint-André, ait été révoqué. Non investis de la pleine délégation des pouvoirs du gouverneur, ils n'étaient en réalité que ses agents directs et soumis. Nous aurons l'occasion de voir que, dans les circonstances, où se traitèrent des affaires importantes, ils agirent sur les ordres formels de leur chef, ou du moins après avoir pris son avis. Agents de transmission entre les villes et Saint-André, c'est par eux que le maréchal manifesta aux corps consulaires ses volontés impérieuses et souvent injustes, c'est par leur moyen que sa rapacité put s'exercer aux dépens des populations, enfin c'est par leur soin que le gouverneur fut toujours exactement renseigné sur tout ce qui l'intéressait de près ou de loin dans ses provinces. On pense bien aussi que, lorsque ces lieutenants étaient proches parents de Saint-André, comme son beau-frère d'Apchon, ils ne se firent pas faute, sûrs de l'impunité, d'abuser de leur situation. Quoi qu'il en soit, dans la pratique courante de la vie administrative, ils jouèrent un rôle où leur initiative se montre restreinte mais très souvent heureuse : leur histoire mériterait d'être étudiée de près. Les documents municipaux, — registres consulaires, par exemple, — donnent des preuves de leur intervention continuelle dans les délibérations des corps de ville : leur prestige y apparaît très grand, et l'on peut suivre surtout leur tendance à s'arroger tout ce qui concernait la haute police.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces lieutenants, nous l'avons dit, n'avaient pas la pleine délégation des pouvoirs du gouverneur. Mais, en 1557, un fait exceptionnel se produisit. Le gouverneur fut fait prisonnier, comme on sait, à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août. Quelles mesures allait prendre Henri II ? Il nomma quelque temps après un « lieutenant général », non pas seulement pour un ou plusieurs pays, mais pour tout le gouvernement de Saint-André. Sauf le titre, ce fut vraiment un nouveau gouverneur. Louis d'Adhémar de Monteil, comte de Grignan, reçut le premier cette charge, puis, le 8 décembre 1558, après sa mort, elle échut à Antoine d'Albon, abbé de Savigny et de l'Ile-Barbe, cousin et ami du maréchal [1].

Les lieutenants extraordinaires, ainsi nommés pendant la captivité de Saint-André, eurent l'entière initiative de leur administration. Leurs lettres de provision portaient en effet qu'ils jouiraient des « mesme pouvoir, puissance et authorité que nostre cousin le sieur de Saint-André, et tout ainsi qu'il ferait et faire pourroit, s'il y estoit en personne [2] ». Il semble bien que le maréchal ait trouvé mauvais qu'en son absence on lui donnât ainsi un véritable successeur. Néanmoins, à propos de la nomination d'Antoine d'Albon, il écrivit au secré-

[1] Lettres de provision (copie), Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 958, fol. 173 (Pièce justificative, n° XX).

[2] Lettres de provision *supr. cit.* — Les attributions de gouverneur étant surtout militaires, il est curieux de constater que c'était un clerc qui en était chargé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taire d'État Bourdin une lettre, où il déclarait se soumettre à la volonté du Roi, pour ne pas préjudicier à son service [1]. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, même après le retour de Saint-André, Antoine d'Albon conserva son titre et ses pouvoirs extraordinaires, jusqu'au jour où il fut remplacé par M. de Sault, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, le 26 septembre 1561 [2]. Le maréchal en effet absorbé, depuis la mort de Henri II, par les préoccupations politiques et par les intrigues de la cour, n'intervint plus aussi fréquemment dans l'administration de son gouvernement. Il garda néanmoins le droit d'agir dans les circonstances particulièrement graves.

*
* *

Les pouvoirs des gouverneurs de provinces avaient été, dès l'origine, surtout militaires. Par les édits de François Ier, qui restreignit leur rôle à la défense des pays frontières, ils devinrent plus exclusivement militaires encore. Quels étaient ces pouvoirs? D'après ses lettres de provision, Saint-André devait diriger la levée du ban et de l'arrière-ban, faire exécuter les montres et revues, pourvoir

[1] Lettre au secrétaire d'État Bourdin, datée de Cercamp, le 23 nov. 1558, Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 958, fol. 171.

Lettres de provision de M. de Sault (copie), Bibl. Nat., *ibidem*, fol. 179.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à la bonne conduite des troupes, surveiller les capitaines et gens de guerre, établir et ordonner les garnisons dans les différentes places du ressort, veiller à l'observation des ordonnances de police militaire, désigner et nommer les capitaines des places fortes, ravitailler les villes et châteaux, faire creuser les fossés, construire et réparer les fortifications[1]. Telles étaient les attributions générales dont le gouverneur reçut la charge. Un des avantages les plus appréciables résidait dans la disposition qu'on lui laissait, des deniers destinés à l'entretien des troupes et places fortes[2].

Mais de tous ces pouvoirs il n'y en avait aucun qui ne pût être possédé et qui en fait ne fût possédé par les baillis et sénéchaux du Roi. C'étaient eux qui d'ordinaire veillaient à la bonne tenue et à l'entretien des choses militaires. Les gouverneurs n'avaient donc de raison d'être que dans les provinces frontières, où les préoccupations militaires étaient non pas une branche plus ou moins importante de l'administration, mais une nécessité perpétuelle et principale. François Ier, par son édit du 6 mai 1545, avait ramené les choses en bon ordre et Du Tillet le commentant a écrit très justement que les gouverneurs étaient faits pour les *voisins* et les *ennemis*,

[1] Lettres de provision, Arch. Nat., X1a 8616, fol. 391 (Pièce justificative n° VI).

[2] Lettres de provision, *supr. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plutôt que pour les *sujets*[1]. Henri II brisa cette règle, pour satisfaire son favori. Les baillis et sénéchaux suffisaient d'autant mieux à l'administration militaire, dans le gouvernement donné à Saint-André, que ce gouvernement, créé par faveur lieutenance-générale, était au cœur du royaume. Le pays, qui pouvait passer pour être le plus proche des frontières, était le Lyonnais : or, sur son territoire, presque entièrement aux mains des gens d'Église, on ne comptait guère, comme places fortes, que Pierre-Scize et les remparts de Lyon[2]. Dans les immenses territoires de son gouvernement, le maréchal n'avait guère à commander que les places de Saint-Pierre-le-Moûtier et Cusset, en Bourbonnais[3], Usson, Clermont et Montferrand en Auvergne[4].

Au point de vue de la défense, Saint-André n'eut pas de rôle à jouer en des provinces que ne menaça jamais l'ennemi. C'est à peine si en 1556, à la rupture de la trêve de Vaucelles, des préparatifs hostiles ayant été faits sur la frontière de l'est, Lyon parut devenir un moment le point de mire des ennemis. Il n'y eut d'ailleurs de véritable danger que dans l'imagination de la popu-

[1] Du Tillet, *Recueil des Roys*, p. 426. — Cependant on doit remarquer qu'en 1559 le Lyonnais devint frontière par la reddition au duc de Savoie des pays qui lui avaient été précédemment enlevés.

[2] Mentions, arch. municip. de Lyon, AA 22, fol. 47, et CC 468 n° 5.

[3] G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 455.

[4] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lace lyonnaise[1]. Cette même année, la ville s'effraya d'un complot, révélé au consulat, qui avait pour but de surprendre Lyon, le piller et le livrer aux Espagnols. Le Seigneur de Myons et d'autres châtelains de Bresse et de Savoie étaient, disait-on, les instigateurs de ces menées secrètes. Comme il se faisait des mouvements de troupes ennemies en Franche-Comté, sur les confins de la Bourgogne et du côté de Genève, on exagéra le péril qui n'eut d'ailleurs aucune conséquence[2]. Telles furent, durant les douze années du gouvernement de Saint-André, les minimes occasions, où il eût pu avoir à défendre les territoires à lui confiés. Cependant nous le verrons plus tard, dans les heures troubles de la guerre civile, exercer à Lyon, pendant un mois, une véritable dictature militaire, mais alors il dirigera ses coups, non pas contre les ennemis du royaume, mais contre les ennemis de son parti et de ses intérêts.

Outre les attributions militaires, qui lui revenaient de droit et légalement, le gouverneur avait dans ses provinces des attributions de fait, plus ou moins étendues, suivant le caractère et l'autorité du personnage.

Ces attributions de fait pouvaient être sans limites,

[1] Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, t. II, p. 425; P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, Lyon, 1829-1845, t. V, p. 80.

[2] S. Guichenon, *loc. supr. cit.*; P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 82.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme la délégation des pouvoirs royaux avait été concédée tout entière au lieutenant-général.

En réalité on peut dire que la plupart des gouverneurs, retenus à la cour ou à la guerre, n'exercèrent ces attributions qu'en des circonstances exceptionnelles. Saint-André doit être rangé parmi les lieutenants-généraux qui se plurent à faire sentir leur autorité d'une façon relativement fréquente et en des occasions variées.

Tout d'abord c'était le gouverneur qui communiquait officiellement aux provinces les grands événements publics intéressant le royaume tout entier : en conséquence il ordonnait de faire soit des réjouissances soit un deuil solennel.

Nous voyons, par exemple, que le 6 avril 1550 Saint-André écrivit au consulat de Lyon pour lui annoncer la conclusion d'une paix entre les rois de France et d'Angleterre ; il mandait que cet événement fut crié et proclamé et que pour le fêter on dressât des feux de joie [1].

Ainsi le gouverneur apparaissait comme le représentant moral de ses provinces. A cet ordre de fonctions se rattache le rôle décoratif qui lui incombait. Il avait la charge de faire les honneurs de son gouvernement au Roi, aux grands et à tous les personnages notables qui en traversaient le terri-

[1] Procès-verbal de délibération consulaire (6 avril 1550), Arch. municip. de Lyon, BB 71, fol. 155 v°. — Il s'agit de la paix de Boulogne, signée le 24 mars 1550.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toire. Saint-André sut s'acquitter, avec aisance et sans frais pour lui, d'une obligation qui était très coûteuse. Nous avons vu plus haut les splendeurs et le luxe au milieu desquels Henri II et Catherine de Médicis firent, le 23 septembre 1548, leur entrée dans la ville de Lyon. Les deux Saint-André, père et fils, s'étaient employés à ce que rien ne manquât à la magnificence des fêtes : les goûts les plus intimes du Roi furent prévenus et flattés, et Diane, l'impérieuse maîtresse, y trouva les plus agréables hommages[1]. De tout cela le gouverneur ne paya pas un denier, et la ville, déjà lourdement endettée, fut grevée de ce chef de quinze mille livres[2].

Au mois d'avril 1550, le maréchal de La Marck et M. de Nemours traversant le Lyonnais, Saint-André prit la peine d'écrire une lettre pour qu'on leur fit bonne réception[3]. La même année, au mois de septembre, le roi de Navarre et le prince de Condé, de passage en Forez, furent gratifiés par le maréchal d'un divertissement fort singulier. On se trouvait à Montrond en Forez : après une journée de fêtes, Saint-André voulut offrir à ses hôtes le spectacle curieux de la prise d'une forteresse. Il fit donc défendre la tour principale de Montrond par un certain nombre d'habitants de

[1] V. plus haut, p. 59.

[2] P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 36.

[3] Lettre de Saint-André à M. de La Ferrandière, receveur général du Lyonnais (16 avril 1550), Arch. municip. de Lyon, AA 28 n° 49.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Feurs et de Saint-Galmier, puis il ordonna à deux cents habitants de Saint-Étienne, sous la conduite d'un gentilhomme nommé La Porte, d'attaquer ces ennemis improvisés. La tour de Montrond fut canonnée, prise d'assaut et détruite[1]. Le souvenir de cette aventure resta longtemps dans la région. On ignore si Henri II trouva plaisant que son favori fît détruire les fortifications de Montrond, en manière d'amusement.

Pour montrer avec quel sans-façon Saint-André savait faire payer aux villes les frais des réceptions coûteuses, rien n'est plus significatif que le récit de l'entrée du cardinal Carlo Caraffa à Lyon, en juin 1556. Personnage politique, dont la venue en France excitait à la fois les plus grandes espérances et les plus vives appréhensions, Caraffa était patronné par les Guise, et l'on savait que la mission qu'il venait remplir auprès de Henri II, de la part du pape Paul IV, était de la plus haute importance. Aussi Saint-André, accompagné du maréchal Strozzi, s'était rendu en hâte dans son gouvernement pour lui en faire les honneurs et lui souhaiter la bienvenue au nom de la cour de France. Parti de Rome le 11 mai 1556, Caraffa arrivait, le 4 juin, près de Lyon. Des députations et une foule immense sortirent de la ville au-devant de lui. Saint-André le reçut, au milieu de l'allégresse et des trans-

[1] Aug. Bernard, *Histoire du Forez*, t. II, p. 109 ; H. Gomot, *Histoire du château féodal de Tournoël*, p. 88.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ports du peuple. Après que les cérémonies furent terminées, en sortant de la cathédrale, il mena Caraffa au logis qu'on lui avait réservé, où « *la souppe fut préparée, aux dépens de la ville, par commandement de Monseigneur le gouverneur* [1] ». De plus Saint-André, logé chez le sénéchal de Gadagne, séjourna plusieurs jours et ne se sépara de ses administrés qu'après avoir reçu lui-même de la ville, à cette occasion, un don de douze cents écus d'or soleil [2]. Non seulement la réception du cardinal ne lui avait rien coûté, mais encore il s'en allait les mains pleines.

Outre ses fonctions militaires, que les baillis et sénéchaux, dans un gouvernement non-frontière, suffisaient aisément à remplir, outre ses fonctions honorifiques et décoratives, dont, nous venons de le voir, il savait faire supporter les dépens aux villes, Saint-André eut-il, sur le territoire de sa lieutenance-générale, des attributions civiles déterminées, et dans quelle mesure usa-t-il de ses pouvoirs civils?

A l'origine sorte de vice-roi, maître du civil comme du militaire, le gouverneur, dont la puis-

[1] Procès-verbal de délib. consul. (4 juin 1556). Arch. municip. de Lyon, BB 78, fol. 248; George Duruy, *Le cardinal Carlo Caraffa*, Paris, 1883, p. 150.

[2] Proc. verb. de délib. consul. (23 mai 1556). Arch. municip. de Lyon, BB 78, fol. 220; A. Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, p. 22. Cf. l'écho des fêtes de Lyon dans Dép. vénit. (6 juin 1556), Bibl. Nat., f. ital., ms 1718, fol. 231.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sance s'étendait sur plusieurs bailliages et sénéchaussées, semblait destiné à remplacer complètement le bailli ou le sénéchal, qui vit son influence s'amoindrir depuis la fin du XIIIe siècle. En réalité rien de pareil ne se produisit. Nous voyons bien, par exemple, que dans les lettres de provision de Saint-André sont mentionnées quelques attributions non purement militaires, telles que « faire obéyr ainsi qu'il appartiendra les sentences judiciaires et appoinctemens qui seront donnez par noz juges [1] ». Mais cela semble ne viser que les cas de rébellion formelle, qui nécessiteraient l'emploi de la force armée.

La véritable cause, à notre avis, de la décadence des attributions civiles des gouverneurs, c'est la non-résidence. Et en effet nous voyons que ce sont les « lieutenants en l'absence du gouverneur », qui s'occupent de ce domaine de la juridiction civile, sur lequel soit les baillis soit les autres officiers royaux n'ont pas autorité. C'est le lieutenant qui en fait, par l'absence de son chef, a la charge de réprimer le brigandage, de faire vivre le peuple « en la deüe obéissance [2] », de commander toutes les réquisitions touchant le service du Roi [3].

[1] Lettres de provision, Arch. Nat., X1a 8616, fol. 391 (Pièce justificative, n° VI).

[2] D'Apchon, lieutenant du gouverneur en Auvergne, réprime les brigandages à Issoire en 1549 (A. Imberdis, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, t. I, p. 43).

[3] Provisions de lieutenants, Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 958, fol. 179.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est le lieutenant en l'absence du gouverneur Jean Tignat, qui en 1551 procède officiellement à l'établissement des sièges présidiaux du gouvernement[1].

Les cas, où l'on constate que le gouverneur exerce d'une façon directe des pouvoirs civils, sont tout à fait exceptionnels et résultent de circonstances anormales.

Et d'abord on voit se maintenir, dans le gouvernement de Saint-André, la tradition administrative qui de tout temps avait voulu que le gouverneur convoquât les États et assemblées générales des provinces à lui confiées. En 1556 le roi Henri ordonna la tenue de l'assemblée des députés de la lieutenance-générale du Lyonnais, pour être consultée sur diverses questions. Le maréchal en conséquence convoqua à Moulins les représentants des provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Auvergne, Bourbonnais, Marche et Combraille. Cette réunion, assez extraordinaire, donna son appui à la politique royale touchant la rupture de la trêve de Vaucelles, et d'autre part elle sanctionna moralement deux édits, l'un concernant les mariages clandestins, et l'autre punissant de mort les mères, filles ou femmes coupables d'infanticide[2]. Plus tard, au commencement du règne

[1] Présidial de Lyon (P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 58) : présidial de Riom (Arch. municip. de Riom, FF 9 ; Bibl. de Clermont, Registres consulaires année 1552).

[2] Joullietton, *Histoire de la Marche*, t. I, p. 321. — De cette réunion nous n'avons pu trouver aucunes traces dans les archives.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Charles IX, Saint-André tint une autre réunion des députés de son gouvernement, à Moulins, « pour illec resouldre la responce qu'il convient faire de la résolucion du moyen de trouver deniers pour satisfaire aux debtes du Roy[1] ».

Au point de vue financier, les documents nous montrent bien le maréchal levant de véritables impôts sur ses provinces, mais au lieu que ce soit pour le compte du Roi, c'est à son profit personnel. Pour ne citer que quelques exemples, nous savons qu'en 1550, les habitants de La Marche lui fournirent mille livres[2]; en 1552, le petit pays de Dombes s'imposa de cinq cents livres pour lui en faire don[3]; le 17 septembre 1559, François II concéda à Saint-André des lettres patentes l'autorisant à faire lever, à son profit, mille livres sur le bas pays d'Auvergne[4].

Il serait facile de multiplier les exemples, et nous aurons occasion d'examiner les redevances forcées qu'il sut tirer des villes[5].

[1] Arch. municip. de Lyon. CC 1084. — Sur cette assemblée, v. une lettre de Grôlier au consulat de Lyon (14 mars 1561), dans Le Roux de Lincy, *Jean Grôlier*, p. 431.

[2] Quittance (20 mars 1550), Arch. Nat., K 90 n° 20.

[3] L. Aubret, *Mémoires de Dombes*, t. III, p. 294.

[4] Expédition collationnée le 13 octobre 1559 de lettres patentes qui permettent à M. le marquis de Fronsac, maréchal de France, lieutenant-général en Auvergne et autres provinces, d'accepter 1.000 livres dont lui a fait présent le bas pays d'Auvergne et au dit pays d'en faire l'imposition (Arch. mun. de Saint-Flour, ch. XVI, art. 3, n° 2).

[5] Il est possible cependant que le gouverneur ait eu, au conseil

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Un curieux cas d'intervention du gouverneur dans la police urbaine se produisit, en septembre 1548, lors de l'entrée à Lyon du Roi et de la Reine. Le corps consulaire avait décidé que tous les enfants de la ville se rendraient au devant des souverains. Mais des résistances se firent jour, et le consulat demanda au gouverneur, M. de Saint-André, de faire publier un ordre portant commandement « à tous les enfans des maisons apparentes, inscrits sur le rôle..., qu'ils aient à faire leur devoir aux entrées du Roi, à s'habiller et accoustrer dans la forme qui leur sera ordonnée; qu'aucun d'eux ne s'absente de la ville jusqu'après les entrées; que les absens aient à revenir; défense aux parens de les renvoyer aux champs, et injonction d'avoir à les représenter, sous peine de mille livres d'amende contre chaque contrevenant[1] ».

Depuis longtemps les attributions des gouverneurs touchant la justice étaient en décadence

royal, un rôle financier touchant les impositions à fixer sur ses provinces. Cf. un cas où Saint-André prend part aux délibérations du conseil destinées à fixer les tailles, crues et autres impôts (19 août 1559), Arch. mun. de Saint-Flour, ch. XVII, art. 2, n° 2 (mention). Mais remplissait-il ce rôle en qualité de conseiller ou à titre de gouverneur? — Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu connaître quel était le traitement de Saint-André comme gouverneur. En 1770, le gouverneur du Lyonnais touchait 150.664 livres. Pour le XVIIe siècle, M. d'Avenel écrit: « Les appointements fixes des chefs de provinces sont uniformément de six mille livres, payés sur l'extraordinaire des guerres et compris dans le budget des garnisons. » (*Richelieu et la monarchie absolue*, t. IV, p. 122.)

[1] P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 24.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

marquée. On sait que Louis XII, par l'ordonnance de Blois de mars 1499, leur enleva les derniers pouvoirs judiciaires qui leur restaient. L'article 70 de cette ordonnance portait en effet que « les gouverneurs ne pourront donner aucunes lettres de grâce, permission et pardon... ny évocquer les causes pendantes par devant les juges ordinaires ». Et le Roi ajoutait catégoriquement : « Leur interdisons la cognoissance d'icelles, et d'entreprendre aucune chose sur la justice ordinaire [1] ». Nous n'avons pas trouvé un seul document indiquant que Saint-André ait jamais fait précisément acte de juge. Cependant une occasion s'offrit à lui, en 1556, d'avoir à trancher un différend, pur conflit de préséance d'ailleurs. Le consulat et le clergé de Lyon se poursuivaient d'une haine ancienne et tenace. Les clercs prétendaient se soustraire aux impositions communes, et les franchises, qu'ils s'arrogeaient, n'allaient pas sans un trafic qui faisait grand tort aux finances municipales. Un premier procès, né de ces disputes, s'était prolongé fort longtemps. Le consulat avait même requis contre ses adversaires la force armée de M. du Peyrat, lieutenant en l'absence du gouverneur. Le clergé répondait aux réclamations des échevins par des insinuations très malveillantes, en demandant la vérification des comptes communaux, et

[1] Laurière, *Ordonnances*, t. XXI, p. 191 ; Isambert, t. XI, p. 353.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. de Saint-André, père du maréchal, avait dû intervenir déjà une fois dans le conflit[1]. Les chicanes et les procès entre les deux parties durèrent sans interruption. En juin 1556, à l'entrée à Lyon du cardinal Carlo Caraffa, la cérémonie fut troublée par une violente dispute de préséance entre le clergé et le consulat. Le maréchal de Saint-André présidait aux fêtes : il entendit être juge du différend, et donna gain de cause aux conseillers de la ville[2].

Ainsi, nanti d'une part d'attributions militaires qui n'avaient guère leur emploi en des provinces centrales, d'autre part n'exerçant qu'en des circonstances exceptionnelles et comme extra-légales, des pouvoirs civils que rien ne précisait, il est permis de se demander à quoi s'occupa l'activité de Saint-André, gouverneur et lieutenant-général du Roi. Dans une charge que la faveur n'avait créée que pour en faire une source de revenus au profit de son titulaire, Saint-André agit pour lui-même et uniquement en vue de ses intérêts personnels. Toute son administration est comme tissue d'exactions ou de calculs honteux. Ce fait apparaît singulièrement dans ses rapports avec les villes. Nous prendrons pour exemples ses rapports avec la ville de Lyon : l'histoire en est typique et édifiante.

[1] P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, p. 39.
[2] *Ibidem*, p. 80.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*
* *

Saint-André entendit être honoré par ses administrés à l'égal d'un prince, presque d'un roi. Chaque fois qu'il voulut bien visiter les cités de son gouvernement, les corps consulaires durent payer chèrement le plaisir de le voir[1].

A peine son père fut-il mort, le 28 décembre 1549, le maréchal fit savoir aux villes qu'elles eussent à prendre leurs dispositions pour honorer dignement les obsèques et funérailles de Jean d'Albon. Outre les services funèbres, qui devaient être célébrés dans les églises de chaque ville[2], le nouveau gouverneur ordonna que des délégations se rendraient en grande pompe, le 31 janvier 1550, à Saint-André en Roannais, où devaient avoir lieu les obsèques solennelles de son père. Lyon envoya, pour marcher à la tête des députés, deux de ses consuls, Claude Laurencin et Humbert de Masso, vêtus de « riches robbes et chapperon de deuil », et porteurs de « deux douzeynes de torches avec les armoyries de la ville[3] ».

[1] Sur la vanité des gouverneurs, au commencement du XVIIe siècle, v. G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. IV, p. 119.

[2] Bibl. de Clermont-Ferrand, Registres consulaires, année 1550 (19 janvier) ; pour Lyon, v. Cl. Le Laboureur, *Les mazures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 162.

[3] Arch. municip. de Lyon, AA 46, fol. 131 ; Procès-verbal de délib. consul. (7-24 janvier 1550). BB 71, fol. 121 et 136 ; CC 992.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette obligation imposée aux villes pouvait sembler normale. Mais bientôt Saint-André allait exiger de ses administrés des honneurs plus coûteux.

On avait accoutumé, lorsqu'un nouveau gouverneur arrivait pour la première fois dans une ville de son gouvernement, de lui présenter les souhaits et les hommages de la cité. C'était traditionnellement une cérémonie assez simple, qui pouvait se terminer par une offrande faite au personnage. Ainsi naguère Lyon avait salué Jean d'Albon, père du maréchal, à sa première entrée, en 1540, et lui avait offert une coupe d'argent doré[1]. De même, lorsque Heuri II avait augmenté le gouvernement de Jean d'Albon en y réunissant de nombreux pays, la ville de Moulins, le 20 avril 1548, s'était plû à fêter avec une certaine solennité la venue de son nouveau chef[2].

Succédant à son père en la charge de lieutenant-général du Roi, Saint-André entendit faire dans la ville de Lyon une entrée, digne des prétentions du favori de Henri II. Les splendeurs et la magnificence de son entrée n'eurent d'égales que celles déployées, quelques années auparavant, lors de l'entrée des souverains.

Pour donner tout loisir aux préparatifs, le maréchal eut soin de faire connaître longtemps à l'avance

[1] Arch. municip. de Lyon, CC 940.

[2] Arch. municip. de Moulins, *Invent.*, 311.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son désir d'être reçu avec pompe. Le 10 juin 1550, le receveur Martin de Troyes, sieur de La Ferrandière, annonça au consulat que le gouverneur se disposait à venir à Lyon, « auquel sera bien besoing et nécessaire faire bienvenue et se préparer pour le recepvoir à son premier et joyeux advènement[1] ». Cette proposition ne fut pas sans surprendre les conseillers. Ils présentèrent des objections : les annales n'offraient pas de précédent. L'usage était bien de faire des entrées solennelles aux Rois et Reines, aux princes, princesses du sang, aux personnages d'une très grande puissance et notoriété ; mais rien n'indiquait qu'on eût jamais célébré par des fêtes extraordinaires la venue d'un nouveau gouverneur[2]. D'ailleurs un obstacle dirimant se présentait, c'était les frais : la ville, déjà endettée de plus de deux cents mille livres, ne voulait pas se grever davantage. On tint, pour discuter cette question, de nombreuses séances consulaires, et les notables même furent convoqués à délibérer. Les agents de Saint-André s'efforcèrent habilement de mettre en relief le crédit et la faveur dont jouissait le gouverneur auprès du Roi ; ils firent valoir qu'il serait fâcheux d'irriter un seigneur « qui peult beaucopt faire de plai-

[1] Proc. verb. de délib. consul (10 juin 1550), Arch. municip. de Lyon, BB 71, fol. 177.

[2] Proc. verb. de délib. consul. (17 juin 1550), Arch. municip. de Lyon, BB 71, fol. 179 : P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 45.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sirs à la ville », et qu'il était avantageux de s'onérer, pour « tousjours de myeulx en myeulx capter la grâce et benyvolance de M. de Sainct-André[1] ». Le maréchal s'empressa d'ailleurs d'annoncer que dans son voyage, il serait accompagné de quatre princes, le duc d'Enghien et le duc de Nemours, le prince de la Roche-sur-Yon et le maréchal de La Marck. Sans enthousiasme, le consulat et les notables se résignèrent enfin à préparer une entrée solennelle à leur gouverneur. Pour en payer les frais, la ville fut obligée d'emprunter mille écus à change[2].

Deux mois suffirent à peine aux préparatifs : les rues furent tendues de riches tapisseries ; on dressa deux échaffauds « avec des ystoires », l'un à la porte de Bourneuf, l'autre au Change ; des dispositions considérables furent prises en vue du cortège, qui devait comprendre « les enfans de la ville en bon esquipaige, bien montez, habillez de casaquin de vellours, ainsi qu'ilz verront, et ung bon nombre de gens de pied jusques à mil ou douze cens, qui seront choisis sur les bandes des Imprimeurs, Taincturiers, Tisseurs, Bouchers et aultres gens de mestiers de ladicte ville les myeulx en ordre et équipaige que faire se pourra, marchans tous soubz la charge du cappitaine de la ville ; les

[1] Procès-verbal de délib. consul. (18 juin 1550), Arch. municip. de Lyon, BB 71, fol. 180-181 (Pièce justificative n° VII).

[2] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conseillers accompaignez des notables bourgeoys de la ville, montez sur chevaulx et mules hossés, messieurs de la Justice, et messieurs des nations estranges[1]. » Les nochers de Saint-Vincent-du-Temple furent chargés d'exécuter des « triomphes et passe-temps et feu et fussées sur la rivière de Saonne ». Barthélemy Aneau[2], principal du collège de la Trinité, se vit désigné, comme poète, pour composer les « ystoires et dictons » en l'honneur de Saint-André. Sur un arc « triomphant », il inscrivit l'histoire d'*Androcus*[3]. Placé à la porte de la ville, bâti de « buys et or cliquant », cet arc, qu'ornaient de riches tapisseries, fut peint par Salomon Bernard. Les deux artistes reçurent l'un, pour ses poésies, six écus d'or soleil, l'autre, pour ses peintures, quatre-vingt-dix livres[4].

Entre temps on laissa entendre aux conseillers de la ville que le plus important de la fête, c'était

[1] Arch. municip. de Lyon, BB 71 fol. 180-181.

[2] Il devait être massacré le 2 août 1561, comme « sentant mal de la foy ».

[3] Légende à la mode dans la littérature du temps, représentant un lion capté et séduit par l'habileté du héros. Voici une des poésies dédiées par B. Aneau au maréchal :

Hanno manu primus fertur tractasse Leonem,
Pœnus, et artificii Dux catus ingenio.
Ast hunc quem penes est, Regis manus atque potestas
Quam mirabilius posse Leontopolim
Posse Leontopolim Lugdi moderarier urbem,
Quæ nomen, Κέντρῳ voce, Leonis habet.

(Cité par Cl. Le Laboureur, *Les mazures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 174).

[4] Arch. municip. de Lyon. BB 71. fol. 187, 196 et 213 v°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les présents en espèces qu'on devait offrir au maréchal et à sa suite.

Le 24 août 1550, Saint-André fit son entrée solennelle dans la ville de Lyon, accompagné de Marguerite de Lustrac, son épouse. Un long cortège se rendit au devant du gouverneur pour le recevoir à la porte de Vaise. On lui présenta un poêle, mais le maréchal refusa d'aller dessous et se contenta de le faire porter devant lui[1]. Les fêtes dépassèrent en magnificence tout ce qui avait été prévu. Au nom de ses administrés, le consulat remit à Saint-André un présent de douze cents écus d'or soleil.

La maréchale reçut deux cents écus. De la nombreuse suite du gouverneur, personne ne fut oublié : M. de La Bessée, gentilhomme de sa chambre, reçut cinquante écus ; le maître d'hôtel quarante écus, ainsi que chacun des deux secrétaires du maréchal, MM. de Malatret et du Tronchet ; leurs clercs six écus. Aux nombreux valets de chambre et barbiers, ainsi qu'aux écuyers de cuisine et sommeliers du gouverneur, la ville distribua vingt écus. Le grand sommelier, à lui seul, fut gratifié de dix écus. Même les trompettes, fourriers et maréchaux de sa suite reçurent chacun quatre écus[2].

[1] Cl. de Rubys, *Histoire véritable de Lyon*, p. 376.

[2] Procès-verbal de délibération consulaire (25 août 1550), Arch. municip. de Lyon, BB 71 fol. 206.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les frais de la réception s'étendirent hors de prévision : on constate que, seulement pour étancher la soif du gouverneur et de sa troupe, la ville dépensa quatre-vingt-deux livres quatre sous tournois [1]. La somme des dons faits en espèces s'élevait à seize cent trente-neuf écus d'or soleil. Or on doit remarquer que Lyon était endetté, à cette époque, de plus de deux cents mille livres, par suite des emprunts qu'avait contractés le consulat pour payer les subsides des guerres récentes [2].

Mais l'amour-propre et l'avarice de Saint-André étaient satisfaits. Pour perpétuer le souvenir de cette entrée presque royale, on fit dresser « des pièces painctes en la grant salle du consulat », représentant la série des honneurs rendus au maréchal [3].

Avide d'honneurs, comme un parvenu, Saint-André ne négligea aucun des profits innombrables qu'il pouvait tirer de sa charge. On peut même dire qu'il sut en varier la nature avec art, tout en les multipliant.

Les Lyonnais eurent tout de suite maille à partir avec lui. Une première affaire surgit quinze jours

[1] *Loc. supr. cit.* fol. 221.

[2] *Ibidem.*

[3] Arch. municip. de Lyon, CC 1007. — Il est bien entendu que nous prenons la ville de Lyon comme exemple. Saint-André eut des rapports analogues avec les autres villes de son gouvernement : Ainsi, le 14 août 1550, il avait fait à Clermont-Ferrand une entrée fastueuse et profitable (Bibl. de Clermont, Registres consulaires, année 1550, 14 août).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à peine après la nomination du maréchal à la charge de gouverneur. Jean d'Albon, son père, avant de mourir, avait fait ériger à Lyon un office de « voyer ». Saint-André obtint du Roi que l'office fût donné à un certain Guillaume Chazottes, sa créature. Le consulat lyonnais fit difficulté de recevoir et l'office et le titulaire. Le 6 février 1550, le sieur du Tronchet, secrétaire du gouverneur, exhiba aux conseillers de la ville des lettres ordonnant et mandant que ledit Chazottes fût mis sans retard en jouissance de son office. Du Tronchet, au nom de son maître, réclamait une réponse immédiate. Le consulat ne s'émut pas : il se contenta d'abord de faire remontrer à Saint-André « le grand dommaige et interestz que seroit à ladicte ville, si ledict Chazottes estoit jouyssant dudict office, parce qu'il est incapable et insuffisant[1] » ; puis les conseillers osèrent demander que « ledict seigneur mareschal ne soit marry et yrrité contre ledict consulat, si, en justice, l'on remonstre les droictz de la ville[2] ».

Évincé une fois par la ténacité des Lyonnais, Saint-André n'en continua pas moins à vouloir imposer les candidats de son choix. Quelque temps après cette affaire, il écrivait aux conseillers pour

[1] Proc. verb. de délib. consul. (6 février 1550), Arch. municip. de Lyon, BB 71, fol. 140.

[2] Arch. municip. de Lyon. BB 71, fol. 140.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faire donner la ferme vacante de la mercerie, draperie et autres adjacences à Christophe Burlet, Alexandre Carcaillon et Robyn Revenu, parents de M. de Saint-Germain, abbé d'Ivry. Appuyée encore par des lettres de Montmorency et de Diane de Poitiers, la demande de Saint-André fut agréée, non sans répugnance[1].

Il n'était pas jusqu'à la sœur du maréchal, Mme d'Apchon, qui ne se crût autorisée à placer ses protégés ou ses créatures dans les charges ou fermes municipales[2].

Cependant la ville de Lyon ne se brouilla jamais complètement avec son gouverneur. Entre eux en effet s'étaient établis des liens d'intérêt trop profitables à chacun pour que rien pût les briser.

Certains gouverneurs, éloignés de leurs administrés par le cumul et la non-résidence, déjà depuis longtemps avaient pensé que le meilleur moyen de servir leur gouvernement était de le servir auprès du Roi et dans le conseil privé, dont ils étaient membres[3]. Saint-André porta ce système à son apogée; mais il le transforma en une source de revenus considérables.

Membre du conseil, favori du Roi, ayant à toute heure son oreille, quels services ne pouvait-il pas rendre à ses administrés? Il les rendit, mais contre

[1] Arch. municip. de Lyon, BB 71, fol. 166 v°.

[2] Proc. verb. de délib. consul. (29 août 1550), *Ibidem*, fol. 212 v°.

[3] Dognon, *Institutions de Languedoc*, Toulouse, 1895, p. 453.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

argent. Dans le patronage de cet homme puissant, rien n'entra qui ressemblât au désintéressement. Ce n'était qu'un marché, où les services étaient tarifés, comme un courtage. Personne de son époque, plus que Saint-André, ne fut pénétré de cette idée que « les affaires sont les affaires ».

On sait que les villes entretenaient à la cour de France, pour défendre leurs intérêts, des députés. Ils avaient pour office de prodiguer les présents aux personnages influents, membres du conseil royal ou seigneurs en crédit, afin de les intéresser à la cause municipale qu'ils représentaient [1]. C'est avec ces députés que le maréchal eut sans cesse affaire. C'est avec eux qu'il discuta le prix des faveurs qu'il put faire obtenir aux Lyonnais. Et ainsi un véritable trafic s'établit, dans lequel le gouverneur, puissant salarié, mettait son crédit et son habileté au service payant de ses riches administrés. Gabriel de Russy, le sieur du Périer, Jean Laurens furent les principaux négociateurs des marchés contractés entre Saint-André et les Lyonnais [2]. Une fois le gain assuré, en cas de réussite, le maréchal travaillait, intriguait, écrivait des lettres de recommandation au Roi, à Montmorency, au cardinal de Lorraine, à ses amis et à tous les puis-

[1] V. une volumineuse correspondance des députés de Lyon à la cour, dans Arch. municip. de Lyon, AA 46.

[2] Arch. municip. de Lyon, AA 26 ; AA 46, fol. 130 ; BB 72 : fol. 145, etc.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sants de la cour[1] ; dès que le moindre succès couronnait ses efforts, il s'empressait de réclamer la somme promise. Grande ville aux intérêts multiples et complexes, on peut deviner combien Lyon eut à solliciter l'appui du favori de Henri II. Quel profit Saint-André en tira, c'est ce que l'examen de quelques-unes des affaires négociées nous fera entrevoir.

Riche de son commerce, la ville de Lyon s'était vue dès longtemps exploiter par les rois de France[2]. Les guerres de la première moitié du XVIe siècle furent des occasions sans cesse renaissantes de frapper ses finances. La taxe dite de la *solde des gens de guerre* avait été imposée, par édit royal, sur les villes closes du Lyonnais. Pour la seule année 1548, Lyon fut taxé de soixante-sept mille cinq cents livres. Le consulat entassa réclamations sur réclamations, et tous les personnages influents furent implorés tour à tour.

La situation financière devenait grave, et la ville ne payait plus la contribution que grâce à des emprunts ruineux. Le conseil du Roi demeura intraitable, et, devant l'inertie des échevins lyonnais, le lieutenant Du Peyrat reçut l'ordre de les emprisonner. Jean d'Albon, père du maréchal, alors

[1] Lettres de recommandation au connétable et au cardinal de Lorraine, non datées. Arch. municip. de Lyon, AA 28, n°s 56 et 57.

[2] L. Caillet, *Les rapports de la commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI au point de vue financier*, Lyon, 1908, *passim*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gouverneur, plaida la cause de la ville, et fut gratifié, pour ce fait, de trois cents écus d'or[1]. L'entrée solennelle des souverains, en septembre 1548, ne fit qu'augmenter les charges du consulat. Outre les frais de réception, les Lyonnais offrirent au Roi un don de huit cents écus d'or, et à la Reine un présent de six cents écus.

Tous les expédients furent insuffisants à réparer le mauvais état des finances : droit établi sur l'entrée du vin, du camelot, des épiceries, sur le poids des farines et du sel, droit d'un carolus par ânée de grains portée au moulin, imposition du pied fourché ou entrée sur la viande vivante et morte. Enfin on réunit une assemblée générale de la commune, où furent exposées et les dettes que la ville avait à payer et les obligations qu'elle devait remplir. L'assemblée prit alors une mesure énergique : elle décida qu'on imposerait une aide de six deniers par livre sur toute marchandise, qui entrerait dans la ville, tant pendant les foires que hors des foires. Mais le plus difficile restait à faire. En effet, quand les villes voulaient augmenter leurs ressources, il fallait qu'elles obtinssent du Roi « congié de s'imposer » elles-mêmes[2]. Il s'agissait donc d'obtenir du Roi l'autorisation de lever les nouvelles impositions votées, et c'est à quoi les Lyonnais s'exté-

[1] P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 22.

[2] G. Dupont-Ferrier, *Les officiers des bailliages et sénéchaussées à la fin du moyen âge*, p. 865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nuèrent pendant plusieurs années [1]. Après de longs efforts, le conseil du Roi permit la levée, non de l'aide des six deniers par livre, mais seulement de petites impositions sur le vin et le pied fourché [2].

En 1550, le nouveau gouverneur, Saint-André, qui passait pour très influent auprès du Roi, fut vite informé des vœux du consulat lyonnais relativement à l'aide des six deniers. Il y a des raisons de croire que les conseillers de la ville ne s'étaient décidés à faire à leur gouverneur une entrée grandiose et coûteuse, qu'en vue d'obtenir son appui dans leurs demandes. En effet, une fois les cérémonies terminées, on avait vu le consulat se rendre au logis du maréchal et, en lui offrant les présents de la cité, le supplier de vouloir bien travailler « aux grans et urgens affaires » de la ville, « tant pour obtenir exemption de la soulde des gens de guerre que le Roy demande présentement, que pour faire commuer l'ayde et subside mys sus le vin à ung subside de six deniers pour livre sur les denrées et marchandises entrans dans la ville, pour promptement payer et acquitter les grands sommes de deniers que ladicte ville tient à change et interestz [3] ». Saint-André avait fait, cette même année, bailler par le Roi cinquante mille livres à employer aux fortifications de Lyon [4]. Les Lyon-

[1] P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 37.
[2] *Ibidem*.
[3] Arch. municip. de Lyon, BB 71. fol. 180-181.
[4] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nais espéraient qu'il obtiendrait aussi facilement l'aide des six deniers. Le 10 septembre 1550, ils députèrent à la cour M. du Périer, un des conseillers de la ville, portant mandat de s'entendre avec le gouverneur pour l'obtention du subside des six deniers[1]. En janvier 1551, on fit comprendre au consulat de Lyon qu'il fallait stimuler un peu le zèle de Saint-André. La ville s'empressa de lui offrir « une chaîne à cent escus[2] ». Au cours de cette même année, un marché fut conclu : Du Périer, au nom du consulat, promit de payer au maréchal une somme de dix mille livres, s'il pouvait obtenir du Roi le subside des six deniers en faveur de la ville[3].

Mais bientôt des difficultés surgirent. Saint-André prétendit que la promesse, au lieu d'être conditionnelle, avait été purement et simplement faite « en récompense des plaisirs et services » antérieurs rendus par lui à la ville[4]. Le 30 octobre 1551, Du Périer, sans doute aux gages du maréchal, remontra au consulat « que ledict seigneur gouverneur s'est employé et a prins beaucoup de poyne pour l'expédition des affaires de la ville en

[1] A. Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, p. 11.

[2] Proc. verb. de délib. cons. (5 janvier 1551). Arch. municip. de Lyon, BB 71, fol. 242.

[3] *Ibidem*, BB 72, fol. 194.

[4] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

court [1] ». En même temps il présentait des lettres patentes du Roi, octroyant aux Lyonnais un subside sur le louage des maisons, et confirmant le subside de l'entrée du vin et du pied fourché, « lesquelz aydes et subsides l'on n'eust jamais obtenu que par le moyen, ayde et faveur dudict seigneur gouverneur ». Il termina en réclamant que les dix mille livres promises fussent payées à Saint-André [2]. Mais la promesse de cette somme considérable valait seulement à condition que le subside des six deniers par livre eût été obtenu. Or Saint-André n'avait fait octroyer qu'une aide très minime. Le consulat protesta donc énergiquement contre cette réclamation injustifiée, et refusa de payer ce qui n'avait pas été gagné. Obséquieux par cupidité, le gouverneur insista, tout en multipliant les assurances de dévouement aux intérêts des Lyonnais. « Le sieur Jean Laurens, qui est de par deça pour vos affaires, écrivait-il au consulat, vous aura, dès ces heures, faict entendre tout ce que j'ay moienné envers le Roy, pour le soulaigement de vos dictes affaires, qui n'a pas esté sans grand'peine, pour estre le temps, comme vous pouvez considérer, assez mal à propos pour l'expédition de telles choses. Tant y a que j'ay bien voulu vous monstrer en cela la bonne volunté que je continueray en tout ce qui concernera le

[1] Arch. mun. de Lyon, BB 72, fol. 145.
[2] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

repoz et tranquillité de voz affaires, et vous prie croire et estre assurez que je m'y emploieray tousjours d'aussi grande ou meilleure affection que pour les miennes propres[1]. » Cependant Jean Tignat, lieutenant de Saint-André, demanda au consulat de payer au moins ce qu'on pourrait, sans quoi on risquait de perdre un protecteur très zélé. De son côté le député Jean Laurens écrivait « que le gouverneur s'est libéralement employé pour les affaires de la ville en court, qu'il seroit bon lui entretenir ladicte promesse et luy faire ledict don[2] ».

La ville persistait à répondre que, les conditions du marché n'ayant pas été remplies, la réclamation du maréchal demeurait non avenue. Le 15 janvier 1552, les échevins présentèrent un mémoire « à ce qu'il plaise au lieutenant Tignat exceuser lesdicts sieurs conseilliers envers ledict seigneur gouverneur de leur impossibilité de pouvoir satisfaire à ladicte somme de dix mil livres, combien qu'ilz veullent bien faire leur debvoir et recognoistre les plaisirs, peynes et vaccations prinses par ledict seigneur gouverneur pour les affaires de la ville, en sorte qu'ilz demeureront tousjours ses très humbles et très obéyssans serviteurs[3] ».

[1] Lettre de S. André au consulat de Lyon (10 janvier 1552). Arch. municip. de Lyon, AA 26, n° 8.

[2] *Ibidem*, BB 72, fol. 194.

[3] Arch. municip. de Lyon, BB 72, fol. 197 v°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En termes déguisés, c'était un refus catégorique. Mais, devant l'insistance tenace et persuasive de Saint-André, le consulat, après de longues délibérations, se résigna à faire proposer au gouverneur une somme de quinze cents écus, qui fut acceptée comme acompte[1].

Saint-André réclama le surplus avec une constance remarquable, et la cité lyonnaise dut s'acquitter peu à peu[2].

Cependant le conseil du Roi ayant taxé Lyon à soixante-neuf mille cinq cents livres pour la solde des gens de guerre, en 1552, le Roi fut obligé d'accorder enfin le subside des six deniers par livre, au grand contentement des Lyonnais, qui avaient tant attendu le « congié de s'imposer »[3].

Le gouverneur réussit à faire octroyer la commission de la levée de ce nouvel impôt municipal au député Jean Laurens, qui l'avait soutenu avec zèle dans la réclamation des dix mille livres. Le consulat semble avoir vu revenir ce personnage, sans enthousiasme, et Saint-André dut envoyer des lettres pour le recommander. « Vous diray, écrivait-il, comme le Roy a donné audict Jehan Laurens la commission de lever les deniers dudict octroy de six deniers pour livre, dont je vous prye

[1] Arch. municip. de Lyon, BB 72. fol. 198.

[2] Arch. mun. de Lyon, BB 73, fol. 15 v°; P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 48.

[3] P. Clerjon, *Loc. cit.*, pp. 100-101.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le laisser joyr, vous assurant qu'il mérite beaucoup meilleure chose que cela pour le bon devoir que je voy qu'il faict en tous voz affaires, où il prent beaucoup de peine [1] ». Ainsi se termina cette affaire du « subside des six deniers pour livre ». Le désintéressement du gouverneur de Lyon n'y paraît qu'assez médiocre [2].

Les Lyonnais étaient non moins ambitieux que récalcitrants aux réclamations injustifiées de leur gouverneur. Les dix mille livres que celui-ci avait réclamées sans pouvoir les obtenir, il offrit bientôt de les gagner par d'autres services à la cour.

L'édit du roi Henri II, qui créa dans le royaume, en 1552, soixante sièges présidiaux, en établit cinq dans le gouvernement de Saint-André : Aurillac, Lyon, Moulins, Riom et Saint-Pierre-le-Moûtier, auxquels on joignit bientôt un siège à Clermont [3].

[1] Lettre de S. André au consulat (14 mars 1553). Arch. mun. de Lyon, AA 26, n° 9.

[2] L'état des finances de Lyon ne s'améliora pas, tandis que les impositions royales croissaient toujours. V. encore, au sujet du rôle que joua Saint-André pour obtenir la réduction de ces impositions, des lettres intéressantes dans Le Roux de Lincy, *Recherches sur Jean Grolier*, pp. 426-432.

[3] « ... En la ville de Lyon, siège présidial, huit conseillers, et un greffier d'appeaux, auquel siège présidial ressortiront les sièges dud. Lyon, le siège de la conservation des foires dud. lieu, les bailliages de Mâcon, Forests et Beaujollais... — En la ville de Moulins, siège présidial pour la sénéchaussée de Bourbonnois, sept conseillers et un greffier d'appeaux, auquel siège ressortiront le siège dud. Moulins, avec les enclaves et ressorts selon l'érection qui en a esté faicte en duché par le feu Roy dernier décédé, que Dieu absolve, et les sièges de la Haute-Marche... — En la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier, siège présidial, sept conseillers et un greffier d'appeaux auquel ressortiront le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ils ressortissaient tous au Parlement de Paris [1]. Le ressort du présidial de Lyon comprenait le Forez, le Lyonnais, le Beaujolais et le Mâconnais [2], et huit nouveaux conseillers devaient être institués en la sénéchaussée. L'installation en eut lieu le 7 juillet 1552. Cependant les Lyonnais semblaient ne pas vouloir se contenter de si peu. Ils s'apprêtaient à demander « que l'on eût à Lyon les appels du Lyonnais, Forez et Beaujolais en dernier ressort ; de plus, que iceux conseillers pussent connaître des gens qui ont *committimus*, de sorte que si un gentilhomme quelqu'il soit dudict pays devoit à un marchand de Lyon, il seroit tenu de répondre en cette ville [3] ».

L'occasion était propice : le lieutenant Tignat intervint aussitôt, qui laissa entendre que, si l'on voulait bien vite compléter à M. de Saint-André les

siège du bailliage dud. S. Pierre-Le-Moûtier, compris Donziois, Sauraings, Cusset et le bourg Saint-Estienne de Nevers... — En la ville de Riom, siège présidial pour la seneschaussée du bas Auvergne, huit conseillers et ung greffier d'appeaux, auquel ressortiront le siège dudict Riom, les sièges de Montferrand, Combrailles, Montagu, Aigueperse, Clermont et Montpensier... — En la ville d'Aurillac, siège présidial pour la sénéchaussée du haut Auvergne, huit conseillers et ung greffier d'appeaux, auquel siège ressortiront le siège dud. Aurillac, les sièges de Saint-Flour, Carlat et Murat... » (Extrait du règlement de mars 1551 sur les présidiaux, Arch. Nat., P 2308. fol. 1273 et s.).

[1] E. Laurain, *Essai sur les présidiaux* (*Nouv. Rev. hist. du dr. fr. et étr.*, t. XIX, p. 382). Le pays de Dombes possédait dès longtemps un petit Parlement.

[2] Le Mâconnais fut distrait, dans la suite, du ressort de Lyon, auquel on joignit la prévoté de Charlieu.

[3] P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. N, p. 58.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dix mille livres promises pour l'obtention du subside des six deniers par livre, celui-ci se faisait fort d'obtenir tous les avantages désirés, qui seraient d'un grand revenu à la cité. Il est probable que des pourparlers furent engagés avec le gouverneur [1]. Mais un parti assez fort, dans la ville, s'opposait à ce qu'on poursuivît les démarches sur ce terrain, et finalement on décida qu'il valait mieux « ne pas faire de promesses à Monseigneur de de Saint-André » [2]. Cependant l'ambition de certains Lyonnais ne fut jamais complètement assoupie à ce sujet, et, en 1557, le maréchal, dans l'une de ses lettres au consulat, agitait encore cette question [3].

Au XVIe siècle, la vie municipale de Lyon est intimement liée à sa vie économique. Ce sont les foires qui créent sa richesse et, en même temps, son luxe et son développement de civilisation. Les foires franches jouent, à cette époque, un rôle considérable dans le progrès humain. Établies au XVe siècle, elles atteignent un siècle plus tard leur apogée, jouissent d'énormes prérogatives et d'exemptions particulières, possèdent une juridiction et une police spéciales [4]. Les privilèges concédés

[1] Lettre de Saint-André au Consulat (14 mars 1553), Arch. municip. de Lyon, AA 26, n° 9.

[2] P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 58.

[3] Lettres de S. André au Consulat (27 mai et 13 juin 1557), Arch. municip. de Lyon, AA 26, n° 6 ; AA 28, n° 46.

[4] *Ordonnances de François Ier*, t. I, pp. 91-95, 345-348.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par les rois de France aux grandes foires de Lyon servaient ordinairement de point de comparaison pour de semblables établissements [1].

Il n'est donc pas surprenant de voir le gouverneur de Lyon entretenir des rapports fréquents avec la population marchande de la grande cité cosmopolite.

Le 29 août 1550, quelques jours après son entrée à Lyon, Saint-André avait reçu une députation des marchands étrangers de la ville, présentée par le consulat. Elle venait le prier d'agir auprès du Roi, pour empêcher l'établissement, sur la place, du droit d'aubaine qui allait directement contre les privilèges des foires [2]. Mis en zèle par les présents qui lui furent faits, le maréchal s'employa activement à satisfaire d'aussi riches clients, et le 1er novembre 1550, il pouvait annoncer au consulat que ses vœux étaient exaucés [3]. En effet, par lettres patentes, données à Wateville, au mois de novembre 1550, Henri II fit une déclaration, qui précisait l'interprétation de l'article 9 des anciens privilèges des foires et qui les augmentait. Toutes les marchandises, or, argent, denrées, lettres de change, cedules et autres biens meubles, de quelle provenance qu'elles fussent, envoyées aux

[1] F. Aubert, *Le Parlement au XVIe siècle* (*Nouv. rev. hist. du dr. fr. et étr.*, t. XXIX, p. 787).

[2] Arch. municip. de Lyon, BB 71, fol. 242.

[3] Arch. municip. de Lyon, AA 28, n° 50.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

banquiers et marchands lyonnais, pour être trafiquées dans les foires, devaient, en cas d'intestat, revenir aux héritiers naturels, sans qu'il y eût lieu d'y appliquer aucune saisie, mainmise, aubaine ou épargne [1]. Satisfaits, les marchands de Lyon s'empressèrent d'employer le zèle de leur gouverneur à la solution d'une affaire depuis longtemps pendante, qui gênait considérablement les transactions du marché lyonnais, savoir l'imposition de la *rêve* et de la *foraine*.

On sait que la *rêve* et la *foraine* étaient des droits de sortie sur les denrées et marchandises transportées hors du royaume ou hors des provinces où les bureaux en étaient établis dans celles où ces bureaux n'existaient pas [2]. On désigne par ces deux appellations différentes la quotité plus ou moins forte d'une même chose. Imposition dont on fait remonter l'origine jusqu'à Philippe de Valois, la foraine était assez différente en Lyonnais de celle perçue en Languedoc et en Provence. Une première fois, en 1536, la ville de Lyon avait acheté du Roi la taxe qui s'y levait, et pris à ferme les droits de *rêve* et de *haut-passage*. Mais, en 1551, le Trésor royal ayant besoin d'argent, Henri II créa de nouveaux offices de collecteurs. Les collecteurs levèrent la rêve et la foraine sur les marchandises

[1] Cl. de Rubys, *Histoire véritable de la ville de Lyon*, p. 376.

[2] J. M. Guyot, *Répertoire universel de jurisprudence*, t. VII, p. 477.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

achetées en foires de Lyon par les commerçants étrangers[1]. Aussitôt de vives représentations furent faites à la cour. Le consulat envoya des députés porteurs d'un mémoire. Au début de 1552, les députés de Lyon vinrent trouver Saint-André, pour qu'il fît valoir son crédit. Ils remontrèrent les mauvais procédés, dont les titulaires des offices royaux avaient usé envers les marchands, le préjudice fait au commerce de la ville, qui passait à l'étranger, et le peu de revenu que ces droits procuraient au Roi[2]. Saint-André s'employa avec d'autant plus d'activité qu'il tâchait alors d'obtenir du consulat lyonnais les dix mille livres, dont il a été parlé plus haut. On suspendit la perception de la foraine pendant quelque temps. Mais bientôt, malgré les protestations et l'opposition du procureur de la ville, les collecteurs s'installaient de nouveau en pleine foire[3]. Des réclamations réitérées furent présentées, de nouveaux dons offerts par la ville à son gouverneur et aux personnages influents de la cour. Enfin, après de longs efforts, les députés rapportèrent des lettres patentes, données au mois de mars 1555, qui cédaient à la ville les droits de *rêve* et de *haut-passage* sur toutes espèces de marchandises, et lui restituaient la propriété de

[1] P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 49 ; J. M. Guyot, *Loc. supr. cit.*

[2] Proc. verb. de délib. consul. (6 avril 1552), Arch. municip. de Lyon, BB 72, fol. 244.

[3] P. Clerjon, *Op. cit.*, p. 50.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la *foraine*, acquise dès 1536, à charge annuelle de deux mille cinq cents livres, et du remboursement des offices de finances précédemment établis pour la perception [1]. La ville payait cher ses droits, mais elle recevait satisfaction complète. Les certificats et acquits de ses commis municipaux étaient déclarés valables dans tout le royaume, et un laissez-passer général était accordé à toutes les marchandises sortant de la ville et sénéchaussée de Lyon [2].

Pour échapper à l'envahissement et aux tracasseries des officiers royaux, dont le nombre se multipliait sans cesse par la pénurie du Trésor, les Lyonnais n'avaient d'autre moyen que de les racheter à grands frais. Ils s'étaient délivrés ainsi de la *foraine*. Ce fut encore le procédé employé pour détruire un nouvel obstacle mis au commerce de la cité. Par édit du 3 mai 1553, Henri II créa, dans chaque siège royal, capital, présidial ou particulier, un *greffier des insinuations*. Tous contrats de vente, échanges, donations, cessions, transports, constitutions de rentes, garanties, déclarations et autres obligations excédant cinquante livres tournois ne purent dorénavant acquérir leur valeur qu'après avoir été insinués et registrés aux bailliages, sénéchaussées, prévôtés et juridictions royales du

[1] P. Clerjon, *Loc. supr. cit.*, J. M. Guyot. *Dictionnaire*, t. VII, p. 477.

[2] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ressort[1]. Les marchands protestèrent encore contre cette nouveauté « destructive des foires et du crédit du commerce ». Des députations furent envoyées à la cour, et le zèle de Saint-André mis de nouveau à contribution. Tant en frais de voyages qu'en présents faits au gouverneur et aux membres du conseil, la ville dépensa plus de quatre mille livres[2]. Malgré toutes ces démarches, le consulat ne put sauver le commerce lyonnais qu'en achetant l'office de greffier des insinuations au prix de douze mille livres tournois[3]. Rien n'avait été épargné cependant pour gagner l'entourage du Roi, et des tonneaux de vin de Malvoisie avaient été envoyés pour séduire le connétable, le garde des sceaux et Saint-André[4]. Ce dernier, alors absent de la cour et menant la guerre en Picardie, sut néanmoins faire payer des services qu'il n'avait rendus que de très loin : le 5 juillet 1554, les échevins lyonnais se résignèrent à lui accorder un don de cinq cents écus d'or soleil[5].

La vénalité et la rapacité de Saint-André, gouverneur, paraissent encore en relief dans une

[1] Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XIII, p. 314.

[2] P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 51.

[3] *Ibidem*.

[4] Arch. municip. de Lyon, CC 1013.

[5] « ... Bien que ledict s^r mareschal fust contraint absenter lad. cour, pour aller en Picardie, pour les affaires du Roy... » Proc. verb. de délib. consul. (5 juillet 1554), Arch. municip. de Lyon, BB 76, fol. 120.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

affaire qu'il négocia au conseil en faveur des marchands florentins de Lyon. Ceux-ci, désireux d'obtenir une déclaration de franchise, pour fréquenter les foires, promirent de lui payer dix mille écus d'or soleil. Quand le temps vint de s'acquitter, les marchands firent quelques difficultés, et demandèrent une réduction. Alors le maréchal écrivit à son lieutenant une lettre terrible pour les relancer et les menacer des plus durs procédés, s'ils persistaient dans leur dessein [1]. Ce document montre toute l'avarice d'un gouverneur, qui ne voulait connaître ses administrés que pour les exploiter.

Une question capitale, pour l'administration consulaire lyonnaise, c'était la question des subsistances : la tâche semblait difficile de fournir du pain chaque jour à la population considérable que les transactions commerciales attiraient sans cesse au confluent du Rhône et de la Saône. Le paupérisme, dans le cours même du XVIe siècle, avait déjà produit des crises aiguës à Lyon [2]. Dès l'année 1551, le consulat fit solliciter Saint-André, afin que permission fût donnée touchant la traite des blés d'Auvergne [3]. On sait quelles défenses rigoureuses entravaient alors le commerce du blé. La

[1] Arch. municip. de Lyon, AA 28, n° 45 (Pièce justificative n° XXV).

[2] H. Hauser, *Etude critique sur la Rebeine de Lyon* (*Revue historique*, t. LXI, pp. 265-307).

[3] Proc. verb. délib. consul. (25 août 1551), Arch. municip. de Lyon, BB 72, fol. 83 v°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

crise la plus vive, sous le gouvernement du maréchal, se fit sentir pendant les années 1556 et 1557. La sécheresse très prolongée avait occasionné une excessive cherté des vivres. Or la duchesse de Valentinois, ayant acheté du blé en Bourgogne, le faisait transporter hors du royaume, en vertu de lettres patentes du Roi : le consulat lyonnais protesta et voulut arrêter les blés au passage de la ville. Un grave différend surgit, et l'appui du gouverneur fut requis, en cour, pour le résoudre[1]. L'appui de Saint-André fut encore demandé, à cette même époque, dans une affaire analogue. Le commandeur de La Tourette faisait charrier, pour le compte de l'ordre de Malte, deux mille ânées de blé. Les Lyonnais n'en laissèrent passer que huit cent cinquante ânées et retinrent le reste[2].

Il faudrait citer une infinité de questions municipales que le gouverneur Saint-André, moyennant gratifications, s'employa à régler au profit des Lyonnais[3]. Il en tira lui-même d'énormes avantages pécuniaires. Malgré le prix élevé qu'ils payaient ses services, les Lyonnais, gens habiles, surent ne montrer jamais trop de mauvaise grâce. En 1555, lorsque le maréchal demeura toute une

[1] Lettre de François Grôlier à Saint-André (9 mars 1556), Bibl. de Lyon, coll. Charavay, n° 449 ; P. Clerjon, *op. cit.*, t. V, p. 73.

[2] Lettres de Saint-André au consulat (avril 1556 et juin 1557). Arch. municip. de Lyon, AA 28, n°s 46 et 59.

[3] Cf. lettres multiples de Saint-André au consulat, *ibidem*, AA 28, n°s 50, 51, 52, 53, 54, 58, 59.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

saison en Picardie, les Lyonnais, non sans une secrète ironie, lui firent exprimer leurs craintes peinées de ne plus le revoir. Mais leurs espérances intimes furent déçues, et Saint-André, en bon ami, leur adressa cette lettre exquise : « Ilz (ses lieutenants) m'ont faict entendre le regret que aviez de me perdre en vostre bonne ville de Lyon pour ung bruict qui a couru que le Roy me voulloit pourveoir de ce gouvernement de Picardye, si le Roy de Navarre feust mort (ce qu'il n'est), et, quant il le seroit, je ne vouldroys, pour un meilleur gouvernement que cestui-cy, vous laisser, tant pour l'amytié que je vous porte, que pour beaucoup d'autres raisons. » [1] Ces autres raisons, c'était qu'aucun gouvernement du royaume n'eût donné à son chef tant de profits et si peu de peines.

Quelques années après, le 10 août 1557, Saint-André ayant été fait prisonnier à Saint-Quentin, les Lyonnais purent croire un moment qu'on allait leur donner un nouveau gouverneur. Il n'en fut rien. Bientôt même, du fond de sa prison, le maréchal fit pressentir le consulat, pour obtenir de la ville une contribution à sa rançon. Au mois d'août 1558, les conseillers prirent une délibération en ce sens [2], et, le 27 décembre, Saint-

[1] Lettre de Saint-André au consulat (12 mai 1555). Arch. municip. de Lyon, AA 26, n° 7 (Pièce justificative, n° XVI).

[2] Lettre de Saint-André par laquelle il remercie le consulat (11 août 1558). Arch. municip. de Lyon, AA 28, n° 61.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

André reçut du Trésorier municipal quatre mille livres[1].

*
* *

Ces quelques exemples, tirés de l'histoire de la grande ville de Lyon, montrent quel rôle singulier à l'égard des villes joua ce favori habile et rusé, nommé titulaire d'un immense gouvernement à seule fin de l'exploiter. Sous le règne de Henri II surtout s'exerça cette administration lucrative. Plus tard les intrigues de la cour absorbèrent toutes les ressources d'énergie de Saint-André. Cependant nous le verrons, au début des guerres de religion, revenir dans son gouvernement, mais alors ce sera en homme de guerre et en dictateur. Qu'on ne pense pas du reste que Lyon ait été traité exceptionnellement : toutes les villes de sa lieutenance connurent la rapacité du maréchal. Les Moulinois, frappés d'impôts, exposés au passage de troupes effrénées, ne purent se garder des pilleries des gens de guerre qu'en payant six mille livres à leur gouverneur [2]. Il serait fastidieux de vouloir renouveler pour chaque ville l'énumération des dons, qu'en arracha Saint-André. Partout le caractère de l'homme se fit sentir le même ; dans ses rapports avec Lyon, il est apparu plus en relief

[1] Quittance originale (27 déc. 1558), *ibidem*, AA 28, n° 55.

[2] H. Faure, *Histoire de Moulins*, Moulins, 1900, t. I, p. 79.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à cause de l'importance de la grande cité marchande.

C'est sans doute pour réagir contre de tels abus que François II, en juillet 1560, défendit à tous gouverneurs de recevoir des dons de quelque manière que ce fût, même du plein gré des populations administrées [1].

Titulaire d'un gouvernement au cœur du royaume, où il ne pouvait être question de défense militaire, Saint-André ne devait qu'y commettre des exactions. Outre les profits qu'il retira de ses rapports avec les villes, il ne se trouvait pas une occasion de gain sur toute la surface de sa lieutenance, que le maréchal ne sût habilement exploiter. Le Roi d'ailleurs favorisait ces mœurs. Don de trois mille trois cents livres, provenues des déchets des comptes du receveur particulier d'Auvergne, don de bois en la forêt de Marsenac en Bourbonnais, don de cinq cents livres prises sur un nommé Boniface, ce n'était que dons de biens,

[1] « Defendons à tous nos gouverneurs, tant des pays où l'on tient et assemble les Estats que autres, et leurs lieutenants... de prendre et recevoir dons et prests d'or, argent ou autres espèces quels conques de nos dicts subjects, soit par forme de don, recompense, salaires, taxations de voyages et vacations... Sur peine du quadruple envers nostre dict peuple, sur lequel tels deniers auront esté levez, et autre quadruple envers nous... ausquelles peines ils seront subjects encores que nostre dict peuple eust voulu et consenty tel don et octroy, lors, auparavant ou après, ou que les dicts preneurs eussent obtenu lettres de nous, devant ou après, afin d'estre dispensez de nostre dicte ordonnance. » (*Code Henry*, p. 555.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de terres, d'argent, consentis par le Roi au gouverneur[1].

Brantôme a écrit quelque part : « J'ay ouy dire à un grant homme de justice, voire des plus grands de France, que je ne nommeray point de peur qu'on ne le maudisse, qui disoit qu'il ne sçavoit ny lieutenant de roy, ny gouverneur de province ou ville grande, qu'ayant demeuré deux ou trois ans en ceste charge, qu'il n'y trouvast de quoy pour lui faire son procès et luy faire trencher la teste : tant ces deniers du roy, ces concutions, contributions, exactions, sont agréables et apportent aux doigts un doux prurix et douce demangéson. »[2] Ce jugement est attribué à Michel de L'Hospital.

[1] Mentions, Bibl. Nat., f. fr., ms 3942 ,fol. 4 v°, 9, 11.

[2] Brantôme, *Œuvres*. t. III, p. 49. Cf. le jugement sévère d'E. Pasquier, *Œuvres*, t. II, p. 424. Richelieu devait dire plus tard « qu'il falloit considérer les gouverneurs, qui estoient plus aizés à faire faux bond à leur conscience et manquer à leur devoir... » (*Mémoires*, coll. Petitot, t. VII, p. 174).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

QUATRIÈME PARTIE

LE TRIUMVIRAT CATHOLIQUE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES ET FORMATION DU TRIUMVIRAT CATHOLIQUE. 1559-1561

Les compétiteurs du nouveau gouvernement : Anne de Montmorency, Antoine de Bourbon, François de Guise. — Puissance des Guise sous le règne de François II. — Inquiétudes de Saint-André. — Les victimes des Guise. — Saint-André menacé. — Pour se sauver, il offre sa fille en mariage aux Guise. — Nouvelle puissance du maréchal, allié des Lorrains. — Antoine de Bourbon à la cour. — Obsèques de Henri II. — Sacre de François II. — Saint-André reste l'ami du connétable. — Sa situation paraît rassurée.

Difficultés financières du royaume. — Saint-André se met sous l'égide de l'Espagne. — Premières relations entre le maréchal et l'Espagne. — Les négociations relatives au mariage de Philippe II avec Elisabeth de Valois. — Philippe II et l'hérésie en France. — Arrivée de Perrenot de Chantonay, ambassadeur d'Espagne. Son caractère. — Relations de Saint-André avec Chantonay. — La reine-mère fait du maréchal son porte-paroles auprès de Chantonay. — Mesures contre la Réforme. — Signes avant-coureurs de la guerre civile. — Préliminaires du tumulte d'Amboise. — Saint-André à Tours. — Rôle du maréchal pendant le tumulte d'Amboise. — Condé accusé quitte la cour. — Saint-André lancé à sa poursuite. — Entrevue du Mas-d'Agenais. — Assemblée de Fontainebleau.

Tentative des Réformés pour s'emparer de Lyon. — Le prosélytisme protestant à Lyon. — Mesures prises par Antoine d'Albon, lieutenant du gouverneur. — Entreprise de Maligny. — Saint-André vient à Lyon pour diriger la répression et faire une enquête. — L'affaire du portereau sur le pont de Saône. — Opposition des bourgeois de Lyon. — Résultats de l'enquête contre les Bourbon. — Mission de Saint-André pour ordonner aux Bourbon de se rendre aux Etats d'Orléans. — Arrestation du prince de Condé. — Projets criminels contre le roi de Navarre. — Mort de François II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Obsèques de François II. — Le nouveau Roi, Charles IX. Régence de Catherine de Médicis. — Situation dangereuse de Saint-André. — Il s'attache étroitement aux Guise. — Le maréchal intermédiaire entre Catherine de Médicis et les Guise. — Correspondance de Saint-André avec Philippe II. — Réunion des Etats généraux. — Justification du prince de Condé. — Affaire des restitutions. — Préliminaires du Triumvirat. — Conversion de Montmorency au parti catholique. — Intervention de Saint-André. — Formation du Triumvirat.

Henri II étant mort, il semblait, dit Théodore de Bèze, que la faveur de Saint-André « ne devoit non plus durer que la neige devant la chaleur du soleil » [1].

Son sort dépendait des maîtres du nouveau gouvernement. Quels allaient être ces maîtres ?

Alors que commençait la période de minorités et de troubles, qui s'est terminée historiquement par la disparition des Valois, on pouvait déjà prévoir quels hommes devaient diriger pour longtemps les événements.

La mort soudaine de Henri II, suivie de l'avènement d'un Roi enfant, laissait l'héritage du gouvernement à trois chefs possibles.

D'un côté Montmorency, vaniteux solennel, affectait un ton impérieux et hautain, qui lui avait aliéné tout le monde. Malgré ses longs et fidèles services aux deux derniers rois, l'avenir ne semblait lui promettre que des déboires. D'autre part, Antoine de Bourbon, premier prince du sang, pou-

[1] Th. de Bèze. *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, t. I p. 242.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vait paraître destiné à une puissance d'autant plus souveraine qu'elle était légitime. Mais il marchait à l'aventure, sans principes fixes ni système arrêté. Les événements l'ont toujours surpris, et il a bien montré dans la suite qu'il n'était pas plus capable de les diriger que de les prévoir. Son ambition elle-même, qui était sa passion dominante, n'avait pas des vues précises et des prétentions décidées. En somme il a successivement attaqué et défendu tous les partis et il a paru souvent désirer une autorité royale : cependant il est impossible de savoir quels projets il avait conçus ou même s'il avait conçu quelque projet.

Mais le véritable chef de toute la politique, ce devait être François de Guise. Celui-là se rendait compte au moins de son ambition, et il savait nettement ce qu'il voulait faire. Le sentiment qu'il avait de sa valeur et de la médiocrité de ses rivaux lui donna la force d'entreprendre. Dans ce temps d'incertitude, on subit l'ascendant de cette volonté puissante, qui avait la pleine vue de ses projets, la conscience de ses forces et presque la certitude de la victoire.

Le 10 juillet 1559, le jeune François II montait sur le trône et avec lui prirent le pouvoir François de Guise et Charles, son frère, oncles de la nouvelle reine de France. Ceux des courtisans, qui avaient souci de maintenir leur situation, se virent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bientôt contraints d'unir leur voix à celles qui de toutes parts criaient : Vive Guise [1] !

Pendant que les nouveaux maîtres de la politique emmenaient jalousement au Louvre le frêle successeur de Henri II, Montmorency et Saint-André, restés presque seuls aux Tournelles, veillaient sur le corps de celui qui avait fait leur fortune et qui, malgré tant de fautes, leur avait conservé une amitié fidèle et aveugle. Devant l'écroulement inattendu du seul appui qu'il eût au milieu des haines et des jalousies amassées contre lui, Saint-André put un moment se croire perdu. Tout de suite en effet on montra envers lui les plus mauvais égards et, sur l'ordre du jeune Roi, M. de Ronquerolles s'empara de sa chambre au château [2]. Mais bientôt, pressé par le danger, l'ancien favori de Henri II allait mettre en activité tout ce que son expérience déjà longue et sa nature féconde en ruses pouvaient lui fournir de moyens audacieux ou retors, pour se sauver. Saint-André dût se hâter de prendre des mesures de sûreté. Les victimes avaient à peine le temps de se retourner, sous les coups des Guise. Hardis et sûrs d'eux-mêmes, ils frappaient sans ménagements tous ceux qu'ils supportaient avec peine sous l'an-

[1] *Mémoires de Tavannes*, p. 227.

[2] Lettre d'une personne de la cour au cardinal de Tournon (11 juillet 1559) dans G. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II, p. 809 ; cf. une lettre de l'ambassadeur Trockmorton à la reine d'Angleterre (11 juillet), dans *Calendars of state Papers*, 1559, p. 370.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cien règne. Appliquant à autrui le précepte de Granvelle : *obedientia conditio felicitatis*, ils déblayaient le terrain avec rudesse et précipitation. Pour se gagner les bonnes grâces de la reine Catherine, ils renvoyèrent dans l'ignominie Diane la maîtresse royale, quelques obligations qu'ils lui eussent, et par une mesquine injure, on alla jusqu'à lui réclamer les pierreries et les bijoux donnés par Henri II, tandis que la Reine-mère n'avait pas honte de disputer à son ancienne rivale la maison de Chenonceaux. En même temps la surintendance des finances était enlevée à Jean d'Avanson, et l'on retirait les sceaux à Bertrandi pour les donner à Olivier. Montmorency lui-même, qui portait l'illustration personnelle d'un prestige acquis au service de la royauté pendant près d'un demi-siècle, n'était pas à l'abri. Il se vit contraint de troquer sa dignité de grand maître contre une charge de maréchal de France donnée à son fils aîné, et il fut même question de lui enlever le gouvernement de Languedoc. Comme pour l'attaquer jusque dans sa situation privée, les Guise osèrent lui disputer le comté de Dammartin [1].

Quelles n'étaient pas les inquiétudes de Saint-André ! Maîtres absolus du gouvernement et de la fortune des particuliers, les Lorrains n'avaient aucune raison d'épargner un homme que toujours,

[1] Fr. Decrue, *Anne de Montmorency... sous François II*, pp. 263-268.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

malgré sa servilité, ils avaient méprisé, à qui ils reprochaient justement son rôle indigne pendant les négociations de Câteau-Cambrésis. Saint-André du reste avait montré en toute occurrence la plus profonde déférence au Connétable, leur ennemi : ils lui en gardaient une rancune tenace. Enfin ils ne voyaient aucun avantage à s'attacher un personnage, dont le passé trouble et quelquefois criminel ne pouvait que nuire au bon renom de leur gouvernement. « Venu de bas lieux », conduit par une avidité sans bornes, le maréchal avait contre lui une énorme poussée d'opinion publique. A cette heure, non seulement, il s'agissait pour lui d'échapper à la ruine qui menace, aux changements de règne, tous ceux qui n'ont eu pour cause de leur grandeur que la faveur ou le succès, mais on pouvait prévoir que, dès l'instant où finirait sa puissance politique, il tomberait aux mains furieuses et vengeresses de ses innombrables créanciers et de tous les malheureux qu'il avait volés ou écrasés de son omnipotence. Par dessus tout, ce qu'il craignait le plus, c'était « de desgorger » [1]. Or justement, en octobre 1559, François II révoqua, cassa, annula toutes les aliénations du domaine royal faites par ses prédécesseurs. C'était un coup droit porté au maréchal, le plus gratifié des favoris de jadis [2].

[1] Regnier de La Planche, *Histoire de l'Estat de France sous le règne de François II*, p. 206.

[2] Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme, Arch. du Roy. de Belgique à Bruxelles, cartul. et mss, vol. 189, fol. 37-44.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quel sort allait lui advenir à lui qui n'avait ni le prestige ni l'influence du Connétable, que l'on dépouillait cependant ?

Alors que tous le voyaient déjà condamné, Saint-André, par une manœuvre audacieuse, où se révèlent à la fois son prodigieux génie d'intrigue et la bassesse de son caractère, releva sa situation, au moins pour quelque temps. Le point le plus faible et le plus exposé de sa grandeur était dans ses richesses et ses biens de toutes sortes, acquis souvent par les procédés les moins avouables. En butte aux haines et aux jalousies, cette fortune présentait une cause de péril certain. Le maréchal, par un coup d'adresse, en fit le moyen de son salut. « Il feit donc remonstrer à ceux de Guyse les grands terres qu'il possédoit et qu'il n'avoit qu'une seule fille, laquelle s'il leur plaisoit donner à l'un des puisnés du duc de Guyse, il leur en bailleroit dès lors la possession, en mariage faisant, et n'en retiendroit que l'usufruit, lequel dureroit peu, parce que il s'en alloit mourant; que, s'il survenoit autres enfants, ils seroient pourveus en bénéfices »[1]. Par ces offres avantageuses il achetait le maintien et la sécurité de ses états et dignités, « leur promettant, en ce faisant, user de si bon mesnage, qu'avec leur aide il s'acquitteroit aisément de ses plus liquides debtes et supprimeroit

[1] Regnier de La Planche, *loc. supr. cit.*, p. 206.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les autres »[1]. Les Guise ayant accepté le marché, Saint-André se trouva rassuré pour le présent : il s'était sauvé en trafiquant de sa fille, la malheureuse Catherine d'Albon[2].

Le maréchal, fort de ce succès, put de nouveau braver ses ennemis. Il resta membre du conseil royal[3], et Marguerite de Lustrac, sa femme, fut nommée dame d'honneur de Marie Stuart[4]. Un fait suffit à montrer le degré de puissance où, de par les Guise, Saint-André remonta. Comme un jour François II chassait à Vincennes, Claude de Bourdeille, baron de Mastas, se prit de querelle avec Gabriel d'Apchon, neveu du maréchal. D'Apchon

[1] Regnier de La Planche, *loc. supr. cit.*, p. 206.

[2] L'acceptation du marché par les Guise, malgré la différence des rangs, s'explique par ce fait que le duc était chargé d'enfants. D'ailleurs le mariage ne se fit pas. Saint-André ayant été tué en 1562 à la bataille de Dreux, la maréchale fit, dit-on, empoisonner sa fille, dans l'espérance d'épouser le prince de Condé. (G. Clément-Simon, *La maréchale de Saint-André et ses filles*, dans *Rev. des quest. histor.*, t. LIX, p. 103). — Dans un roman historique, publié au XVIIe siècle, le *Prince de Condé* par Boursault, œuvre qui eut un succès considérable, le maréchal de Saint-André, sa femme et sa fille sont noircis ignominieusement. Ce roman décrit les amours de François II et de Catherine d'Albon, que son père, accompagné du duc de Guise et d'autres seigneurs, surprend dans le lit du Roi, croyant saisir l'Amirale en rendez-vous galant. M. Clément-Simon (Art. *supr. cit.*) a montré l'invraisemblance de ce récit qui, au jugement de M. le duc d'Aumale, est « de pure fantaisie » (*Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 267 et s.).

[3] « Ha voluto sua Maestà... che in questo principio sia anco honorato del medisme honore che honoro il Re suo padre il marescial di Sant'Andrea, non escludendo pero dal detto consiglio il marescialle... » (Dép. vénit., 12 juillet 1559, Bibl. Nat., f. ital., ms 1720, fol. 201 v°).

[4] L. Paris, *Négociations sous François II*, p. 745.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

assassina son adversaire. Malgré l'odieux du forfait et la bonne renommée de Mastas, on n'inquiéta pas le neveu de Saint-André [1].

Sur ces entrefaites, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui n'avait pas su prendre à temps le pouvoir, se décida enfin à vaincre son indolence pour venir à la cour. La présence au Conseil du premier prince du sang allait singulièrement gêner les Lorrains. Ils résolurent de l'accabler de tant d'affronts qu'il s'en retournât de lui-même. Aussitôt des mesures furent prises. L'usage voulait que la cour se rendît au-devant des princes du sang qui revenaient d'un long voyage : sous l'inspiration des Guise, François II s'en fut chasser à l'opposé, et lorsque le roi de Navarre, arrivé à Saint-Germain, vint réclamer l'appartement réservé au premier prince du sang, le duc déclara qu'il perdrait la vie plutôt que de le céder [2]. Antoine, mis dans la situation d'avoir « la basse-cour pour logis et le ciel pour poelle », rencontra heureusement Saint-André, qui par pitié ou par politique lui offrit l'hospitalité. Le maréchal, depuis de longues années, était en bons termes avec le roi de Navarre. Désireux de conserver une amitié qui pouvait un jour lui être précieuse, il s'efforça de calmer sa colère. Prenant la défense de la maison de Guise, il repré-

[1] Brantôme, *Œuvres*, t. VI, p. 378.

[2] N. de Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre*, éd. P. Raymond, Paris, 1873, p. 75.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

senta au prince « qu'elle n'avoit pu s'empêcher de retenir l'appartement qu'elle occupoit, parce qu'en l'abandonnant, elle auroit donné sujet à ses ennemis de la mépriser, et se seroit d'elle-même déclarée indigne de la lieutenance générale de l'Estat dont le Roy l'avoit gratifiée ». Il ajouta « que si elle n'avoit point esté au devant du Roy de Navarre, c'estoit parce qu'on ne l'avoit point avertie de son arrivée, ce qui sembloit luy estre deu...; que la chasse du Roi sur une route contraire avoit esté le pur effet de l'inclination de ce prince qu'on n'avoit pas voulu contraindre sans nécessité »[1]. Ces raisons n'étaient même pas spécieuses. Antoine parut s'en contenter et, grâce à la courtoisie de Saint-André, un conflit violent fut évité.

Cependant il fallait procéder aux cérémonies officielles des obsèques de Henri II et du sacre de son successeur. Le 12 août 1559, à la tête du long cortège qui conduisit la dépouille mortelle du feu Roi de Notre-Dame de Paris en l'église Saint-Denis, Saint-André chevauchait « en dueil, chapperon en teste, portant le grand colier de l'ordre »[2]. Un mois après, accompagnant le nouveau Roi avec le duc de Guise, Saint-André faisait le voyage de Reims[3]. Au jour du sacre, le 18 septembre, il

[1] Varillas, *Histoire de François second*, La Haye, 1693, p. 48.

[2] Relation des obsèques de Henri II, Arch. Nat., X1a 1391, à la fin du volume.

[3] Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme (15 sept. 1559). Arch. de Belgique à Bruxelles. Cartul. et mss. vol. 189, fol. 17.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

forma l'escorte d'honneur avec le prince de La Roche-sur-Yon, le duc de Montpensier et Coligny. Au festin, Montmorency, grand maître, n'ayant pu se faire remplacer par son fils malade, pendant qu'il était retenu à la table des pairs laïques, fit à Saint-André l'honneur de le déléguer en sa charge[1].

En effet, pour s'être voué aux Guise afin de sauver sa fortune, le maréchal n'avait pas cessé d'entretenir d'étroites relations avec le vieux connétable. Saint-André demeure le confident de Montmorency et, sous les incartades des Guise, il lui conseille de céder. Le 17 novembre 1559, après que le Connétable humilié eût abdiqué sa charge de grand maître, le maréchal lui fait les offres de services les plus empressées, et, lui annonçant que François de Montmorency a prêté serment comme nouveau maréchal de France, il écrit : « Je n'ay failli de fere et de solliciter tout ce qui m'a samblé vous pouvoir contenter, comme aussy feray-je tant que je vivrey en tout ce qui vous appartiendra »[2]. Ainsi la situation était assurée pour un temps. Grâce à ses efforts de diplomatie de cour, Saint-André se trouvait le seul homme qui pût se vanter d'être l'ami à la fois du duc de Guise, du roi de

[1] Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme (15 sept. 1559). Arch. de Belgique à Bruxelles, Cartul, et mss, vol. 189, fol. 22.

[2] L. Paris, *Négociations sous François II*, p. 759. — Dans une lettre antérieure, datée de Blois le 8 novembre 1559, Saint-André appelle Montmorency son « *père* » (Bibl. Nat., f. fr., ms 3158 fol. 19).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Navarre et du Connétable. Sentant le danger toujours proche, son art tendait à gagner l'amitié des chefs, dans chaque camp.

*
* *

Les difficultés financières du royaume devenaient de jour en jour plus pressantes. « Toute l'étude de maintenant, écrivait l'ambassadeur Chantonay, est de remettre le royaume en avant d'argent dont il est merveillieusement épuisé, et toute la noblesse se retire, et se fait la cour de jour en jour plus petite, et ne passe le Roy par aucune ville, afin que, pour ses entrées, l'on ne se mette en frais »[1]. Les grandes dettes laissées par Henri II étaient la cause de cette pénurie d'argent, qui attirait toutes les colères sur les riches favoris du Roi. On pouvait prévoir que, lorsque la situation financière deviendrait désespérée, l'opinion publique exigerait des exécutions.

A demi rassuré par son marché avec les Guise, soutenu par l'amitié de Montmorency et du roi de Navarre, Saint-André se voyait néanmoins à la merci du moindre incident politique. C'est alors qu'il entreprit de se ranger sous l'égide de l'Espagne, en se faisant, à la cour, comme le soldat de la politique de Philippe II. Les relations étaient

[1] Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme (22 oct. 1559), Arch. de Belgique à Bruxelles. Cart. et mss, vol. 189, fol. 35.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

déjà anciennes entre le maréchal et le roi d'Espagne ou ses représentants. Durant les longs préliminaires du traité de Cateau-Cambrésis, les Espagnols avaient pu connaître et apprécier les talents d'intrigue de Saint-André. On se souvient du jugement qu'écrivait à Philippe II l'ambassadeur Simon Renard : « Quant au mareschal Sainct-Andrez, il ne se socie tant des affaires genéraulx, que s'i peult faire son prouffit particulier, il se laissera mener comme l'on voudra; car il est du tout à se faire riche » [1]. Ce renseignement ne fut pas oublié du Roi catholique, et, lorsqu'il conçut ses grands desseins sur la politique française, Saint-André se présenta comme une force à utiliser.

Mêlé activement à l'exécution du traité de paix, chargé de diverses missions touchant la libération des prisonniers et le choix des otages, le maréchal se créa des relations nombreuses dans les milieux espagnols. Lorsque Philippe II, en juin 1559, envoya à la cour de France le duc d'Albe, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, suivis de nombreux seigneurs, afin d'épouser par procuration Élisabeth de Valois, fille de Henri II, Saint-André reçut à souper, au milieu d'un faste princier, les ambassadeurs étrangers, dans son hôtel de la rue des Filles-Pénitentes [2]. Quelques jours après mourait le roi de France. Dès qu'il eut appris la triste

[1] *Papiers de Granvelle*, t. V, p. 227.

[2] A. de Ruble, *Le traité de Cateau-Cambrésis*, p. 235.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nouvelle, Philippe II dépêcha le duc d'Arcos pour offrir ses souhaits au nouveau souverain. Parmi les lettres, dont était porteur l'ambassadeur extraordinaire, se trouvait une missive pour le maréchal, que Philippe II avait lui-même daigné écrire [1].

A cette époque, la préoccupation commune des cours de France et d'Espagne était le mariage du Roi catholique avec Élisabeth de Valois. Retardée pour des causes intimes, que cachait la reine-mère, la consommation en était impatiemment désirée par Philippe II. Las d'attendre, il envoya en France, au commencement d'octobre 1559, un gentilhomme de sa chambre, Philippe de Acuna, comte de Buendia, afin de presser le départ de la jeune reine [2]. Buendia quitta Valladolid le 11 octobre, porteur d'une lettre de son maître pour Saint-André. « Mon cousin, écrivait le roi d'Espagne, comme le comte de Bondia s'en va par delà pour visiter de ma part madame la Royne et toute la compaignie, je luy ay enchargé que, par la même commodité, il vous visite comme celluy que j'ay en bien bonne recommandation, au surplus qu'il vous déclare la cause de sa venue » [3]. L'envoyé espagnol n'arriva qu'après un mois de voyage, au

[1] Minute (15 juillet 1559), Arch. Nat., K 1492, n° 56.

[2] A. de Ruble, *op. cit.*, p. 246.

[3] Minute, datée du 7 octobre 1559, Arch. Nat., K 1493, n° 1. Dans ses instructions au comte de Buendia (Arch. Nat., K 1493, n° 5), Philippe II lui recommande de visiter le maréchal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

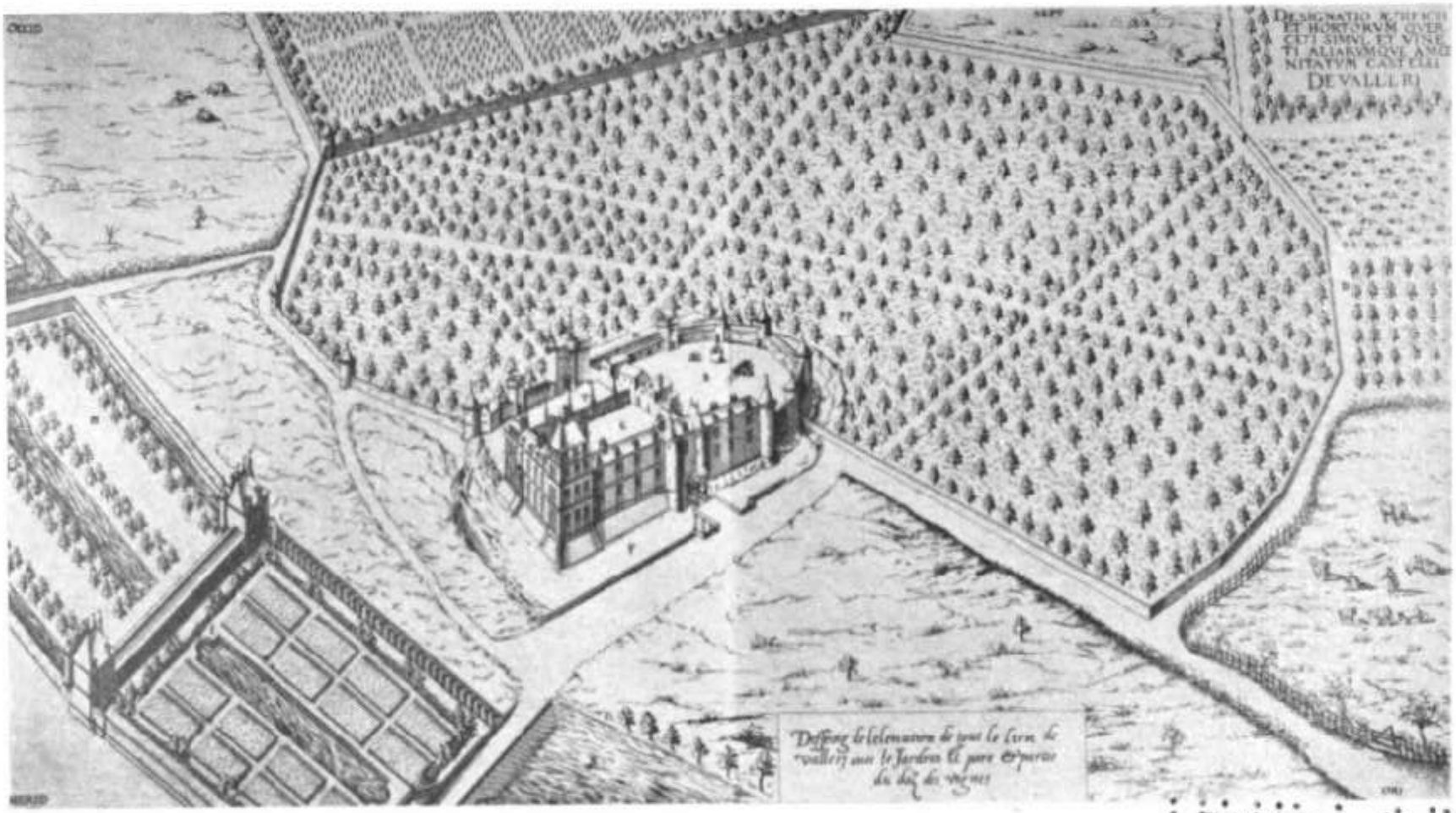

LE CHATEAU DE VALLERY

(Androuet du Cerceau, *Les plus excellens bastimens de France*).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA
UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

commencement de novembre. Le roi François II, qui revenait de chasser à Esclairon, s'était arrêté au château de Vallery, chez le maréchal de Saint-André, et y passait quelques jours durant les fêtes de la Toussaint. Une énorme quantité de vivres y avait été amassée pour nourrir la cour. Mais le Roi, apprenant l'arrivée prochaine de Buendia, se mit en route pour le recevoir à Blois, la plus luxueuse de ses résidences [1]. Suivant les prescriptions de son maître, l'ambassadeur extraordinaire de Philippe II se rendit auprès du maréchal, s'entretint avec lui du sujet de sa mission, et le pria d'intervenir pour qu'on pressât le départ d'Élisabeth, la nouvelle reine d'Espagne [2]. Saint-André s'empressa d'écrire au Roi catholique, lui annonçant qu'on allait faire droit à ses réclamations. « J'ay receu, écrivait-il, la lectre qu'il vous a pleu m'escripre par monsieur le conte de Bondia, et entendu de luy l'ocasion de son voyage et le désir que Vostre Majesté a de veoir en brief la Reyne, à quoy je m'asseure, Sire, que le Roy son frère et la Reyne sa mère satisferont en peu de jours et feront en sorte que Vostre Majesté congnoistra leur volunté du tout conforme à la vostre. » Et il terminait par ces déclarations : « Dieu me face la

[1] Lettres de Chantonay à la duchesse de Parme (5 et 22 octobre 1559), Arch. de Belgique à Bruxelles, Cartul. et mss, vol. 189, fol. 28 et 33.

[2] Arch. de Belgique, *loc. supr. cit.*, fol. 38.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grâce de pouvoir, par services agréables, mériter quelque chose des infinies obligations que j'ay à Vostre Majesté »[1].

Cependant Philippe II nourrissait des projets plus dangereux. Dans cette sorte d'alliance catholique, qu'avaient contractée d'une façon plus ou moins précise les rois de France et d'Espagne, pour la destruction de l'hérésie, le zèle n'était pas égal des deux parts. Le roi de France, par faiblesse plutôt que par tolérance, souffrait des choses que n'eût pas supportées la rigidité cruelle de Philippe II. De là des nuages et des divergences de vues qui firent que l'alliance des deux rois n'eut jamais rien de cordial ni de franc. L'ambassadeur espagnol à la cour de France avait mission de rappeler sans cesse le Roi Très Chrétien à l'observation du devoir catholique, et ses reproches se déroulaient sans fin, lorsqu'une mesure accordait aux Réformés un peu de liberté.

Au mois d'août 1559, arriva le nouveau représentant de Philippe II auprès du roi de France, Perrenot de Chantonay, frère de Granvelle. Doué de l'esprit d'observation le plus pénétrant, mais extrêmement soupçonneux, ce personnage remarquable semble s'être gardé de toute amitié qui pût le trahir. Mal disposé envers la famille royale et la cour de France, il a noté dans sa correspondance,

[1] Lettre de Saint-André à Philippe II (1er nov. 1559), Arch. Nat., K 1492, n° 79.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec une implacable malveillance, les plus mauvais bruits et les plus ignobles dénonciations. Homme d'intrigues émérite et fort intelligent, il devait jouer un grand rôle dans la politique française, et s'instituer comme le gardien attitré du catholicisme dans le royaume. Ses observations devinrent même si insupportables que François II demanda son rappel ; Philippe II refusa.

Avec ce personnage, Saint-André allait entretenir des relations suivies. Ils s'étaient connus en Flandre au cours des négociations de la paix : dès l'arrivée de l'ambassadeur à la cour, le maréchal vint le saluer, « pour m'offrir, écrivait Chantonay, si je le voudrois emploier à quelque chose »[1]. Saint-André tout de suite se déclara « lui en son particulier comme le plus obligé de ceux qu'avoient reçu bien du Roy catholique ». Il promit de donner à Chantonay tout le contentement possible pour ce qui le concernait ou même pour ce qui concernait la cour, et il poussa la politesse jusqu'à s'occuper de son logis et des détails de son état[2]. Grâce à ces prévenances Saint-André devint l'homme de France que Chantonay daigna recevoir avec le moins de froideur.

La reine-mère Catherine allait utiliser ces bonnes relations, en faisant du maréchal son porte-paroles

[1] Arch. de Belgique à Bruxelles, Cartul. et mss., vol. 189, fol. 78.

[2] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

auprès de l'ambassadeur espagnol. Le 1er janvier 1560, étant allé en cour pour féliciter le duc de Guise de la naissance d'un fils, Chantonay rencontra Saint-André. Après beaucoup de politesses, celui-ci découvrit au représentant de Philippe II qu'il était chargé par Catherine de s'entretenir avec lui de questions importantes touchant les intérêts des deux royaumes de France et d'Espagne. Une entrevue fut fixée au lendemain et, le 2 janvier, une longue conversation s'échangea. Pour gagner aussitôt les bonnes grâces de son partenaire, le maréchal, exagérant sans doute un peu les paroles de Catherine, déclara « que la reine-mère aimoit le Roy [d'Espagne] autant que s'il étoit son propre fils, et que, afin que Sa Majesté vît le fondement que l'on mettoit sur son amitié du côté de deçà, l'on avoit délibéré lui envoier en Espagne une dépêche par laquelle il verroit le précis véritable de toutes les choses passées en ce royaume, et traitées dès la mort du Roy Henry, dont on vouloit donner audict seigneur Roy compte bien particulier, afin qu'il vît la manière comme l'on y procède »[1].

Puis le maréchal s'efforça d'amener le cours de la conversation sur les affaires d'Écosse alors brû-

[1] Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme (1er janvier 1560). Arch. de Belgique à Bruxelles, Cartul. et mss, fol. 78. — Cf. une lettre de Chantonay à Philippe II (2 janvier), en espagnol, qui contient les mêmes renseignements (Arch. Nat., K 1493, n° 30) (Pièce justificative, n° XXII).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lantes, mais le rusé ambassadeur esquiva la question et se prit à parler des progrès de la Réforme en France. Il laissa entendre que, si l'on n'y mettait ordre, le royaume courrait les plus grands dangers. Saint-André, heureux de montrer son zèle, répartit vivement que la répression allait devenir plus violente, et « que, dans peu de jours, l'on publierait certaines déffenses et manières pour procéder plus succinctement, *pour ce que les termes de justice étoient trop longs*, quand on prenoit le fondement sur l'hérésie. » A cette cruelle déclaration, Chantonay ne put contenir sa joie : « Je lui répondis, écrit-il, que toute sorte d'abréviations de rigueur, en ce fait de religion, étoit grandement à louer en la nécessité présente, et qu'il y falloit montrer visage sans acception de personne, car c'étoit ce qui faisoit sonner le chatoi et trembler tous les sujets »[1]. Puis Chantonay continua ses remontrances et fit à son interlocuteur un tableau effrayant des progrès rapides de la doctrine évangélique à Paris, en Normandie, Bretagne, Guyenne, Lyonnais, Languedoc, Auvergne et Provence. Il se plaignit que la fleur des gens du Roi « étoit la plus gastée ».

Saint-André voulut le rassurer, et protesta que, pour ce qui concernait le Lyonnais, dont il était gouverneur, « il n'y avoit pas beaucoup à craindre,

[1] *Loc. supr. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

si ce n'étoit à Lion même pour raison des étrangers, mais que la noblesse ne laisseroit jamais de suivre ce qu'il plairoit au Roy Très Chrétien »[1].

On pouvait prévoir déjà depuis longtemps la recrudescence de persécution contre les hérétiques, que Saint-André annonçait à l'ambassadeur espagnol. Le 23 décembre 1559, Anne Dubourg était monté sur le bûcher. De toutes ses forces, le maréchal soutenait et animait une politique qui, en frappant ses ennemis, occupait l'activité du gouvernement et détournait l'attention publique de la détresse financière qu'avaient créée les libéralités du roi Henri II. Au baptême du fils de M. de Guise, dont le Roi fut parrain, Saint-André, fidèle serviteur de la maison de Lorraine, porta l'enfant[2].

Cependant tous les éléments d'une guerre civile étaient prêts dans le royaume. Les Réformés, dont les masses populaires avaient d'abord fourni le plus grand nombre, s'étaient accrus d'une noblesse partie sincère, partie intéressée. Sous les coups de la persécution et à l'instigation de ces nouvelles recrues, ils commençaient à se « fascher de la patience chrétienne et évangélique ». Dès le 12 octobre 1559, Chantonay écrivait à Marguerite de Parme : « La religion en ce royaume est en un si étrange tourment, que si Dieu n'y met la main, je

[1] *Loc. supr. cit.*

[2] Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme (17 janvier 1560), Arch. de Belgique, Cartul. et mss, vol. 189, fol. 98.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne vois comme sera possible d'obvier aux troubles dont je crains fort que devant peu on entende étranges nouvelles »[1].

*
* *

Une suite de conspirations allait précéder la longue période des guerres religieuses. Pressentant le danger, les Guise tentèrent de compromettre Montmorency dans leur cause. Le Connétable s'était retiré à Chantilly, loin de la politique.

C'est là que, le 26 février 1560, il reçut une lettre de Saint-André, le suppliant de revenir à la cour[2]. Le maréchal commençait à jouer ce rôle de conciliateur, dont le coup de maître devait être plus tard la formation du Triumvirat catholique. Faisant allusion aux dispositions favorables que montrait alors le roi de Navarre, il écrivait à Montmorency : « Or, monsieur, puysque nous somes en sy beau chemyn, je vous supplie de vous envenir le plustost que vous pourrez »[3].

Le gouvernement des Lorrains était fortement menacé, et, dans toutes les grandes villes, éclataient des troubles significatifs.

[1] Lettre citée par H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, introduction, p. LIX.

[2] L. Paris, *Négociations sous François II*, p. 286. — C'est dans cette lettre que Saint-André a écrit cette phrase, que presque tous les historiens ont relevée : « Au temps où nous sommes, le moins escripre est le meilleur. »

[3] *Ibidem*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avertis d'un complot, les Guise emmenèrent hâtivement le Roi de Blois à Amboise, d'où la défense et la répression pouvaient être plus facilement dirigées.

Bientôt on allait mettre à l'épreuve le zèle de Saint-André. En effet, le 15 mars 1560, la cour apprit que de graves événements se passaient à Tours.

Le comte de Sancerre, qui y représentait le Roi, avait été informé, le 14 au soir, de l'arrivée d'étrangers suspects dans le faubourg de La Riche. Il s'y rendit avec quelques forces et trouva une bande armée, qui avait à sa tête le baron de Castelnau-Chalosse, le capitaine Mazères et le baron de Raunay. Sur le geste qu'il fit de vouloir les arrêter, les conjurés se dégagèrent violemment, en tirant des coups de pistolet en l'air. Sancerre s'enfuit dans la ville et appela : « Alarme! alarme! force pour le Roi! » Mais personne ne vint, et les habitants se retirèrent chez eux sans s'émouvoir. Aussitôt il dépêcha un messager au Roi, qui devait l'informer de l'arrivée des suspects et de l'inertie des Tourangeaux. Castelnau et ses compagnons, sans être inquiétés, allèrent s'enfermer, durant la nuit du 14 au 15 mars, au château de Noisay, en amont sur la rive droite de la Loire.

Dès que la nouvelle de ces événements parvint à la cour, Saint-André reçut mission de se rendre à Tours, pour barrer le passage de Loire à Castel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nau, et pour informer sur le refus des habitants de secourir le représentant du Roi. Il emmena, outre un grand nombre de gentilshommes de la cour, trois cents cavaliers, et reçut ordre de prendre cinq compagnies d'hommes d'armes des garnisons voisines.

Lorsque le maréchal arriva à Tours, il était trop tard pour empêcher Castelnau de passer la Loire ; quant à l'enquête sur le refus des habitants, il parut que Sancerre avait eu plus de peur que de mal, et la population s'empressa d'assurer Saint-André de sa fidélité au Roi. Après avoir ordonné aux juges, maire et échevins de la ville d'obéir à Sancerre, le maréchal reprit la route d'Amboise [1].

On connaît la sanglante victoire des Guise au tumulte d'Amboise. Saint-André se distingua à la poursuite des conjurés embusqués dans les bois voisins du château [2]. Durant les sinistres exécutions qui suivirent la défaite des Réformés, il assista ses protecteurs avec diligence. De tous les capitaines huguenots, un seul, le baron d'Aubeterre, fut épargné sur les instances du maréchal, dont il était le parent [3]. Victorieux, la reine-mère et les Guise pré-

[1] Dépêche de l'ambassadeur vénitien (16 mars 1560), Bibl. Nat., f. ital., ms 1721, fol. 11-13 ; Ch. Paillard, *Additions critiques à l'Histoire de la conjuration d'Amboise*, d'après les lettres de Chantonay (*Revue historique*, t. XIV, p. 105) ; Régnier de La Planche, *Histoire de l'Estat de France sous François II*, p. 251.

[2] Davila, *Histoire des guerres civiles de France*, trad. fr., Amsterdam, 1757, t. I, p. 53.

[3] Ch. Paillard, *loc. supr. cit.*, p. 344. — Ce serait, au dire de Brantôme, ce baron d'Aubeterre, qui suscita plus tard Poltrot de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tendirent se targuer de leur triomphe auprès du représentant de Philippe II. Le 28 mars, l'ambassadeur Chantonay fut mandé à la cour. En présence du Roi, des Lorrains et de Saint-André, Catherine prit la parole et, s'adressant à Chantonay, lui déclara que, par retour de bonne volonté envers le roi d'Espagne, dont l'amitié était chaque jour mieux appréciée, elle voulait l'avertir de certaines menées secrètes tramées contre lui. Une heure avant d'être exécuté, Mazères avait demandé la Reine pour lui faire des révélations. Avec le cardinal de Lorraine et le maréchal de Saint-André, elle s'était rendue à la prison, où le capitaine lui avait découvert les détails d'une conjuration entre les grands d'Espagne. Chantonay remercia la Reine avec hauteur et répondit, non sans ironie, que les grands et le peuple d'Espagne étaient obéissants et fidèles[1].

Après la sanglante équipée d'Amboise, les Guise voulurent que la responsabilité en retombât sur le prince de Condé. Toutefois ils n'osèrent pas porter leur accusation en face. On se rappelle la scène célèbre où, Condé ayant offert la bataille à quiconque l'accuserait, le duc de Guise, dans un geste bizarre, proposa de lui servir de second. Quelques

Meré, l'assassin du duc de Guise (Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 251).

[1] Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme (28 mars 1560). Arch. de Belgique à Bruxelles, Cartul. et mss, vol. 189, fol. 154.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jours après, Condé quittait la cour en manifestant hautement son dépit. Ses desseins à venir inquiétaient fort les Lorrains. Comme son frère, le roi de Navarre, ne montrait aucune hostilité, pour le soustraire à l'influence du Prince, ils l'invitèrent à venir à la cour.

Antoine refusa poliment l'invitation. Anxieux, les chefs du gouvernement prirent alors le parti de faire « filer » Condé par une sorte de policier habile et astucieux. Pour remplir ce rôle, leur choix tomba sur Saint-André. Outre ses qualités propres de ruse et d'intrigue, le maréchal nourrissait, à l'égard de Condé, une haine amère et secrète. Compagnons de guerre, pendant les campagnes du règne de Henri II, leur amitié s'était changée en inimitié sourde depuis que Marguerite de Lustrac, femme de Saint-André, avait paru trop sensible au charme de Condé[1]. Serviteur intéressé des Guise, ennemi intime de Condé, quoique en bonnes relations avec le roi de Navarre, le maréchal s'offrait comme particulièrement apte à remplir le rôle d'espion malveillant contre les Bourbon.

Sous prétexte de visiter ses terres de Fronsac et de Coutras et de mettre ordre aux affaires de sa femme, Saint-André quitta la cour vers le milieu de juin 1560 et se mit en route vers la Gascogne. Lors-

[1] *Mémoires de Castelnau avec additions par le Laboureur*, t. I, p. 514; A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 309.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il arriva à Bordeaux, le roi de Navarre et le prince de Condé s'y trouvaient encore. Ils délogèrent aussitôt sans le voir, prétextant un faux état de grossesse de Jeanne d'Albret[1]. Le maréchal ne se tint pas pour dépisté et se mit à leur poursuite à grandes journées, accompagné, outre ses gens, d'une escorte de cent-vingt arquebusiers à cheval. Il les atteignit au Mas-d'Agenais dans le duché d'Albret.

Tout de suite, avec une parfaite bonne grâce, il assura les princes de sa profonde amitié et fit entendre au roi de Navarre « qu'estant venu ses terres visiter au-delà, il n'avoit voulu approcher si près sans luy aller faire la révérence et au prince son frère »[2]. Il leur remontra la bonne volonté du Roi et de la reine-mère envers eux et les bons sentiments que le cardinal et le duc de Guise protestaient publiquement leur avoir voués, « par quoy, disait-il, ils ne devoient faire nulle difficulté de s'acheminer en cour, où ils estoient grandement desirez du Roy »[3]. Les deux Bourbon firent au maréchal le plus mauvais accueil. Ils lui reprochèrent durement d'avoir piétiné l'amitié qu'il leur portait, par servilisme pour les Guise, et ils lui déclarèrent le mépris que leur inspirait ce rôle d'espion qu'il s'était abaissé à jouer. Les paroles du prince de Condé furent sur-

[1] Sommaire des lettres de Chantonay (31 août-8 sept. 1560), Arch. Nat., K 1493, n° 77.

[2] Regnier de La Planche, *Histoire de l'Estat de France sous François II*, pp. 343 et 344.

[3] N. de Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre*, p. 81.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tout hautaines et blessantes. Très dépité, Saint-André s'en revint à la hâte. En définitive sa mission, qui avait fait quelque bruit jusqu'à l'étranger, échouait piteusement[1].

Les difficultés intérieures du royaume s'aggravaient. La publication de l'édit de Romorantin, suivant de près l'avènement du chancelier de L'Hospital, n'avait pu calmer les inimitiés religieuses. Aux prêches les Réformés se réunissaient en armes, malgré les ordonnances. Déjà les provinces étaient sillonnées de bandes guerrières, en Provence, en Dauphiné, en Guyenne. Pour aviser au plus pressé, on décida la réunion à Fontainebleau d'une assemblée de grands personnages. Elle se tint le 25 août 1560, et Saint-André y assista avec tous les membres du conseil privé[2]. Le Roi invita les personnes présentes à donner leur avis librement, mais sans violence, sur les moyens de soulager ses sujets et de porter remède aux troubles de l'État. De nombreux orateurs prirent successivement la parole; puis il fut décidé à la pluralité des voix que le Roi fixerait la tenue des États généraux à Meaux. Après quoi on arrêta de distribuer les compagnies d'ordon-

[1] Dép. vénit. (8 août 1560), Bibl. Nat., f. ital., ms 1721, fol. 152; lettre de Chantonay à la duchesse de Parme (5 août 1560), Arch. de Belgique à Bruxelles, Cartul. et mss, vol. 189, fol. 92; Régnier de La Planche, *Histoire de l'Estat de France*, p. 344; A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 310.

[2] Regnier de La Planche, *Histoire de l'Estat de France*, p. 351; P. de La Place, *Commentaires de l'estat de la religion et république*, coll. Buchon, p. 53.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nances entre les différents gouvernements, de sorte que celles qui paraissaient suspectes fussent encadrées par des troupes sûres. La compagnie du maréchal de Saint-André, dans le gouvernement de Lyonnais et Bourbonnais, reçut pour résidence la ville de Moulins avec en sous-ordre les compagnies de Damville, Bourdillon, La Fayette, Villars et Monluc [1].

*
* *

Bientôt Saint-André allait être touché par les événements d'une façon plus directe et plus personnelle. Au mois de septembre 1560, la cour fut informée par Antoine d'Albon, lieutenant du maréchal au gouvernement de Lyonnais, qu'on avait tenté de surprendre la ville de Lyon [2]. Que s'était-il passé?

Depuis longtemps un fort parti protestant se recrutait parmi les bourgeois de la ville. En janvier 1560, Saint-André, dans une conversation avec Chantonay, croyait pouvoir l'assurer de la fidélité des Lyonnais au catholicisme : il se trompait. En effet, par les lettres et les députations que les échevins adressaient à la cour, ils s'efforçaient de rassurer le Roi : la ville était, disait-on, paisible, dévouée à la cause royale et catholique, à l'abri de toute sédition. On démentait soigneusement les

[1] Regnier de La Planche, *op. supr. cit.*, p. 364.
[2] Regnier de La Planche, *op. supr. cit.*, p. 365 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rapports malveillants. Mais ces illusions ne devaient pas durer longtemps. Dès la fin de mars, le lieutenant de Saint-André à Lyon lui fit savoir que l'agitation religieuse gagnait même le consulat et les chefs des nations étrangères. Préconisant la terreur comme moyen de répression, il réclamait qu'on lui envoyât des forces nouvelles [1]. Vers le mois de juillet, Saint-André s'adressant un jour à Jean Camus, député de la ville en cour, lui déclara « qu'il seroit marri d'avoir à annoncer au Roi qu'il y a dans Lyon plus de neuf cents maisons suspectes et plus de deux mille personnes fugitives » [2].

Le lieutenant-gouverneur, Antoine d'Albon, homme d'Église, cousin du maréchal, avait fait que rien ne balançât dans la ville l'influence du clergé. Néanmoins, après le tumulte d'Amboise, les chefs protestants, confiants dans le nombre de leurs adeptes lyonnais, projetèrent de s'emparer de cette place et d'en faire le point d'appui de l'agitation réformée du sud-est. D'actives menées furent conduites à cette fin. Mis en éveil, Antoine d'Albon, brûlant de mériter la faveur des Guise, se disposa

[1] « Il governator di Lione fa intender al maresciale di Sant'-Andrea, che ne ha il governo principale, il mal stato di quella città, et con grandissima instantia non assicurandosi della provinsiani fatte da lui, et dalli consoli et capi di mercanti delle nationi forestiere, damanda esser li datto maggior rimedio et ajuto per la paura che havuo, che sollevandosi il populo, non restino depredati et fanhegiati... » Dép. vénit. (28 mars 1560), Bibl. Nat., f. ital., ms 1721, fol. 35 v°.

[2] P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 135.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à prendre des mesures énergiques de défense, et, soupçonnant la garde bourgeoise de connivence avec les Réformés, il retint à Lyon de nombreux gentilshommes de la compagnie de Saint-André, son parent. Obligé sur un ordre du Roi de les renvoyer, il déploya d'autre part une activité considérable. Un détachement d'hommes d'armes fut posté en Forez sous les ordres de François d'Agoult, comte de Sault. Puis Antoine d'Albon convoqua la noblesse de Bourbonnais à Moulins, pour s'assurer de cette province. En attendant la réunion de cette assemblée, il prit à Lyon même des mesures radicales, dissipant les prêches et poursuivant les Réformés avec la dernière rigueur, de quoi il reçut les félicitations du Roi et de la Reine-mère[1]. Confiant dans la terreur inspirée par le supplice de quelques huguenots, il se disposait à prendre la route de Moulins. Mais sur ces entrefaites il reçut un avis du maréchal de Saint-André, son supérieur, qui lui ordonnait de contremander l'assemblée de la noblesse de Bourbonnais et de rester à Lyon gravement menacé[2].

En effet, Ferrières-Maligny, après s'être enfui d'Amboise où on l'avait vu à la tête des conjurés, s'était réfugié en Provence, pour y lever des troupes. Il se ménagea des intelligences dans Lyon et réussit à y entrer. Puis, profitant de la foire du mois

[1] Lettres de cachet. Arch. du château d'Avauges (Rhône).

[2] Cl. Le Laboureur. *Les mazures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 11.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'août, il introduisit dans la ville de nombreux partisans « deguizez en marchands, à qui une balotte partie de blanc et de noir servait de symbole pour avoir seur accez chez ceux de leur party » [1]. Mais des mercenaires, employés par les conjurés, trahirent le secret et avertirent Antoine d'Albon. Celui-ci fit cerner le lieu de réunion des Réformés par trois cents arquebusiers mandés en toute hâte. Trente personnes s'y trouvaient, qui firent feu et soutinrent l'attaque. A ce moment Maligny survint et, repoussant les arquebusiers, il réussit à s'emparer d'une partie de la ville, comprise entre le Rhône et la Saône, et même du pont de Saône. Puis, sans espoir de renfort, il se retira en bon ordre, facilité, dit-on, par d'Albon lui-même, qui craignait l'arrivée aux protestants d'un secours décisif [2]. Aussitôt que la nouvelle de cette audacieuse entreprise parvint à la cour, des mesures extrêmes furent décidées. Gouverneur et lieutenant-général du Roi en Lyonnais, Saint-André avait dans les attributions de sa charge la défense de Lyon contre tout ennemi. Il put se réjouir intérieurement d'une occasion, qui s'offrait à lui, de mon-

[1] *Ibidem*, p. 12. — On conserve à la bibliothèque de Lyon un manuscrit (Cat. Delandine, n° 89) des plus intéressants pour l'histoire des guerres de religion. C'est un poème latin : *De tristibus Franciæ* (depuis la conjuration d'Amboise jusqu'à la prise d'Issoire en 1577). Il renferme 39 dessins à la plume et au lavis.

[2] Regnier de La Planche, *Histoire de l'Estat de France*, p. 368 ; P. de La Place, *Commentaires*, p. 69 ; Cl. Le Laboureur, *Les mazures de l'Ile-Barbe*, pp. 12-13.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trer son zèle, tout en profitant des confiscations à venir. Le prétexte aussi était bon d'exercer sa rancune contre Condé, que l'on accusa aussitôt plus ou moins ouvertement d'être l'instigateur du coup de force.

Le maréchal fit donc annoncer sa venue aux autorités lyonnaises : accompagné de bandes armées, des compagnies de Damville, Bourdillon et La Fayette, qu'il entendait être logées aux frais des habitants, il devait procéder à une enquête [1]. Des Guise il avait reçu mission de compromettre à tout prix Condé et son frère, le roi de Navarre. On envoya d'avance des lettres aux juges de Lyon pour leur recommander de tenir prêtes, à l'arrivée de Saint-André, les preuves contre les Princes [2]. Le gouverneur arriva le 20 septembre 1560, accompagné du cardinal de Tournon : plus qu'en enquêteur, c'est en dictateur qu'il fit son entrée dans la grande cité marchande et lettrée. Un dîner lui fut offert à l'hôtel de ville, auquel assistèrent les échevins et tous les officiers royaux et consulaires [3]. Pendant un mois le maréchal dirigea son enquête, et une véritable terreur régna dans la ville. Les Lyonnais cherchèrent à faire retomber tout le tort sur les étrangers ; mais ce fut aux riches bourgeois que

[1] Dép. vénit. (4 oct. 1560). Bibl. Nat., f. ital., ms 1723, fol. 117 v° ; Regnier de La Planche, *op. cit.*, p. 369 ; Rubys, *Histoyre de Lyon*, pp. 387-388 ; P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 145.

[2] Regnier de La Planche, *loc. supr. cit.*

[3] Arch. municip. de Lyon. CC 1084.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'en prit le gouverneur, et des concussions innombrables furent commises. On tenta d'adoucir Saint-André en lui offrant des « queues » de vin vieux[1] ; mais rien ne put arrêter son avidité ni son zèle à remplir la mission reçue des Guise. Il trouva des auxiliaires diligents dans les juges lyonnais, parmi lesquels il convient de citer le juge Néry de Torvéon : ils n'épargnèrent pas leur peine à le seconder, à lui fournir des preuves et même des faux témoins[2]. De tout ce travail odieux rien ne sortit qui pût compromettre les Bourbon d'une façon précise. Les chefs de l'entreprise, Maligny, La Rivière, Malleval, avaient disparu. Des malheureux obscurs, plus ou moins coupables, furent torturés affreusement et, dans les tourments, consentirent à déposer vaguement contre Condé et le roi de Navarre. Un certain La Borde, ancien page de Condé, subit l'*estrapade*, « telle que jamais homme ne reçut la pareille sans mourir », puis on lui mit les escarpins de feu, supplice affreux que l'on renouvela jusqu'à ce qu'il eût fait une vague déposition contre son ancien maître[3].

Il fallait prendre des mesures pour empêcher toute nouvelle surprise. Durant son séjour, Saint-André visita soigneusement les murailles de Lyon, et y fit

[1] Arch. municip. de Lyon. CC 1087.

[2] Regnier de La Planche, *Histoire de l'Estat de France*, p. 371 et suiv., Rubys, *Histoyre de Lyon*, p. 388.

[3] Regnier de La Planche, *loc. supr. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

opérer des réparations urgentes. La Saône, qui séparait le quartier archiépiscopal du reste de la ville, était franchie par un pont non fortifié, dont Maligny avait pu s'emparer. Effrayé, le clergé suggéra à Saint-André l'idée d'une nouvelle construction, qui fut vivement repoussée par les bourgeois de Lyon. Néanmoins le maréchal donna des ordres pour qu'on édifiât une tour au milieu du pont de Saône, avec deux portes s'ouvrant sur chaque rive et destinées à être fermées à clef pendant la nuit[1]. L'opinion unanime des Lyonnais se révolta contre un pareil projet. Les plus pressantes remontrances furent adressées au gouverneur. Ce *portereau* eût partagé la ville en deux grands villages, dont l'un, le quartier du Rhône, eût été gravement lésé, comme noté d'infamie et traité en ennemi. Les officiers de l'archevêque eux-mêmes durent reconnaître que, à titre de particuliers, ils blâmaient le projet. Saint-André n'agréa aucune protestation et passa outre[2]. Cependant il quitta Lyon avant que l'exécution fût commencée. Alors le consulat députa en cour pour faire abolir les ordres donnés : le maréchal répondit, le 14 novembre 1560, par une lettre catégorique, déclarant qu'il entendait être obéi immédiatement[3]. Mais rien ne put vaincre l'opposition des

[1] Rubys, *Histoyre de Lyon*, p. 388 ; P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 145.

[2] *Loc. supr. cit.*

[3] Arch. municip. de Lyon, AA 46, fol. 177.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bourgeois. Au commencement de l'année 1561, les rapports s'aigrirent tout à fait entre la ville et son gouverneur. Les Lyonnais multipliaient les démarches auprès de tous les personnages puissants : Saint-André, qui entendait être seul maître dans son gouvernement, en fut vivement irrité. Enfin, grâce à l'habileté du député de Lyon en cour, le célèbre bibliophile Jean Grôlier, après de longues conférences, le gouverneur consentit à contremander ses ordres relatifs à l'édification du portereau, sous la condition que les consuls et échevins rédigeraient une promesse de conserver la ville en l'obéissance du Roi, promesse signée de leur « nom et surnom »[1]. En conséquence, le 12 mars 1561, Jean Grôlier, en présence du maréchal de Saint-André, lut à genoux aux pieds du

[1] « J'ay de rechef parlé aud. seigneur [Saint-André] de la porte sur le pont, lequel m'a dit que, quant il verra ung acte de promesse, contenant le nom et surnom de messieurs les eschevins promettans conserver la ville soubs l'obéissance du Roy, qu'il fera ce que voulez. Et y a deux jours que je vous ay escript par la poste que, en qualité d'eschevins, ne debviés faire difficulté de faire telle promesse, car desja y estiez assez obligez par l'obligation naturelle et divine que debvons à nostre prince, tellement que telle promesse ne mord ne rue et ne sert que d'ung tesmoignage de bonne volunté que vous portés au prince, et pour contenter le dict seigneur, qui veult avoir l'honneur de la contradiction qu'il nous a faict à Orléans : quoyque soit, suffit que puissiez obtenir ce que demandés et conserver l'amitié du dict seigneur, qui est fort bien voulu de la Royne mère, et que j'ay appaisé par tel expédient. J'ay cogneu qu'il a esté fort content de ce que je me suys addressé à luy seul, sans persister aux poursuites que j'avoys commencé au dict Orléans. Sa bonne grâce peut proffiter à la ville... » (Lettre de Jean Grôlier au consulat de Lyon, février 1561, dans Le Roux de Lincy, *Recherches sur Jean Grôlier*, p. 428).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Roi la déclaration suivante : « Sire, les eschevins « de vostre ville de Lyon ont eu de toute ancien- « neté des rois de France vos prédécesseurs la « garde des clefs de ladicte ville, et pour raison « cette garde, en chascune mutation de règne, en « ont fait foy et hommaige. Et pour vostre nou- « veau advènement à la courone, les dicts esche- « vins vous font, Sire, semblable hommaige, vous « promettans fidélité comme à leur souverain Roy « et prince, et de conserver la ville en toute obéis- « sance soubs vostre Majesté. » Le Roi répondit : « J'ay sceu que par le passé avez esté fidèles et « obéissans à mes prédécesseurs : en continuant « me trouverés bon prince »[1].

Telles furent les suites locales du passage de Saint-André à Lyon. Mais l'enquête qu'il était venu y diriger allait avoir des conséquences plus générales.

Le maréchal en effet était rentré à la cour, sur l'invitation pressante des Lorrains. Les États généraux ayant été convoqués à Orléans pour le 10 décembre 1560, le Roi devait s'y rendre, entouré de toutes les forces possibles, et l'on avait mandé à Saint-André de ramener ses troupes. Du reste les Guise avaient hâte de revoir le maréchal : au moment où les États allaient s'ouvrir, il leur fallait des preuves à tout prix de la culpabilité des Bour-

[1] Lettre de Jean Grôlier au consulat de Lyon (13 mars 1561), *loc. supr. cit.*, p. 429.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bon. L'enquête menée par Saint-André laissait voir une connexité entre la conjuration d'Amboise et l'entreprise de Maligny. Un grand complot semblait ainsi mis au jour, et le procureur général du Parlement de Paris dépêcha à toutes les cours de justice un formulaire d'interrogatoire rédigé dans ce sens[1]. A son retour de Lyon, le maréchal traînait dans sa suite une troupe nombreuse de prisonniers dont les révélations étaient destinées à confondre les Princes[2]. Il laissait dans la ville Antoine d'Albon avec mission de continuer l'enquête et de tout préparer afin que le gouverneur, dont le retour devait être prochain, pût achever l'exécution des mesures de représailles et de sûreté. Quant aux malheureux prisonniers, traînés à la cour, ils furent réunis à quelques autres, arrêtés ailleurs, en vue du procès que méditaient les Guise contre Condé[3].

Saint-André avait rempli avec diligence à Lyon une mission qui favorisait son avidité en flattant les rancunes de ses protecteurs politiques.

Sur ces entrefaites, au mois d'octobre, le Roi partit de Paris pour se rendre aux États d'Orléans. François II se mit en route, entouré d'une véritable armée où se pressaient tous les gentilshommes de

[1] Copie authentique. Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 322, fol. 141.

[2] Regnier de La Planche, *Histoire de l'Estat de France sous François II*, p. 382.

[3] Regnier de La Planche, *op. cit.*, p. 382.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la cour. Seuls les Montmorency s'étaient retirés à Chantilly, hautains et prudents.

Les princes de Bourbon, méfiants à juste titre, avaient d'abord refusé de venir aux États. Ils échappaient ainsi au piège que les Guise leur tendaient. Mais bientôt le Roi leur dépêcha Saint-André, pour les sommer de se rendre à Orléans. Le maréchal leur déclara que les États n'avaient été convoqués que pour satisfaire à leurs plaintes et à leurs demandes; qu'on y devait délibérer sur les moyens de réformer le gouvernement et d'apaiser les querelles religieuses, matières dont on ne pouvait décider qu'en présence des princes du sang. Leur refus serait considéré comme une injure au Roi, qui se verrait obligé de les traiter en rebelles [1].

Le roi de Navarre et Condé, d'abord récalcitrants, se laissèrent entraîner à la fin par le cardinal de Bourbon, leur frère. Ils entrèrent à Orléans peu de temps après le Roi, et y subirent dès leur arrivée les plus durs affronts. Les Guise tenaient leurs adversaires : en effet, à peine les Bourbon furent-ils arrivés en présence de François II, que celui-ci, dans un accès de colère, reprocha à Condé d'être l'instigateur de tous les complots et le fit arrêter. Excité par les Lorrains, convaincu par les preuves apportées de Lyon, le Roi frappait un coup

[1] Davila, *Histoire des guerres civiles en France*, t. I, p. 76.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

violent. Et cependant aucun des témoins accusateurs ne fut confronté avec l'accusé [1].

Condé emprisonné, restait le roi de Navarre, dangereux non par lui-même, mais par sa qualité de premier prince du sang. Lassés des attaques sans cesse dirigées contre eux, les Guise, dit-on, résolurent de faire disparaître Antoine de Bourbon [2]. Un seul homme leur sembla mériter d'être mis complètement au courant de leurs projets meurtriers : ce fut encore Saint-André, qu'ils destinaient ainsi aux plus odieuses besognes, dignes de son expérience et de son zèle [3]. On tenta d'abord d'empoisonner le roi de Navarre. Puis on voulut le faire surprendre et assassiner. Tous ces procédés ayant échoué, les Guise machinèrent une entreprise plus habile : ils résolurent de faire frapper Antoine par le Roi lui-même. François II, feignant une maladie, devait faire appeler dans sa chambre le roi de Navarre, en présence du cardinal de Lorraine et du maréchal de Saint-André. Le jeune souverain lui chercherait alors une querelle d'allemand et le menacerait de sa dague : au premier mouvement que le prince ferait pour se défendre, il serait tué par les Guise et Saint-André. Après quoi on publierait qu'il avait voulu attenter à la vie du Roi. François II ne consentit pas, dit-on, à

[1] Regnier de La Planche, *op. cit.*, p. 402.
[2] Regnier de La Planche, *op. cit.*, p. 402-405.
[3] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jouer le rôle sinistre que lui avaient assigné ses conseillers[1]. Sur ces entrefaites, une commission extraordinaire ayant été chargée de juger le prince de Condé, le 26 novembre 1560, elle prononça la peine de mort.

Mais, au milieu de ces sombres projets, c'était le jeune roi de France que la mort allait saisir. Le 27 novembre, il tomba très gravement malade. Sa chambre fut dès lors soigneusement gardée. Seul, avec les Lorrains, Saint-André put y pénétrer. Quand il n'y eut plus d'espoir, les Guise et ceux qui s'étaient faits leurs valets tremblèrent devant la chute prochaine de leur fortune. Au dernier moment, Chantonay envoya son secrétaire à la Reine mère, pour lui promettre à l'avenir, si elle le jugeait utile, l'appui du roi d'Espagne. C'était le salut. Catherine accepta l'offre de l'ambassadeur de Philippe II[2].

*
* *

François II mourut à Orléans, le 5 décembre 1560, après n'avoir régné qu'environ dix-huit mois. Le cœur du Roi fut porté, le 8 décembre, à la cathédrale Sainte-Croix par le prince de La Roche-

[1] Regnier de La Planche, *ibidem*; A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 420.

[2] Lettre de Chantonay citée par H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, introduction, p. LXXXV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur-Yon, entouré de Saint-André et des autres maréchaux de France. La reine Catherine avait d'abord décidé que les restes du Roi seraient déposés par Saint-André dans les caveaux de l'église Notre-Dame-des-Champs à Paris; mais il ne fut pas donné suite à ce projet [1].

Le lendemain de la mort de son frère, le nouveau Roi, Charles IX, reçut les membres du conseil privé, les remercia du service qu'ils avaient fait à son prédécesseur, les pria de continuer et d'obéir dorénavant à la Reine-mère. Celle-ci se fit remettre, par le cardinal de Lorraine, le cachet royal. Ainsi, sur les ruines de la récente puissance des Guise, s'établissait le pouvoir nouveau de la Régente [2].

A la mort de Henri II, Saint-André avait pu sauver sa fortune par un honteux marché avec les Guise. La disparition de François II marquant la fin du règne de ses protecteurs [3], il fallait contre le danger chercher de nouveaux expédients. La chose était difficile : le maréchal ne pouvait plus,

[1] Lettre de Chantonay à Philippe II (9 déc. 1560), Arch. Nat., K 1493, n° 116 ; A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 439.

[2] F. Decrue, *Anne de Montmorency... sous Charles IX*, p. 285 et suiv.

[3] Un pasquil de cour, adressé au mareschal de Saint-André, commentait ces mots : *Ubi sunt dii tui in quibus habebas fiduciam?*

Où sont tes Dieux auxquels tu t'es fié ?
Regnant lesquels, tu t'es glorifié.
Mieux te vaudroit ton appui avoir mis
En Dieu, qu'aux grans de leur siège démis.

(*Mémoires de Condé*, Londres, 1743, t. II, p. 660.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme tant de fois il l'avait fait, glisser parmi les hommes et les passions, en les ménageant tous. En effet la situation politique que laissait François II, pour être périlleuse, n'en était pas moins très claire : deux partis divisaient le royaume, au sein desquels s'agitaient également du fanatisme, des passions et des cupidités ardentes. Par leur rude gouvernement, les Guise avaient précisé les lignes de ces deux armées prêtes à s'attaquer. Or maintenant, le pouvoir passant aux mains d'une femme sceptique, ambitieuse et jalouse de son autorité, la question majeure, qui se posait à l'esprit de Saint-André, était de savoir à qui allait échoir la délégation du gouvernement. Antipathique dès longtemps à Catherine, que deviendrait le maréchal, si d'autre part la Régente donnait sa confiance aux Bourbon, qu'il avait trahis ?

Le coup ne se fit pas attendre, et le roi de Navarre fut nommé presque aussitôt lieutenant-général du royaume.

Dans ce péril, Saint-André jugea que le plus habile parti était de suivre étroitement la fortune des maîtres dont il s'était fait « le serviteur à gages », et, en attendant que par des manœuvres amicales il pût reconquérir la faveur d'Antoine de Bourbon, de montrer « la bonne mine en mauvais jeu »[1]. Pour n'avoir plus l'omnipotence dont ils

[1] Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, t. I, p. 448.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jouissaient sous le feu Roi, les Guise n'en restaient pas moins très puissants. Devant l'incurable faiblesse du roi de Navarre, ils ralliaient sans peine à leur faction tous les gens de guerre, avides et ambitieux[1]. Ils possédaient encore la majorité au conseil et, par leur habileté politique, ils dominaient de haut tous leurs adversaires. Saint-André, même dans cette passagère éclipse de leur fortune, se joignit sagement à eux et réussit ainsi à maintenir sa place au conseil royal[2].

Le maréchal d'ailleurs ne tarda pas à multiplier les preuves de zèle envers les nouvelles puissances, Antoine de Bourbon et la Reine mère.

Catherine n'était guère rassurée dans sa victoire. Ses procédés politiques n'ont jamais été violents ni francs. Craignant de trop risquer à rompre ouvertement avec les Guise, elle résolut de négocier. Une négociation si délicate et si épineuse ne devait être confiée qu'à d'habiles mains. La Reine fit appeler Saint-André : son attachement aux princes lorrains, la connaissance qu'il avait de leurs desseins les plus secrets, sa prudence et ses talents singuliers le désignaient pour cette mission de diplomatie de cour. Après avoir déploré le triste état des affaires, elle lui demanda ce qu'en

[1] Regnier de La Planche, *Histoire de l'Estat de France sous le règne de François II*, p. 421.

[2] Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XIV, p. 55 ; A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pensaient MM. de Guise et quelles étaient leurs vues, protestant qu'elle voulait agir d'intelligence avec eux. Le maréchal répondit d'une manière ambigüe, en homme qui voulait plutôt pénétrer les desseins de la Reine, que lui découvrir les secrets de son parti. Elle lui fit entendre que ses protecteurs n'avaient rien à craindre, et que la régence nouvelle pouvait leur être aussi profitable que le règne passé de François II. Saint-André ayant répété aux Lorrains les insinuations bienveillantes de Catherine, le duc de Guise ne se fit pas trop prier; le cardinal de Lorraine se décida moins vite[1]. Plus que tout autre, le maréchal avait intérêt à ce que ne se produisit pas, entre la Régente et les Guise, un duel politique, au cours duquel il pouvait être sacrifié. Désormais sa tactique consistera à réunir et à réconcilier, pour vivre de la reconnaissance de ces amitiés restituées.

Mais sa plus grande sécurité lui venait du roi d'Espagne. Une véritable correspondance s'était établie entre Philippe II et Saint-André[2]. Celui-ci écrivait à son puissant protecteur, le 31 janvier 1561, une lettre significative. Votre Majesté, disait-

[1] Lettre de Chantonay à Philippe II (28 décembre 1560), Arch. Nat., K 1494, n° 12; Davila, *Histoire des guerres civiles en France*, t. I, p. 90 et suiv.; A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 15.

[2] Lettres de Philippe II à Saint-André (4 janvier, 14 avril, 31 mai 1561), Arch. Nat., K 1473, n°s 12, 33, 39.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il, « a voulu avoir telle souvenance de moy de s'estre enquise de l'ambassadeur du Roy mon maistre du traictement que j'avoys en ce nouveau règne, luy ayant faict commandement d'en escripre à la Reine avec si expresse recommandation en ma faveur, que je n'en puys assez très humblement remercier Vostre Majesté »[1]. Et plein d'une ardente gratitude, le maréchal offrait ses services : « Tous ces bienffaicts, Sire, me rendent tellement obligé à Vostre dicte Majesté que sans cesse je prie Nostre Seigneur me fère tant de grâce que par ung bon service je puysse mériter quelque partie des biens que j'ey reçeus d'elle, et si ma vie y pouvoit satisfère et qu'il pleust à Vostre dicte Majesté m'honorer en quelque chose de ses commandemans, je l'y exposerois de fort bonne volonté, et *de la même affection que pour mon propre maystre et souverain seigneur* »[2].

Philippe II ne pouvait trouver un plus zélé serviteur de sa politique à la cour de France.

Cependant les états généraux du royaume, réunis à Orléans, délibéraient sur les plus graves questions politiques et religieuses. La séance d'ouverture avait eu lieu le vendredi 13 décembre 1560. La situation financière du royaume s'imposa immédiatement à l'attention de l'assemblée. Le déficit,

[1] Saint-André à Philippe II (31 janvier 1561), Arch. Nat., K 1494, n° 36 (Pièce justificative, n° XXIII).

[2] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laissé par le règne précédent, s'élevait à quarante-trois millions et demi.

Les députés se montrèrent intraitables et, malgré tous les efforts de la Régente, ils refusèrent de voter un pareil crédit, prétextant n'avoir pas reçu de pouvoirs suffisants et ils demandèrent à être renvoyés dans leurs provinces. Cette décision ayant été prise, on convint que chacun des treize grands gouvernements élirait, le 21 mars 1561, trois députés, un clerc, un noble et un bourgeois. Des assemblées provinciales furent tenues, pour examiner la situation. Saint-André convoqua les députés des pays de son gouvernement à Moulins, « pour illec resouldre la responce qu'il convient faire de la resolucion du moyen de trouver deniers pour satisfaire aux debtes, proposée aux Estatz tenus à Orléans »[1].

La cour était partie d'Orléans, le 5 février 1561, d'où elle se rendit à Fontainebleau. On y manda le prince de Condé. Les prisonniers amenés de Lyon par Saint-André, malgré les tortures et la question, n'avaient rien déclaré de précis. Après que Condé eut fait son apologie, le chancelier lui répondit que, aucune preuve ne pouvant être alléguée contre lui, on allait dresser des lettres patentes, qui proclameraient la fausseté de l'accusation et l'autoriseraient à poursuivre l'enregistre-

[1] Arch. municip. de Lyon, CC 1084.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment de sa justification[1]. La fortune politique des Bourbon renaissait : Saint-André ne vit pas sans crainte cet événement qui coïncidait avec un regain d'ardeur chez ses propres ennemis. Dans la pénurie d'argent où s'énervait le royaume, toutes les pensées se portaient naturellement vers le passé de certains hommes. Aux états on avait vivement demandé la restitution des dons excessifs octroyés aux favoris sous Henri II et François II. Les Guise et Saint-André étaient particulièrement visés. L'assemblée provinciale de l'Ile-de-France, réunie à Paris en mars 1561, proposa la motion suivante : « Monsieur le mareschal de Saint-André ne sera plus du conseil et rendra compte des dons excessifz qu'il a eu du feu roy Henry, et en paiera le reliqua »[2]. La Reine-mère semblait elle-même montrer l'exemple de l'économie, en restreignant les frais de la maison royale. Quant au roi de Navarre, il déclara, non sans malice, qu'il était disposé à restituer sur ses biens personnels ce qui, après examen, serait jugé excessif[3]. On imagine la mauvaise grâce avec laquelle les Lorrains, Montmorency et Saint-André entendirent cette proposition. « Ils firent tant que le coup fut rompu, espé-

[1] *Mémoires de Condé* (Mich. et Pouj., 1re série, t. VI, p. 591).

[2] Sommaire de ce qui a été accordé par les états tenus à Paris, Arch. Nat., K 1494, n° 59 ; cf. lettre de Chantonay à Philippe II (23 mars 1561), Arch. Nat., K 1494, n° 62.

[3] P. de La Place, *Commentaires*, p. 121.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rant que le temps ferait parler d'autre chose que de rendre »[1].

La situation était en tous cas extrêmement critique pour les anciens favoris. L'opinion publique, excitée contre eux, ne se lassait pas de réclamer leur « desgorgement » et tôt ou tard ils devraient s'y résigner. Leur situation était d'autant plus dangereuse que des rancunes anciennes ou des jalousies du moment les divisaient profondément entre eux. Quel serait l'homme assez habile pour réconcilier, dans un pacte de salut, Diane de Poitiers, Montmorency et Guise, dont les inimitiés étaient encore toutes chaudes? Une lente agrégation d'éléments divers allait, malgré tout, se former, pour aboutir bientôt à la constitution solide du parti catholique et déchaîner la guerre civile.

Les états généraux avaient manifesté leur sympathie aux princes du sang, et exprimé le désir « que les cardinaulx et évesques fussent envoyés à leurs charges ecclésiastiques pour y vacquer »[2]. Devant le péril commun, tous ceux qui avaient combattu les Bourbon de quelque façon, s'unirent et ce fut le premier noyau d'un groupe qui allait grossir sans cesse, « de sorte que l'on voyait le connestable, le cardinal, l'admiral et le sieur d'Andelot se retirer tous de la part du roy de Navarre, et le duc de Nemours, le mareschal de Sainct-

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 100.

[2] P. de La Place, *Commentaires*, p. 122.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

André et de Brissac, avec ceux de Guise et le cardinal de Tournon, faire une bande séparée »[1].

Montmorency, on le voit, restait l'ami du roi de Navarre. L'alliance du premier prince du sang et du plus illustre soldat du royaume risquait d'entraîner à leur suite toute la noblesse de France. Le parti des Guise résolut à tout prix de brouiller les deux hommes, et Saint-André fut chargé de cette mission ardue.

Le lien, qui rattachait Montmorency aux Bourbon, était l'amiral de Coligny. On lui suscita un adversaire dans la maison même du Connétable : Madeleine de Savoie, épouse de celui-ci, haïssait les Châtillon que Montmorency avait toujours préféré aux parents de sa femme. Catholique ardente, elle ne cessait de répéter à son mari qu'il devait être le défenseur de la Foi. D'ailleurs, devant l'adhésion formelle de ses neveux au calvinisme, le connétable sentait naître en lui des scrupules. Mais la haine qu'il avait des Guise, haine avivée par de récents affronts, le retenait loin d'eux. Diane fut employée à vaincre sa répugnance de ce côté. Vivement intéressée à ce que l'affaire des restitutions n'eût pas de suites, Diane, sortie de sa retraite, combattait sourdement le roi de Navarre, et, par un travail subtil, poussait le Connétable vers les Guise[2].

[1] P. de La Place, *Commentaires*, pp. 122-123.

[2] G. Guiffrey, *Lettres de Dianne de Poytiers*, p. 179 ; De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, p. 55-60.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Alors intervint Saint-André, qu'une amitié ancienne et habilement entretenue unissait à Montmorency. Sous couleur de bon service, il lui fit entendre que l'amiral était son ennemi secret ; que si, dans l'assemblée récente de la prévôté de Paris, on avait renouvelé la proposition d'obliger les favoris des règnes précédents à restituer les sommes qu'ils avaient reçues, c'était l'amiral qui, pour gagner la faveur du peuple, avait attiré l'attention sur ce sujet ; que, pourvu qu'il allât à son but, il ne se mettait pas en peine de jeter dans l'embarras un oncle qui l'avait comblé de bienfaits[1]. Montmorency laissa d'abord parler le maréchal, puis se sentit presque convaincu. On le flatta du titre de « chef du bon party ». Divers incidents achevèrent l'œuvre commencée. A Paris, les prêches s'entendaient partout : chez la princesse de Condé, à la cour, chez l'amiral ; en plein château royal, dans un sermon, Jean de Monluc supprimait l'invocation à Dieu et aux saints. Le cardinal de Tournon se plaignit hautement au conseil de cet état de choses, et des paroles aigres furent échangées entre lui et l'amiral ; Montmorency, intervenant en « rabroueur », déclara à son neveu « qu'il se tiendroit pour excommunié s'il entendoit de tels prédicants, qu'il souhaitoit et prioit Dieu que, lorsque l'on se rassembleroit à ces

[1] P. de La Place, *Commentaires*, p. 123 ; De Thou, *loc. supr. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prêches, la maison se pût abîmer et tuer ceux qui étoient dedans »[1]. Les paroles de Saint-André avaient fait leur œuvre.

Cependant tout n'était pas gagné : Saint-André et les Guise eurent à lutter contre l'influence du fils du connétable, François de Montmorency, resté fidèle à Coligny et aux Bourbon. Il fit valoir à son père, quant aux dons reçus des anciens rois, qu'il faudrait peut-être rendre, des arguments qui avaient quelque force. Quand même, dit-il à son père, il serait vrai que l'Assemblée de Paris, en parlant de faire rendre compte aux favoris des règnes précédents, eût eu le dessein de ne pas l'excepter, bien loin de se chagriner, il devait penser que personne n'ignorait les dépenses qu'il avait faites pour fournir aux besoins de l'État, que d'ailleurs si l'on comptait exactement ce qui lui avait été accordé de gratifications, on trouverait qu'il n'avait pas reçu la septième partie de ce que les Lorrains, la duchesse de Valentinois et le maréchal de Saint-André, « ces gouffres de l'État », avaient englouti[2].

Un jour, à Fontainebleau, le connétable, le duc de Guise, le duc de Montpensier et le maréchal de Saint-André, se rencontrèrent au sermon d'un

[1] Lettre de Chantonay à la duchesse de Parme (avril 1561), citée par H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, introduction, p. XCIII.

[2] P. de La Place, *Commentaires*, p. 123 ; De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, p. 59-60 ; Tavannes, *Mémoires*, p. 246 ; Decrue, *Anne de Montmorency... sous Charles IX*, p. 302.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pauvre Jacobin, dans les communs du château royal. Cette rencontre, en une circonstance comme mystique, rompit la glace et l'on échangea quelques paroles sur la politique du roi de Navarre. Montmorency semblait définitivement conquis. Un peu indécis encore, il n'osait rompre violemment avec ses neveux, et les arguments présentés par son fils combattaient dans son esprit les soupçons qu'y avaient semés les paroles malicieuses de Saint-André. Un hasard décida de la victoire dans cette lutte morale : François de Montmorency, appelé près de sa femme malade, dut partir pour Chantilly. Aussitôt le Connétable, resté seul, fut pressé de se ranger dans l'armée de la Foi, contre l'hérésie que favorisaient la Reine-mère et son lieutenant, le roi de Navarre. Le jour de Pâques, 6 avril 1561, Anne de Montmorency, connétable de France, François duc de Guise, grand maître et pair de France, et Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, communièrent ensemble dans la chapelle du château de Fontainebleau. L'alliance célèbre connue sous le nom de *Triumvirat catholique*, était scellée [1]. Le soir du même jour, Mont-

[1] P. de La Place, *Commentaires*, pp. 123-124 ; De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, pp. 55-60 ; R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 131 ; H. Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, t. I, p. 338 ; A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 71 ; Fr. Decrue, *Anne de Montmorency... sous Charles IX*. Brantôme (*Œuvres*, t. V, p. 36) dit à propos de Saint-André : « Et disoit-on que ce fut luy le premier qui fit l'association du Triumvirat. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

morency reçut à sa table le duc de Guise et Saint-André, comme pour donner une sorte de publicité au pacte conclu entre ces trois hommes.

C'était la victoire et le salut pour Saint-André, victoire de son habileté politique, salut de sa fortune tant de fois compromise. Mettant admirablement à profit un concours de circonstances et d'inquiétudes, il avait pu, avec toute la souplesse de son art de courtisan, opérer l'accommodement le plus invraisemblable entre deux hommes qui, durant toute leur vie passée, s'étaient haïs et jalousés. Arrivé au but, le négociateur était devenu membre de l'alliance, membre principal, car il était le nœud de la combinaison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE II

LE TRIUMVIRAT MILITANT. MORT DE SAINT-ANDRÉ. 1561-1562

Insolence des Triumvirs à l'égard de la Reine-mère. — Sécurité et influence de Saint-André. — Arrêt d'innocence du prince de Condé. — Première idée du colloque de Poissy. — Violente opposition de Saint-André. — Sa dispute avec le roi de Navarre. — Le maréchal quitte la cour. — Echec du colloque de Poissy. — Le parti des Triumvirs est éloigné de la cour. — Conversion du roi de Navarre à la cause du Triumvirat. — Mystère de cette conversion.

Assemblée de Saint-Germain. — Edit de janvier 1562. — Saint-André intermédiaire entre le roi de Navarre et l'Espagne. — La reine-mère veut éloigner Saint-André. — Résistance de celui-ci. — Intervention d'Antoine de Bourbon et du cardinal de Ferrare en faveur du maréchal. — Rôle de Saint-André dans les démêlés du roi de Navarre avec Jeanne d'Albret. — Menées du Triumvirat. — Massacre de Vassy. — Entrée solennelle des Triumvirs à Paris. — Coup d'état de Fontainebleau. — Hésitations du roi de Navarre. — Manifeste de Condé. — Réponse des Triumvirs à Condé. — Satisfactions données au roi de Navarre. — Prise de Lyon par les Protestants. — Nouveau manifeste de Condé. — Vaines tentatives pacifiques de Catherine de Médicis.

L'armée du Triumvirat quitte Paris. — Prise de Blois. — Les Protestants en Lyonnais. — Saint-André dans le sud-ouest. — Prise de Poitiers. — Soumission d'Angoulême et de La Rochelle. — Siége de Bourges. — Saint-André se rend en Champagne pour barrer le passage à D'Andelot. — Le maréchal à Etampes. — Il défend Corbeil contre Condé.

Bataille de Dreux. — Assassinat de Saint-André par Perdriel de Bobigny.

La formation du Triumvirat était un affront à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Reine-mère, et les chefs catholiques montrèrent aussitôt leur insolence. Le duc de Guise lui dit brutalement « qu'il ne falloit pas boire à deux fontaines, et qu'elle devoit se déclarer d'un côté ou de l'autre »[1]; et il laissait entendre que la guerre était prochaine. A la vérité Catherine ne savait rien de précis sur le pacte conclu par les Triumvirs. Au retour du sacre de Charles IX, qui avait eu lieu à Reims le 15 mai 1561, elle s'arrêta à Nanteuil, chez le duc de Guise, pour obtenir des éclaircissements : posant de front la question épineuse, elle demanda nettement si, au cas qu'elle changeât de religion, le nouveau parti lui refuserait obéissance. Crûment Guise répondit que oui[2]. Ainsi s'exprimait la pensée révolutionnaire des Triumvirs, qui dès lors « s'entendoient si bien, que ce que l'un vouloit, l'autre l'approuvoit, et n'avoient nulle contestation ensemble ; ce qui est fort rare »[3].

Après un long effort d'intrigues, Saint-André, lié par un pacte aux deux plus puissants seigneurs du royaume, jouissait d'une influence et d'une sécurité recouvrées. D'abord ses biens étaient assurés, à l'abri des créanciers et même des édits royaux de réunion. Sa terre de Saint-Seine-sur-Vingeanne

[1] Lettre de Chantonay (avril 1561), citée p. H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, introduction, p. XCIV.

[2] Lettre *supr. cit.*

[3] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 37.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en Bourgogne ayant été saisie à la requête du procureur du Roi, en vertu de l'édit de réunion générale du domaine, la Régente dut écrire au Parlement de Dijon, pour que fût donnée main-levée [1].

D'autre part Saint-André, devenu le défenseur de la Foi catholique, semblait s'être acquis ainsi des titres particuliers d'honorabilité. Le Pape, reconnaissant son zèle, lui envoyait une bénédiction spéciale, par l'intermédiaire du nonce Viterbe, et celui-ci se faisait son confident [2]. Le maréchal prenait son rôle au sérieux, ne perdant aucune occasion de montrer son ardeur religieuse : à propos de « folies et scandalles » survenus à Lyon, il félicitait les échevins de la vigueur de leur repression. « Ce m'a esté, écrivait-il, bien grand plaisir que vous y ayez si bien et prumptemant pourveu, vous priant de continuer et tenir tousjours si bien la main » [3].

Toutefois le ciel n'était pas sans nuages. Le 13 juin 1561, l'arrêt d'innocence du prince de Condé fut solennellement proclamé. Ce soufflet touchait

[1] Lettre de Catherine de Médicis au Parlement de Dijon (4 juillet 1561), dans H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 210.

[2] Lettre du cardinal Borromée au nonce Viterbe (25 mai 1561), et instruction de Viterbe pour Cipriano Saracinello (8 sept. 1561), dans J. Susta, *Die römische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV*, Wien, 1904, p. 188 et 250.

[3] Lettre de Saint-André au consulat lyonnais (14 juin 1561), Arch. municip. de Lyon, AA 26, n° 11.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moins les Guise, qui s'étaient dérobés comme accusateurs, que Saint-André, le pourvoyeur de faux-témoins. Celui-ci fit néanmoins bonne contenance pendant la cérémonie et au festin qui suivit [1]. Sur ces entrefaites, les états généraux, d'abord convoqués pour le mois de mai, s'étaient réunis le 1er août à Pontoise. La question financière parut encore la préoccupation principale des députés : on sait qu'elle fut résolue au détriment du clergé.

Au milieu des difficultés de gouvernement et des périls qui menaçaient le royaume, le chancelier de L'Hospital poursuivait son rêve de pacification religieuse par des concessions mutuelles des deux partis. L'idée d'un colloque, où se débattraient dans le calme les divergences des deux cultes, avait rallié la grande majorité des modérés. Les hommes politiques ne s'y opposaient pas, sachant bien qu'il ne pourrait en sortir que plus de trouble et plus de rancune. Seul, avec le cardinal de Tournon, Saint-André fit une opposition violente à l'idée de conférences entre les ministres des deux religions. Il sentait que, du jour où une pacification interviendrait, son œuvre, — le Triumvirat — croûlerait et, avec elle, le support de sa fortune tant de fois menacée. Au conseil royal du 3 septembre, le roi de Navarre reprocha vivement au maréchal le zèle fanatique, que montrait contre les

[1] P. de La Place, *Commentaires*, p. 140.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Réformés Antoine d'Albon, son cousin et son lieutenant au gouvernement du Lyonnais. Saint-André s'emporta et, changeant le sujet de la dispute, attaqua violemment son adversaire sur le terrain du colloque, soutenant avec feu qu'il n'était pas permis au Roi Très Chrétien d'aboucher des princes de l'Église romaine avec des moines apostats. De paroles en paroles, les deux hommes vinrent aux injures et aux menaces, et le roi de Navarre s'étant couvert de sa dignité de lieutenant-général, Saint-André répondit audacieusement qu'il ne le reconnaissait pas comme tel. Un duel semblait imminent. Mais le maréchal tomba malade : la Reine-mère vint le visiter et le décida à se retirer, pour quelque temps, dans son château de Vallery en Senonais [1]. Le 25 septembre, Gravier, député de la ville de Lyon en cour, écrivait aux consuls : « Monsieur le maréchal de Saint-André n'est plus des affaires ni du conseil ; au moins il n'y est entré, depuis quelques propos fâcheux que le roi de Navarre eut avec lui » [2].

Sur ces entrefaites, Antoine d'Albon, qui avait été le sujet de la dispute de Saint-André avec le premier prince du sang, fut nommé archevêque d'Arles. Sous les apparences d'une faveur, c'était

[1] Lettre de Throckmorton (11 sept.), dans *Calendars 1561*, p. 301 : Lettres de Chantonay (4, 12, 15 et 21 sept.), Arch. Nat., K 1494 nos 97, 101, 102, K 1495 no 70 ; A. de Ruble, *Le colloque de Poissy* (*Mémoires de la société de l'Histoire de Paris*, t. XVI, p. 5).

[2] P. Clerjon, *Histoire de Lyon*, t. V, p. 152.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une véritable disgrâce, qui l'éloignait de son champ d'influence et libérait les protestants lyonnais de ses répressions brutales. La Régente mit en son lieu, à la lieutenance de Lyon, un homme plus sympathique aux huguenots, François d'Agoult, comte de Sault [1].

Resté assez longtemps absent de la cour, où, le 13 novembre, il n'était pas encore rentré [2], Saint-André put voir, de sa retraite, échouer, avec la dernière conférence du colloque de Poissy, la noble entreprise du chancelier de L'Hospital. Charles IX publia un édit portant défense aux Réformés d'usurper les bénéfices, de s'emparer des églises, aux catholiques de troubler les exercices de la nouvelle religion, aux deux partis d'employer les dénominations insultantes de *huguenots* et de *papistes*. Cet édit, adressé sous forme de lettres patentes à Saint-André et aux autres lieutenants-généraux, n'apportait que des remèdes anodins et sans effet [3]. Le champ était grand que laissait l'avenir aux ambitions et aux passions des Triumvirs.

Cependant, à cette fin d'année 1561, le parti catholique perdait tout crédit auprès de la Reine-mère, dont le tempérament autoritaire se plaisait à prendre pour auxiliaire le faible et ondoyant

[1] Lettre de provision (26 sept. 1561). Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 958, fol. 179.

[2] Lettre de Chantonay à Philippe II (13 novembre), Arch. Nat., K 1494, n° 108.

[3] A. de Ruble, *Le colloque de Poissy*, p. 49.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

roi de Navarre. Bientôt tous les chefs catholiques quittèrent la cour : le duc de Guise, les princes de Montpensier, de Nemours, d'Aumale s'éloignèrent; Saint-André demeurait toujours à Vallery [1].

Toutefois l'activité des Triumvirs ne chômait pas, même de loin. Aidés par l'ambassadeur espagnol, ils allaient tenter une intrigue audacieuse, dont le succès devait assurer le triomphe de leur parti : ils entreprirent le conversion du roi de Navarre. Dans cette œuvre de persuasion subtile et rouée, Saint-André, comme il était naturel, joua un rôle prépondérant. Par l'intermédiaire de Chantonay, une réconciliation avait été ménagée entre les deux adversaires, vite oublieux de leur récente querelle [2]. Le maréchal étant l'homme le plus en crédit auprès de Chantonay, il importait qu'il redevînt l'ami d'Antoine de Bourbon. Celui-ci d'ailleurs semblait vouloir réveiller l'affaire des restitutions, qui déjà avait hâté l'alliance des Triumvirs ; le danger réapparaissant, il fallait se presser d'attaquer l'adversaire par une habile manœuvre [3]. Le roi de Navarre fut donc circonvenu : on lui fit sentir qu'il n'était chef des protestants que de nom, que les vrais maîtres du mouvement étaient son frère, Condé, et l'amiral de Coligny. Habilement aussi on

[1] Cl. Haton, *Mémoires*, éd. Bourquelot, Paris, 1857, t. I, p. 176.

[2] Chantonay à Philippe II (5 janvier 1562), Arch. Nat., K 1497 n° 1.

[3] *Mémoires de Guise*, p. 528.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui laissa entendre qu'en soutenant des sujets accusés d'être rebelles, il s'exposait à être déclaré indigne de succéder à la couronne.

Comment furent faites ces insinuations, et par qui ? Ce point reste obscur. Un auteur du XVIIe siècle d'ordinaire bien informé, Claude Le Laboureur, donne Saint-André comme l'agent le plus actif de cette conversion[1]. Mais l'intérêt de l'affaire était trop grand pour que la politique espagnole, inspiratrice et protectrice du Triumvirat, n'intervînt pas directement. Le Navarrais poursuivait depuis très longtemps le rêve d'un royaume. Quelles terres Philippe II lui fit-il espérer ? La Sardaigne, Tunis, Sienne ? Le berça-t-on d'illusions politiques ou matrimoniales ? Nous ne pouvons le dire. La conversion du roi de Navarre demeure un fait mystérieux. « Cette négociation, écrivait le nonce Prosper de Sainte-Croix, s'est faite d'une manière si secrète, que la reine ne sait pas elle-même toutes les intrigues de ceux qui travaillent pour cela »[2]. Toujours est-il que la manœuvre réussit à souhait : Antoine de Bourbon apporta son zèle et son bras à la défense de la Foi. « Celui que Catherine avait essayé d'opposer aux Triumvirs, s'associait lui-même aux Triumvirs et laissait la dynastie des Valois sans défense devant les tracasseries du Con-

[1] Cl. Le Laboureur, *Les mazures de l'Ile-Barbe*, t. II, p. 180.

[2] Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. VI, p. 42.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nétable, les perfidies du maréchal de Saint-André et les exigences insondables du duc de Guise »[1].

*
* *

En présence des difficultés politiques, religieuses et financières, devenues inextricables, le Roi avait convoqué à Saint-Germain un certain nombre de Présidents et Conseillers de tous les Parlements du royaume. Appelés à cette assemblée, les Guise n'y vinrent pas; Montmorency et Saint-André, représentants du Triumvirat, assistèrent à la première séance, qui s'ouvrit le 3 janvier 1562, et Saint-André intervint même dans les débats pour donner son avis[2]. On sait que de cette consultation, le chancelier de L'Hospital tira le fameux édit de janvier[3], qui, favorable aux Réformés, semblait devoir être un premier acheminement vers la reconnaissance de la liberté du culte. Il fallut trois lettres de jussion pour déterminer le Parlement de Paris à recevoir cet édit. Au bas des lettres patentes envoyées à la cour souveraine, on n'est pas peu surpris de lire les noms des cardinaux de Bourbon et de Tournon, et surtout celui de Saint-André[4].

[1] A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV. p. 2.
[2] Et. Pasquier, *Œuvres*, t. II, coll. 91 et suiv.
[3] 17 janvier 1562.
[4] De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, p. 162.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Réconcilié avec le roi de Navarre, le maréchal tendait à devenir son ami le plus empressé. Le parti catholique se sentait singulièrement affermi par l'adhésion d'Antoine de Bourbon. « Depuis que les catholiques furent avertis, dit Castelnau, que le roy de Navarre avoit esté distrait du party des Protestans, et leur estoit plus contraire que favorable et qu'il estoit uni avec ceux de Guise, le Connestable et le mareschal de Sainct-André, ils commencèrent à se tenir plus asseurez qu'auparavant »[1]. Par l'intermédiaire de son ambassadeur, Philippe II faisait déclarer « qu'il étoit satisfait et que Vendôme suivoit le meilleur chemin pour mériter sa bonne grâce ». Saint-André fut parmi les plus fervents soutiens de l'amitié nouvelle qui s'établit entre le roi de Navarre et le roi d'Espagne. Le 1er février 1562, l'ambassadeur Chantonay dîna avec le prince, en compagnie du maréchal, et le loua « de continuer ses bonnes œuvres »[2]. Intimement mêlé à toutes les négociations qui se poursuivirent entre Philippe II et Antoine de Bourbon, Saint-André sut enflammer le zèle catholique de son ancien adversaire, devenu son ami.

Le 22 février, Coligny, lassé des faiblesses et des tergiversations de la Reine-mère, quittait la

[1] *Mémoires de Castelnau*, Bruxelles, 1721, t. I, p. 80.

[2] Lettres de Chantonay à Philippe II (février), Arch. Nat., K 1496, n° 34, et K 1497, n° 8. Cf. A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 39-45.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cour, bientôt suivi d'Andelot et du cardinal de Chatillon. Exaspérée par les difficultés où elle se débattait, Catherine résolut de frapper un grand coup. Des Triumvirs, Montmorency s'étant retiré à Chantilly et Guise en Lorraine, seul Saint-André assistait régulièrement aux séances du Conseil. Ses intrigues perpétuelles, qui enserraient la Reine, comme pour faire échouer tous ses desseins, lui devinrent insupportables. Les relations secrètes et suivies qu'il entretenait avec le roi de Navarre achevèrent de pousser à bout Catherine. Elle renvoya d'abord du conseil privé le cardinal de Tournon, l'ami intime et le plus ferme soutien de Saint-André dans ses négociations politiques. Puis, ayant convoqué à Saint-Germain le maréchal lui-même, et s'appuyant sur ce qu'il avait été question naguère de renvoyer les gouverneurs dans leurs provinces, elle lui intima l'ordre de quitter la cour et de se retirer aussitôt en Lyonnais. Tournon avait obéi; Saint-André refusa. Tombant dans une violente colère, il se plaignit hautement que l'on voulût, sous de mauvais prétextes, l'éloigner du Roi. Il se laissa aller à des paroles très vives et finit par dire « qu'il se démettoit de son gouvernement, et que Sa Majesté en disposast comme il luy plairoit » [1]. Catherine, offusquée par ce langage, put cependant contenir sa colère. En présence du

[1] Lettre du cardinal de Ferrare (3 mars 1562), dans Hipp. d'Este, *Négociations*, Paris, 1658, p. 102.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sieren photo.

CATHERINE DE MÉDICIS, REINE DE FRANCE

(Bibliothèque Nationale, département des manuscrits).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

péril, Saint-André usa de toutes les influences dont il disposait. Le roi de Navarre, alors absent, fut immédiatement prévenu de ce qui s'était passé. Antoine, dont le maréchal était le précieux intermédiaire dans ses négociations intéressées avec l'Espagne, se sentit touché au plus vif, à l'annonce d'un renvoi. Il accourut à Saint-Germain et, le jour même, il reprocha insolemment à Catherine « son éloignement pour les gens de bien ». Avec amertume, la bouche pleine de menaces, il critiqua la politique de la Reine, qui reléguait loin des affaires des hommes de la valeur du duc de Guise et de Saint-André. Puis, faisant l'éloge des Triumvirs, il déclara dans sa colère : « Lorsque je serai accompagné par ces hommes honorables, vous n'aurez même pas avec vous des personnes qui vaudront les domestiques de leurs domestiques. » En sortant, il appela quelqu'un des gens du maréchal, et l'envoya dire à Saint-André qu'il voulait vivre et mourir dans sa compagnie[1].

Tel fut cet incident violent, où le roi de Navarre, pleinement reconquis par celui qui naguère l'avait insulté, prit sa défense avec une énergie qu'il semble n'avoir connue jamais en d'autres circonstances.

[1] Lettres de Chantonay à Philippe II (25 février 1562). Arch. Nat., K 1497, n° 12. Cette lettre a été résumée et analysée par A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 387.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Antoine de Bourbon ne fut pas seul à intervenir pour empêcher le renvoi de Saint-André. Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, légat du pape en France, était lui aussi un ami du maréchal[1]. Parlant de l'ordre de s'éloigner qu'avait donné la Reine à celui-ci, il écrivait au cardinal Borromée : « Nous trouverons bien quelque invention pour empêcher qu'il ne s'en aille; ou quelque moyen de le faire rappeler bientost, après qu'il sera party »[2]. Soutenu par un parti aussi puissant, Saint-André pouvait oser toutes les arrogances.

Triumvir, fort de l'alliance de Montmorency et de Guise, appuyé sur l'influence du roi de Navarre et du légat du Pape, le maréchal bravait la Reine-mère et multipliait les intrigues.

Il eut occasion, à ce moment, de jouer un rôle peu honorable dans les affaires de famille d'Antoine de Bourbon. Celui-ci, vraiment possédé par Saint-André, l'introduisait dans sa vie la plus

[1] *Négociations d'Hippolyte d'Este*, p. 104 : lettre, datée du 3 mars, à propos de l'incident : « De quoy sans mentir j'ay esté fasché et le suis encore. Car, comme ce mareschal est homme de bien et vray catholique, je me proposois que, se conservant dans la faveur où il estoit auprès de la Reine, il pourroit par cette confidence avec Sa Majesté produire plusieurs effets très utiles et très considérables. Mais depuis qu'il s'est réconcilié à tel point avec le Roy de Navarre, qu'il a maintenant de secrettes familiaritez avec luy et tasche mesme de se l'acquérir plus fort par toute sorte de bons offices, la Régente n'a pas esté bien satisfaite de voir qu'il s'estoit jetté si avant dans ce party-là et qu'il sembloit ainsi faire plus d'estat des autres que d'elle-même. Tellement que le déplaisir qu'elle en reçoit n'est pas chose qui se puisse dissimuler aisément... »

[2] *Loc. supr. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

intime. On connaît les criminelles manœuvres par lesquelles le roi d'Espagne incitait Antoine à convertir ou à répudier sa femme, la protestante Jeanne d'Albret[1]. A ce sujet de violentes querelles éclataient entre les deux époux, dont l'un voulait forcer l'autre à abjurer sa religion. Commensal assidu de la maison, le maréchal assistait à ces scènes pénibles, et en faisait un fidèle rapport à l'ambassadeur de Philippe II, Chantonay, qui ne cessait d'encourager le roi de Navarre dans sa méchante entreprise[2]. Enfin, le 1er février 1562, une scène odieuse se passa : sur l'invitation pressante de l'Espagne, le Navarrais, en présence de deux témoins, le cardinal de Bourbon et le maréchal de Saint-André, promit à l'ambassadeur Chantonay de renvoyer sa femme le plus tôt possible[3].

Cependant les chefs du parti catholique tenaient des conciliabules. Au mois de mars, des conférences eurent lieu chez le Connétable, auxquelles assistèrent le roi de Navarre, Saint-André, Termes et Brissac. Dans ce conseil, on délibéra des choses de l'État, et en particulier il fut question de faire un édit contraire au dernier publié, « attendu qu'il

[1] A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 78 et suiv.

[2] Lettre de Chantonay à Philippe II (3 janvier 1562), Arch. Nat., K 1497, n° 3.

[3] Lettre du même au même (3 février), *ibidem*, n° 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contient des choses peu convenables à la religion »[1].

Les Guise étaient toujours absents de la cour. Mais, depuis qu'ils en étaient partis, ils n'avaient pas perdu leur temps : d'habiles négociations, menées avec le duc de Wurtemberg, privaient dans l'avenir les Réformés français des secours de l'Allemagne protestante. Après ce beau résultat, ils étaient revenus, le cardinal de Lorraine à Reims et le duc de Guise à Joinville. Sur ces entrefaites, Antoine de Bourbon manda au duc de revenir à Paris, où lui-même résidait presque continuellement, depuis sa liaison avec les chefs catholiques. Le chemin du duc était de passer par Vassy. Le 1er mars 1562, eut lieu le sanglant épisode, que les uns appelèrent le massacre, les autres l'échauffourée, le duc de Guise l'accident de Vassy.

La Reine-mère, qui se trouvait alors à Monceaux dans le diocèse de Meaux, avec le Roi et le prince de Condé, manda aussitôt le duc : il ne vint pas. Mais, arrivé le 12 mars, par petites étapes, à son château de Nanteuil, il y reçut, le 13, les deux Triumvirs, ses collègues, Montmorency et Saint-André[2]. Le 16 mars, accompagné de tous les chefs du parti catholique, suivi de trois mille chevaux, le duc faisait une entrée triomphale à Paris par

[1] *Lettres de Prosper de Sainte-Croix*, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. VI, p. 53.

[2] *Lettres de Sainte-Croix*, p. 47.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la porte Saint-Denis. Le prévôt des marchands, Guillaume de Marle, et les échevins le complimentèrent au nom de la ville et lui offrirent vingt mille hommes et deux millions d'or, pour pacifier le royaume [1]. Comme pour outrager encore davantage la Reine-mère, les Triumvirs, dès leur arrivée à Paris, « commençèrent à tenir tous les jours conseil particulier entre eux, sans y appeler monsieur le prince de Condé estant audict lieu » [2]. Condé en effet se trouvait lui aussi dans la capitale et y recrutait des soldats; devant la désobéissance des chefs catholiques, Catherine lui avait recommandé le Roi et le royaume. Une bataille semblait imminente entre les deux partis dans les rues mêmes de la ville.

Le 17 mars, les Triumvirs écrivaient au Roi une lettre collective pour s'excuser de ne pas se rendre à Monçeaux [3]. Puis ils s'organisèrent dans Paris, comme un véritable gouvernement : le dimanche des Rameaux, la procession traditionnelle se changea en fête triomphale du Triumvirat [4].

On connaît les événements qui suivirent. Les Triumvirs voulaient que le Roi fût avec eux, pour

[1] Lettre de Trockmorton (20 mars 1562), dans *Calendars 1561-1562*, pp. 558 559 ; Et. Pasquier, *Œuvres*, t. II, coll. 95 ; A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 118 et suiv. ; F. Decrue, *Anne de Montmorency... sous Charles IX*, p. 323.

[2] *Ibidem*.

[3] Lettre publié par A. de Ruble, *op. supr. cit.*, t. IV, p. 121.

[4] Sources *supr. cit.*, et *Journal de l'année 1562*, dans la *Revue rétrospective*, t. V, p. 87.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

écraser ensuite, en son nom, leurs adversaires. Ils résolurent de tenter un coup d'État. La Régente et le Roi avaient quitté Monceaux et s'étaient rendus à Fontainebleau. Le vendredi 27 mars, les chefs catholiques, accompagnés de quatre mille chevaux, se présentèrent au château. Charles IX, devenu comme prisonnier, prend la route de Paris et Catherine, cédant à la force, le suit en pleurant.

« Un bien qui vient d'amour ou de force, disait Guise, ne laisse pas d'être toujours un bien »[1]. Après avoir tenté de s'échapper, la Reine-mère dut promettre à ses ravisseurs tout ce qu'ils voulurent. Saint-André, dans ces circonstances, faisait montre d'une ardeur outrée et prônait parfois de singuliers moyens : devant la résistanee de Catherine, il avait osé dire qu'il fallait la jeter à la rivière, si elle persistait dans son opposition. « Il avoit debatu qu'il la faloit jeter en un sac dans l'eau, laquelle opinion fut trouvée fort, voyre plus qu'estrange d'opiner ainsi la mort de sa reyne, femme de son roy, et qui l'avoyt tant aymé et favorisé, et elle ettout jusques là que quasi ordinairement il la menoit danser le grand bal »[2].

[1] *Lettres de Sainte-Croix* (*Archives curieuses*, t. VI, p. 68); Lettre de Trockmorton (31 mars), *Calendars 1561-1562*, p. 511; *Journal de l'année 1562* (*Rev. rétrosp.*, t. V, p. 89-90); *Mémoires de Tavannes*, p. 249; Davila, t. I, p. 105 et suiv.

[2] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 39, et t. VII, p. 356; *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 86; De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, p. 175 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Une ombre vint passagèrement obscurcir les succès du Triumvirat. Après s'être compromis dans le coup de force de Fontainebleau, après s'être montré le plus insolent et le plus rude des chefs catholiques, Antoine de Bourbon sentait encore une fois fléchir ses convictions et refroidir son ardeur. La jalousie l'envahissait : à lui qui, néophyte zélé, avait tout sacrifié à ses amis catholiques, on ne semblait donner que le second rang, derrière l'impérieux et énergique duc de Guise. Peu s'en fallut que l'harmonie entre le Navarrais et les Triumvirs ne se rompît. Mais Saint-André veillait : il prévint et adoucit les amertumes d'Antoine, lui ménagea, avec la complaisance du Connétable et de Guise, quelques honneurs d'apparat, lui prodigua les hommages. Grâce à ces efforts, rien ne parut troubler, pour un temps, la sainte alliance conclue pour la défense du royaume et du catholicisme [1]. L'entente était plus que jamais nécessaire entre les chefs catholiques. En effet Condé, qui avait quitté Paris, le 24 mars, à la nouvelle du coup d'État exécuté par les Triumvirs, s'était rendu à Orléans, d'où il lança son fameux manifeste du 8 avril 1562 [2]. De plus, pour se justifier, il livra à l'opinion publique les lettres par

[1] Lettre de Chantonay à Philippe II (8 avril 1562), Arch. Nat., K 1497, n° 21.

[2] Manifeste imprimé dans *Mémoires de Condé*, t. III, p. 222. Cf. Lettre de Trockmorton, *Calendars 1561-1562*, p. 587; De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, p. 180.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lesquelles la Régente avait mis naguère sous sa sauvegarde le royaume et son jeune souverain[1].

A cet affront, Catherine tomba dans une violente colère et traita Condé de fou[2]. L'indiscrétion du Prince faisait s'écrouler toutes les espérances que la Reine-mère avait mises en lui. Par dépit, elle allait maintenant se donner à ses ennemis, aux Triumvirs.

De concert, Saint-André et Chantonay hâtèrent la chose : ils circonvinrent Catherine dans ce moment de désillusion pour lui faire la leçon[3]. Elle ne résista pas et, prisonnière des chefs catholiques, elle fit bientôt bande commune avec eux[4]. On publia dans Paris un édit, par lequel le Roi et la Régente déclaraient faux le bruit de leur captivité, et assuraient qu'ils étaient venus de leur plein gré dans la capitale du royaume[5].

Cependant Condé se fortifiait dans Orléans. Il répondait à toutes les propositions de paix en exigeant que fût exécutée la décision des États d'Orléans touchant la restitution des dons octroyés par Henri II au Connétable, à Guise et à Saint-André.

[1] Chantonay à Philippe II (11 avril 1562), Arch. Nat., K 1497, n° 22.

[2] *Lettres de Sainte-Croix* (*Archives curieuses*, t. VI, p. 89).

[3] Lettre de Chantonay *supr. cit.*

[4] A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 172 ; F. Decrue, *Anne de Montmorency... sous Charles IX*, p. 329.

[5] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'était mettre le fer sur la plaie et envenimer les haines.

Le Triumvirat voulait dissiper les accusations dont l'accablait Condé : le 4 mai 1562, Guise, Montmorency et Saint-André adressèrent au Roi la justification de leurs actes, sous forme d'une requête impérieuse. Loin de vouloir la paix ils y suppliaient le Roi « de n'approuver, ne souffrir en son royaume aucune diversité de religion ». Dans une seconde déclaration, présentée le même jour à la Reine-mère, ils offraient de se retirer, à la condition que Condé mît bas les armes[2].

Parmi les menaces de guerre, qui se levaient de tous côtés, Catherine ne savait qui prier de faire la paix. Bien que liée aux Triumvirs, ses préférences secrètes allaient, malgré elle, à Condé, et cette situation était si énervante qu'un jour, au conseil, lassée d'entendre Saint-André prêcher sans cesse des moyens de discorde, Catherine « luy fit une si grande rebuffade qu'il fut presque sur le point de verser des larmes »[3].

La préoccupation absorbante du maréchal était alors d'empêcher le roi de Navarre de retourner à

[1] Original signé, Bibl. Nat., f. fr., ms 6614, fol. 27 ; imprimé dans *Mémoires de Condé*, t. III, p. 388 ; cf. lettre d'Hotman (7 juin 1562), publiée par R. Dareste dans *Revue historique*, t. XCVII, p. 304.

[2] *Mémoires de Condé*, t. III, p. 392.

[3] Lettre de Prosper de Sainte-Croix (29 avril 1562), dans *Archives curieuses*, t. VI, p. 94.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Réforme. Antoine de Bourbon, estimant qu'on avait mal payé son zèle au catholicisme, commençait à se fatiguer d'attendre la réalisation des promesses de l'Espagne ; et bientôt il parut décidé à regagner le camp protestant, où l'appelait son frère Condé. Saint-André suppliait Chantonay de retenir le prince, en accomplissant les promesses faites naguère à Antoine par Philippe II. Vers le 15 avril, une conférence eut lieu entre le maréchal et l'ambassadeur espagnol : ils parcoururent ensemble la carte des possessions de l'Espagne, et cherchèrent où trouver un appât pour le mari de Jeanne d'Albret. La Sardaigne, la Flandre, le Milanais, le royaume de Naples furent tour à tour passés en revue et écartés. Chantonay, malicieux et pince-sans-rire, proposa enfin la régence de Tunis à conquérir au profit du Navarrais. Saint-André nerveux et inquiet, sentait menacées sa fortune et sa vie, si l'on ne gardait Antoine de Bourbon. Parlant du maréchal, l'ambassadeur de Philippe II écrivait : « Je vois qu'il est en défiance, disant que si cette planche de salut vient à manquer, son parti et lui sont perdus »[1].

Le sort semblait, à ce moment, vouloir accabler l'ancier favori de Henri II : le coup plus sensible le surprit à l'improviste.

Saint-André, le dernier jour d'avril, apprit

[1] A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, pp. 210-211.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que la ville de Lyon, capitale de son gouvernement et centre de son influence provinciale, était tombée aux mains des Protestants. Ni les ordres que le maréchal adressait de loin au consulat[1] ni les mesures de rigueur prises un an auparavant n'avaient pu empêcher cette catastrophe. Le 28 avril 1562, les Protestants s'étaient approchés de la ville, sous le commandement du baron des Adrets; le 30, des affidés réussirent à s'emparer des principaux postes, et le lendemain matin le coup de main était mené à bonne fin, sans que la ville eût le temps de se défendre ni qu'aucune violence fût exercée[2]. On accusa François d'Agoult, comte de Sault, lieutenant du gouverneur à Lyon, de complicité avec les Réformés.

Dans ce même temps tout le gouvernement de Saint-André semblait en proie à des convulsions menaçantes : la Marche, où commandait, en qualité de lieutenant, Jean de La Roche-Aymon, s'agitait[3]; en Auvergne et en Forez, les d'Apchon, parents et lieutenants du maréchal, devaient sévir avec la dernière rigueur pour empêcher ces pays de passer à la Réforme[4].

[1] Lettre de Saint-André au consulat (21 février 1562), Arch. municip. de Lyon, AA 28, n° 60.

[3] V. les récits détaillés de cette surprise, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. IV, pp. 195 et 215, et dans *Mémoires de Condé*, t. III, p. 339.

[2] Joullietton, *Histoire de La Marche*, t. I, p. 323.

[4] A. Bernard, *Histoire du Forez*, t. II, p. 117.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces sombres nouvelles, qui arrivaient sans cesse des provinces à la cour, ne faisaient qu'exaspérer les intrigues du Triumvirat et encourageaient l'intransigeaance de Condé. La captivité du Roi et de la Reine-mère entre les mains des Triumvirs était le prétexte de toutes les rébellions des Protestants. Pour démentir le bruit de cette captivité, le 12 mai, on fit sortir Catherine et Charles IX de Paris, d'où ils allèrent s'installer à Monçeaux-en-Brie. Mais la délivrance n'était que fictive : les chefs catholiques se hâtèrent de suivre la troupe royale et vinrent s'établir eux aussi à Monçeaux, malgré l'insuffisance et l'exiguité du logement[1].

Personne ne fut la dupe de cette comédie manquée, Condé moins que quiconque. Le 10 mai, il publiait un nouveau manifeste, où s'exprimait la plus méprisante fierté. Il accusait les trois chefs catholiques d'être les valets du pape et de Philippe II. « Oui, disait-il, avec rudesse, je retournerai bientôt joindre le Roi, et nous examinerons si un étranger et deux petits compagnons ont droit de faire la loi à un prince du sang... C'est un duc de Guise, un sieur de Montmorency et un sieur de Sainct-André, qui font une ordonnance contre l'édict de janvier, accordé par le Roy et la Royne sa mère, le Roy de Navarre, les princes du sang, avecques le conseil du Roy... ». Puis, répondant à l'accusa-

[1] *Journal de l'année 1562*, dans la *Revue rétrospective*, t. V, p. 104.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion de révolte armée portée contre lui : « Les armes, ajoutait-il, sont prises contre la maison de Guise, conestable et mareschal de Sainct-André, et encores c'est avec telle modestie que nous ne demandons leurs biens, leurs vies ny leurs estats »[1].

Malgré les apostrophes haineuses que s'adressaient les deux partis, la reine Catherine ne désespérait pas de la paix et elle négociait avec Condé. Le seul moyen de pacification était l'institution d'une sorte d'égalité entre les deux cultes. Les Triumvirs firent échouer toutes ces tentatives, ne les laissant se prolonger que pour donner à leur armée le temps de grossir. Le 6 juin, à Toury, eut lieu une entrevue décisive entre Condé d'une part, Catherine et le roi de Navarre de l'autre : l'accord ne put se faire[2]. Alors la guerre parut inévitable : une ère terrible et néfaste commençait pour la France. « Il n'y a pas, écrivait Hubert Languet, un coin de terre qui échappe à la dévastation ; je quitte la France à regret, et, si elle doit périr, je voudrais m'ensevelir sous ses cendres »[3].

[1] *Mémoires de Condé*, t. III, p. 395.

[2] *Mémoires de La Noue*, l. I, ch. III ; A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 245 et suiv. ; F. Decrue *Montmorency... sous Charles IX*, p. 338.

[3] *Arcana seculi decimi sexti*. Halæ Hermandurorum, 1709, t. II, p. 227.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*
* *

Le 1er juin 1562, l'armée du Triumvirat quitta Paris, l'avant-garde commandée par le roi de Navarre et le duc de Guise ; au centre était Montmorency ; Saint-André dirigeait l'arrière-garde. « Lesquels partirent touts d'une mesme volonté, accompagnés de grande noblesse de France, pour aller contre les rebelles, qui s'estoient emparés des villes du royaume et avoient pillé les églises »[1]. Il semblait que les deux armées, qui marchaient l'une au devant de l'autre, allaient en venir rapidement aux prises. Mais Catherine veillait encore : elle n'avait pas perdu l'espoir d'empêcher le choc des armes. Durant tout le mois de juin, avec une inlassable patience, la Reine-mère négocia. Condé réclamait énergiquement qu'on éloignât les Triumvirs. Le 28 juin, les trois chefs catholiques consentirent à quitter le camp. Mais ils revinrent bientôt : après la vaine entrevue de Talcy, tout espoir de réconciliation entre les deux partis fut perdu. Les opérations de la guerre civile vont commencer[2].

[1] *Mémoires de Condé*, t. I, p. 87 ; *Journal de l'année 1562* (*Rev. rétrosp.*, t. V, p. 111) ; *Lettres de Prosper de Sainte-Croix* (*Archives curieuses*, t. VI, p. 100) ; A. de Ruble, *op. cit.*, p. 237 et suiv. ; Decrue, *op. cit.*, p. 338.

[2] Le 16 juin, le bruit de la mort du maréchal de Saint-André avait couru dans Paris. « L'on tint tout ce jour et le lendemain

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'armée royale se dirigea d'abord sur la ville de Blois, qui fut saccagée, le 4 juillet.

Saint-André avait assisté à la prise de Blois. Mais il parut bientôt qu'il ne devait pas rester longtemps parmi le gros de l'armée royale. En effet de graves devoirs l'appelaient dans son gouvernement. Dès le milieu de juin, on avait mis en projet de l'envoyer reprendre Lyon, avec trois mille lansquenets du Rhingrave, deux cents pistoliers, six mille Italiens qui devaient être fournis moitié par Philippe II et moitié par le duc de Savoie, vingt enseignes françaises, les compagnies de Tende, de Tavannes, de La Fayette et de Suze, les arquebuziers de son neveu d'Apchon et deux cents cavaliers du duc de Savoie ; en outre le maréchal devait prendre en Bourgogne l'artillerie de d'Estrées. Avec ce formidable appareil militaire, il lui serait facile de recouvrer la capitale de son gouvernement[1].

Vers le 15 juillet, des événements sinistres vinrent exaspérer encore la colère et la haine de

xvii° que il y avoit eu une escarmouche, où avoit été tué M. le maréchal de Saint-André et M. d'Anville. Ce même jour, sur le soir, arriva M. Du Fresne, secrétaire des commandemens, qui disoit qu'on ne s'étoit pas encore battu; mais les deux camps étoient l'un à la vue de l'autre. » (*Journal de 1562*, p. 115).

[1] *Les remèdes nécessaires qui semblent au roi de Navarre et aux seigneurs qui sont avec luy soubz le bon plaisir de la Royne* (Bibl. Nat., f. fr., ms 15877, fol. 84), imprimé dans A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 422 ; lettre de Chantonay à Philippe II (31 juillet 1562) dans *Mémoires de Condé*, t. II, p. 50 ; *Lettres de Sainte-Croix*, p. 106.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-André contre les huguenots. Le baron des Adrets, quittant Lyon, s'était emparé de Montbrison, capitale du Forez, et se disposait à conduire plus loin le triomphe de son armée protestante. Ces nouvelles touchèrent d'autant plus le maréchal que les Réformés, lors de la prise de Montbrison, s'étaient livrés à des excès odieux. Arthaud d'Apchon, beau-frère de Saint-André, étant mort récemment, les religionnaires avaient tiré son cadavre du cercueil et traîné à travers champs ; ces horreurs étaient les représailles de l'arrestation des ministres protestants opérée quelque temps auparavant par les fils d'Arthaud[1]. A la nouvelle de ces événements, il semblait qu'il n'y eût plus à hésiter, et qu'une armée devait venger en Lyonnais les crimes commis par les troupes du baron des Adrets contre la loi catholique et le Triumvirat. Le roi de Navarre parut même un moment disposé à diriger toutes les forces royales de ce côté[2].

Mais c'était ailleurs en définitive que Saint-André allait recevoir mission d'écraser l'hérésie. Le plan stratégique, simple et habile, que le duc de Guise parvint à faire adopter, consistait à séparer les défenseurs d'Orléans des réserves que les protestants de la Guyenne, animés par Jeanne d'Albret,

[1] A. Bernard, *Histoire du Forez*, t. II, p. 135.

[2] Lettre du roi de Navarre à la reine-mère (22 juillet 1562), Bibl. Nat., f. fr., ms 15876, n° 301 ; lettre du cardinal de Ferrare (19 juillet 1562), dans Hipp. d'Este, *Négociations*, p. 327.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

accumulaient dans les provinces de l'ouest. C'était donc vers l'ouest que devait porter l'effort principal du parti catholique. Ce plan s'imposait d'autant plus que la guerre civile dans l'ouest et la Guyenne avait intercepté les communications entre les cours de France et d'Espagne, et les courriers de Philippe II tombaient aux mains des Protestants[1].

La plus importante ville de l'ouest, Poitiers, avait été prise par les Réformés, qui régnaient sur tout le Poitou. C'est à Poitiers que le conseil des chefs catholiques décida, à la fin de juillet 1562, d'envoyer Saint-André.

Le maréchal, parti de Blois avec le comte de Villars, des troupes de cavalerie et huit ou dix pièces d'artillerie, soumit sur sa route quelques petites villes révoltées, et battit même un groupe de huguenots fort de douze cents hommes et de six à sept pièces d'artillerie[2]. Le 29 juillet, Villars était devant Poitiers. Saint-André arriva seulement le 1er août et prit aussitôt le commandement des troupes assiégeantes. Il était résolu à faire un exemple terrible. La ville ayant été investie, les autorités furent sommées de se rendre. Après quelques hésitations, le maire Jacques Herbert fit répondre que le sieur de Sainte-Gemme, qui commandait la place, avait les clefs des portes ;

[1] A. de Ruble, *op. supr. cit.*, t. IV, p. 282.

[2] *Répétition des choses advenues en l'année 1562* (*Registres du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 169).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il s'était caché, et qu'on le cherchait en vain ; que du reste les habitants étaient fidèles sujets du Roi. Saint-André donna aussitôt le signal de l'assaut, et les troupes catholiques, conduites par le béarnais Pierre de Lague, s'élancèrent sur la brèche de la porte Saint-Lazare, d'où elles furent repoussées deux fois de suite par les soldats de Sainte-Gemme. Mais les protestants n'étaient pas maîtres du château, dont le commandant, Pineau, receveur général du Poitou, fit pointer le canon sur les troupes assiégées : prises entre deux feux, celles-ci durent bientôt céder à la force [1].

Sainte-Gemme et l'un de ses lieutenants, nommé Mangot, soutinrent héroïquement l'attaque à travers les rues de la ville. Mais rien ne put arrêter l'armée de Saint-André, et les débris de la garnison protestante s'enfuirent, pour rejoindre les compagnies que la Rochefoucauld amenait trop tard au secours des assiégés [2]. Le maréchal perdit environ cent vingt hommes, parmi lesquels le capitaine de Lague, qui avait conduit l'assaut [3]. La ville fut abandonnée à la fureur de la soldatesque, qui se livra au pillage et au plus effroyable massacre :

[1] *Journal de Brilhac* (*Archives historiques du Poitou*, t. XV, p. 22) : A. de Ruble, *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, t. I, p. 275.

[2] *Journal de l'année 1562* (*Rev. rétrosp.*, t. V, p. 188).

[3] *Loc. supr. cit.* ; *Mémoires de Castelnau*, t. I, pp. 100-101 ; De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, pp. 256-257. — Brantôme a vainement essayé d'alléger sur ce point la mémoire de Saint-André (Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 39).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hommes et femmes, sans distinctions de condition, d'âge ni de religion, tombèrent sous les coups des troupes catholiques exaspérées. Jacques Herbert. maire de Poitiers, fut pendu le 7 août. L'armée du maréchal, composée d'aventuriers mal disciplinés et mal soldés, se livra aux excès les plus effrénés. Tous les historiens du temps ont manifesté hautement l'indignation de la population honnête, en présence de ces débordements sanguinaires, que Saint-André ne fit même pas signe de modérer.

Cependant, quand le désordre fut un peu calmé, le maréchal procéda à des exécutions moins sommaires. Le 8 août, il lança une ordonnance de prise de corps contre cinquante-deux bourgeois de la ville, dont les biens, meubles et immeubles, furent immédiatement saisis [1].

Le 9 août, craignant que les excès des soldats, qui duraient toujours, ne vinssent à pousser les habitants aux dernières extrémités, il voulut bien prendre des mesures de modération. « Défenses sont faites, disait l'ordonnance qu'il publia, à tous capitaines, soldats et autres gens de guerre de ne prendre les meubles, gerbes, vins et autres fruits de maisons tant de cette ville que du pays de Poitou... ni de semblablement retenir aucuns des habitants de ladite ville comme prisonniers en maisons privées, ains de les amener incontinant par devers

[1] *Archives historiques du Poitou*, t. XXVII, p. 64.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous, pour y être ordonné ce qu'il appartiendra »[1]. Pendant huit jours le massacre et le pillage avaient pu s'exercer en toute licence.

Après avoir dompté Poitiers de cette cruelle façon il fallait procéder, dans le pays, à la soumission des autres villes sympathiques à la Réforme et dont quelques-unes avaient déjà franchement abandonné le parti du Triumvirat. Les châteaux de Chauvigny, La Trémoille, Moilleron et Saint-Savin succombèrent sous les forces catholiques. Tout le pays était terrifié par les représailles qui avaient suivi la prise de Poitiers. Angoulême se soumit à la première sommation. Triomphant, Saint-André écrivait, le 7 août, à la Reine-mère : « Vostre Magesté entandra de cedict porteur que la prise de ceste ville a tellement estonné tout le pays que les rebelles et désobéissens à Vos Magestez commansent à cognoystre leur faulte, et y en a desjà qui demandent grâce. » Dans sa joie, il ajoutait : « J'espère, avec l'ayde de Nostre-Seigneur et le bon service de tous vos bons et fidelles serviteurs, que la Magesté du Roy et la vostre seront bientôt en repostz, et avec aultant d'obéissance que vous l'avez veue randre aux feus Roys vos beau-père et seigneur, et lors, Madame, vostre Magesté cognoystra ceulx qui n'ont jamais heu davant les yeulx que l'honneur de Dieu, l'obéissance du Roy et la conservation

[1] *Archives historiques du Poitou*, t. XXVII, p. 67.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de vostre authorité » [1]. Par ordre du maréchal toutes les villes et tous les châteaux du pays reçurent des garnisons catholiques [2].

La ville de La Rochelle était fortement suspecte aux Triumvirs. Mais, à la nouvelle de la prise de Poitiers, les consuls, dans la crainte que le maréchal, qui s'avançait, ne fît subir à leur cité un sort semblable, se hâtèrent de lui envoyer une humble supplique, où ils faisaient protestation du zèle le plus vif à l'endroit de la cause royale et catholique [3]. Le 11 août, Saint-André annonçait au roi de Navarre leur soumission complète : « Sire, ce jourd'huy deux des habitants de la ville de la Rochelle me sont venuz trouver de la part de tous œulx de la dicte ville, lesquelz, pour responce d'une lectre que je leur avois cy-devant escripte, m'en ont envoyé une autre, que je n'ay voullu faillir de vous faire incontinant tenir, affin que par icelle vostre Majesté voye la bonne et continuelle volunté en quoy ilz sont et l'offre qu'ilz font de rendre au Roy la fidelité et obeissance qu'ilz luy doibvent » [4].

Saint-André quitta Poitiers le 13 août, pour se rendre, avec le plus gros de ses troupes, à Bourges,

[1] Saint-André à Catherine de Médicis (Poitiers, 7 août 1562), Bibl. Nat., f. fr., ms 15876, fol. 361 (Pièce justificative, n° XXII).

[2] État des garnisons du Poitou, ordonné par le maréchal de Saint-André, *ibidem*, ms 15877, fol. 82.

[3] Supplique originale (9 août 1562), *ibidem*, ms 15876, fol. 377.

[4] Saint-André au roi de Navarre (11 août 1562), Bibl. Nat., f. fr., ms 15876, fol. 392.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

où se dirigeait pareillement l'armée du Connétable partie de Blois, le 11 août.

Les soldats du maréchal traversèrent Issoudun, où ils se livrèrent aux plus grossiers désordres. A Pleinpied, Saint-André fit traverser la rivière du Cher à son artillerie, et, le 19 août, il arrivait devant Bourges avec toute son armée, aguerrie et fière de ses récentes victoires en Poitou. Son artillerie fut placée dans un petit pré en avant de la porte Charlet, le reste des troupes campant entre Charlet et le moulin de Vauzelles [1]. Les assiégés saluèrent aussitôt l'arrivée de ces nouveaux assaillants par le feu de deux pièces braquées sur la plate-forme de la grosse Tour [2].

Le siège de Bourges fut de plus longue durée qu'on ne l'avait prévu. L'armée royale en vint même à manquer de munitions et d'argent, et Saint-André dut faire ramener de Poitiers l'artillerie qu'il y avait laissée [3]. De plus les chefs catholiques craignaient l'arrivée aux protestants d'un secours de six mille Allemands que d'Andelot était allé quérir, tandis que les Anglais menaçaient la Normandie. Mais la garnison fut bientôt à bout de forces et de ressources. On commença à négocier et la ville capitula, le 31 août 1562 [4].

[1] L. Raynal, *Histoire du Berry*, t. IV, p. 55.

[2] *Ibidem*.

[3] Chantonay à Philippe II (28 août 1562), dans *Mémoires de Condé*, t. II, pp. 65-67.

[4] Il était question à ce moment, dans le conseil des chefs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En quittant Bourges, les forces catholiques vinrent à Gien, où elles passèrent la Loire, pour se rendre à Montargis, puis à Étampes : dans cette dernière ville, on délibéra sur le parti à prendre. Saint-André était d'avis qu'on attaquât Orléans, la place la plus forte des Réformés, commandée par son ennemi Condé. Pour appuyer son avis, il soutenait que, si l'on pouvait y faire prisonniers le Prince et Coligny, on ôterait « au corps des protestants les deux nerfs, qui seuls le faisaient mouvoir », et il ajoutait que la plupart des troupes auxiliaires attendues par les Réformés s'étant arrêtées sur la frontière pour attendre les événements, dès qu'elles apprendraient qu'Orléans était investi, elles retourneraient en arrière. Enfin le maréchal faisait ressortir que la ville n'avait pas d'ouvrages extérieurs, que les fossés n'étaient ni profonds, ni bien revêtus, et que le système général des fortifications était faible.

Malgré toutes ces raisons, le conseil se rallia en majorité à l'avis d'attaquer d'abord Rouen, avant que les secours, envoyés par la Reine d'Angleterre au parti protestant, fussent arrivés. Il fut donc décidé que le gros de l'armée catholique prendrait

catholiques, de faire venir des troupes de Guyenne pour renforcer l'armée royale. Saint-André soumit un projet à ses collègues, et Monluc fut chargé de l'exécution. — Ce projet conservé à la Bibl. Nat. (f. fr., ms 15876, fol. 38), quoique non signé, nous a paru devoir être attribué à coup sûr au maréchal, tant à cause des caractères de l'écriture, que par les caractères intrinsèques de l'acte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la route de Normandie. Quant à Saint-André, il reçut mission de se rendre en Champagne, avec le reste des troupes, pour barrer le passage à d'Andelot, qui amenait des secours d'Allemagne aux défenseurs d'Orléans.

On connaît le sort de l'armée qui alla assiéger Rouen, où les Anglais étaient entrés le 29 août. Au cours de l'assaut extrêmement violent qui fut livré le 15 octobre, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, tomba mortellement atteint d'un coup d'arquebuse. C'était la première fois que la mort touchait le grand conseil catholique. Pour le parti du Triumvirat, la perte n'était pas irréparable : Antoine de Bourbon, dit Agrippa d'Aubigné, « s'étoit ployé à tous changements, plus par faiblesse de cervelle que de cœur ».

Mais Saint-André ne vit pas disparaître sans crainte celui qui était devenu le plus enthousiaste de ses protecteurs [1].

Cependant le maréchal s'occupait d'accomplir la tâche difficile qui lui avait été dévolue. Le 14 octobre 1562, il quittait Paris avec seulement huit cents hommes d'armes. Il devait renforcer son armée en

[1] Après la mort d'Antoine de Bourbon, Catherine de Médicis songea à nommer lieutenant de roi en Guyenne, en l'absence du jeune prince de Navarre, le maréchal de Saint-André ; Monluc « avoit espérance d'estre sous luy ». La mort du maréchal à Dreux fit échouer cette combinaison. La désignation de Saint-André, avec Monluc en sous-ordre, prouvait que la reine était décidée à envoyer en Guyenne un homme énergique (Paul Courteault, *Blaise de Monluc historien*, p. 475).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Champagne avec les troupes des légionnaires, et de l'arrière-ban ; de plus, trois mille Italiens devaient venir se joindre à lui, ainsi que deux mille Suisses nouvellement levés [1]. Le 18 octobre, on publia dans Paris l'ordre à tous les gentilshommes champenois de se joindre à l'armée de Saint-André, qui s'en allait au-devant de d'Andelot [2]. Le même jour fut publié un mandement du Roi accordant pardon à tous les volontaires qui voudraient servir contre les Anglais ou les Allemands [3]. Enfin ordre fut donné à toute la cavalerie qui surveillait les abords d'Orléans, de venir se ranger sous le commandement du maréchal [4].

Celui-ci ignorait complètement où se trouvaient les Allemands de d'Andelot et quelle direction ils suivaient. Saulx-Tavannes, gouverneur de Bourgogne, devait mettre ses forces à la disposition de Saint-André et lui prêter tout l'appui nécessaire. Mais juste à ce moment, le gouvernement de Bourgogne était dépourvu, la plus grande partie de ses troupes étant retenue devant Lyon, sous les ordres du duc de Nemours. D'autre part les secours envoyés de Suisse se faisaient attendre [5]. Le 23 octobre, on apprit que les Allemands de d'Andelot arrivaient à

[1] Lettre de Chantonay (18 octobre 1562) dans *Mémoires de Condé*, t. II, p. 95 ; *Journal de l'année 1562* (*Rev. rétrosp.*, t. V, p. 195).

[2] *Ibidem.*

[3] *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 43.

[4] Dép. vénit. (oct. 1562), Bibl. Nat., f. ital., ms 1722, fol. 568 v°.

[5] L. Pingaud. *Correspondance des Saulx-Tavannes*, p. 114.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Chaumont et à Châteauvillain, et se disposaient à prendre le chemin de Châtillon.

Aux objurgations du maréchal, Tavannes impuissant à fournir aucun renfort, répondait désespérément : « Monsieur de Nemours m'a fort bien retenu ma compagnye,... occasion que je suys tout seul. De ma part je partiray incontinant après avoir donné ung peu d'ordres à ces villes, qui sont en merveilleuse craincte pour le peu de force qui y est [1]... Tant que vous serez près de ce gouvernement, je ne bougeray d'auprès de vous pour vous faire service : mais si vous vous en esloignez, je seray contrainct vous habandonner, pour le soupson et le hasard que je voys aux susdictes villes » [2]. De tous côtés les demandes de secours arrivaient à Tavannes qui ne pouvait y répondre. Le 25 octobre, les habitants d'Auxerre, craignant l'approche de d'Andelot, réclamaient du renfort pour leur garnison : « Je sçay, écrivait Tavannes à Saint-André, que congnoissez de quelle importance est la dicte ville d'Auxerre, si l'ennemy s'en emparoit, à cause de la rivière, et que c'est lieu propre pour assembler ung camp » [3].

Les Allemands de d'Andelot avançaient toujours.

[1] Il s'agit des villes de la Bourgogne.

[2] L. Pingaud, *Correspondance des Saulx-Tavannes*, p. 116.

[3] L. Pingaud, *Correspondance des Saulx-Tavannes*, p. 118.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 25, ils avaient passé la Seine au-dessus de Châtillon, d'où ils se dirigeaient vers Mailly-le-Château, pour de là traverser la rivière d'Yonne et rejoindre les quelques troupes envoyées d'Orléans à leur rencontre[1]. Saint-André se trouvait alors à Bar-sur-Seine avec dix enseignes de légionnaires de Picardie. Les huit enseignes de Suisses, qui devaient renforcer son armée, étaient, malgré leur retard, assez proches pour se réunir en temps voulu aux troupes catholiques et empêcher le passage des reitres allemands. Mais Saint-André ne fut pas informé à temps de l'arrivée de ce renfort de Suisses et, n'osant opposer ses faibles forces à l'armée de d'Andelot, il laissa celle-ci passer sans coup férir. L'échec était déjà grand, il fallait éviter qu'il devint un désastre ; le maréchal se hâta de mettre de bonnes garnisons dans les villes d'Auxerre et de Sens, qu'il visita le 27 octobre[2]. Le même jour il écrivit à M. d'Equilly, gouverneur de Chartres, pour le mettre en garde contre une surprise que pourraient tenter les Allemands joints aux Orléanais[3]. Mais ce qu'il fallait protéger avant tout contre les entreprises de Condé uni à d'Andelot, c'était les abords de Paris. A la nouvelle du passage des Allemands,

[1] Dom Plancher, *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, t. IV, p. 562.

[2] Saint-André à Saulx-Tavannes (27 oct. 1562), Bibl. Nat., f. fr., ms 4641, fol. 6.

[3] L. Merlet, *Lettres des rois de France...* (Mém. Soc. Arch. de l'Orléanais, t. III, p. 54).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute la cavalerie de l'armée de Rouen avait été envoyée à Saint-André [1].

Celui-ci, demeuré à Sens jusqu'au dernier jour d'octobre, en partit alors pour se rendre à Étampes. « Ayant esté présentement adverti, écrivait-il à Tavannes, que les Allemans, après avoir passé la rivière d'Yonne à Crevant, ont pris le chemin de Gien..., pour empescher l'entreprise qu'ils pourroient fere du cousté de la Beausse ou bien de tirer vers Paris, j'ay advisé d'aller avec les forces que j'ay droict à Estampes où j'attendray de sçavoir le parti qu'ilz tiendront pour, selon cella, m'acheminer soit du costé dudict Paris ou bien vers Orléans » [2].

Ainsi l'entreprise que le maréchal avait reçu mission de mener à bien était manquée.

Saint-André s'était laissé surprendre assez inconsidérément, et, le 6 novembre, d'Andelot pénétrait dans Orléans avec ses reitres allemands, sans que, durant son long voyage, il eût rencontré la moindre résistance. Le maréchal fut très mortifié de cet échec, et il n'eut pour consolation que les remarques fort justes que lui écrivit Tavannes : « Je suys d'opignion, sauf toutes foys l'advis des plus sages, que vous avez esté dépesché fort tard, veu le long

[1] Lettre de Chantonay (1er nov. 1562), dans *Mémoires de Condé*, t. II, pp. 103-104.

[2] Saint-André à Saulx-Tavannes (31 octobre 1562), Bibl. Nat., f. fr., ms 4641, fol. 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

temps qu'il y a que l'on est adverty des Allemans, et qu'il eust esté bien nécessaire de laisser quelqu'une des aultres entreprinses pour ceste-cy, qui importe tant » [1]. C'était le blâme de la tactique des Guise, tactique qui avait séparé l'armée catholique en deux tronçons, dont le plus important était retenu au siège de Rouen.

Saint-André, pour réparer en quelque manière son insuccès, se hâta de barrer la route de Paris aux protestants. Afin de grossir son armée, il voulait même dégarnir les villes de la Bourgogne, à quoi Tavannes s'opposa : « Il m'a semblé, écrivait celui-ci, veu les affaires qui sont en ce pays-cy, ne le devoir si facilement désemparer; car je vous puis assurer que je suis en ung merveilleux soupson de toutes les villes, d'aultant que tous ceulx de la nouvelle religion lièvent fort les oreilles » [2].

Le 1er novembre, le maréchal quittait Sens et se dirigeait vers Étampes, non sans avoir pourvu à la sécurité du château de Fontainebleau, confié à une garde [3].

Renforcés par les reitres et les lansquenets de d'Andelot, les protestants avaient pris l'offensive. Le 8 novembre, Condé quittait Orléans et prenait la route de Paris. L'armée du Prince arriva bientôt

[1] L. Pingaud, *Correspondance des Saulx-Tavannes*, p. 124.

[2] L. Pingaud, *Correspondance des Saulx-Tavannes*, p. 124.

[3] Saint-André à M. de Gonnor (6 nov. 1562), Bibl. Nat., f. fr., ms 3219, fol. 109.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

devant Étampes, où se trouvait Saint-André avec dix enseignes de pied et une compagnie de gendarmerie assez mal équipée. Le roi de France, revenu à Paris, envoya dire à Saint-André qu'il eût à se retirer sur Corbeil; Saint-André obéit, laissant seulement à Étampes une escouade qui, logée dans le château, assista à la prise de la ville et se rendit bientôt après[1].

D'Étampes Condé, à la tête des troupes protestantes, se dirigea vers Corbeil. La place avait de la valeur à cause du pont et du passage de la Seine. Le maréchal opposa au Prince la plus belle résistance, et Condé, las d'un siège qui n'aboutissait pas, commençait à s'impatienter, lorsqu'il reçut une lettre amicale de la Reine-mère l'invitant à se rapprocher d'elle pour conférer de la paix. Le feu cessa aussitôt devant Corbeil et, le 23 novembre, l'armée protestante se mit en marche sur la rive gauche de la Seine, tandis que Saint-André suivait la rive droite pour gagner Paris. On échangea quelques coups d'arquebuse sans grand effet d'une rive à l'autre[2].

[1] *Registres du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 178.

[2] Dép. vénit. (18-25 nov. 1562), Bibl. Nat., f. ital., ms 1722, fol. 593-97; lettre de Trockmorton (29 novembre 1562), dans *Calendars 1562*, p. 501; Fr. de Belleforest, *Les grandes annales*, fol. 1638; *Mémoires de Guise*, p. 496.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*
* *

Toutes les nouvelles tentatives pacifiques de la Reine restèrent vaines, et Catherine dut se résigner à ce que le sort des armes décidât entre les adversaires. Les Triumvirs reçurent avec joie l'autorisation formelle de combattre, car c'était à la bataille qu'« ils concluoient toujours »[1]. Peut-être ces négociations n'avaient-elles été qu'un leurre habile : elles avaient permis aux catholiques de rallier plus de deux mille Gascons et trois mille Espagnols[2].

Le 10 décembre, au premier matin, Condé leva son camp établi entre Montrouge et Gentilly, et se dirigea vers la Beauce par Palaiseau, Limours et Saint-Arnoult. De là il prit le parti de gagner la Normandie pour se joindre aux Anglais. L'armée royale le suivait de près, et quelques escarmouches eurent lieu, à la sortie de Paris, au cours desquelles Gabriel d'Apchon, neveu de Saint-André, fut fait prisonnier par les protestants[3]. Condé se laissa devancer par les chefs catholiques qui arrivèrent, le 18 décembre, à Mézières-sur-l'Eure, tandis que leur adversaire se trouvait encore à trois lieues en arrière, à Néron.

L'armée du Triumvirat traversa la rivière pen-

[1] *Mémoires de Castelnau*, t. I, pp. 109-120.
[2] Monluc, *Commentaires*, t. III, p. 57.
[3] *Journal de l'année 1562*, p. 201.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dant la nuit, et, au jour, elle avait gagné un côteau, non loin de Dreux, « lieu plein de vignes par le costé droict, et par le devant il y avoit une plaine unie et bien espacieuse, qui s'estandoit en baissant un bien fort peu vers la venue de monsieur le Prince »[1]. Sur cette position l'armée royale prit ordre de bataille.

S'il faut en croire Brantôme, ce fut Saint-André qui conçut l'ordre de bataille « qui fut en mode de croissant, mettant entre chaque bataillon de gens de pied un régiment de gendarmerie, estant partout en haye »[2]. Guise et Montmorency trouvèrent cette disposition « bonne et belle », et se rallièrent à l'avis du maréchal, « parce qu'ilz le tenoient de bon esprit et advisé capitaine »[3].

Le 19 décembre au matin, avant que le jour parût, Saint-André vint trouver M. de Guise dans sa chambre, et, en entrant, il demanda à un jeune gentilhomme, nommé Tranchelion, ce que le duc faisait. On lui répondit qu'il venait d'entendre la messe et de communier, et qu'il se disposait à déjeuner pour monter ensuite à cheval. « Ah Dieu! s'écria Saint-André, je suis bien malheureux que je n'en aie autant fait, et ne me sois mieux préparé ; car le cœur me dit que j'aurai aujourd'hui je ne sais quoi »[4].

[1] *Mémoires de Guise*, p. 498.
[2] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 36.
[3] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 36.
[4] Brantôme qui raconte ce fait (*Œuvres*, t. V, p. 37), ajoute : « Je l'ouïs et y étois. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On connaît les péripéties de la bataille de Dreux. L'aile droite de l'armée royale, qui formait avant-garde, composée de dix-neuf compagnies de gendarmes, quatorze enseignes d'Espagnols, vingt-deux de vieilles bandes françaises et onze de lansquenets, et couverte de front par quatorze canons, fut placée sous les ordres de Saint-André. Le Connétable, qui commandait au centre la grosse phalange de six mille Suisses, fut, comme on sait, écrasé et fait prisonnier. Alors Guise lança contre l'infanterie de Condé les enseignes espagnoles de Saint-André. Successivement les gens de pied et les reitres de l'armée protestante furent enfoncés par le maréchal : le Prince tomba prisonnier. De tous côtés fuyaient les troupes protestantes sous les charges de Saint-André, qui « ce jour là fit tout ce qu'un grand capitaine pouvoit, fust à combattre, et fust d'aller de çà de là à commander où il falloit »[1].

Vers le soir, alors que la victoire des catholiques semblait définitive, parut une troupe de cinq cents cavaliers huguenots, qu'avaient ralliés La Noue et d'Alvaret pour tenter la fortune dans un dernier combat. Saint-André reçut de Guise l'ordre de les refouler. Il fit alors chercher une nouvelle mon-

[1] Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 37. — V. les gravures de Tortorel et Perrissin qui représentent la bataille de Dreux. Cf. la bibliographie des sources de cette célèbre journée donnée par A. de Ruble, *L'assassinat de François de Lorraine*, p. 78.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ture, la sienne étant à bout de forces : on ne put trouver ce qu'il demandait, et il engagea la charge sans changer de selle.

Au milieu du champ de bataille, son cheval s'abattit; aussitôt entouré, le maréchal fut fait prisonnier. Le mauvais sort voulut qu'il tombât aux mains d'un individu « de haute stature, portant une petite barbe blonde ou rousse », qu'il reconnut sans doute avec effroi. C'était Jean Perdriel de Bobigny, jadis seigneur de Mézières, son plus mortel ennemi, celui dont il avait brisé le bonheur de jeune époux, qu'il avait fait condamner à mort par coutumace, et dont il détenait les biens confisqués à son profit. La première pensée de Bobigny fut généreuse : pensant peut-être par cette prise pouvoir recouvrer sa fortune et sa situation, il accepta la foi que lui jura Saint-André prisonnier. Mais juste à ce moment passait le prince de Porcien, grand seigneur protestant connu du maréchal. S'approchant du prince, Saint-André trahit sa première foi et s'engagea de nouveau à lui. Furieux, Bobigny déchargea son pistolet dans la tête du maréchal, qui tomba raide mort[1].

[1] Dép. vénit. (22 déc. 1562), Bibl. Nat., f. ital., ms 1722, fol. 642 v°; *Interrogatoire de Pollrot de Méré*, dans *Mémoires de Guise*, pp. 500-526; Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 38 : De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, p. 481. Cf. Tortorel et Perrissin, *Quarante tableaux..., touchant les guerres, massacres et troubles*, tableau XXI : la IV° charge de la bataille de Dreux, où M. le maréchal de Saint André fut tué, le 19 décembre 1562.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Après l'avoir longtemps cherché, les catholiques découvrirent enfin le cadavre de Saint-André dans un fossé à l'entrée du bois près duquel s'était livrée la bataille [1]. La nouvelle de cette mort ne parvint qu'assez tard à la cour royale, et, le 21 décembre, on ignorait encore si le maréchal avait été tué ou pris ; on savait seulement qu'il avait disparu le soir du combat [2]. Lorsque la réalité fut connue, il ne semble pas que des regrets aient été exprimés. Toutefois Charles IX, écrivant à M. de Saint-Sulpice, son ambassadeur en Espagne, lui annonça en ces termes la mort de Saint-André : « En ce combat a esté tué mon cousin le mareschal de Saint-André, après avoir fait une grande preuve de valeur, qui m'est une grande perte pour m'estre un grand et digne serviteur » [3].

Les Protestants saluèrent avec joie la mort du plus cruel et du plus avide de leurs ennemis, et ils lui dédièrent des épitaphes injurieuses [4].

[1] Plus tard un magnifique tombeau fut élevé à Jacques d'Albon de Saint-André sur le champ de bataille de Dreux. Ce monument est aujourd'hui au château d'Anet.

[2] Chantonay à la duch. de Parme (21 déc. 1562), Arch. de Belgique à Bruxelles, Papiers d'Etat et de l'audience, vol. 240, fol. 264.

[3] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 453, note.

[4] V. Quelques-unes de ces pièces dans le recueil de Basse des Nœuds, Bibl. Nat., f. fr., ms 22560, fol. 72 et 119.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CONCLUSION GÉNÉRALE

Après avoir examiné dans ses différentes phases la vie de Jacques d'Albon de Saint-André, il faut essayer de déterminer sommairement la valeur du personnage. Nous tâcherons de le faire sans nous laisser gagner par ce *furor biographicus* que raillait spirituellement Macaulay.

Saint-André ne peut être placé ni dans la série des grands ministres comme Montmorency, ni parmi les grands chef de parti comme le duc de Guise : il fut avant tout, — et ce trait demeure caractéristique du personnage —, un favori, mais un favori qui eut une valeur et qui sut jouer un rôle autre que celui de mignon.

D'assez médiocre naissance, il employa à l'édification, à l'accroissement et au maintien de sa fortune un véritable talent.

Dès sa jeunesse, au milieu de la brillante cour de François Ier, on le voit séduire le dauphin Henri au point que rien, durant trente ans, ne put briser leur liaison. Et déjà son esprit, avisé et souple, lais-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sait percevoir les germes d'un égoïsme aigu qui, paré du lustre de la jeunesse, semblait n'être encore que de l'ambition.

Comblé d'honneurs, de charges, de faveurs et de dons par Henri II, Saint-André, jeune favori, avec une hâte effrénée de parvenu, se jeta dans le luxe, les plaisirs, les vices et les dépenses de toutes sortes, gardant néanmoins comme une peur lancinante que cette fortune rapide ne s'écroulât subitement : pour nourrir son faste et garantir son avenir, tous les moyens lui parurent bons. Il s'est acquis ainsi une louche réputation, parfois trop justifiée.

Avide et rapace, il l'a été presque dans tous les actes de sa vie. Ce trait fondamental de son caractère explique son rôle soit comme gouverneur, soit comme homme politique, soit même le rôle brillant qu'il remplit à la guerre.

Homme de guerre, il fut parmi les plus remarquables du XVIe siècle. En effet l'estime de cette époque n'allait guère aux vertus privées ou publiques : le champ de bataille était en même temps le champ d'épreuve où s'acquéraient les faveurs, la considération et la gloire. Il n'a manqué à Saint-André que l'occasion pour qu'il fût un des plus illustres soldats. Doué de cette décision qui fait le chef, de cette rapidité dans la conception des moyens et leur mise à exécution sans laquelle il n'y a pas de victoire, il accomplit de véritables

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tours de force militaires ; d'ailleurs on ne doit pas oublier que, si son avis eût été suivi, le désastre de Saint-Quentin se fût changé en victoire.

Les exploits du maréchal lui rapportèrent d'innombrables faveurs : il monnaya sa gloire.

C'est encore son intérêt particulier qui le poussa à l'attitude néfaste que nous avons vu qu'il tint pendant les négociations de Câteau-Cambrésis. Favori prisonnier loin de son maître, privé du pouvoir familier que lui donnait l'amitié du souverain, exposé, durant son absence, à être discrédité par ses ennemis auprès d'un Roi dont il connaissait mieux que personne la faiblesse de volonté et d'esprit, Saint-André, comme dévoré par le besoin du retour, se fit l'auteur plus ou moins responsable des désastreuses stipulations du traité de 1559.

Cette préoccupation absorbante de l'intérêt personnel, qui paraît dans toute sa vie publique, s'accuse avec un singulier relief dans ses agissements de gouverneur. Il n'est pas besoin de rappeler l'avidité qu'il déploya dans ses rapports avec ses administrés : ce n'est qu'une longue série de marchandages, de trafics et d'extorsions. A ce point de vue, l'étude de son rôle administratif est intéressante : elle confirme ce fait, sur lequel on n'a pas insisté, savoir que la charge de gouverneur, au XVIe siècle, fut bien moins un office administratif qu'une faveur pécunière concédée par les rois à leurs parents ou à leurs créatures.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En politique, le rôle de Saint-André est original et curieux. Il n'a jamais occupé, aux yeux du public, que le second rang; mais on peut dire que, si l'on ne connaît ses intrigues et ses manœuvres, des événements de premier ordre restent inexplicables dans leurs causes et leurs résultats.

Ainsi le Triumvirat catholique serait une énigme, si l'on ne savait que c'est l'extraordinaire puissance d'intrigue de Saint-André, qui a jeté dans une alliance étroite et mystique deux hommes, Montmorency et Guise, adversaires aigris par une longue rivalité de cour, ennemis tenaces et fourbes, qui, quelques jours avant de se donner le baiser de paix, étaient prêts à tout pour se détruire mutuellement. On reste émerveillé devant les efforts que le maréchal dut dépenser, après que ce pacte extraordinaire eût été conclu, pour calmer ces deux vanités irritables, toujours prêtes à s'emporter et que le sort semblait prendre plaisir à exciter encore davantage en les opposant sans cesse l'une à l'autre. Ce fut le chef-d'œuvre politique de sa vie, à quoi il s'était préparé par de multiples intrigues.

Capable de se faire des amis de ses pires adversaires, comme il advint de ce roi de Navarre qui le prit pour confident intime deux mois après l'avoir accablé d'injures, il sut merveilleusement sauvegarder sa fortune et son intérêt dans les pires traverses. Entre toutes les ambitions et les haines, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

formait un lien commun. Poussé par la peur, il allait sans cesse de l'un à l'autre, comme une sorte d'ambassadeur pacifique, cherchant à les rapprocher et à les unir. Lorsque lui-même avait en jeu des intérêts vitaux, il dépensait de prodigieux efforts de souplesse et d'habileté ; il savait dissiper les soupçons les plus fondés, inspirer à des hommes rivaux ou ennemis le désir de se voir et de se lier, et, si un différend dangereux s'élevait, en habile intermédiaire, il amenait des explications qui renouaient tout.

En vérité ni les documents ni les faits ne nous donnent de quoi expliquer l'extraordinaire pouvoir que ce personnage exerça sur l'esprit de tous ceux qu'il approchait. Il y avait sans doute en lui autre chose que ce que nous pouvons savoir, et il faut qu'il ait possédé une sorte d'attrait personnel, qui tenait uniquement à lui et dont il se servit d'ailleurs d'une façon déplorable.

Il avait d'abord beaucoup d'esprit, tout le monde en est d'accord. « Son visage ne portoit en soy aucune façon cruelle, car il estoit fort beau et de bonne grâce, la parole belle et l'esprit gentil, et bon jugement et bonne cervelle »[1]. Vif, avenant, extrêmement adroit et brillant, ce qu'il avait de plus singulier, c'était l'art de convaincre et de séduire. Il ne trouvait d'adversaire si malveillant,

[1] Brantôme, *Œuvres*, t. V. p. 40.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui, après une entrevue, ne devînt son ami. On est stupéfait de constater que des personnages rompus aux intrigues, défiants par nature et par fonction, aient refusé de croire que cet homme, qui tant de fois a trahi ses amitiés, fût capable de les trahir une fois. Anne de Montmorency et Antoine de Bourbon furent les dupes candides de ce prodigieux trompeur. On ne saurait par contre trop admirer la pénétration politique du duc de Guise : sans jamais se compromettre familièrement avec Saint-André, il sut utiliser à son profit les facultés de celui qui, par peur et par nécessité, se faisait son valet.

Il ne semblait pas que la fortune du maréchal dût sombrer. Mais cet homme, si insinuant et si aimable envers les grands, accablait les petits sans pitié et sans prudence. Une de ses innombrables victimes obscures, par une sorte de fatalité, le rencontra sur le champ de bataille de Dreux et le tua.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

APPENDICES

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

APPENDICE N° I

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE SAINT-ANDRÉ

(Sources : Bibl. Nat., Pièces originales, vol. 23 ; Dossiers bleus, vol. IX ; Cl. Le Laboureur, *Les Mazures de l'Ile-Barbe*, t. II, *passim*.; P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 194 et s.).

André d'Albon, sr de Curis (vers 1250-1290), épouse Sibille de Moiffons.

Gui d'Albon, sr de Curis (vers 1300), épouse Marguerite d'Oingt (28 déc. 1288).

Henri d'Albon, sr de Curis et de Saint-Forgeux (+ 1361), épouse Blanche de Saint-Priest (21 nov. 1327).

Guillaume d'Albon, sr de Curis et de Saint-Forgeux (+ 1404), épouse Alix de L'Espinasse, fille de Hugues de L'Espinasse, sr de Saint-André, laquelle étant héritière de cette terre, il fut stipulé par son contrat de mariage (1373) que le second fils qui en proviendrait porterait les noms et armes de L'Espinasse et aurait pour son partage la terre de Saint-André.

Jean d'Albon, dit de L'Espinasse, sr de Saint-André (1374-1442), épouse Guillemette de Laire.

- Guichard d'Albon, sr de Saint-Forgeux et de Curis, tige de la maison d'Albon de Saint-Forgeux.
- Gillet d'Albon, sr de Saint-André et d'Ouches, (+ av. 1480) épouse Jeanne de La Palisse (1436).
  - Guichard d'Albon, sr de Saint-André et d'Ouches (+ 1502), épouse Anne de Saint-Nectaire (1466).
    - Jean d'Albon, sr de Saint-André, (1472-1549), épouse Charlotte de La Roche-Tournoël (22 janvier 1510).
      - Marguerite d'Albon-Saint-André, épouse Arthaud d'Apchon (10 juin 1519).
      - **Jacques d'Albon, sr de Saint-André**, maréchal de France (1512-1562), épouse Marguerite de Lustrac (27 mai 1544).
        - Catherine d'Albon.
      - François d'Albon (?)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

APPENDICE N° II

LA COMPAGNIE D'ORDONNANCES DU MARÉCHAL DE SAINT-ANDRÉ

(Sources : Montres, Bibl. Nat., f. fr., ms 21520, 21521, 21522, 21524; n. a. fr., 8622, 8624. — *La guerre de 1557 en Picardie (exposé et documents)*, S. Quentin, 1896, in-4; Fleury Vindry, *Dictionnaire de l'Etat-major français au XVIe siècle*, t. I, *Gendarmerie*. Bergerac, 1901, in-4; Pinard, *Chronologie historique-militaire*. Paris. 1760-1767, 7 vol. in-4).

Les gens d'armes du XVIe siècle étaient issus des compagnies d'ordonnances créées en 1445 par Charles VII.

Sous Henri II, l'effectif de la plupart des compagnies d'ordonnances s'élevait à cinquante lances; mais quelques compagnies privilégiées, commandées par des personnages considérables, avaient gardé l'effectif normal de la création, soit cent lances : parmi ces dernières se rangeait la compagnie de Saint-André. Pour avoir une notion exacte de l'importance de ces unités de cavalerie, il faut se souvenir que chaque homme d'armes était accompagné de deux archers, d'un coutillier et d'un page, — groupe formant ce qu'on appelait une « *lance garnie* » — de sorte que la compagnie de cent lances comptait en réalité cinq cents combattants. Elle équivalait donc à un régiment ou demi-régiment de notre cavalerie actuelle.

Le mode de solder les gens d'armes a varié suivant les époques. Vers 1550, la solde des compagnies d'ordonnances était payée en espèces, et prélevée par un impôt spécial appelé le *taillon*, que des fonctionnaires particuliers percevaient dans les mêmes formes que la taille.

Jusqu'à l'année 1549, les hommes d'armes recevaient 120 livres tournois par an, les archers 90 livres. L'ordonnance du 12 novembre 1549 porte que « dorénavant les hommes d'armes auront 400 livres par an, les archers 200 livres; que, en augmentation de solde, le capitaine aura par an 800 livres, le lieutenant 400 livres, l'enseigne et le guidon, chacun 200 livres, et le maréchal des logis 100 livres, non compris leurs états accoutumés et places d'hommes d'armes à ladite raison de 400 livres tournois par an ». Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

montres des compagnies d'ordonnances étaient passées, sous la surveillance d'un contrôleur des guerres, par un commissaire des guerres ou un commissaire à ce commis par le Roi ou les maréchaux de France. On conserve à la Bibliothèque Nationale des séries de montres innombrables.

LISTE DES OFFICIERS DE LA COMPAGNIE DE SAINT-ANDRÉ

(La date indiquée entre crochets est celle de la première mention de ces officiers avec le grade correspondant).

Capitaine.	*Lieutenants.*	*Enseignes.*	*Guidons.*	*Maréchaux des Logis.*
JACQUES D'ALBON, s^r de Saint-André (27 juin 1550).	FRANÇOIS DE SCÉPEAUX, s^r de Vieilleville (27 juin 1550).	JEAN DE HAUTEMER, s^r de Fervacques (27 juin 1550).	ANTOINE DE CHAZERON, (27 juin 1550).	PIERRE-SEBILLE DE MOIZAUDIÈRES (27 juin 1550).
	—	—	—	—
	JEAN DE GUNTAUT, s^r de Biron (29 juillet 1554).	ANTOINE DE CHAZERON, (29 juillet 1554).	JEAN DE BALAGUIER, s^r de Montsallès (29 juillet 1554).	CHARLES DE RASKAU (15 août 1557).

APPENDICE N° III

NOTE SUR SAINT-ANDRÉ DANS LA LITTÉRATURE

Il va sans dire que nous n'entendons pas énumérer ici toutes les œuvres romanesques, où Saint-André apparaît comme personnage plus ou moins historique. Sa vie louche, la renommée défavorable dont son nom s'entoura assez vite, désignaient le favori de Henri II à une fortune littéraire, qui s'est attachée particulièrement aux figures du XVIe siècle, époque pleine de convulsions. Les feuilletons les plus modernes vivent encore de ces légendes.

Nous voudrions nous arrêter à deux seuls romans du XVIIe siècle, dont l'un est un des chefs-d'œuvre de notre littérature, et dont l'autre a joui d'un grand succès : nous voulons parler de *La Princesse de Clèves* de Mme de La Fayette, et du *Prince de Condé* de Edme Boursault.

Mme de La Fayette fut sans contredit le maître du roman au siècle de Louis XIV. Sa *Princesse de Clèves*, parue en 1678, et qui existait en manuscrit dès 1672, domine de haut toutes les œuvres similaires du XVIIe siècle. On s'est peut-être jus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'ici attaché trop exclusivement à l'apprécier au point de vue psychologique et littéraire. Cette œuvre mériterait une étude approfondie sur sa valeur historique. On est frappé de la fidélité et même de l'exactitude avec laquelle l'auteur a représenté la cour de Henri II et des derniers Valois, le milieu où vivaient ses personnages, et ces personnages eux-mêmes, qui sont presque tous historiques. Romancière de premier ordre, Mme de La Fayette pourrait presque compter parmi nos meilleurs historiens.

Le maréchal de Saint-André est un des personnages les plus importants de *la Princesse de Clèves*. Il y parait sous des traits d'une remarquable exactitude. C'est d'abord son ostentation, son amour du faste, qui s'étalent au milieu des fêtes, des bals et des divertissements, qu'il offre sans mesure au Roi et aux princesses. Très avertie, Mme de La Fayette note jusqu'aux moindres détails, par exemple, le trait précis et juste de Saint-André « bâtisseur » :

Le maréchal de Saint-André, qui cherchoit toutes les occasions de faire voir sa magnificence, supplia le Roi, sur le prétexte de lui montrer sa maison qui ne venoit que d'être achevée, de lui vouloir faire l'honneur d'y aller souper avec les Reines. Ce maréchal étoit bien aise aussi de faire paroitre aux yeux de Mme de Clèves cette dépense éclatante, qui allait jusqu'à la profusion.

(Éd. E. Picard, 1898, p. 46).

Une des particularités du caractère de Saint-André, sur laquelle Mme de La Fayette insiste le plus, c'est sa sournoiserie méchante et débauchée. Le maréchal se pose sans cesse en prétendant au cœur de Mme de Clèves, contre le duc de Nemours ; et l'auteur, avec une exactitude presque historique écrit :

Quoique l'assemblée de Cercamp eût été rompue, les négociations pour la paix avoient toujours continué, et les choses s'y disposèrent d'une telle sorte que, sur la fin de février, on se rassembla à Château-Cambrésis. Les mêmes députés y retournèrent et l'absence du maréchal de Saint-André défit M. de Nemours du rival qui lui étoit plus redoutable par l'attention qu'il avoit à observer ceux qui approchoient Mme de Clèves que par le progrès qu'il pouvoit faire auprès d'elle...

(*Ibidem*, p. 52, cf. p. 153).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Enfin notons ces paroles, mises dans la bouche de Catherine de Médicis, qui, nous le savons, n'aimait guère le maréchal :

Le maréchal de Saint-André est un jeune favori audacieux qui n'en use pas mieux avec moi que les autres.

(p. 120).

On peut se demander à quelle source historique Mme de La Fayette a emprunté ces traits précis et justes. Il nous paraît incontestable que c'est Brantôme, qui a fourni la plus grande part de renseignements. Une comparaison entre les deux textes ne peut guère laisser de doute :

Le maréchal de Saint-André étoit le seul dans la cour qui n'eût point pris de parti ; il étoit un des favoris, et sa faveur ne tenoit qu'à sa personne : le Roi l'avoit aimé dès le temps qu'il étoit Dauphin ; et depuis il l'avoit fait maréchal de France, dans un âge où l'on n'a pas encore accoutumé de prétendre aux moindres dignités. Sa faveur lui donnoit un éclat qu'il soutenoit par son mérite et par l'agrément de sa personne, par une grande délicatesse pour sa table et pour ses meubles, et par la plus grande magnificence qu'on eût jamais vue en un particulier. La libéralité du Roi fournissoit à cette dépense.

(*La Princesse de Clèves*), p. 8).

Estant jeune, il fut estimé des gallans de la cour en tout, si qu'il fut esleu de M. le Dauphin pour un de ses plus grandz favorys...

Il fut faict mareschal de France, et s'estonna-on à la cour comment il eut ceste charge si jeune, laquelle ne se donnoit qu'aux plus anciens chevaliers.

Il estoit fort beau et de bonne grâce, la parole belle et l'esprit gentil... Il a esté fort subject de tout temps à aymer ses aises, ses plaisirs et grandz luxes de table. Par les superbetez et belles parures de beaux meubles très rares et très exquis, il en a surpassé même ses roys.

(Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 30-47).

La première édition du *Prince de Condé* de Edme Boursault parut en 1675. L'auteur a voulu peindre, comme l'avait fait Mme de La Fayette, la cour des derniers Valois, mais on ne trouve pas dans son roman la fine et minutieuse analyse de caractères, qui fait le charme de *la Princesse de Clèves*. Par contre, Boursault donne des aperçus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur les intrigues politiques, que semble avoir dédaignés Mme de La Fayette.

Saint-André et sa fille, la malheureuse Catherine d'Albon, paraissent dans *le Prince de Condé* sous des traits extrêmement odieux. Fiancée au fils aîné du duc de Guise, Catherine d'Albon, la plus belle des filles d'honneur de la Reine, devient la maîtresse de François II. Or, les Bourbons « avoient dessein de rompre l'union qui étoit entre le maréchal de Saint-André et le duc de Guise ; et l'infaillible moyen de réussir étoit de ruiner la réputation de Mademoiselle de Saint-André pour en dégoûter le prince de Joinville ». Par une suite de machinations, il arrive que le duc de Guise et Saint-André, croyant surprendre l'Amiral de Coligny en rendez-vous galant, trouvent Mlle de Saint-André dans le lit de François II. Le maréchal se montre honoré que sa fille soit la maîtresse royale.

L'intrigue est un peu grossière et les caractères manquent de finesse. Saint-André apparaît comme un mari sénile auprès d'une jeune et volage épouse, Marguerite de Lustrac. Quant à Catherine d'Albon, Boursault lui prête des goûts médiocres et une psychologie rudimentaire.

Elle avoit une passion si forte pour la pêche, qu'en arrivant à Saint-Cloud elle pria un page de la reine de lui faire trouver une ligne à quelque prix que ce fût, et de l'attendre sur le bord du grand canal qui étoit dans le jardin...

(E. Boursault, *le Prince de Condé*, roman historique, éd. J. B. de La Borde avec notes, 1792, 2 vol. in-16).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Lettres de provision de gouverneur de Lyon en faveur de Jean d'Albon (11 octobre 1539) 401
II. — Contrat de mariage entre Jacques d'Albon de Saint-André et Marguerite de Lustrac (27 mai 1544) 403
III. — Lettres de confirmation et d'augmentation de la charge de gouverneur en faveur de Jean d'Albon (21 juin 1547) . 405
IV. — Lettres de jussion au Parlement de Paris (2 septembre 1547). 409
V. — Lettre de Jean du Bellay à Saint-André (10 juin 1549). . 411
VI. — Lettres de provision de la charge de gouverneur en faveur de Saint-André (15 janvier 1550) 414
VII. — Délibération du corps consulaire de Lyon (18 juin 1550). 415
VIII. — Délibération du corps consulaire de Lyon (15 janvier 1552). 417
IX. — Lettre de Saint-André à la duchesse de Guise (16 décembre 1552) 418
X. — Lettre de Saint-André à la duchesse de Guise (29 décembre 1552) 419
XI. — Lettre de Saint-André à la duchesse de Guise (1er janvier 1553) 421
XII. — Lettre de Saint-André à la duchesse de Guise (3 janvier 1553). 422
XIII. — Mandement du maréchal de Saint-André (12 avril 1554). 423
XIV. — Donation de Saint-André au poète Mellin de Saint-Gelais (15 juin 1554) 424
XV. — Donation de Henri II à Saint-André (septembre 1554). 426
XVI. — Lettre de Saint-André aux échevins de Lyon (12 mai 1555) 427
XVII. — Érection du marquisat de Fronsac (décembre 1556). 428
XVIII. — Lettre de Saint-André au connétable de Montmorency (17 avril 1558) 430

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XIX. — Lettre de Saint-André à la duchesse de Montmorency (11 juillet 1558) 431
XX. — Lettres de provision de lieutenant en faveur d'Antoine d'Albon (8 décembre 1558) 432
XXI. — Lettre de Saint-André à Henri II (3 mai 1559) 433
XXII. — Lettre de Perrenot de Chantonay à Marguerite de Parme (1er janvier 1560) 435
XXIII. — Lettre de Saint-André à Philippe II (31 janvier 1561) . 439
XXIV. — Lettre de Saint-André à Catherine de Médicis (7 août 1562) 440
XXV. — Lettre de Saint-André à M. Tignat, lieutenant (s. d.) . 441
XXVI. — Mémoire au sujet de la vente des meubles de Saint-André 444
XXVII. — Épigramme 445
XXVIII. — Épitaphe 445

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

I

1539, 11 octobre, Compiegne.

LETTRES DE PROVISION DE GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROI DANS LA VILLE DE LYON ET LE PAYS DE LYONNAIS EN FAVEUR DE JEAN D'ALBON, SIEUR DE SAINT-ANDRÉ.

Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 958, fol. 151.
Copie du XVIIe siècle.

François, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Sçavoir faisons que nous, considérans les grans vertus, agréables et très recommandables services que nostre amé et féal conseiller et chambellan, le sieur de Saint-André, chevalier de nostre Ordre, séneschal de Lyon, nous a par cy-devant faits, fait et continue chacun jour et esprouve que plus fera cy après, à iceluy, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'estat et office de nostre lieutenant-général et gouverneur en ladicte ville de Lyon et pays de Lyonnois, que soloit avoir et tenir le feu sieur Pomponio de Trevolce, dernier paisible possesseur d'iceluy, vacant à présent par son trépas, pour ledict estat et office de lieutenant-général et gouverneur de nostre dicte ville de Lyon et pays de Lyonnois avoir, tenir doresnavant, exercer par ledict sieur de Sainct-André aux honneurs, authorités, prérogatives, prééminances, pouvoirs, puissances et facultés, gaiges, pensions, droits, profits et émolumens acoustumés et qui y appartiennent et semblables que ses prédécesseurs aud. estat de lieutenant-général et gouverneur ont toujours prins et perçus.

Sy donnons en mandement par ces mesmes présentes à

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nostre amé et féal chancelier que, prins et ouï dud. sieur de Sainct-André le serment pour ce deub et en tel cas requis et acoustumé, iceluy mette et institue ou face mettre et instituer de par nous en possession et saisine dud. estat et office de lieutenant-général et gouverneur, et ensemble des honneurs, autorités, prérogatives, prééminances, pouvoirs, puissances et facultés, gaiges, pensions, droicts, proufits et émolumens susdicts, le face, souffre et laisse jouyr et user plainement et paisiblement, et à luy obéy et entendu de tous ceux et ainsy qu'il apartiendra es chouses touchans led. estat et office, osté et débouté d'iceluy tout autre ilicite détenteur, nous ayant sur ce nos lettres de don précédans en datte présanté. Mandons en outre à nos amés et féaulx les trésoriers de France et de nostre espargne que, par celuy ou ceux que les gaiges, pensions et droits aud. estat et office appartenans ont acoustumé payer, ils facent iceux payer, bailler et deslivrer doresnavant par chacun an aus termes acoustumés. Et par raportant ces dictes présentes ou vidime d'icelles faict soubs scel royal par quittance dud. sieur de Sainct-André, comme seulement nous voulons lesd. gaiges ou pensions et droicts estre passés et alloués en comptes et rabatus de la recepte de celuy ou ceux qui payé les auront, ausquels nous mandons ainsy le fère, car tel est nostre plesir. En tesmoing de ce nous avons faict mettre nostre scel à ces dictes présentes.

Donné à Compiègne, le unzième jour d'octobre, l'an de grâce mil cinq cens trante neuf et de nostre règne le vingt sixiesme. Par le Roy, le sieur de Montmorency, connestable et grand Maître de France, présent Bayard.

Prestitit juramentum solitum in manibus domini cancellarii ac die vicesima octava mensis jugnii, anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo, me presente Clausse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II

1544, 27 mai.

Contrat de mariage entre Jacques d'Albon de Saint-André et Marguerite de Lustrac.

Bibl. Nat., f. fr., ms 2748, fol. 107. Copie du XVIIe siècle[1].

Entre messire..., notaire et secretaire du Roy, procureur de messire Jean d'Albon, chevalier de l'Ordre, sieur de Sainct-André, et Jacques d'Albon, gentilhomme ordinaire de la chambre de Monseigneur le Dauphin, fils du dict messire Jehan, d'une part, — et Anthoine de Lustrac, sieur et baron dudict lieu et de Gavaudun, Gondeville, La Cour, Terrasson et La Bastide, et demoiselle Marguerite de Lustrac, sa fille et de damoiselle Françoise de Pompadour, d'autre.

Ledict messire Jehan donne audict Jacques le chasteau, terre et seigneurie de Sainct-Germain-des-Fossés en Bourbonnois, et les seigneuries de Mably en Roannois et Crespin en Casseaux, réservé l'usufruit des dictes deux dernières terres au dict messire Jehan. Veult ledict messire Jehan que Jacques hérite de tous ses biens, après son trespas, et François, son second fils, des biens de la mère deffuncte, dame Charlotte de La Roche, à quoy consent ledict François à ce présent[2]. Ladicte Margueritte sera douée de mille livres de

[1] Cette copie est très altérée.

[2] Ce passage du contrat de mariage de Jacques de Saint-André nous indique nettement l'existence d'un frère de celui-ci, nommé François, existence qu'aucun généalogiste n'a jamais mentionnée. Le seul autre renseignement, que nous ayions sur ce personnage se trouve dans une lettre de Saint-Mauris (juin 1547) : « ... Le jeune Saint-Andrey accroist en grand crédit, se fyant beaucoup de luy led. seig^r Roy, *ayant naguères donné à son frère l'eveschié de Lymoges, laquelle avoit esté de nouveau consentie au cardinal de Meudon, puis la mort du Roy, moyennant l'abbaye de Vendôme qu'il avoit delaissée.* » (*Rev. histor.*, t. V, p. 114). Suivant ce texte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

revenu avec maison meublée selon ledict revenu, pour en jouir sa vie durant, au cas que douaire ait lieu, sur la terre de Frétet en Bourbonnois, et, où elle ne seroit suffisante, sur celle de Sérézac audict Bourbonnois.

Ledict sieur de Lustrac donne en mariage à sa fille la moittié de ses biens, reservé l'usufruit d'iceux sa vie durant, et de l'autre moittié il en pourra disposer en faveur de ses enfans masles, s'il en a de sa dicte femme, et, où il n'en auroit, il luy donne encores ladicte seconde moittié, pour en jouir après son trespas, réservé sur icelles deux mille cinq cens livres de rente et la moittié de ses meubles et une maison, pour en disposer, dont, s'il n'avoit disposé, tout reviendra à ladicte Margueritte, en payant ses debtes, legs et obsèques. Donne dès à présent l'usufruict de cinq cens livres de rente et une maison meublée pour en jouir par ledict Jacques d'Albon tant qu'il vivra.

Sy de ce mariage il y a enfans masles[1], celuy d'eulx qui sera esleu par l'un des deux conjoincts, succédera à la moittié des biens de l'eslisant, et, où il n'y auroit eslection, sera d'aisné en aisné à qui dès à présent ils font donation de ladicte moittié. Et s'il n'y a que filles sera le semblable. Mais se l'un d'eulx avant dicts convollera en secondes nopces, s'il en vient enfans masles, il demourera en sa liberté de disposer de ses biens en faveur desdicts masles. Mais s'il n'y a que filles du second mariage, celle qui sera nommée du premier mariage sera héritière de la moittié desdicts biens.

Or si ledict Jacques meurt avant ladicte Margueritte sans enfans, la moittié des biens dud. sieur de Lustrac reviendra à luy, et si lad. Margueritte précedde, tous les biens reviendront aud. sieur de Lustrac, en payant les debtes et obsèques.

Les meubles et acquests, qu'ils acquerront en pays de communauté, lad. Margueritte en aura la moittié pour en jouir durant sa viduité; et, où elle se remariera, pourront les héritiers dud. Jacques luy laisser la moittié desd. meu-

François d'Albon aurait pu être abbé de Vendôme après Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, et avant le cardinal Charles de Bourbon, qui fut pourvu en juin 1548. Le *Gallia Christiana* ne dit rien de cela (t. VIII, col. 1378). Ce François serait mort jeune.

[1] De ce mariage naquit une seule fille, Catherine d'Albon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bles ou la somme de quinze mille livres ; et, où elle mouroit première, le semblable sera aud. Jacques.

Fut présent à ce messire Jehan de Lustrac, abbé de Saint-Morin, frère dud. Anthoine, lequel en faveur de lad. Margueritte, sa niepce, renonce à tous droicts qu'il a en ladicte maison, soit par substitutions, testamens, donations, aliénations ou autre moyen quelconque.

[Le contract est datté du vingt-septiesme may mil cinq cens quarante quatre] [1].

III

1547, 21 juin, Anet.

LETTRES DE CONFIRMATION ET D'AUGMENTATION EN FAVEUR DE JEAN D'ALBON DE SAINT-ANDRÉ, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT-GÉNÉRAL DANS LES PAYS DE LYONNAIS, BEAUJOLAIS, DOMBES, FOREZ, HAUTE ET BASSE AUVERGNE, BOURBONNAIS, BAILLIAGE DE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, HAUTE ET BASSE MARCHE ET COMBRAILLE.

Arch. Nat., X[1a] 8616, fol. 37. Enregistrement.

Henry par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces présentes lectres verront, salut.

Comme dès pièça nostre amé et féal conseiller et chambellan ordinaire, Jehan d'Albon, chevalier de nostre Ordre, seigneur de Sainct-André, eust esté pourveu des estat, charge et office de gouverneur et nostre lieutenant-général ès pays de Lyonnois, Beaujoloys et Dombes, esquels il nous a très humblement supplié et requis le vouloir confirmer et continuer, en tant que, par le trespas du feu Roy nostre très honnoré seigneur et père, ils pourroient estre dicts vaccans.

Sçavoir faisons que Nous, considérant les grandes et importantes charges que ledict seigneur de Sainct-André a

[1] Ajouté par le copiste.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par cydevant eues du temps de feu nostre dict seigneur et père, tant en exploicts de guerre, où il a esté diverses foys son lieutenant-général, que aussi en plusieurs aultres lieux et endroicts, où il a esté employé, en toutes lesquelles charges il s'est tousjours si bien vertueusement, vaillamment et prudemment conduict et acquitté, qu'il en a gagné et acquis grande et louable réputation, au moyen de quoy nostre dict seigneur et père l'avoit en telle estime que, dès nos jeunes ans, il le mist auprès de nous, pour estre l'un de ceulx qui devoient avoir l'œil, soing et regard au gouvernement de nostre personne, où il a despuys tousjours quasi continuellement résidé, et pour ceste longue habitude nous avons par effect congneu ce que par parolles nous avoit esté rapporté de luy, dont nous sommes si bien édiffiés et tant satisffaicts de ses bons, grans, continuels et labourieulx services, que nous voullons non seullement le confirmer en ses dicts estats et offices, mays encores luy bailler augmentation de charges honnorables, dignes de la grande et parfaicte confiance que nous avons de ses personne, sens, suffisance, vertus, vaillance, longue expérience au faict des armes, et en conseil loyauté et diligence.

Pour ces causes et autres bonnes et justes considérations à ce nous mouvans, en iceluy confirmant et continuant esdicts estat, charge et office de gouverneur et nostre lieutenant-général esdicts pays de Lyonnoys, Beaujoloys et Dombes, nous luy avons eslargy et augmenté son gouvernement sur nos pays de Forests, Hault et Bas Auvergne, Bourbonnoys, bailliage de Sainct-Pierre-le-Moûtier, la Haulte et Basse Marche, et Combraille, esquels nous le faisons, ordonnons, instituons et establissons par ces présentes nostre lieutenant-général et gouverneur, luy donnant pouvoir, puissance, auctorité et faculté de faire obeyr, ainsi qu'il appartiendra, les sentences, jugemens et appoinctemens, qui seront donnés par nos juges desdicts païs de Lyonnoys, Beaujoloys, Dombes, Forests, Hault et Bas Auvergne, Bourbonnoys, bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, la Haulte et Basse Marche et Combraille, de demander et faire assembler les nobles, barons, vassaux et subjects à nos ban et arrière-ban de nos dicts païs pour nous venir servir selon le debvoir de leurs fiefs, quant besoing sera, et en faire faire les montres et reveues, et pourveoir à la conduicte d'iceulx, d'avoir regard, superintendance et correction

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur tous et chacuns les capitaines et gens de guerre, tant de nos ordonnances, gens de pied, morte-payes, prévosts de nos mareschaulx et aultres estans de présent et qui pourront estre cy-après esdicts païs, de iceulx employer à la garde, conservation et deffence desdicts païs et chose publicque d'iceulx, ainsi que besoing sera et que l'affaire le requerra, et pour ceulx faire mander et faire venir devers luy iceulx capitaines et gens de guerre, ou les envoyer en telles villes, places et lieux qu'il congnoistra estre à faire et en icelles les faire tenir ensemble ou les départir par les garnisons qu'il leur fera establir et ordonner, de les faire vivre en bon ordre, justice et pollice selon et en ensuivant nos ordonnances sur ce faictes, et les leur faisant garder et inviolablement observer, et si aucuns desdicts gens de guerre dessus dicts enfreignent nos ordonnances le leur faire réparer, et aussi par eulx ou aucuns d'eulx, durant qu'ils seront en nos dicts païs aucunes rébellions, désobéissances ou aultres maulx, pilleries, exactions et insollences estoient faictes, commises et perpetrées, en faire faire la justice, pugnition, correction et réparation, en sorte que les aultres y puissent prendre exemple, d'entrer, aller et venir dedans toutes et chacunes les places fortes des dicts païs fort et foible toutes et quantesfoys que bon luy semblera, et si aucuns des dicts capitaines alloient de vye à trespas durant qu'il sera en iceulx, nous entendons qu'il puisse bailler la garde de par nous d'icelles places à bons et notables personnages seurs et féables jusques à ce que par nous autrement en soit ordonné, et qu'il puisse croistre, augmenter ou diminuer le nombre des mortes payes, qui sont ou pourront estre cy après en icelles places, ainsi qu'il verra et congnoistra que l'affaire le requerra, de faire ou faire faire les monstres et reveues de tous et chacuns nos dicts gens de guerre et, pour cest effect, commectre et députer bons et suffisans commissaires et controlleurs ordinaires de nos guerres, quant besoing sera, de veoir et faire veoir dedans nos villes, places et chasteaux desdicts païs quelles munitions tant d'artillerie, pouldres, boullets, équipaige et vivres, il y aura, de icelle artillerie ensemble lesdictes munitions et vivres faire transporter de lieu en aultre, ainsi qu'il sera besoing et nécessaire de faire pour le bien, conservation et deffence desdicts païs, de faire advitailler les villes, chasteaux et places d'iceulx et les pourveoir des autres choses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nécessaires pour la conservation d'icelles, ainsi que verra que faire se devra, de faire faire les inventaires des vivres et provisions desdictes places, afin de donner ordre qu'ils ne se perdent, gastent ou deppérissent et les faire refreschir et renouveller selon que l'affaire le portera, d'ordonner du faict de toutes et chacunes les réparations, fortiffications et emparemens qu'il sera besoing de faire en nosdicts païs, et en icelles réparations et pareillement en tous les affaires qui surviendront pour la force, conservation et deffence desdicts païs faire employer les deniers, qui seront pour ce par nous ordonnés, dont les rolles et ordonnances seront signés par luy et contrerollés par celui ou ceulx qui par luy y seront commis, rapportant lesquelles par celluy ou ceulx qui auront tenu le compte desdicts deniers avec les quictances des parties, nous en ferons expédier les acquicts en forme tels qu'ils seront nécessaires pour leur servir à la reddition de leurs comptes partout où besoing sera, et généralement de faire par icelluy nostre cousin le sieur de Sainct-André en toutes et chacunes les choses dessus dictes et concernans le faict dudict gouvernement et lieutenance généralle, leurs circunstances et déppendances, tout ce qu'il verra et congnoistra estre à faire pour le bien de nous, soullaigement, conservation et utillité desdicts païs et de nos subgects d'iceulx, jaçoit qu'il y eust chose qui requist mandement plus espécial.

Si donnons en mandement par ces mesmes présentes à nos amés et féaulx les gens de nostre court de Parlement et Chambre de nos Comptes à Paris et de nostre conseil de Dombes, et à chacun d'eulx endroict soy, que icelluy nostre cousin le sieur de Sainct-André, duquel nous avons prins et reçeu le serment pour ce deu et en tel cas requis, et icelluy mis et institué en possession et saisine dudict estat de gouverneur et nostre lieutenant-général en nos dicts païs de Lyonnoys, Beaujoloys, Dombes, Forests, Hault et Bas Auvergne, Bourbonnoys, bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier, la Haulte et Basse Marche et Combraille, ils facent en toutes et chacunes les choses dessusdictes et deppendans de sa dicte charge et pouvoir, obéyr et entendre de tous ceulx et ainsi qu'il appartiendra, selon et ainsi que dict est cy-dessus, et à tous baillis, seneschaulx, capitaines, juges, esleus ou leurs lieutenans et à tous nos aultres justiciers, officiers et subjects desdicts païs, que à icelluy nostre cou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sin le sieur de Sainct-André, ils ayent chacun en son regard à obéyr et aussi faire obéyr et entendre de tous ceulx et ainsi qu'il appartiendra en sa dicte charge, pouvoir, gouvernement et lieutenance generalle, sans y faire difficulté, car tel est nostre plaisir.

Et pour ce que de ces présentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs endroits et divers lieux, nous voullons que au vidimus d'icelles collationné foy soit adjoustée, comme à ce présent original, lequel, en tesmoing de ce, nous avons signé de nostre main et à icelluy faict mectre nostre scel.

Donné à Ennet, le XXIe jour de juin, l'an de grâce mil cinq cens quarente sept, et de nostre règne le premier. Ainsi signé, Henry, et sur le reply : Par le Roy, Clausse. Et scellé en double queue de cire jaulne.

IV

1547, 2 septembre, Compiègne.

LETTRES DE JUSSION AU PARLEMENT POUR RECEVOIR ET INSTITUER JEAN D'ALBON DE SAINT-ANDRÉ EN L'OFFICE DE LIEUTENANT-GÉNÉRAL.

Arch. Nat., Xia 8616, fol. 39. Enregistrement.

Henry par la grâce de Dieu roy de France, à nos amés et féaulx conseillers, les gens tenant nostre court de Parlement à Paris, salut et dilection.

Comme, pour la parfaicte congnoissance que nous avons de la personne, vertu, vaillance, expérience au faict des armes, prudence en conseil et bonne diligence de nostre cher et bien amé cousin Jehan d'Albon, chevalier de nostre Ordre, seigneur de Sainct-André, et mesmement en considération des bons, grans, continuels et labourieulx services par luy faicts tant à feu nostre très honnoré seigneur et père en exploicts de guerre, où il a esté diverses foys son lieutenant-général, et en plusieurs aultres lieux et endroicts, où il a esté employé, et desquelles charges il s'est vertueusement et louablement acquicté, que aussi à la conduicte de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nostre personne en nostre jeune âge et aultres nos affaires principaulx, nous luy ayons, par nos lectres patentes cy attachées soubs le contre-scel de nostre chancellerie, non seulement confirmé et continué l'estat de gouverneur et lieutenant-général pour nous es païs de Lyonnoys, Beaujoloys et Dombes, duquel il avoit esté pourveu par feu nostre honnoré seigneur et père, mais aussi eslargy et augmenté son dict gouvernement sur nos païs de Forests, Hault et Bas Auvergne. Bourbonnoys, bailliage de Sainct-Pierre-le-Moutier, la Haulte et Basse Marche et Combrailles, esquels païs nous l'avions estably nostre lieutenant-général et gouverneur, comme il est plus à plain contenu ausdictes lectres. Néantmoins pour aultant que par lectres patentes de déclaration de feu nostredict seigneur et père, du sixiesme may mil cinq cens quarante cinq, publiées en nostredict Court de Parlement le onziesme dudict moys ensuyvant, nostredict seigneur avoit déclaré qu'il ne vouloyt et n'entendoyt que nul eust, portast ou prinst le tiltre, nom, préhéminance, auctorité et qualité de son lieutenant-général, fors seullement es païs et provinces qui sont de frontière, qu'il déclaira estre Normandie, Bretaigne, Guyenne, Languedoc, Provence, Daulphiné, Bresse, Savoye, Pymont, Bourgongne, Champaigne, Brie, Picardie et l'Isle de France, et que son dict gouvernement n'est spéciallement comprins et dénommé aus dictes lectres, nostre coussin doubte que vous feissiez difficulté de le recevoir et instituer ou dict nom, tiltre et qualité de nostre lieutenant-géneral, sans avoir sur ce nos lectres de provision, humblement réquérant icelles.

Pour quoy nous ayans esgard tant à la qualité de la personne de nostre cousin et de ses bonnes et louables vertus, antiquité et noblesse de sa maison, que à la grandeur dudict gouvernement, qui n'est de moindre estendue que l'un des aultres speciffiés ausdictes lectres de nostredict feu père, et pour plusieurs aultres bonnes et grandes considérations à ce nous mouvans, vous mandons, commectons et expressément enjoignons, que nostredict cousin vous recepvez et instituez audict estat de nostre lieutenant général et gouverneur es païs dessusdicts, sans en faire difficulté aulcune, ne vous arrêter au contenu desdictes lectres de déclaration, ausquelles, pour les considérations dessusdictes, nous avons pour le regard de nostredict cousin desrogé et desrogeons de nostre certaine science, grâce espécial,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plaine puissance et auctorité royal par ces présentes, car tel est nostre plaisir.

Donné à Compiengne le deuxiesme jour de septembre l'an de grâce mil cinq cens quarente sept et de nostre règne le premier.

Ainsi signé : par le Roy, vous présent, Clausse. Et scellé sur simple queue de cire jaulne.

V

1549, 10 juin, Rome.

Lettre du cardinal Jean du Bellay au maréchal de Saint-André

Bibl. Nat., f. fr., ms 5150, fol. 31. Original.

Monsieur. Depuis troys jours vostre solliciteur me a encores parlé de l'abbaye que vostre parent faict séculariser [1], en quoy nous n'avons encores sceu prendre résolution, je diz quant à la composition qui en dépend, car entendez qu'il y a icy une court aussi peu libéralle que nulle aultre qui soyt au monde. Et quant à lad. composition ne susmes encores venuz aux lances baisser, vous asseurant que, quant nous en serons là, je me monstreray bon homme d'armes.

Cependant je ne veulx faillir à vous remercyer en toute affection des tant honnestes offres que me faictez par toutes les lectres qui me viennent de vous, et le semblable me confirme vostre ancien serviteur M. Berruyer. Il y a trop longtemps que vous sçavez l'estime que fayz de vostre amytié pour reffuser cesdicts offres. Avant que nostre maistre feust en son trosne, toutes et quantesfoys qu'il luy a pleu me donner le choix, et, mesmes au retour de Parpignan, de tous les siens pour adresse de ce que je luy vouldroye faire entendre, j'oubliay le sang, comme en Dampierre, et ès aultres les aultres qualitez, pour en suyvre en vous une seulle qui estoyt la sincérité, que je veoys en vous meslée d'une pure affection envers Vostre Majesté sans reguarder aultre que luy. De ceste election je me trouvay dez lors si

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien qu'estant le dict seigneur appellé à son heureulx règne et m'ayant faict cest honneur de incontinent me fere demander, vous sçavez que le premier homme à qui je m'envoiay adresser, ce fut à vous, et, arrivé que je fuz, je vous ouvriz tout mon cueur en la chambre de monsieur le connestable, pour le mectre en toute sa pureté dedans les mains dudict seigneur, vous faisant semblable présent de ce que la fortune m'avoyt plus en tant de nauffrages laissé de chier, qui estoyt mon frère. Depuys, pour avoir peu appelé, je vous ay peu requis, joinct que la chose du monde que tousjours j'ay plus voulu éviter ce a ésté d'estre onéreux à mes amys, non pour crainte que j'aye eue de porter le bast pour eulx, comme en aulcuns avez peu veoir l'exemple au temps que vous mesmes avez tant et tant enduré pour eulx. Aussi mainctenant ne le veulz guèrez estre en vostre endroict, mais bien vous veulx déclarer que, après tant de moyens que j'ay cherchez, de ma retraicte, à la fin madame de Valentinoys me a mandé qu'elle me conseilloyt, comme amye, que pour ceste heure j'oublyasse ceste sollicitation, chose à quoy je me suys résolu, car, quant je seroye aux Indes, je ne demanderoye mon retour, s'il desplaisoit à mon maitre ; mais de deulx choses vous veulx pryer, l'une que vueilliez tenir la main aux endroictz où vous trouverez, qu'il ne me soyt plus donné de traverses, car je confesse estre si sensitif en celles qui me sont données en l'endroict dudict seigneur, que, à la première que je veoy, si j'estoye le plus sain du monde, je tombe incontinent tout à plat. Et depuys mon partement, il m'en a tant esté donné et de si cruelles que, si vous les sçaviez, vous ne treuveriez estrange, se j'ay tant de foiz esté pour en mourir. L'aultre requeste que je vous faiz, c'est que, présupposant ma demoure, il vous plaise néantmoings peu à peu, aux occasions qui se presenteront, ayder à acheminer mon congié quant il sera temps et lieu : deulx raisons me y meuvent, l'une est qu'ayant eu les traverses susdictes, sans avoyr faict la moindre faulte du monde, je concluz par là que, s'il m'advenoyt d'en faire aulcune par inadvertence, come à la longue peu d'hommes s'en peuent exempter, je seroye festoyé en enfant de bonne maison. Touttefoiz, Dieu sçayt, si c'est chose que j'ay méritée envers personne ! Mais patience ! L'autre raison qui me meut est que, dez le temps du feu Roy, ma vraye résolution estoyt, comme sçayt le Roy, de me retirer à mes estudes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

estant après si long service temps de penser à quelque aultre chose. Asseurez-vous, monsieur, que, tant pour l'occasion susdicte que pour toutes bonnes considérations, si lors j'avoye ceste envye d'ung doy, j'en ay maintenant une brasse, et, si je puys une foiz avoir acquis ce paradis terrestre, d'une chose me tiendz-je seur, c'est que je ne seray envyeulx à personne d'une aultre. Ceulx qui sont maistres du mestier m'asseurent, je ne sçay si c'est par flatterie ou aultrement, c'est que si je me veulx applicquer à laisser par escript la mémoyre de mes maistres, seigneurs et amys, elle sera bien reçeue et pour durer bien longtemps, et, puysque je veoy ceste opinion, comme dict est, en eulx qui se y cognoissent, voilà en quoy je vouldroye passer le demourant de mes jours. Je vous ay, ce jour donné au Saint-Esperit, faict ma confession par escript, me voyant frustré de l'espoir que j'avoye de la povoir fère à bouche, espérant que, quant je ne vous diray pis de moy que cela, vous ne me donnerez grande pénitence.

Des affaires ne vous feray grand récit, en estant la matière si petite qu'elle est : d'ung costé nous actendons ce que le Roy nous envoyra pour les accordz de ces différents et indultz, de l'aultre ce que apportera Monsr St Julio Ursin.

Et me recommande à tant de tout mon cueur en vostre bonne grâce. Je prieray Dieu, monsieur, vous donner toutes les siennes.

De Rome, le jour de Penthecoste.

Vostre vray, pur et ancien amy et serviteur.

JEAN CARDINAL DU BELLAY.

Au dos : A Monsieur le marchal de Sainct-André.

Le Xe de juing 1549, par l'ordinaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VI

1550 (n. st.), 15 janvier, Fontainebleau.

LETTRES DE PROVISION DE L'OFFICE DE GOUVERNEUR ET LIEUTENANT-GÉNÉRAL DANS LES PAYS DE LYONNAIS, DOMBES, FOREZ, BEAUJOLAIS, HAUTE ET BASSE AUVERGNE, BAILLIAGE DE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, HAUTE ET BASSE MARCHE ET COMBRAILLE EN FAVEUR DE JACQUES D'ALBON.

Arch. Nat., X1a 8616, fol. 391. Enregistrement.

Henry, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut.

Savoir faisons que nous, voulans pourveoir à l'estat, charge et office de gouverneur et nostre lieutenant-général en nos pays de Lyonnoys, Dombes, Forests, Beaujolloys, Hault et Bas Auvergne, Bourbonnoys, bailliage de Sainct-Pierre-le-Moustier, Haulte et Basse Marche et Combraille, naguères escheu et demeuré vacant par le trespas de feu nostre amé et féal cousin Jehan d'Albon, en son vivant chevalier de nostre Ordre, sr de Sainct-André, de personnaige de grande qualité et à nous congneu fidelle et agréable et qui sache en telle charge s'acquitter au bien, utilité et conservation de nos dicts pays, subjects et chose publicque d'iceulx ainsi que singulièrement désirons. A ces causes congnoissans par longue expérience les sens, vaillance, vertu, prudence, bonne conduicte, loyaulté, fidélité, preud'homie et grande diligence de nostre très cher et amé cousin Jacques d'Albon, à présent sr dudict Sainct-André, lequel a, dès ses jeunes ans, prins nourriture près et alentour de nostre personne et en nostre service, où il a tousjours faict si bon et loyal devoir tant au faict de la guerre et des armes prés nostredicte personne en sesdicts estats que autrement en plusieurs louables manières, comme il fait et continue de faire chacun jour, qu'il en est digne de singulière louange, rémunération et recommandation, icelluy avons faict, constitué, ordonné et estably, faisons, cons-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tituons, ordonnons et establissons par ces présentes gouverneur et nostre lieutenant-général en nosdicts pays de Lyonnois, Dombes, Forests, Beaujoloys, Hault et Bas Auvergne, Bourbonnoys, bailliage de Sainct-Pierre-le-Moustier, Haulte et Basse Marche et Combraille, etc. (*Ut supra. V. Pièce justificative*, n° III)..... Car tel est nostre plaisir.

Nonobstant certaines lectres patentes du feu Roy nostre très honoré seigneur et père du sixiesme de may mil cinq cens quarente cinq, publiées en nostre dicte court de Parlement à Paris le douzeiesme jour du dict moys en suyvant, par lesquelles il auroit déclairé qu'il ne vouloit et n'entendoit que nul eust, portast ou print le tiltre, nom, prééminence, auctorité et genérallité de son lieutenant-genéral, fors seullement ès païs et provinces qui sont de frontière, qu'il déclaira estre Normandie, Bretaigne, Guyenne, Languedoc, Provence, Daulphiné, Bresse, Savoye, Pymont, Bourgongne, Champaigne, Brie, Picardie et l'Ile-de-France.

Donné à Fontainebleau le seizeiesme jour de janvier, l'an de grâce mil cinq cens quarente neuf, et de nostre règne le troisiesme. Ainsi signé, soubs le reply : Henry, et sur le reply : par le Roy, Clausse.

VII

1550, 18 juin.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CORPS CONSULAIRE DE LA VILLE DE LYON, AU SUJET DE L'ENTRÉE FUTURE DU MARÉCHAL DE SAINT-ANDRÉ, GOUVERNEUR.

Arch. municip. de Lyon, BB 71, fol. 180-181. Registre consulaire.

Lesd. s^rs conseillers se sont transportez au lougis de M. Hugues Dupuy, lieutenant de la sénéchaussée de Lyon, où estoient présens led. s^r Dupuy, Me Mathieu de Vauzelles, advocat, Me Pierre Bullioud, procureur du Roy en lad. seneschaussée, et M. Martin de Troyes, s^r de La Ferrandière, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

présence desquelz a esté mys en termes la venue de Mgr le mareschal de Sainct-André, séneschal, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en lad. ville et pays de Lyonnois. et si, à sa première venue, l'on luy fera entrée, sur quoy, après avoir amplement délibéré par lesd. s^rs, a esté advisé que, sans le tirer à conséquence, actendue la qualité dud. s^r mareschal de Sainct-André, qui peult beaucopt faire de plaisirs à lad. ville, tant envers le Roy que nos seigneurs de son conseil, où il a grant accès et pouvoir, mesmes aux grans et urgens affaires que lad. ville a à présent, tant pour obtenir exemption de la soulde des gens de guerre que le Roy demande présentement à lad. ville, que pour faire commuer l'ayde et subside mys sus le vin à ung subside de six deniers pour livre sur les denrées et marchandises entrans dans lad. ville, hormis vivres et victuailles, pour promptement payer et acquicter les grans sommes de deniers que lad. ville tient à change et intérestz, actendu aussi que led. s^r mareschal de Sainct-André a faict bailler ceste présente année par le Roy nostre sire la somme de cinquante mil livres pour employer aux fortiffications et réparations de lad. ville, et pour plusieurs aultres bonnes et grandes considérations, pour aulcunement s'acquiter et tousjours de myeulx en myeulx capter la grâce et benyvolance dud. s^r de Sainct-André, il seroit bon luy faire entrée et bienvenue, lorsqu'il arrivera en lad. ville : assavoir luy faire tendre les rues, au lieu où il passera et entrera, de tappisserie, faire dresser deux eschaffaulx avec deux ystoires, ainsi qu'il sera advisé, l'une à la porte de Bourneuf et l'aultre au Change, luy présenter ung poyle à la porte de Vèze, et s'il le veult accepter, le porter dessus, avoir les enfans de la ville en bonne esquipaige, bien montez, babillez de casaquin de vellours ou aultrement, ainsi qu'ilz verront, et ung bon nombre de gens de pied jusques à mil ou douze cens, qui seront choisis sur les bandes des imprimeurs, taincturiers, tisseurs, bouchers et aultres gens de mestiers de lad. ville les myeulx en ordre et équipaige que faire se pourra, marchans tous soubz la charge du cappitaine de la ville, les conseillers accompaignez des notables bourgeoys de lad. ville montez sur chevaulx et mules hossés, messieurs de la justice et messieurs des nations estranges, avec quelques triomphes et passe-temps et feu et fussées que feront sur la rivière de Saonne les nochers de Saint-Vincent du Temple et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aultres, et de faire lad. entrée le plus honnorablement que faire se pourra, actendu que led. s^r de Sainct-André vient accompaigné de quatre princes, et quant au présent que luy conviendra faire, il sera besoing et nécessaire que iceulx s^rs conseillers advisent de le faire beau et honnorable, au contentement dudict seigneur, et pour ce qu'il n'y a deniers communs ni aultres pour fournyr ausdicts fraiz, sont d'advis de les prendre à change et intérestz jusques à ce qu'on aura moyen de les lever soit par subside ou aultrement.

Après lequel advis iceulx s^rs conseilliers ont ordonné sabdi prochain mander en l'hostel commun et consulat de lad. ville ung bon nombre des notables et apparans de lad. ville, pour avoir leur advis sur le faict de lad. entrée et leur consentement où l'on prendra deniers pour fournyr ausd. fraiz.

VIII

1552 (n. st.), 15 janvier.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CORPS CONSULAIRE DE LA VILLE DE LYON, AU SUJET D'UNE SOMME DE DIX MILLE LIVRES PROMISE AU GOUVERNEUR.

Arch. municip. de Lyon, BB 72, fol. 194. Registre consulaire.

...A esté faicte lecture entre lesd. s^rs conseilliers de la lectre missive dressée par le s^r Dupré pour excuser le consulat envers Mgr le mareschal de Sainct-André de la promesse qu'il prétend luy avoir esté faicte par M. Dupérier, pour et au nom du consulat, de luy faire don et présent de la somme de dix mil livres en récompense des plaisirs et services qu'il a faict à la ville, laquelle promesse le consulat n'a jamais entendu faire, synon à la charge que led. s^r mareschal Sainct-André feroit obtenir à la ville un subside de six deniers pour livre sur toutes les denrées et marchandises entrans en lad. ville. Et pour ce que Jehan Laurens, depputé pour les affaires de lad. ville en court, a escript que led. s^r gouverneur s'est libéralement employé pour les affaires de la ville, qu'il seroit bon luy entretenir lad. promesse et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

luy faire led. don et présent, et que à présent le consulat ne peult faire, obstant les grans deniers que la ville doibt et qu'elle tient à change et interestz, lesd. s^rs conseillers se sont transportez au lougeis de M. Me Jehan Tignat, lieutenant-genéral du d. s^r gouverneur et seneschal de Lyon, auquel ilz ont remonstré les choses dessusdictes, mesmes que à présent la ville ne pourroit satisfaire à icelle promesse, laquelle ilz n'ont jamais entendu faire ny avoir esté faicte, synon à la charge que led. s^r gouverneur feroit obtenir ung subside de six deniers pour livre sur toutes denrées et marchandises entrans en ceste ville, et n'eust jamais led. s^r Dupérier charge de faire lad. promesse, synon à lad. condition, — à ce qu'il plaise aud. s^r lieutenant Tignat exceuser lesd. s^rs conseilliers envers led. s^r gouverneur de leur impossibilité de pouvoir satisfaire à lad. somme de dix mil livres, combien qu'ilz veullent bien faire leur debvoir et recognoistre les plaisirs, peynes et vaccations prinses par led. s^r gouverneur pour les affaires de lad. ville en sorte qu'ilz demeureront tousjours ses très humbles et très obéyssans serviteurs.

IX

[1552], 16 décembre, Verdun.

Lettre de Saint-André a la duchesse de Guise[1], au sujet du siège de Metz

Bibl. Nat., f. fr., ms 3200, fol. 123. Original.

Madame. J'ey differé jusques à cest'heure à vous escripre, actendant tousjours le retour d'un homme d'armes de ma compaignie, que j'avois envoyé devers monsieur vostre mary ; et meintenant que j'ey moyen de vous en mander de bonnes nouvelles, j'avoys deliberé de vous envoyer ung homme exprès n'eust esté que Marc-Anthoine, présent porteur, m'a dit que, s'en retournant à Paris, il passeroit par Reyns, par lequel, madame, je vous envoye ung paquet de

[1] Anne d'Este, duchesse de Guise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mondict seigneur vostre mary, lequel, oultre ce que vous entendrez de luy, je vous puys assurer estre en si bonne santé et toutes choses, dont il a la charge, en tel estat que le Roy recepvra grand contentement d'entendre ce que luy en dira celuy que je luy avoys envoyé, car de toutes les louenges que l'on puysse donner à prince et seigneur de ce monde, cestuy-là les mérite et luy en sera fidèlement et véritablement fait le rapport par ledict homme d'armes, que j'ay aujourd'huy expressément depesché devers Sa Majesté, affin que myeulx il puisse cognoistre et entendre le bon et grand debvoir que mondict seigneur vostre mary fait pour son service, dont de ma part je ne suys moings resjouy que vous serez d'estre assurée de sa bonne prospérité, laquelle je suplie Nostre Seigneur luy vouloir continuer et me fère la grâce, madame, que à vous et à luy je puysse aultant fère de service, comme vous sçavez que en a tousjours heu de bonne voulanté celluy qui en cest endroict présente ses très humbles recommandations à vostre bonne grâce et veult demeurer

Vostre très humble et obéissant serviteur,

SAINCT-ANDRÉ.

De Verdun, ce XVIe jour de décembre.

Je vous suplie, madame, me permettre que, par ceste lectre, présente mes très humbles recommandations à la bonne grâce de madame vostre belle-mère [1].

Au dos : A madame, madame la duchesse de Guyse.

X

[1552], 29 décembre, Verdun.

LETTRE DE SAINT-ANDRÉ A LA DUCHESSE DE GUISE AU SUJET DU SIÈGE DE METZ

Bibl. Nat., f. fr., ms 3200, fol. 117. Original.

Madame, Je ne vous puys assez très humblement remercier de l'honeste et bonne lectre, qu'il vous a pleu m escripre,

[1] Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et de ce que vous me faictes tant de bien d'estre assurée de la fidelle servitude que je porte à monsieur vostre mary et à vous, et afin que le Roy puysse souvent avoir playsir d'entendre de ses nouvelles, je luy ay faict depuis huict jours quatre depesches, et n'est possible, madame, que bientost par quelqu'un de ceux que je y ay envoyé je ne saiche à la vérité de ses nouvelles et de son bon portament et aussi comme toutes choses vont à Metz, dont incontinent je ne fauldray vous advertir par homme exprès, saichant bien que pour le présent je ne vous sçauroys fere service plus agréable, à quoy toute ma vye je tascheray et n'y espargneray chose qui soit en ma puyssance. Au demeurant, madame, je n'ay voullu faillir vous dire que, par tous les advertissemens que j'ay du camp des ennemys, ils ne sçavent plus où ils en sont de leur entreprinse et n'ont aucune espérance de pouvoir rien fère à Metz, ayans failly toutes leurs mynes et, depuys quelques jours, ils ne tirent plus guières. Leur armée est tellement ruynée tant de la mortalité qui y a esté et est enquores plus forte que jamais, que pour ceulx qui s'en vont ordinérement de leur camp, tant lansquenetz que italiens, desquels il en vient icy chacun jour se rendre, et en vint enquores hyer dix ou douze qui sont tous conformez à ce que je vous escrips de la mortalité et nécessité qui est en leur armée. Et c'est tout ce que je vous puys escripre pour cest heure, si n'est présenter mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce, priant Dieu, madame, vous donner en très bonne santé longue vye. Je ne veulx faillir vous remercyer très humblement des bons fromages qu'il vous a pleu m'envoyer. — De Verdun, ce XXIX° jour de décembre. — Madame. Ainsi que ce porteur estoit prest à partir, j'ay su nouvelles de monsieur vostre mary, qui se porte, Dieu mercy, aultant bien que le sçauriez désirer, et sont toutes choses à Metz, par sa bonne conduicte, en aussi bon estat qu'ils sont plus forts de toutes choses qu'ils n'estoient quand l'Empereur y arriva, vous pouvant assurer qu'il garde tousjours l'advantage qu'il a prins dès le commencement sur les ennemys, ainsi que vous verrez par le double de la lectre qu'il escript au Roy, que je vous envoye après l'avoir faict deschiffrer. Et après avoir receu sadicte lectre, j'ay esté adverty par deux ou troys endroictz que l'Empereur a faict lever une partie de son artillerie, et que le bruit commun est par son camp que, avant la fin de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sepmaine qui vient, il lèvera le siège de Metz, et est chose seure que meintenant ils ne tirent plus que quelques coups perdus à des clochers, par quoy, madame, vous devez louer Dieu, demeurer contente et en repoz de mondict seigneur vostre mary, qui a tant faict de service au Roy, et acquis si grande réputation en la charge qu'il ha, qu'il en sera à jamais mémoire par tout le monde, vous supliant, madame, croyre que pour ma part j'en ay en mon cueur aultant ou plus de joye que serviteur qu'il aye. Je sçay bien, madame, que vous ferez part à madame vostre belle-mère de ces bonnes nouvelles, et qu'il vous plaira bien que je présente en ceste lectre mes très humbles recommandations à sa bonne grâce.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

SAINCT-ANDRÉ.

Au dos : A madame, madame la duchesse de Guyse.

XI

[1553], 1er janvier, Verdun.

LETTRE DE SAINT-ANDRÉ A LA DUCHESSE DE GUISE, AU SUJET DU SIÈGE DE METZ

Bibl. Nat., f. fr., ms 3200, fol. 119. Original.

Madame. Depuys le partement de vostre homme, par lequel je vous ay envoyé amples nouvelles de monsieur vostre mary, m'en est revenu ung aultre de Metz, qui m'a apporté ung pacquet, lequel je n'ay voulu faillir de vous envoyer incontinent, estant assuré que vous prendrez grand playsir d'entendre la bonne prospérité de mondict sieur vostre mary. Celluy qui l'a apporté estoit party devant l'aultre, par qui j'avoys receu la dernière depesche que je vous ay envoyée par vostre dict homme, mais il a prins plus long chemin et a sesjourné quelques jours à Nancy, qui est cause qu'il n'est arrivé que présentement, vous advisant au demeurant, madame, que le bruyt, duquel je vous ay escript, de la retraicte du camp de l'Empereur de devant Metz con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tinue si fort que je n'en faiz plus de doubte, mesmement pour l'avoir certeinement entendu par quatre ou cinq que je y avoys envoyez expressément, qui m'ont assuré que desjà ils avoient retiré la plus grande part de son artillerie, prenant le chemin de Thionville. De tout ce qui en viendra, je ne fauldrai vous en advertir incontinent. Et cependant, madame, je présenteray mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce, supliant le Créateur vous donner en très bonne santé longue vye.

De Verdung ce premier jour de l'an.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

SAINCT-ANDRÉ.

Au dos : A madame, madame la duchesse de Guyse.

XII

[1553], 3 janvier, Verdun.

LETTRE DE SAINT-ANDRÉ A LA DUCHESSE DE GUISE AU SUJET DU SIÈGE DE METZ

Bibl. Nat., f. fr., ms 3200, fol. 121. Original.

Madame. Affin que vous cognoissiez que les advertissementz que je vous ay par cydevant faitz, sont véritables, je vous envoye par un de mes gens le double d'une lectre que j'ay présentement reçeue de monsieur vostre mary, par où vous verrez le deslogement de l'Empereur et la retraicte de son armée. Je sçay bien, madame, que je ne vous sçauroys mander nouvelles plus agréables et que en récompense vous me tiendrez, s'il vous plaist, toujours ainsi qu'il vous a pleu fère jusques icy, le meilheur de voz très humbles serviteurs, ne voulant oblyer de vous dire que je partz présentement, avec la cavalerie que j'ay icy, pour essayer de fère quelque entreprinse sur ceste retraicte, et après cela je ne fauldray de m'en aller incontinent à Metz, pour veoir mondict seigneur vostre mary et me resjouyr avec luy de ses bonnes et heureuses fortunes et de la louable victoire qu'il a pleu à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dieu luy donner, dont de ma part je le remercye, et le suplie, madame, après mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce, vous donner en parfaicte santé très longue et heureuse vie.

De Verdun, ce troisième jour de janvier.

Je vous suplie très humblement, madame, me pardonner si tant de foys je prendz la hardiesse de mectre en mes lectres mes très humbles recommandations à la bonne grâce de madame vostre belle-mère.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

SAINCT-ANDRÉ.

Au dos : A madame, madame la duchesse de Guyse.

XIII

1554, 12 avril, s. l.

MANDEMENT DU MARÉCHAL DE SAINT-ANDRÉ CONCERNANT LES ROLES A DRESSER DES HOMMES QUI DOIVENT FAIRE LE GUET

Bibl. Nat., f. fr., ms 3128, fol. 65. Original.

De par le seigneur de Sainct-André, comte de Fronssac, chevalier de l'Ordre et mareschal de France et lieutenant-général pour le Roy en Picardye.

Il est mandé au premier sergent roial ou de justice suballeterne fere commandement de par nous aux habitans de Caix[1], Lyons[2], Frameville[3], Danviller[4], Raincourt[5], Proyart[6] et Chingnolles[7] qu'ilz ayent à venir avecq ceulx de Bray[8]

[1] Caix, canton Rosières (Somme).
[2] Lyons, commune Outreau, canton Samer (Pas-de-Calais).
[3] Frameville, canton Chaulnes (Somme).
[4] Danviller, canton Arras (Pas-de-Calais).
[5] Raincourt, canton Combles (Somme).
[6] Proyart, canton Chaulnes (Somme).
[7] Chingnolles ?
[8] Bray, chef-lieu canton (Somme).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fere le guect de nuict au dict Bray et le long de la Cochie, ainsi qu'il leur sera commandé par le mayeur dudict Bray, et pour ce fere adviser par ceulx des villaiges susdicts de dresser ung roolle des noms des habitans de chacun lieu, affin de les y envoyer chacun ez leur ranc et tour et par chacun jour, assavoir dudict Caix quatre hommes, Lyons VIII, Frameville deux, Danviller trois, Raincourt ung, Proiart quatre et Chingnolle troys. Et ce sur les peynes à ce pertinentes. Faict soubz noz seing et scel d'armes, le XIIe jour d'avril mil V^c cinquante quatre.

SAINCT-ANDRÉ.

(Cachet).

XIV

1554, 15 juin, Laon.

JACQUES D'ALBON, CHEVALIER DE L'ORDRE, MARÉCHAL DE FRANCE, FAIT DONATION AU POÈTE MELIN DE SAINT-GELAIS, AUMONIER ORDINAIRE DU ROI, D'UNE RENTE VIAGÈRE DE 1400 LIVRES TOURNOIS.

Arch. Nat., Y 99, fol. 297. Enregistrement au Châtelet.

Par devant nous notaires royaulx soubzsignez, demourans à Laon, fut présent en sa personne hault et puissant seigneur, messire Jacques d'Albon, chevalier de l'ordre, mareschal de France, conte de Fronsac, lequel, désirant recongnoistre, comme il disoit, les mérittes, plaisirs et très agréables services à luy cy devant faictz et que luy continue faire par chacun jour Me Melin de Sainct-Gelais, aulmonnier ordinaire du Roy, et, esperent led. seigneur qu'il continuera à l'advenir, pour l'en récompenser et rémunerer, donne et octroye dès maintenant à tousjours, par donation entre vifz et irrévocable, aud. Me Melin de Sainct-Gelais aussi présent, acceptant, pour luy, sa vie durant, la somme de quatorze cens livres tournoys par chacun an, à icelle prendre sur tous les biens meubles et immeubles dud. seigneur présens et advenir, et d'abondant pour prompte exé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cution de sond. voulloir, à présent baillé aud. Me Melin de Sainct-Gelais, qui du d. seigneur a receu ung blanc-signé servant de quictance et pour la somme de trois cens cinquante livres tournois envers le trésorier payeur des pentions des gentilzhommes de la chambre dud. Sire, pour recepvoir la somme par led. de Sainct-Gelais à son proffict, pour le temps qui eschèra jusques au dernier jour de décembre prochainement venant, soy tenant led. seigneur de Sainct-Gelais pour bien payé et contant du surplus pour led. temps qui eschera jusques aud. dernier de décembre prochain. Et constitue et ordonne en oultre led. seigneur led. Me Melin de Sainct-Gelais son procureur irrévocable pour et en nom dud. seigneur constituant recepvoir dud. trésorier la somme de douze cens livres tournoys pour l'estat dud. seigneur de gentilhomme de la chambre, par chacun an, la première année commençant le premier janvier prochainement venant, et dès lors en avant par chacun an, et recepvoir les deux cens livres faisant par paie de la somme de quatorze cens livres tournois, par chacun an, du Trésorier de l'Espargne ou son commis, sur les pensions accordées par le Roy aud. seigneur, et partout que mestier sera en promet led. seigneur bailler aud. seigneur de Sainct-Gelais ses blancs-signez servans de quictances par chacun an desdictes sommes de douze cens livres d'une part et deux cens livres tournois d'aultre, et sans ce que ladicte assignation déroge ou innove en aucune chose aux obligations et ypothèques susdictes. Et pour consentir insinuation du présent don pardevant tous juges qu'il appartiendra, constitue led. seigneur son procureur le porteur de ces présentes, ensemble pour icelles faire enregistrer aux greffiers des insinuations partout où il appartiendra, et veult que là où la présente dispence ne vauldroit à tiltre de dons entre vifz, qu'elle vaille et porte effect à titre de dispence de dernière volunté, de legs particulier ou par tout aultre meilleur tiltre, forme et manière, que valloir pourra. Promettant led. seigneur donateur en bonne foy, soubz l'obligation de tous ses biens meubles et immeubles présens et advenir, tenir, entretenir et avoir agréable à tousjours ladicte donation contenue cy-dessus, sans jamais es choses susdictes aller ou venir au contraire, sur peine de rendre et paier tous coustz.

Passé audict Laon par devant nous Anthoine Du Cloistre et maître Estienne, notaires royaulx, demourens à Laon, du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quinzeiesme jour de juing l'an mil cinq cens cinquante quatre.

Ainsi signé : Estienne et De Cloistre.

XV

1554, septembre, Compiègne.

Donation par Henri II a Saint-André des vins produits dans le domaine du Montils-sous-Blois

Bibl. Nat., Pièces originales, vol. 23, pièce 61. Original.

Henry par la grâce de Dieu roy de France, à nos amez et féauz les gens de nos comptes à Bloys, salut. Nous voulons et vous mandons que par nostre receveur ordinaire dud. Bloys vous faictes bailler et délivrer à notre amé et féal cousin, le sieur de Saint-André, mareschal de France, tous et chacun les vins tant blancs que clairets qui viendront et y seront ou qui sont jà venus et yssus de noz vignes des Montilz-soubz-Bloys, ceste présente année, desquelz nous luy avons faict et faisons don par ces présentes, pour la provision et despence de sa maison de Vallery près nostre maison de Fontainebleau. Et par rapportant ces présentes signées de nostre main et quictance de nostredict cousin sur ce suffisans soullement, nous voulons lesdicts vins, selon qu'ilz seront contenus et déclairez en ladicte quictance, estre passés et alloués ès comptes de nostre receveur et rabbatus de sa recepte par vous gens de nos comptes, ausquelz nous mandons ainsi le faire. Car tel est nostre plaisir. Nonobstant quelsconques ordonnances, restrinctrions, mandemens ou déffences à ce contraires.

Donné à Compiègne, ... septembre, l'an de grâce mil cinq cens cinquante quatre et de nostre règne le huitième.

Henry.

Par le Roy :

Du Thier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVI

1555, 12 mai, Abbeville.

LETTRE DE SAINT-ANDRÉ AUX ÉCHEVINS DE LYON RELATIVE AU BRUIT, QUI AVAIT COURU, QU'IL ALLAIT ÊTRE NOMMÉ GOUVERNEUR DE PICARDIE.

Arch. municip. de Lyon, AA 26, n° 7. Original.

Messieurs, ayant entendu par M. le lieutenant Tignat et Labbessée, mon secrétaire, la bonne et coutumière volunté qu'avez en mon endroict, j'ay bien voullu vous faire ce mot de lectre pour bien fort vous en remercyer et vous prier de croire qu'en tous les lieux et endroicts, où j'auray moyen de m'employer pour vous generallement et particullièrement, je le feray d'aussi bon cueur que amy que vous ayez et congnoistrez que je préfereray toujours le bien et repos de vostre ville à toutes aultres choses. Ilz m'ont faict aussi entendre le regret que aviez de me perdre en vostre bonne ville de Lyon pour ung bruict qui a couru que le Roy me voulloit pourveoir de ce gouvernement de Picardye, si le Roy de Navarre feust mort (ce qu'il n'est), et, quand il le seroit, je ne vouldroys, pour un meilleur gouvernement que cestui-cy, vous laisser, tant pour l'amytié que je vous porte que pour beaucoup d'autres raisons que je vous diray quelquefoys. Led. s^r lieutenant vous dira l'espérance en quoy je suys d'aller bientost faire ung tour pardela. Par quoy vous adviserez si, avant mon partement, vous avez affaire où je me puisse employer, car je le feray d'aussi bon cueur que je me voys recommander à voz bonnes grâces, supliant le Créateur vous donner, messieurs, santé et longue vye.

D'Abbeville, ce XIIe jour de may 1555.

Vostre entièremant meilheur et plus sûr amy,

SAINCT-ANDRÉ.

Au dos : A messieurs les conseillers et eschevins de la ville de Lyon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVII

1556, décembre, Blois.

Érection du marquisat de Fronsac en faveur du maréchal de Saint-André

Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 500, fol. 44. Copie.

Henry, à tous présens et advenir, salut. Nos prédecesseurs roys et nous recognoissans les grandz et vertueulx personnaiges qui ce sont entièrement dédiez à nostre service et sur lesquelz ilz se sont reposez de la conduicte et direction de noz principaux affaires, les ont et nous semblablement par plusieurs bienffaicts et liberalitez gratiffiez, et esleuz ez plus haultz degrez, estatz, tiltres et dignitez, pour par telle rétribution d'honneur les incitter à tousjours continuer, à leur exemple et imitation les autres vertueux et notables personnaiges fère le semblable. A ceste cause, aiant cy devant mis en considération les grandz et recommandables services que nostre très cher et bien amé cousin Jacques d'Albon, sieur de Sainct-André, mareschal de France, chevalier de nostre ordre, gouverneur et nostre lieutenant-général en noz pays de Lyonnois, Bourbonnois, Auvergne, Forests, Beaujollois et Dombes, nous avoit de son jeune âge faictz tant près et alentour de nostre personne que depuis au faict des guerres et à la défence, augmentation, grandeur et conservation de droictz de nostre couronne, y aiant vertueusement employé ses personne et biens sans y avoir espargné aucune chose, nous l'avions, en faveur de ses mérites et vertus, esleu aud. estat de mareschal de France et autres estats, quallitez, tiltres et dignitez dessus dits, et commis des premières, principalles et plus importantes charges selon que les ocasions se sont présentées tant dedans que hors nostre royaume, esquelles il s'est très prudemment conduict et acquitté à nostre très grand contentement, de sorte que nous désirons recognoistre ces dicts services et mérites non seulement envers luy, mais aussi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

envers sa postérité et lignée par accroissement de son nom et seigneurie, et pour ces considérations avions érigé la viconté de Fronsac, par nostredict cousin acquis, en dignité, tiltre, nom et prééminances de comté, vollu et ordonné que luy et ses successeurs en jouissent au dict tiltre, nom et dignité de conte, ainsi que les autres contes de nostre royaume, et que les apellations qui seroient interjectées du seneschal dudict conté de Fronsac, et qui auparavant de leur nature ressortissoient pardevant le seneschal de Guyenne, ressortissent directement en nostre court de Parlement de Bourdeaux, laquelle avoit faict lire et publier nos dictes lectres patentes d'érection et nostre dict cousin joir dudict conté, comme il faict encores, et cependant il auroit pareillement acquis la terre, seigneurie et chastellenie de Cubzagues adjacente et contigue audict conté de Fronsac, à ceste cause et que, par le moyen de ladicte acquisition et junction de ladicte terre et seigneurie de Cubzagues, ladicte conté sera grandement augmentée tant en revenu, estendue de païs que grand nombre de vassaulx et subjects, de sorte qu'il peut à présent estre tenu pour l'un des beaux et grands contés de nostre royaume et auquel y a plusieurs forteresses, chasteaux et places muniz et défensables, bien construictes et edifiées, et dont dépendent et sont tenus et mouvans plusieurs beaux fiefz, arrière-fiefz, seigneuries, chastellenies et baronnies et autres grands biens et possessions tenus et possédés par nostre dict cousin. Sçavoir faisons que nous deuement informez que le dict conté de Fronssac est l'une des plus anciennes marchez et frontières de nostre royaume, situé sur les fleuves de Dordogne et de l'Isle, faisant embouschement en la grand mer Océane, et en laquelle, comme il est rapporté par les anciennes histoires et croniques de France, ont esté si de longue mémoire exécutez plusieurs haultes et grandes entreprinses et faictz d'armez par les contez dudict Fronssac, premièrement à la louange de Dieu, pour l'extirpation des païens et barbares et infidèles, qui pour le temps usurpoient et occupoient le pays, et despuis pour la tuition et desfence de l'estat de nostre duché de Guyenne, réduction d'icelluy à nostre obéissance, et que de présent il est de revenu suffisant pour entretenir et soustenir à l'estat de marquis. Pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans et, après avoir heu sur ce l'advis de plusieurs princes et seigneurs de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nostre sang et gens de nostre privé conseil, avons de nostre propre mouvement, grâce spéciale, pleyne puissance et auctorité royal uny et incorporé, unissons et incorporons la dicte terre, seigneurie et chastellenie de Cubzagues, ses appartenances et deppendances quelzconques audict conté de Fronsac, et icelluy ensemble les dictes baronnies, terres et seigneuries en déppendens et adjacentz, décoré, créé, érigé et eslevé, décorons, créons, érigeons et eslevons par ces présentes en dignité, tiltre, nom et preheminances de marquizat, pour estre doresnavant dict, nommé et appellé le marquizat de Fronsac, et tenu de nous à cause de nostre duché de Guyenne à une seulle foy et hommage sans aucune continuation, ne mutation, ne accroissement de charges quelzconques, oultre celles qui nous sont deubz d'ancienneté et au dict tiltre de marquis, et en joir et user plainement, paisiblement et perpétuellement par nostre dict cousin, ses hoirs, successeurs et aians cause, masles et femelles, et soient tenuz, censez, reputez et appellés tant en jugement que dehors marquis d'icelluy marquisat de Fronsac...

Donné à Bloys, ou moys de décembre, l'an de grâce mil VCLVI et de nostre règne le neuf^e.

XVIII

[1558], 17 avril, Bréda.

Lettre de Saint-André au connétable de Montmorency prisonnier

Bibl. Nat., f. fr., ms 3139, fol. 57. Original.

Monseigneur. La peyne en quoy je suys d'estre si longuemant sans sçavoir de voz nouvelles et de vostre bonne santé me faict vous escripre ceste lectre pour très humblemant vous suplier m'en vouloir mander et me fere entandre si vous estes bien guéry de vostre blessure, vous povant assurer, monsieur, que je ne sçaroys recepvoir plus grand plesir que de sçavoir que soyez en bonne disposition, pour la conservation de laquelle je vous suplirey ne vous donner aul-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cune mélencolie ny travail d'esperit, mays vous resjouyr et consoler avec Dieu, uzant de vostre prudence et vertu acoustumée. Vous croyrez bien, monsieur, que si j'avoys moyen de vous fere quelque service, tout ce peu qui est en ma puyssance y seroit employé, d'aussy bonne volunté que je présente mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce.

De Bréda, ce XVIIe d'avril.

Vostre très humble et affectionné serviteur.

SAINCT-ANDRÉ.

Au dos : Monsieur le duc de Montmorency, pair et conestable de France.

XIX

1558, 11 juillet, Paris.

LETTRE DE SAINT-ANDRÉ A LA DUCHESSE DE MONTMORENCY RELATIVE AUX NOUVELLES DU CONNÉTABLE PRISONNIER

Bibl. Nat., f. fr., ms. 3139, fol. 61. Original.

Madame. Le peu de temps que j'ey à demeurer par decà et les grans affères que je y ey trouvez m'ont gardé de vous aller fère la réverance, ce que sans cella je n'eusse failly de fère, tant pour vous offrir tout le service qui est en ma puissance que pour pouvoir, à mon retour, dire bien amplement de voz nouvelles à Monseigneur le Connestable, lequel j'espère veoyr aussytost que je serey en Flandres ; vous pouvant assurer, Madame, que, lorsque mon congé me fut accordé, je feiz tout ce qu'il me fut possible pour avoir ce bien de le veoyr, mais je ne sceuz tant fère qu'il me feust accordé, dont je receuz ung merveilleux dépleisir. Au demourant, Madame, je ne faudray avant partir d'envoyer homme exprès devers vous pour savoir s'il vous plaira me commander quelque chose, et sy vous voudrez escripre à mondict sieur le Connestable, auquel je ferey sy seuremant et fidellemant tenyr ce que vous luy envoirez, que vous pouvez estre certeyne qu'il ne tumbera en autres mains que aux siennes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ainsy que plus amplement vous fera entendre ce gentilhomme présent porteur, lequel je vous suplie croire de ce qu'il vous dira de ma part, et me voulloir tenir en vostre bonne grâce, à laquelle je présente mez très humbles recommandations, et suplie le Créateur vous donner longue et heureuse vie.

De Paris, ce XIe jour de juillet.

Vostre très humble serviteur.

SAINCT-ANDRÉ.

Au dos : Madame la Connestable, duchesse de Montmorency.

XX

1558, 8 décembre, Saint-Germain-en-Laye.

LETTRES DE PROVISION DE LIEUTENANT-GÉNÉRAL POUR LE ROI ÈS PAYS DE LYONNAIS, FOREZ, BEAUJOLAIS, HAUTE ET BASSE MARCHE, EN FAVEUR D'ANTOINE D'ALBON, ABBÉ DE SAVIGNY, AU LIEU DU MARÉCHAL DE SAINT-ANDRÉ PRISONNIER.

Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 958, fol. 173. Copie.

Henry par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme par la prise faite par nos ennemis de notre très cher et très amé cousin le sieur de Saint-André, marquis de Fronsac, mareschal de France, gouverneur et notre lieutenant-général en nos païs de Lyonnois, Forests et Beaujollois, Bourbonnois, Haute et Basse Marche, et pour l'emprisonnement et détention de sa personne, nous eussions cy-devant étably le sieur de Grignan notre lieutenant-général ès sus dits païs, lequel seroit depuis peu de jours en çà décedé et allé de vie à trépas, au moyen de quoy soit besoin choisir quelque bon et notable personnage pour tenir son lieu et place, — sçavoir faisons que nous à plein confians de la personne de notre amé et féal Antoine d'Albon, sieur de Savigny, et de ses sens, vaillance et expérience, sage conduite et grande diligence, iceluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons fait,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ordonné et étably, faisons, ordonnons et établissons par ces présentes notre lieutenant-général ès dits païs de Lyonnois, Forests et Beaujollois, Bourbonnois, Haute et Basse Marche, pour faire vivre les manans et habitans des dits païs en union et concorde et en la vraye et deue obéissance qu'ils nous doivent, leur commander et ordonner ce qu'ils auront à faire pour nôtre service, pourvoir à la seureté et conservation des villes, châteaux et places d'iceux et donner ordre à toutes choses touchant et concernant notredit service et des habitans des dits païs, avec mesme pouvoir, puissance et autorité qu'à nostredit cousin le sieur de Saint-André, et tout ainsi qu'il feroit et faire pourroit s'il y estoit en personne; encore que lesdits pouvoir, puissance et autorité ne soient cy specifiez et declarez. Si donnons en mandement aux seneschaux de Lyonnois, Bourbonnois et la Marche, bailly de Beaujollois ou leurs lieutenans, capitaines des villes, citez et châteaux, maires, consuls et eschevins, et autres nos justiciers, officiers et subjects desdits païs, et à chacun d'eux endroict soy, que audict seigneur de Savigny ils donnent toute aide, faveur et assistance, et lui obéissent et fassent obéir en ce qu'il sera besoin pour notre service, tout ainsi qu'à notre propre personne. Car tel est notre plaisir. En témoin de ce, nous avons signé ces présentes de notre main et à icelles fait mettre et apposer notre scel.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le huitième jour de décembre, l'an de grâce M.D.LIIX, et de notre règne le douzième.

Signé : Henry.

Et sur le reply : Par le Roy, Bourdin.

XXI

[1559], 3 mai, Bruxelles.

Lettre de Saint-André a Henri II, relative aux otages de la paix

Bibl. Nat., f. fr., ms 3139, fol. 43. Original.

Sire. Je vous eusse plus tost renvoyé ce porteur et fait responce à ce qu'il vous a pleu m'escripre, sans la difficulté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui s'est trouvée sur le faict des prisoniers, pour lesquelz vous verrez par ce que j'escrips à Monsieur le Connestable et par l'accord que je luy envoye signé du Roy, vostre beaufilz, que les principaulx poinctz sont, sellon l'intention de Vostre Majesté, à laquelle je diray que, ayant déclairé au comte de Melite ce qu'il luy a pleu me commander sur le faict hostaiges, ledict comte m'a dit cejourd'huy que son maistre ne pouvoyt assez louer l'honnesteté et courtoysie dont Vostre Majesté avoit usé envers la sienne, monstrant par cella la fiance que vous avez en luy estre au tout conforme à celle qu'il a en vostre endroict, qu'il assure estre telle que, par bonnes et suffisantes preuves, vous la pourrez cognoistre, et que encorez qu'il vous ayt pleu remectre en luy l'eslection de quatre hostaiges sur les dix personnages contenuz en vostre mémoire, il n'a touteffoys voulu changer ceulx que vous avez choysiz, d'aultant qu'il dit que, estant en France, ilz luy feront aultant de service que s'ilz estoient auprès de luy, estimant aussi tous voz serviteurs et les siens n'estre qu'à ung mesme seigneur. Mays bien il désireroit que, ayant envoyé le comte de Feria en lieu où il ne peult estre si tost de retour, vous voulussiez en faveur de luy l'excuser et vous contenter des trois aultres, qui sont le duc d'Alve, le prince d'Orenges et le conte d'Ayguemont. Il eust bien voulu en nommer ung aultre au lieu dudict conte de Feria, mays il a pencé que celluy, qui seroit mys en sa place, se tiendroit offensé pour n'avoir esté prins que à faulte de luy. J'ay sur cella respondu audict conte de Melite que je ne fauldroys le faire entendre à Vostre Majesté, mays que j'estoys bien certain qu'elle avoyt plus de sûreté et de fiance en la parole de son dict maistre qu'en tous les hostaiges qu'il luy pourroit envoyer, et pour ce, que le dit conte de Melite monstre par les propoz qu'il m'a tenuz que le Roy son maistre recevra cella à singulier playsir. Vostre Majesté m'excusera si je prens la hardiesse de la suplier très humblement de s'y vouloir accomoder, ne voyant qu'il en puysse advenir aucune chose préjudiciable à vostre service, et, s'il vous plaist, sire, je sçauray bientost quelle sera en ce faict vostre intention, pour après en fère la responce au dict conte de Melite, qui monstre avoir grande volunté de vous pouvoyr fere quelque agréable service. Le surplus sera remys à ce que j'escrips à Monsieur le Connestable. Mays, avant finir ceste lectre, je remercieray tant et si très humblemant qu'il m'est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

possible Vostre Majesté de l'honneur qu'il luy plaist me fère continuellemant et de la bonne fiance qu'elle a en moy, qui estime plus ce bien, avec vostre bonne grâce, que toutes aultres choses de ce monde. Sire, je suplie le Créateur vous donner très longue et heureuse vie.

De Brucelles, ce III^ms jour de may.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur,

SAINCT-ANDRÉ.

Au dos : Au Roy, mon souverain seigneur.

XXII

1560 (n. st.), 1er janvier, Blois.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE PERRENOT DE CHANTONAY, AMBASSADEUR DU ROI D'ESPAGNE EN FRANCE, A MARGUERITE DE PARME, RÉGENTE DES PAYS-BAS.

Arch. du Roy. de Belgique à Bruxelles, Cartulaires et manuscrits, vol. 189, fol. 78 et suiv. — Copie.

Entrevue de Chantonay avec Saint-André : relations de la France avec l'Espagne ; état du Royaume ; développement du Protestantisme en France ; affaires d'Écosse.

...Le fait est que le jour de l'an je fus en cour, pour y gratuler à M. de Guise la naissance de son fils, duquel Madame de Guise étoit accouchée le jour devant, et en doit être le parrain le Roy Très Chrétien et Madame Marguerite, sa sœur, maraine. Et de là j'allai voir la Reine mère, le Roy et tous les Princes qu'étoient en sa chambre. Monsieur le maréchal de Saint-André m'y trouva, et après qu'il eut longuement parlé, en compagnie de M. le cardinal de Lorraine et de M. de Guise, avec le Roy et les Reines, me vint entretenir et, à mon départ, me voullut accompagner jusques à la cour du palais, et enfin me dit qu'il me vouloit venir voir en mon logis le lendemain et qu'il avoit à parler à moi. Je le priai qu'il ne prist pas cette peine, et que je le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

viendrois trouver en son logis, où là où il voudroit. Enfin il conclud qu'il falloit qu'il fût, et qui lui étoit aussi commandé par la Reine mère, et que cette fois il feroit l'office pour la charge qu'il en avoit, et une autre fois il viendroit en son privé nom pour me mémorer l'amitié que je lui avois montré en Flandres et pour l'obligation qu'il avoit à vous et m'offrir si je le voudrois emploier à quelque chose.

Comme il avoit déliberé, ainsi fit-il le jour après, et fut longtemps avec moi en ma chambre, parlant en courtoisie, et traitant combien le Roy Très Chrétien et la Reine, sa mère, désiroient me faire toute faveur pour respect du Roy mon maître et pour être qui j'étois et les miens si longuement connus en ce royaume, et lui en son particulier, comme le plus obligé de ceux qu'avoient reçu bien du Roy mon maître, et pour votre respect et le mien, et désiroit me faire plaisir, portant, si je désirois chose dont le Roy Très Chrétien et la Reine me puissent gratifier ou lui en son particulier, je me pouvois tenir assuré que l'on me donneroit tout le contentement possible, et, si en logis ou autrement je n'étois traité comme je désirois, que je ne recourusses à autres que à la Reine mère, car elle-même vouloit tenir la main particulièrement en ce que me concernoit et y donner tels ordres que j'en connoitrois l'effet.

Je lui répondis ce qu'il me sembloit convenir pour la charge en laquelle je suis, comme pour mon particulier.

Et de là vint de propos en propos à dire comme la Reine mère aimoit le Roy (Philippe II) autant que s'il étoit son propre fils, et que, afin que Sa Majesté vît le fondement que l'on mettoit sur son amitié du côté de ça, l'on avoit déliberé lui envoier en Espaigne une dépêche par lequel il verroit le précis véritable de toutes les choses passées en ce royaume et traitées dès la mort du Roy Henry, dont on vouloit donner audict Sgr Roy compte bien particulier, afin qu'il vît la manière comme l'on y procède, et nomément en ce que touche l'Écosse, blâmant et exagérant beaucoup la rébellion des Ecossois, du chatoy, duquel le Roy ni autre pour ce ne pourroit dire qu'il ne fût raisonnable, et combien que l'on entendît qu'il en déplaisoit à quelqu'un, si ne pouvait-on dissimuler une si grande outrecuidance et mépris contre Dieu et ledict Roy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je lui répondis que sans point de faute il étoit très juste tenir les sujets en obéissance et les faire mettre en la loi qu'ils doivent, et qu'il pourroit voir que de cela le Roy n'en pourroit recevoir déplaisir, consideré ce que lui-même faisoit et avoit fait en ses pays pour le remède de la Religion. Et quant à ceux qu'il disoit en avoir mécontentement, je fis semblant de ne l'entendre pour ceux qu'il entendoit, qu'étoient les Anglais, et lui dis que, s'il y avoit quelqu'un à qui il déplût de cela, ce seroit les sujets du Roy Très Chrétien, lesquels entroient en ces erreurs fort ouvertement, de manière que ce que je craignois le plus étoit que, si l'on me donnoit ordre en ce que touche le roiaume de France, comme en ce d'Ecosse, il y auroit danger qu'on ne se trouvât gêné et empêché.

Il me dit que l'on étoit après cela et que, deans peu de jours, l'on publieroit certaines déffenses et manière pour procéder plus succinctement, pour ce que les termes de justice étoient trop longs, quand on prenoit le fondement sur l'hérésie, car il en pouvoit avoir qui fournissoient une part de l'autre ; avant que l'on vînt à connoitre si une proposition étoit hérétique ou non, il se passoit un long temps, et pourtant l'on vouloit procéder en ceci par forme de placcart. Car l'on feroit deffense générale, à grosse peine, que nul ne se osât trouver aux assemblées de nuit ni de jour, prêter maisons pour les tenir ou receler, à peine de mort. Ainsi subit que l'on auroit été convaincu de ce fait, l'on y procéderoit sommairement, comme contre infracteurs des ordres du Roy Tres Chrétien...

Je lui répondis que toute sorte d'abréviations de rigueur, en ce fait de religion, étoit grandement à louer en la nécessité présente, et qu'il y falloit montrer visage, sans acception de personne, car c'étoit ce qui faisoit sonner le chatoi et trembler tous les sujets.

Il me dit que, en ce que touchoit le roiaume, l'on y donneroit bon ordre. Sur quoi je lui répondis qu'il n'y avoit pas peu à faire, car la fleur de leurs gens étoit la plus gâtée, tant de pied que de chevaux, et la plupart de la noblesse fort fondée sur cette liberté évangélique, et qu'il voit clairement ce que passoit à Paris, Roan, Normandie, Bretagne, de manière que, si la cour s'approchoit plus près de la Guyenne, ce que dessus ne seroit pas fort assuré, et, s'éloignant pour s'approcher de près de Paris, Dieu sait comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se portera la Guyenne, Lionnois, Languedoc, Auvergne et Provence[1].

Il me dit que du Lionnois et Provence il n'y avoit pas beaucoup à craindre, si ce n'étoit à Lion même pour raison des étrangers, mais que la noblesse ne laisseroit jamais de suivre ce qu'il plairoit au Roy Très Chrétien.

Je lui dis que, comme lesdits nobles ont plus traité avec les nations étrangères, il étoit à douter qu'ils seroient les plus enracinés en ces hérésies.

Voiant ledict sieur maréchal que je ne venois point au compte de ce qu'il vouloit entendre, et que je ne faisois semblant quelconque des Anglois, il me dit clairement que le plus grand de tout bien que leur seroit venu en ceci, tant pour le roiaume que Ecosse, seroit les Anglois, s'ils se vouloient joindre avec les Ecossois à titre de la religion. Sur quoi je lui répondis que la charité n'étoit pas si grande entre les Protestans, ni l'amour tant enraciné entre lesdicts Anglois et Ecossois. Il me dit toutesfois que les Anglois s'arment; à quoi je lui répondis que ce n'étoit merveille, s'ils se tenoient sur leur garde, et que ce qu'ils faisoient devait être plus de peur que de nuire et faire mal. Mais si les François se doutoient de quelque chose de ce côté là, il seroit raison assurer avec tous offices la reine d'Angleterre, afin qu'elle eût occasion de faire tenir à repos. Car, étant ses bateaux sur mer, et ayant gens au côté d'Ecosse, il seroit impossible de tenir le tout tant en discipline que les François aux Anglois ou les Anglois aux François ne fussent quelque jour, dont pourroit sortir grand inconvénient. Et tôt plus, ayant donné Notre-Seigneur paix universelle, laquelle se devroit emploier au remède de la Chretienneté par un concile ou autrement, lequel ne se pouroit tenir sans la paix universelle, car, à quelque titre qu'il y eût mauvaise intelligence entre les François et Anglois, difficilement se rendroient les parties à un accord, même quant à l'acceptation du concile.

Il me dit que j'avois raison, convenant avec une grande politesse et préambule de cette sorte, qu'il devoit beaucoup au Roy son maître pour le bien et souvenir qu'il en a reçu, et que, en ce que le secret lui seroit enchargé, pour chose du monde il ne le découvriroit. Aussi tenoit-il pour menteur

[1] La cour était alors à Blois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

celui qui se taisoit d'une chose qui éclairoit la vérité. Aussi, pour non tomber en la seconde faute, sachant qu'il ne défailloit au premier, il m'assuroit que le Roy son maître ne désiroit en sorte quelconque innover chose que ce fût ni avec le Roy, ni avec les Anglois, ni avec aucun de ceux qui ont traité avec le feu Roy son père et luy, ains désiroit entretenir et observer le tout perpétuellement, tant pour ce qu'il le devoit que pour ce qu'il emportoit, et pour les raisons que je lui avois dit.

Je lui répondis qu'il se devoit croire ainsi d'un si grand prince, et de tels personages qu'il avoit à l'entour de lui, lesquels du bien et du mal devoient emporter la plus grande charge et honneur, et que si quelque chose altéroit les Anglois, comme j'avois dit, et leur donnoit la crainte, c'étoit peut-être l'argument qu'ils prennent des quartiers d'Angleterre, que la reine de France avoit mêlé avec ceux d'Ecosse, et le titre que ledict seigneur Roy Très Chrétien et la Reine se donnoient d'Angleterre et d'Irlande, présuposant ceux Anglois que, avec ce fondement, l'on prendroit tôt occasion de les fâcher...

XXIII

[1561], 31 janvier, Orléans.

Lettre de Saint-André a Philippe II pour lui faire des offres de service

Arch. Nat., K 1494 n° 36. Original.

Sire. Après tant de biens, honneurs et faveurs que j'ey cy devant reçeuz de Vostre Majesté, elle ne s'est voulu contenter de l'obligation grande en quoy elle m'avoit mys, mays a voulu enquores avoir telle souvenance de moy de s'estre enquise de l'ambassadeur du Roy mon maystre, du traictement que j'avoys en ce nouveau règne, luy ayant faict commandement d'en escripre à la Reyne mère, avec si expresse recommandation en ma faveur, que je n'en puys assez très humblement remercier Vostre Majesté, ny aussi de ce qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

luy a pleu commander au seigneur dom Jehan Menrique me communiquer sa charge. Tous ces bienffaictz, Sire, me rendent tellement obligé à vostredicte Majesté que sans cesse je prie Nostre Seigneur me fère tant de gráce que par ung bon service je puysse mériter quelque partie des biens que j'ey reçeuz d'elle, et si ma vie y pouvoit satisfere et qu'il pleust à vostredicte Majesté m'honnorer en quelque chose de ses commandemans, je l'y exposerois de fort bonne volunté et de la mesme affection que pour mon propre maystre et souverain seigneur, ainsi, Sire, que plus amplemant j'ay prié le seigneur dom Jehan déclairer à Vostre Majesté, à laquelle je suplie le créateur, Sire, donner en parfaicte santé très longue et très heureuse vie. D'Orléans, le dernier jour de janvier.

Vostre très humble et très obéissent serviteur,

SAINCT-ANDRÉ.

Au dos : Au roy des Espaignez.

XXIV

[1562], 7 août, Poitiers.

LETTRE DE SAINT-ANDRÉ A LA REINE-MÈRE POUR LUI ANNONCER LA SOUMISSION D'ANGOULÊME.

Bibl. Nat., f. fr., ms 15876, fol. 361. Original.

Madame. Despuys ce que j'ey ce matin escript à Vostre Magesté par Camille, j'ey sceu, par ce que m'a escript monsieur de Gonnort, que ceulx d'Angolesme, sur la sommation que je leur ay faict fere par ung trompete, hont habandonné la ville et le chasteau, et est meintenant le tout en l'obéissance du Roy et de vous, et le chemyn de la Guyenne sûr et ouvert jusques à Bordeaulx. Vostre Magesté entandra de cedict porteur que la prise de ceste ville a tellemant estonné tout le pays que les rebelles et désobéissans à Voz Magestez commansent à cognoystre leur faulte, et y en a desjà qui demandent gráce et entre aultres ceux de Sainct-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Séverin, beaus-frères de cedict porteur, sur lequel, Madame, je remectrey le surplus des nouvelles de ce pays et ne vous ennuyrey de plus longue lectre que pour dire à Vostre Magesté qu'estant de toutz coustez les choses en si bon chemyn, j'espère, avec l'ayde de Nostre-Seigneur et le bon service de tous vos bons et fidelles serviteurs que la Magesté du Roy et la Vostre seront bientost en repostz et avec aultant d'obéissance que vous l'avez veue randre aux feus Roys voz beau-père et seigneur, et lors, Madame, Vostre Magesté cognoystra ceulx qui n'ont jamays heu davant les yeulx que l'honneur de Dieu, l'obéissance du Roy et la conservation de vostre authorité. Et pour ce, Madame, que Dieu m'a faict de ce nombre et des plus fidelles et affectionnez à vostre service, je suplirey Vostre Magesté pour la plus grande faveur et bien que je puysse désirer, qu'il luy plaise me conserver et continuer en sa bonne grâce, et je suplirey le Créateur, Madame, donner à Vostre Magesté parfaicte santé et très longue vye. A Poytiers, ce VIIe jour d'aoust.

Vostre très humble et très obéissent subject et serviteur,

SAINCT-ANDRÉ.

Au dos : A la Reyne, ma souverayne dame.

XXV

S. d., 2 juin, Estaing.

LETTRE DE SAINT-ANDRÉ A MONSIEUR TIGNAT, LIEUTENANT DU GOUVERNEUR DE LYON, AU SUJET D'UNE SOMME DUE AU MARÉCHAL PAR LES MARCHANDS FLORENTINS

Arch. municip. de Lyon. AA 28, n° 45. Original.

Monsieur le lieutenant. Depuis la dernière lectre que vous m'avez escripte, on m'a adverty de Paris que le duc de Florance a faict dépesche aux marchands de Lyon pour satisfère à la partie de Lermier Delaube, chose que je ne puis aisément croire, m'assurant que, si ainsi estoit, vous n'eussiez failly de m'en advertir incontinant. Tant y a que j'ay

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

advisé vous faire encores ceste dépesche pour vous prier, suyvant ce que je vous ay cy-devant escript, m'envoier le plus tost qu'il vous sera possible la lectre des marchans florantins fréquentans les foyres de Lyon, par laquelle ilz me prieront obtenir du Roy la déclaration qu'ilz demandent là-dessus, suyvant leur privilège, affin que, aussitost que je vous auray envoié ladicte déclaration, de laquelle je suis desjà assuré, je puisse recepvoir contant les cinq mil escuz que sçavez, et bientost après les autres cinq mil, comme ilz le vous ont offert et promis. J'ay veu au demeurant ce que vous m'avez mandé de la partie de ceulx de la ville, qui m'est fort grand plaisir, et vous prie que, incontinant qu'elle sera preste, vous l'envoiez à Paris au chanoine Fournier, suyvant mes premières lectres, car je l'ay assignée là, pour chose qui m'est de telle importance, que pour riens du monde je ne vouldroys faillyr au temps que j'ay promis et assuré, et me remectant de toutes choses à mes précédentes et plus amples dépesches, et dont la dernière estoit d'hier seullement, je feray fin à la présente par mes recommandations de bon cueur à vostre bonne grâce, suppliant le Créateur, Monsieur le lieutenant, vous donner ce que plus désirez. Du camp d'Estaing, ce IIme juing.

Monsieur le lieutenant. Depuis la présente escripte, j'ay reçeu celle de Loys Delaube avec la vostre du XVe jour d'avril, par lesquelles j'ay veu comme le duc de Florence a certainement envoyé lectres de banque, pour satisfaire entièrement la partie de trente mil escuz, mais que les marchans diffèrent de la payer, et taschent composer jusqu'à vingt cinq mil escuz, pour en gaigner cinq mil sur toute ladicte partie, à quoy voluntiers entendroit ledict Delaube, pour la nécessité en quoy il est, pourveu que je voulusse porter ma part de ladicte composition sur ce qui m'est deu de ladicte partie, et pour vous respondre à cela : vous sçavez, Monsieur le lieutenant, la peine que j'ay mise en cest'affaire, et comme ma faveur et support ont aydé à l'esclaircissement de son bon droict, et que sans moy il estoit tant esgaré que difficilement il y fust jamais parvenu, par quoy je ne suis pas délibéré de riens perdre de ce qui m'a esté promys et assuré, et veulx avoir entièrement mes cinq mil escuz, sans en rabattre ung seul denier. Car je ne vous veulx poinct celer que hyer le Roy, pour quelques raisons que vous pourrez ung jour entendre, me permist et accourda de faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

exécuter sur lesdicts marchans les lectres de marque, si, pour tout ce moys de juing, ilz n'ont satisfaict entièrement à ladicte partie de trante mil escuz, et vous assure que tout cedict moys passé, et dèz le premier jour de juillet, je manderay audict Delaube de fère exécuter lesdictes lectres, s'ilz diffèrent de payer jusques alors. Mais c'est chose, Monsieur le lieutenant, que je vous pryc tenir secrète et vous vouloir bien garder d'en riens déclairer audict Delaube ny à personne qui vive, pour quelque grande raison important le service du Roy, que je ne vous puys pour cest'heure escripre, et, sans la parfaicte et entière fiance que j'ay à vous de toutes choses qui me touchent, je me fusse bien gardé de vous en rien mander. Une chose pourrez-vous bien faire, c'est que, pour le désir que j'ay de recouvrer bientost ma partye de cinq mil escuz, pourrez-vous bien faindre audict Delaube que, désirant l'advancement de ses deniers, je suis content entendre pour ma part à ladicte composition, et cependant moyenner, comme de vous mesmes, avec les marchans qu'ilz me facent ma partie entière, car, comme je vous ay dit, je n'y veulx perdre ung seul denier. Mais encores y gaigneront-ilz quatre mil escuz, si à cela ledict Delaube veult consentir, vous voulant bien dire et assurer, comme je vous prie aussi en assurer lesdicts marchans, que, pour leur faire plaisir, je suis content de faindre perte sur ma partye, affin que ledict Delaube porte plus voluntiers la sienne et que chacun demeure content. Mais là où ilz ne vouldroient entendre, et continueroient à gaigier entièrement lesdictz cinq mil escuz, ne vous en formalisez aultrement, car pour le plus tard je suis assuré que toute la partie sera entièrement payée le premier jour de juillet, où ce jour mesmes ilz seront sans poinct de défaulte executez. Touttefois, si aultrement et plus gracieusement il se peult conduire et que je puisse bientost recevoir ma partie entière, ce me sera merveilleusement grand plaisir. Et vela, Monsieur le lieutenant, tout mon vouloir et intention en cest'affaire, lequel je vous recommande encores une fois.

Vostre entièremant meilheur amy,

JACQUES D'ALBON.

Au dos : Monsieur Tignat, lieutenant-géneral de Lyon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XXVI

Mémoire au sujet de la vente des meubles du maréchal de Saint-André après sa mort

Bibl. Nat., f. fr., ms 15881, fol. 453.
Minute ou copie contemporaine.

Monsieur de Fresne se souviendra, s'il luy plaist, de dire à la Royne que la mareschalle de Sainct-André n'a voullu et ne veult exposer en vente les meubles prétieux de feu monsieur le mareschal, sans savoir premièrement ceulx qu'il plaist à Sa Magesté avoir pour le Roy et pour elle.

Et sera besoing sçavoir de sad. Magesté s'il luy plaist avoir la grande cuvette d'argent qui est si balle et excellente, qu'il n'y en a poinct de telle en ce royaulme, laquelle cousta à feu mond. seigneur le mareschal dix mil livres. Et sy elle vouldra aussi prendre plusieurs autres pièces de buffet d'argent, qui sont grandes et excellentes. Il y a aussi des tapisseries façon de Bruxelles fort exquises, rehaulcées d'or, d'argent et de soie ; — des tapis de Turquie quairins et persiens des plus beaulx qui ce puissent recouvrer ; — des tapisseries de drap d'or et de velours par laises et de plusieurs autres sortes, qui sont fort riches ; — des lictz, dais et tappis de tables de diverses sortes fort beaux et riches ; — des fourures de martres et loups serviers fort excellentes ; — des tapisseries en broderies qui sont rares ; — des marbres fort excellens ; — du linge de plusieurs sortes qui est fort beau.

Et s'il plaist à Sa Magesté en avoir, de commander à lad. mareschalle sa volunté, elle s'estimera trop heureuse de luy obéir et faire très humble service.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XXVII

Épigramme au mareschal de Saint-André

Bibl. Nat., f. fr., ms 22560, fol. 72.

Poisson d'apvril friant en sa saison,
Hors de son temps puant s'il n'est sallé ;
Qui t'auroit fait longtemps à la raison,
On te verroit au gibet estallé,
Et le prévôt des marchans empallé
Marcel et six parisiens marchands
Seroyent aussi beaux évesques des champs
Donnants du pied la benédiction.
Va, macquereau, tu es roy des méchans,
Auteur de mal et de sédition.

XXVIII

Épitaphe du mareschal Sainct-André

(Bibl. Nat., f. fr., 22560, Recueil de Basse des Nœuds, fol. 119).

Je te pry, va, passant, ne t'arreste pour lire
Ce que ce monument engravé te veult dire.
Il dit qu'à son regret il couvre dans un coffre
Un Sardanapalus, lequel de soy feit offre
A vile volupté et pute paillardise,
Et son souverain bien fut gloutte gourmandise.
Vray est qu'ayant servy de Ruffien en France
Il fut fait mareschal et ce pour récompense ;
De petit qu'il estoit devint grand et haulsé.
Mais sa grandeur enfin à la mort l'a poulsé.
Contre Dieu se banda et contre son église,
En suyvant le party de l'estranger de Guyse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Toutteffoys le destin luy fut tant favorable
Que, bien qu'il s'enfuyt, ravit l'âme damnable
A ce pauvre fuyart au milieu de la guerre,
Et son sang délicat fut humé par la terre ;
Ce sang vermeil si beau, ce corps si bien nourry
Est fait fumier de terre et sur les champs pourry.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE GÉNÉRALE

DES

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Acuna (Philippe de), comte de Buendia, 296.
Adrets (François de Beaumont, baron des), 357.
Agoult (François d'), comte de Sault, 192, 212, 236, 341, 354.
Ainay (Saint-Martin d'), abbaye de Lyon), 54.
Aire, chef-lieu de canton (Pas-de-Calais), 29, 102.
Albe (Ferdinand-Alvarez de Tolède, duc d'), 88, 91, 146, 147, 159, 295.
Albert, margrave de Brandebourg-Culmbach, 88.
Albon (Antoine d'), abbé de Savigny et de l'Ile-Barbe, lieutenant du gouverneur de Lyon, puis archevêque d'Arles, 151, 202, 203, 207, 235, 236, 313, 340.
Albon (Catherine d'), fille du maréchal de Saint-André 200, 290.
Albon (Claude d'), 204.
Albon (Guillaume d'), 202.
Albon (Marguerite d'), sœur du maréchal de Saint-André, épouse de Arthaut d'Apchon, 204, 232, 258.
Albon de Saint-André, v. Saint-André.
Albret (Jeanne d'), 308, 349, 356.
Amboise, chef-lieu de canton (Indre-et-Loire), 179, 304, 305, 311, 312.
Amiens, chef-lieu de département (Somme), 97.
Ancre, commune de Bourbourg, canton de Bourbourg-Ville (Nord), 94.
Andelot (François de Coligny, sieur d'), 122, 330, 346, 368, 370, 370, 372, 373, 374, 375.
Andouins (Jean de Grammont, sieur d'), 25, 165.
Aneau (Barthélemy), humaniste, 254.
Anet, chef-lieu de canton (Eure-et-Loir), 217.
Anglure (chef-lieu de canton (Marne), 183.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Angoulême, chef-lieu de département (Charente), 35. 54, 366.
Anguien (François de Bourbon, comte d'), 29, 30, 31, 37, 253.
Annebault (Claude d'), amiral de France, 29, 35, 44, 49, 87, 172.
Antoine de Bourbon, roi de Navarre, 168. 169, 320. 324, 329, 339, 342, 345, 347, 353, 356, 370.
Apchon (Arthaut d'), époux de Marguerite d'Albon, 188, 204, 232, 233.
Apchon (Gabriel d'), fils du précédent, 58, 205, 290, 361, 377.
Aragon (Ferdinand, roi d'), 5.
Ardres, chef-lieu de canton (Pas-de-Calais), 104.
Arles, chef-lieu d'arrondissement (Bouches-du-Rhône), 203, 340.
Arschot (Philippe de Croy, duc d'), 25, 99, 120.
Attigny, chef-lieu de canton (Ardennes), 121.
Aubeterre (baron d'), 305.
Aubeterre, chef-lieu de canton (Charente), 183.
Aurillac, chef-lieu de département (Cantal), 267.
Auxerre, chef-lieu de département (Yonne), 372, 373.
Auxy-le-Château, chef-lieu de canton (Pas-de-Calais), 101, 102.
Avanson (Jean d'), garde des sceaux, 287.
Avaret (N. de Béziade d'), 192.
Avesnes-le-Comte, chef-lieu de canton (Pas-de-Calais), 103, 104. 106.
Avignon, chef-lieu de département (Vaucluse), 23. 24.

B

Baker (sir John), chancelier de l'Échiquier, 69.
Bardetz (Claude et François), seigneurs du Borcq, 176.
Bayonne, chef-lieu d'arrondissement (Basses-Pyrénées), 26.
Beaufort-Blavincourt, canton d'Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais), 103.
Beaujeu (Anne de), 67.
Beaujeu (Pierre de), 7.
Beaurevoir, canton de Le Câtelet (Aisne), 103.
Becquet, commune de Canville, canton de Doudeville (Seine-Inférieure), 195.
Bernard (Salomon), peintre lyonnais, 254.
Berthereau (Nicolas), secrétaire de Montmorency, puis du Roi, 26.
Bertrandi, cardinal-archevêque de Sens, garde des sceaux, 287.
Bèze (Théodore de), 284.
Billon (François de), écrivain, 200
Binche, province de Hainaut (Belgique), 110.
Biron (M. de), 192.
Blois, chef-lieu de département (Loir-et-Cher), 17, 248, 304, 361, 368.
Bobigny, canton de Pantin (Seine), 195.
Bocholt (M. de), 131.
Boisy (Claude de Gouffier, sieur de), 57.
Bohain, chef-lieu de canton (Aisne), 103.
Bomy, canton de Fauquembergue (Pas-de-Calais), 26.
Boniface (sieur), 279.
Bordeaux, chef-lieu de département (Gironde), 53.
Borromée (cardinal), 348.
Bouillon (Robert IV de La Marck, duc de), maréchal de France, 241.
Boulogne, chef-lieu d'arrondissement (Pas-de-Calais), 32, 73.
Bourbon (Antoine de). V. Antoine.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bourbon (Charles de), connétable de France, 8, 200, 212.
Bourbon (Charles, cardinal de), 54, 320.
Bourbon (Louis, cardinal de), 17, 344.
Bourbon-Lancy, chef-lieu de canton (Saône-et-Loire), 6, 212.
Bourdillon (N. de), 310, 314.
Bourdeille (N. de), baron de Mastas, v. Mastas, 290.
Bourdin (Jacques), sieur de Villaines, secrétaire d'état, 73, 236.
Bourg-en-Bresse, chef-lieu de département (Ain), 52.
Bourges, chef-lieu de département (Cher), 367, 368, 369.
Brannay, canton de Chéroy (Yonne), 183.
Brantôme (Pierre de Bourdeille, sieur de), 19, 37, 127, 132, 185, 225, 280, 378.
Bréda (Hollande), 131, 132, 139.
Brezons (Charles de), 233.
Briandas, fou de cour, 38.
Brion (Philippe de Chabot, sieur de), v. Chabot.
Brissac (René de Cossé, comte de), gouverneur des Enfants de France, 18, 331.
Brissac (Charles de Cossé, comte de), fils du précédent, maréchal de France, 38, 40, 136, 172, 173, 206.
Brunswick (Eric, duc de), 131, 133.
Bruxelles (Belgique), 137, 150, 158, 186.
Buendia, V. Acuna.
Bugnicourt (Pontus de Lalaing, sieur de), capitaine impérial, 96.
Burlet (Christophe), 258.

C

Caen, chef-lieu de département (Calvados), 27.
Cahuzac, canton de Castillonès (Lot-et-Garonne), 183.
Calais, chef-lieu de canton (Pas-de-Calais), 66, 67, 130, 147, 148, 155.
Cambrai, chef-lieu d'arrondissement (Nord), 115, 137, 152, 153.
Camus (Jean), député de Lyon à la Cour, 311.
Caraffa (cardinal Carlo), neveu de Paul IV, 242, 243, 249.
Carcaillon (Alexandre), 258.
Carnavalet (Charles de), écuyer tranchant des Enfants de France, 13.
Castelnau (Michel de), 345.
Castelnau-Chalosse (baron de), 304, 305.
Câteau-Cambrésis, chef-lieu de canton (Nord), 114, 115, 129, 143, 152, 153, 158, 159, 288, 384.
Câtelet (Le), chef-lieu de canton Aisne), 94.
Catherine de Médicis, reine de France, 16, 46, 54, 56, 206, 241, 287, 299, 300, 306, 322, 346, 352, 354, 355, 360, 377.
Cercamp, commune de Frévent, canton d'Auxy-le-Château (Pas-de-Calais), 148, 149, 150, 152.
Cerisoles, province de Coni, district d'Alba (Italie), 30, 37.
Cernoy, canton de Saint-Just-en-Chaussée (Oise), 135.
Cervières, canton de Noirétable (Loire), 183.
Chabot (Philippe), sieur de Brion, amiral de France, 35.
Chantilly, canton de Creil (Oise), 303, 320, 334.
Chantonay (Thomas Perrenot, sieur de), ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, 293, 298, 299, 300, 301, 302, 306, 310, 322, 342, 354, 356.
Charles, duc d'Orléans, troisième fils de François Ier, 25, 35, 36.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Charles IX, roi de France, 240, 323, 334, 341, 352. 380.
Charles-Quint, empereur des Romains, roi d'Espagne, d'Allemagne, etc., 23, 24, 26, 36, 42, 58, 62, 67, 73, 78, 89, 90, 91, 96.
Chartres (François de Vendôme, vidame de), prince de Chabanais, 114.
Chartres, chef-lieu de département (Eure-et-Loir), 373.
Châteaubriand, chef-lieu d'arrondissement (Loire-Inférieure), 65
Château-Porcien, chef-lieu de canton (Ardennes), 117.
Châtellerault, chef-lieu d'arrondissement (Vienne), 35.
Châtillon, V. Andelot, Coligny.
Châtillon (cardinal de), 346.
Châtillon-sur-Seine, chef-lieu d'arrondissement (Côte-d'Or), 372, 373.
Chauvigny, chef-lieu de canton (Vienne), 366.
Chazottes (Guillaume), 259.
Chemault (Jean Pot de Rhode, sire de), ambassadeur de Henri II, 65, 66, 72.
Chenonceaux, canton de Bléré (Indre-et-Loire), 287.
Chieri (Piémont), 157.
Chivasso (Italie), 157.
Christine (Marie-), duchesse douairière de Lorraine), 79.
Cipierre (Philibert de Marcilly, sieur de), 57.
Clermont (Antoine de), 12.
Clermont-Ferrand, chef-lieu de département (Puy-de-Dôme), 222, 267.
Clinton (lord), amiral d'Angleterre, 69.
Closmorin, commune de Burey, canton de Conches (Eure), 135.
Coligny (Gaspard de), amiral de France, 30, 87, 113, 121, 123, 154, 171, 293, 331, 333, 342, 345, 369.
Commune-aux-Demoiselles, canton Les Ecrevisses (Seine-et-Marne), 195.
Condé (Louis II de Bourbon, prince de), 98, 99, 111, 122, 201, 306, 307, 308, 315, 320, 338, 342, 345, 359, 360, 369, 375, 376, 377, 379.
Corbeil, chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise), 376.
Corbie, chef-lieu de canton (Somme), 94, 103.
Coucy (Jacques de), sieur de Vervins, 33.
Coucy-aux-Loges, canton de Pithiviers (Loiret), 183, 197.
Coutras, chef-lieu de canton (Gironde), 184, 185, 189.
Crécy-en-Laonnais, chef-lieu de canton (Aisne), 106.
Crespin, commune de Creuzier-le-Vieux, canton de Cusset (Allier), 32, 183.
Crozet (Le), canton de La Pacaudière (Loire), 183.
Crussol (Antoine, comte de), vicomte d'Uzès, 111.
Cubzac, canton de Saint-André-de-Cubzac (Gers), 182.
Cusset, chef-lieu de canton (Allier), 238.

D

Daigue, apothicaire, 89.
Dampierre (Claude de Clermont, sieur de), 25, 29, 30, 38, 40, 165.
Dampierre, canton d'Ouzouer-sur-Loire (Loiret), 179.
Damville (Henri de Montmorency, comte de), 111, 314.
Damvillers, chef-lieu de canton (Meuse), 157.
Dandolo, ambassadeur vénitien, 16.
Delaye (Jacques), 233.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Des Ormeaux (N.), 192.
Deux-Ponts (Wolfgang de Bavière, duc de), 80.
Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, fille de Saint-Valier, femme de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, 22, 33, 34, 35, 50, 55, 79, 81, 165, 166, 167, 168, 198, 241, 258, 276, 331.
Dieppe, chef-lieu d'arrondissement (Seine-Inférieure), 66, 67, 73.
Dijon, chef-lieu de département (Côte-d'Or), 338.
Douai, chef-lieu d'arrondissement (Nord), 137.
Doullens, chef-lieu d'arrondissement (Somme), 98, 99, 100.
Douvres, 67.
Dreux, chef-lieu d'arrondissement (Eure-et-Loir), 195, 197, 378, 379.
Du Bellay (Jean, cardinal), 167, 207.
Du Bois (Françoise), 6.
Du Bourg (Anne), conseiller au Parlement, 301.
Du Périer (N.), député de Lyon à la cour, 259, 363.
Du Peyrat (Jean), lieutenant du gouvernement de Lyon, 232, 248, 260.
Dussat (N. de), 192.
Du Tronchet, secrétaire de Saint-André, 255, 257.
Duval (Étienne), trésorier de l'Épargne, 179.
Du Val (Étienne), grainetier de Caen, 27.

E

Edouard VI, roi d'Angleterre, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 72, 73.
Egmont (Philippe d'), comte de Buren, 125, 295.
Elbeuf (René de Lorraine, marquis d'), 111.
Eléonore d'Autriche, reine de France, sœur de Charles-Quint et femme de François Ier, 22, 42.
Elisabeth de France, fille de de Henri II, reine d'Espagne, 71, 156, 159, 295, 296, 297.
Elisabeth Tudor, reine d'Angleterre, 150.
Emmanuel-Philibert, prince de Piémont, puis duc de Savoie, 111, 120, 121, 125, 159.
Enghien, canton de Montmorency (Seine-et-Oise), 132.
Enghien. V. Anguien.
Equilly (M. d'), gouverneur de Chartres, 373.
Erasme, littérateur et philologue, 203.
Escars (François de Peyrusse, comte d'), 25, 165.
Esclaron, canton Saint-Dizier (Haute-Marne), 297.
Escrennes, canton de Pithiviers (Loiret), 196, 197.
Essigny-le-Grand, canton de Moy (Aisne), 123.
Este (Ippolito d'). V. Ferrare.
Este (Lucrèce d'), 205.
Etampes, chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise), 369, 574, 375, 376.
Etampes (Anne de Pisseleu d'Heilly, duchesse d'), 27, 34, 33, 51.
Etreaupont, canton de La Capelle (Aisne), 81, 106.
Evaux, chef-lieu de canton (Creuse), 222.

F

Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint, archiduc d'Autriche,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

puis roi, enfin empereur des Romains. 147.
Fère (N. de). 192.
Ferrare (Ippolito d'Este, cardinal de). 56, 348.
Ferrières-Maligny, 312, 313, 315, 316.
Feurs, chef-lieu de canton (Loire). 241.
Floret (Jean). 176.
Folembray, canton de Coucy (Aisne). 110.
Fontainebleau, chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Marne), 52, 59, 92, 114, 158, 180, 183, 187, 229, 309, 333, 334.
François Ier, roi de France, 14, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 48, 49, 51, 78, 165, 171, 195, 211, 214, 215, 216, 218, 220, 225, 227, 228, 230, 236, 237.
François, fils de François Ier, premier dauphin, mort en 1536, 22, 23.
François II, roi de France, 246, 279, 288, 321, 324.
Frégose (Paul-Baptiste), lieutenant de Nemours, puis de Damville, 98, 111.
Frétet, commune de Montel-de-Gélat, canton de Pontaumur (Puy-de-Dôme). 32.
Fronsac, chef-lieu de canton (Gironde). 120, 181, 182, 183, 189.

G

Gadagne (Guillaume de). 230, 243.
Gadagne (Thomas de), 230.
Galland (Pierre). 164.
Gand (Belgique). 132, 139.
Gavaudun canton de Montflanquin (Lot-et-Garonne). 31, 183.
Genève (Suisse). 182, 239.
Germiny, canton de Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle). 117.
Gié (Guillaume-de-Maugiron, sieur de). 70, 72.
Gien, chef-lieu d'arrondissement (Loiret). 369, 375.
Givet, chef-lieu de canton (Ardennes). 117, 120.
Gondeville, canton de Segonzac (Charente), 32, 183.
Granvelle (Antoine Perrenot de, évêque d'Arras, puis cardinal. 134, 138, 146, 147, 154, 158, 287.
Gravesend, comté de Kent (Angleterre). 69.
Gravier (sieur), député de Lyon à la Cour, 340.
Grignan (Adhémar de Monteil, comte de). 46, 235.
Grimaldi (Etienne), tuteur d'Honoré Ier, 63.
Grôlier (Jean), bibliophile. 397.
Guéret, chef-lieu de département (Creuse), 222.
Guise, chef-lieu de canton (Aisne). 103, 116, 121, 153.
Guise (Claude de Lorraine, premier duc et pair de), 53, 61, 170.
Guise (François, d'abord duc d'Aumale, puis de), fils du précédent. 45, 46, 53, 57, 62, 74, 79, 81, 84, 85, 87, 88, 89, 91, 92, 111, 113, 116, 127, 133, 145, 148, 149, 150, 155, 168, 170, 175, 209, 285, 306, 330, 334, 353, 360, 379, 382.

H

Ham, chef-lieu de canton (Somme). 103, 122.
Hampton-Court, comté de Middlesex (Angleterre), 70, 72.
Hatfield (Thomas), évêque de Durham, 69.
Henri II, fils de François Ier,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'abord duc d'Orléans, puis Dauphin, enfin roi de France, 15, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 34, 39, 40, 41, 44, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 62, 64, 66, 71, 72, 73, 78, 79, 82, 92, 96, 97, 100, 186, 109, 114, 116, 118, 120, 127, 131, 132, 133, 137, 140, 143, 147, 148, 151, 155, 156, 157, 158, 160, 163, 164, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 173, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 180, 187, 188, 193, 197, 204, 206, 207, 216, 217, 218, 219, 220, 226, 229, 230, 232, 235, 236, 238, 241, 242, 245, 251, 260, 267, 270, 271, 278, 284, 292, 300, 382.

Herbert (Jacques), maire de Poitiers, 365.

Herment, chef-lieu de canton (Puy-de-Dôme), 182, 183, 227.

Hesdin, chef-lieu de canton (Pas-de-Calais), 84, 96, 97, 101, 104, 114.

Honoré Ier, prince de Monaco, 62, 63, 64.

Humières (Jean III d'), gouverneur des enfants de France, conseiller privé de Henri II, 15, 17, 52.

Humières (Jean IV d'), fils aîné de Jean III, gouverneur de Péronne, 93, 94, 95, 102, 103, 122.

I

Issoudun, chef-lieu de l'arrondissement (Indre), 368.

J

Jarnac (Guy Chabot, sieur de), 30, 51.

Jeanne d'Albret, fille de Henri, roi de Navarre, épouse de Antoine de Bourbon, 168.

Joinville, chef-lieu de canton (Haute-Marne), 79.

Juvignat (N. de), 192.

K

Kernevenoy. V. Carnavalet.

L

La Bastide, canton de Bouglon (Lot-et-Garonne), 32, 183.

Labbé (Louise), poétesse lyonnaise, 225.

La Borde, page de Condé, 315.

La Capelle, chef-lieu de canton (Aisne), 116.

La Chambre, commune de Saint-Haon-le-Vieux, canton de Saint-Haon-le-Châtel (Loire), 183.

La Châtaigneraie (François de Vivonne, sieur de), 29, 40, 51, 52, 165.

La Châtre (Claude de), 192.

La Cour, commune de Javeilhac, canton de Nontron (Dordogne), 32, 183.

La Fayette (N. de), 310, 314, 361.

La Fère, chef-lieu de canton (Aisne), 83, 87, 121, 122.

La Ferté, canton de Châteauvillain (Haute-Marne), 32.

Lague (Pierre de), capitaine béarnais, 366.

La Guiche (Gabriel de), 50.

Lalaing. V. Bugnicourt.

La Marck. V. Bouillon.

Lambin (Denis), 164.

Lane (famille de), 182.

Lanques (Jean de Choiseul, sieur de), 111.

La Riche, faubourg de Tours, 323.

La Rivière (N. de), 315.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Roche (Charlotte de), mère du maréchal de Saint-André. 6.
La Roche (Jean de), père de la précédente, 6, 233.
La Roche-Aymon (N. de), 357.
La Rochechalais (famille de), 182.
La Rochefoucauld (François III, comte de), 364.
La Roche-Guyon, canton de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise), 37.
La Rochelle, chef-lieu de département (Charente-Inférieure), 367.
La Roche-sur-Yon (Charles de Bourbon-Montpensier, prince de), 253, 273.
Las, commune de Chiddes, canton de Luzy (Nièvre), 183.
La Tourette (commandeur de), 276.
La Trémoille (Louis II, sieur de), 6, 14, 366.
L'Aubespine (Claude de), sieur de Châteauneuf, secrétaire des finances et d'État, 96, 145.
Laurencin (Claude), échevin de Lyon, 250.
Laurens (Jean), député de Lyon à la cour, 259, 264, 265, 266.
Lautrec (Odet de Foix, sieur de), 14.
Laval (Gui de), 29.
Le Laboureur (Claude), historien, 174, 343.
Lenoncourt (Henri de), 192.
Le Pignon (Biscaye), 7.
Lesparre (André de Foix, sieur de), 7.
Le Verdier, commune de Saint-Bonnet-le-Coureau, canton de Saint-Georges-en-Couzan (Loire), 183.
Le Vernay, commune de Saint-Polgues, canton de Saint-Germain-Laval (Loire), 183.
Liffré, chef-lieu de canton (Ille-et-Vilaine), 28.
Lille, chef-lieu de département (Nord), 138.
Limoges, chef-lieu de département (Haute-Vienne), 178.
Limours, chef-lieu de canton (Seine-et-Oise), 377.
Lingen, province du Hanovre (Prusse), 131.
L'Hospital (Michel de), chancelier de France, 280, 309, 339, 341.
L'Orme (Philibert de), architecte, 190.
Lorraine (Charles, cardinal de Guise, puis de), archevêque de Reims et conseiller privé, 35, 45, 46, 53, 79, 134, 143, 144, 145, 148, 150, 155, 158, 198, 259, 306, 323, 344.
Louis XII, roi de France, 7, 211.
Louise de Savoie, mère de François Ier, 9, 21, 212, 213.
Lucé, canton de Chartres (Eure-et-Loir), 195.
Lumes, canton de Mézières (Ardennes), 80.
Lunéville, chef-lieu d'arrondissement (Meurthe-et-Moselle), 80.
Lustrac, commune de Frentels, canton de Perme (Lot-et-Garonne), 183.
Lustrac (Antoine de), beau-père du maréchal de Saint-André, 31, 202.
Lustrac (Marguerite de), épouse du maréchal de Saint-André), 31, 32, 178, 200, 255, 290, 307.
Lyon, chef-lieu de département (Rhône), 10, 21, 54, 56, 59, 134, 151, 194, 203, 213, 223, 224, 225, 229, 230, 231, 232, 238, 239, 240, 241, 242, 247, 248, 250, 252, 257, 260, 262, 267, 268, 272, 278, 310, 316, 320, 361.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M

Mably, canton de Roanne (Loire), 183.
Mâcon, chef-lieu de département (Saône-et-Loire), 7, 212.
Madeleine de Savoie, fille du comte de Tende, épouse du connétable de Montmorency, 331.
Maggi (Cesare), dit César de Naples, 26.
Maligny. V. Ferrières.
Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, épouse d'abord le duc de Florence, puis le duc de Parme, régente des Pays-Bas, 302.
Marguerite de France, sœur de Henri II, épouse du duc de Savoie, 159.
Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint, reine douairière de Hongrie, régente des Pays-Bas, 67, 81, 110.
Marie Stuart, reine d'Ecosse, épouse de François II, 204, 290.
Marie Tudor, reine d'Angleterre, fille de Henri VIII, 118, 119, 149, 150, 156.
Mariembourg, province de Namur (Belgique), 105, 106, 108, 109, 110, 113, 115, 118, 157.
Marle, chef-lieu de canton (Aisne), 106.
Marle (Guillaume de), prévôt des marchands de Paris, 351.
Martin de Troyes, sieur de La Ferrandière, 252.
Mas-d'Agenais (Le), chef-lieu de canton (Lot-et-Garonne), 308.
Masone (John), ambassadeur anglais à la cour de France, 72.
Masso (Humbert de), échevin de Lyon, 250.
Maubert-Fontaine, canton de Rocroi (Ardennes), 107, 117.
Mazères (capitaine), 305, 306.
Maya (Biscaye), 7.
Meaux, chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Marne), 32, 309.
Melito. V. Ruy-Gomez.
Messimy, canton de Saint-Trivier-Moignans (Ain), 233.
Metz (Lorraine), 79, 80, 83, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 147, 204, 208.
Mézières, chef-lieu de département (Ardennes), 105, 106, 117, 195.
Mézières-en-Drouais, canton de Dreux (Eure-et-Loir), 195.
Mézières-sur-l'Eure, canton d'Écos (Eure), 377.
Newtas (Sir Peter), 68.
Miremont, commune de Moutiers canton d'Argenton (Deux-Sèvres), 183.
Moges (Nicolas), procureur du Roi à Caen, 27.
Monaco (principauté de), 62, 63.
Monceaux, canton de Meaux (Seine-et-Marne), 352.
Monluc (Blaise de), lieutenant en Guyenne, 29, 30, 310, 332.
Montargis, chef-lieu d'arrondissement (Loiret), 369.
Montbrison, chef-lieu d'arrondissement (Loire), 241.
Montcornet, canton de Rozoy (Aisne), 115.
Monteil. V. Grignan.
Montferrand, commune et canton de Clermont (Puy-de-Dôme), 5, 238.
Montils-sous-Blois, canton de Contres (Loir-et-Cher), 177.
Montmorency (Anne de), duc et pair, connétable de France, 11, 12, 17, 18, 22, 23, 24, 34, 40, 45, 46, 47, 52, 65, 79, 84, 98, 106, 119, 123, 125, 126, 130, 132, 134, 138, 139, 145, 148, 149, 151, 152, 154, 155, 156, 166, 169, 170, 175,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

198, 209, 258, 259, 284, 287, 293, 303, 329, 330, 332, 344, 346, 382.
Montmorency (François de), fils aîné du connétable, maréchal de France, 293, 334.
Montmorency (Mme de). V. Madeleine de Savoie, 200.
Montpensier (Louis de Bourbon, duc de), 211, 223, 333, 342.
Montreuil-sur-Mer, chef-lieu d'arrondissement (Pas-de-Calais), 32, 113.
Montrond, canton de Saint-Galmier (Loire), 188, 241, 242.
Montrouge, canton de Sceaux (Seine), 377.
Montsallès (N. de), 192.
Morvilliers (Jean de), évêque d'Orléans, ambassadeur, conseiller privé, 71, 73, 145, 158.
Moulins, chef-lieu de département (Allier), 188, 222, 245, 246, 251, 267, 310, 312, 322.
Myon, canton de Quingey (Doubs), 239.

N

Nanteuil, canton de Vailly (Aisne), 337.
Nemours (Jacques de Savoie, duc de), 31, 98, 99, 114, 205, 241, 253, 330, 342, 371, 372.
Néron, canton de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), 377.
Nevers (François II de Clèves, duc et pair de), comte d'Eu, duc de Rethel, 113, 117, 118, 119, 121.
Nicolay (Nicolas de), géographe, 190.
Northampton (marquis de), ambassadeur du roi d'Angleterre, 64, 65, 71.
Novelli (François de), ambassadeur de la maison d'Este, 126.

O

Olivier, chancelier d'Alençon, puis de France, 287.
Orange (Guillaume de Nassau, prince d'), 134, 137, 138, 146, 147, 150, 152, 295.
Orléans, chef-lieu de département (Loiret), 66, 145, 319, 320, 327, 353, 354, 369, 370, 371, 375.
Ouches, canton de Roanne (Loire), 4, 183.
Oudenarde, province de Flandre orientale (Belgique), 137.

P

Palaiseau, chef-lieu de canton (Seine-et-Oise), 377.
Papon (Jean), jurisconsulte, 190.
Paradin (Guillaume), historien, 191.
Pardaillan (Hector de Gonduin, sieur de), 192.
Paré (Ambroise), chirurgien, 88, 89, 126.
Paul IV, pape, 242.
Pauléon, commune de Saint-Georges-du-Bois, canton de Surgères (Charente-Inférieure), 183.
Perdriel (Jean), sieur de Mézières, 380.
Perdriel (Pierre), sieur de Bobigny, père du précédent, 195, 196, 197.
Périgueux, chef-lieu de département (Dordogne), 178.
Pernes, canton de Heuchin (Pas-de-Calais), 102.
Péronne, chef-lieu d'arrondissement (Somme), 93, 94, 95, 103.
Philippe II d'Autriche, fils de Charles-Quint, roi d'Angleterre (par sa femme), roi d'Espagne, etc., etc., 134, 138, 139, 140,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

141, 142, 143, 146, 150, 152, 156, 158, 294, 295, 296, 297, 300, 327, 343. 345. 356. 361.
Pierrepont, canton de Marle (Aisne), 121.
Pierre-Scize, commune et canton de Lyon, 238.
Pignerol (Piémont), 157.
Pineau, receveur général du Poitou, 364.
Ploërmel, chef-lieu d'arrondissement (Morbihan), 28.
Poissy, chef-lieu de canton (Seine-et-Oise), 341.
Poitiers, chef-lieu de département (Vienne), 54, 365, 366, 367, 368.
Pole (Reginald), prince et cardinal anglais, 116.
Pompadour (Françoise de), belle-mère du maréchal de Saint-André, 31, 202.
Pont-Audemer, chef-lieu d'arrondissement (Eure), 5.
Pont-Authou, canton de Montfort (Eure), 5.
Pontevès (Jeanne de), mère de Honoré Ier, prince de Monaco, 62.
Pontoise, chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise), 399.
Popla, gentilhomme du roi de Navarre, 168.
Poyet, tiers président au Parlement, 26.
Puisieux (Jacques de), 180.

Q

Quinsac, canton de Créon (Gironde), 183.

R

Rambouillet, chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise), 42.
Rance ou Renzo de Ceri, condottiere romain à la solde de François Ier, 11.
Ravenel (Jean de), gouverneur du prince de Talmont, 14.
Raunay (baron de), 304.
Raymondo de Vence (Antonio) juriste, 62, 63.
Renaison, canton de Saint-Haon-le-Châtel, 183.
Reims, chef-lieu d'arrondissement (Marne), 48, 52, 83, 208, 292.
Renard (Simon), ambassadeur de l'Empereur en France, 146, 295.
Renty, canton de Fauquembergue (Pas-de-Calais), 112.
Revenu (Robyn), 258.
Rhingrave (Philippe de Salm, comte du Rhinou), colonel des Allemands du Roi, 114, 117, 131.
Richmond, comté de Surrey (Angleterre), 70.
Riom, chef-lieu d'arrondissement (Puy-de-Dôme), 222, 267.
Rocroy, chef-lieu de canton (Ardennes), 107, 120.
Rome, (Italie), 167.
Romero (Julian), condottiere, 108, 109.
Ronquerolles (N. de), 286.
Ronsard (Pierre de), poète, 128.
Rouen, chef-lieu de département (Seine-Inférieure), 22, 370, 374, 375.
Russy (Gabriel de), député de Lyon à la cour, 59, 60, 259.
Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, prince d'Eboli, 138, 141, 145.
Rye, comté de Sussex (Angleterre), 68.

S

Sains (Charlotte de), 195.
Sains (Jean de), 196.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-André (Guichard d'Albon de), 4, 5.
Saint-André (Jean d'Albon de), 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 20, 21, 22, 26, 27, 32, 41, 51, 53, 54, 56, 59, 60.
Saint-André (Jacques d'Albon de), *passim*.
Saint-André-d'Apchon, canton de Saint-Haon-le-Châtel (Loire), 57, 183, 184.
Saint-Arnoult, canton de Dourdan (Seine-et-Oise), 377.
Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine), 28, 183.
Saint-Brice (N. de), 192.
Saint-Christophe, canton de La Palisse (Allier), 183.
Saint-Denis, chef-lieu d'arrondissement (Seine), 22, 49, 292, 351.
Sainte-Croix (Prosper de), nonce du pape, 343.
Saintes, chef-lieu d'arrondissement (Charente-Inférieure), 54.
Saint-Etienne, chef-lieu de département (Loire), 242.
Saint-Forgeux, canton de Tarare (Rhône), 188.
Saint-Galmier, chef-lieu de canton (Loire), 242.
Sainte-Gemme (sieur de), commandant de la place de Poitiers, 361.
Saint-Gelais (Mellin de), poète, 100, 190, 201, 204.
Saint-Germain (N. de), abbé d'Ivry, 258.
Saint-Germain-des-Fossés, canton de Varennes (Allier), 183.
Saint-Germain-en-Laye, chef-lieu de canton (Seine-et-Oise), 44, 164, 182, 340.
Saint-Haon-le-Châtel, chef-lieu de canton (Loire), 183.
Saint-Maurice-sur-Loire, canton de Roanne (Loire), 183.
Saint-Mauris (Jean de), ambassadeur impérial en France, 39, 42, 44, 48, 58.
Saint-Omer, chef-lieu d'arrondissement (Pas-de-Calais), 29, 102, 114.
Saint-Pierre-le-Moûtier, chef-lieu de canton (Nièvre), 59, 61, 217, 225, 226, 238, 267.
Saint-Pol (Jean de Bourbon, comte de), 10, 38.
Saint-Priest (Gabrielle de), 202.
Saint-Quentin, chef-lieu d'arrondissement (Aisne), 8, 95, 101, 116, 121, 122, 125, 130, 133, 255, 277, 384.
Saint-Savin, chef-lieu de canton (Vienne), 366.
Saint-Seine-sur-Vingeanne, canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or), 183, 337.
Saint-Sernin (N. de), 196, 197.
Saint-Sulpice (Ebrard de), ambassadeur en Espagne, 380, 381.
Saint-Valier, frère de Diane de Poitiers, 50.
Sallezart (Bernarde de), 196.
Sancerre (N. comte de), 304, 305.
Sansac (Louis Prévost de), 98, 99.
Saulet, commune de Boulens, canton de Tournon (Lot-et-Garonne), 183.
Savoie. V. Emmanuel-Philibert et Madeleine.
Sault. V. Agoult.
Saulx-Tavannes. V. Tavannes, 206, 37.
Saxe (Maurice de), 81.
Scève (Maurice), poète, 225.
Sens, chef-lieu d'arrondissement (Yonne), 373, 375.
Serézac, commune de Saint-Salvadour, canton de Seilhac (Corrèze), 32, 183.
Seure (M. de), ambassadeur de Henri II en Portugal, 130.
Sipierre. V. Cipierre.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Solesmes, chef-lieu de canton (Nord), 110, 118.
Suze (François de la Baume, comte de), 111, 361.

T

Taix (Jean de), maître de l'artillerie, 38.
Talcy, canton de l'Isle-sur-Serein (Yonne), 360.
Talleyrand (Julien de), prince de Chalais et vicomte de Fronsac, 181.
Tavannes (Gaspard de Saulx-), lieutenant général, puis maréchal de France, 25, 30, 40, 57, 74, 88, 97, 111, 173, 361, 372, 374, 375.
Tende (Claude de Savoie, comte de), gouverneur et amiral de Provence, 12, 361.
Termes (maréchal de), 349.
Thérouanne, canton d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), 24, 25, 97.
Terrasson, chef-lieu de canton (Dordogne), 32, 183.
Thionville, 130, 144, 157.
Tignat (Jean), lieutenant du gouverneur de Lyon, 194, 232, 245, 265, 268.
Torvéon (Néry de), juge lyonnais, 232, 315.
Toul, chef-lieu d'arrondissement (Meurthe-et-Moselle), 147.
Toulouse, chef-lieu de département (Haute-Garonne), 36, 176, 190.
Tournoël, commune de Volvic, canton de Riom (Pas-de-Calais), 183, 184, 227.
Tournon (François, cardinal de), 35, 44, 47, 182, 214, 314, 331, 332, 344, 346.
Tours, chef-lieu de département (Indre-et-Loire), 54, 304, 305.
Trevolce (Pomponio de), 214.
Trévoux, chef-lieu d'arrondissement (Ain), 223.
Troyes, chef-lieu de département (Aube), 182.
Tunis (régence de), 343.
Turenne (François de La Tour d'Auvergne, vicomte de), 111.
Turin, chef-lieu du Piémont, 53, 157.

U

Usson, canton de Sauxillanges (Puy-de-Dôme), 238.

V

Valentinois. V. Diane.
Vallery, canton de Chéroy (Yonne), 177, 180, 182, 183, 184, 186, 187, 190, 297, 340, 342.
Vaucelles, canton de Bayeux (Calvados), 119, 120, 238, 245.
Vendôme. V. Antoine de Bourbon, 345.
Verdun, chef-lieu d'arrondissement (Meuse), 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 97, 147.
Vervins (Jacques de Coucy, sieur de), gendre du maréchal de Biez, 33.
Viglius de Zuychem, chevalier, président et chef du conseil de Hainaut, 146.
Vieilleville (François de Scépeaux de), maréchal de camp, lieutenant général, puis maréchal de France, 49, 50, 92, 193.
Villars (N. de), 310.
Villemeux, canton de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), 195.
Villeneuve-d'Asti (Piémont), 157.
Villequier (N. de), 192.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Villerét, canton de Roanne (Loire), 183.
Villers-Cotterets, chef-lieu de canton (Aisne), 150.
Villethierry, canton de Pont-sur-Yonne (Yonne), 182, 183.
Viterbe, nonce du pape, 338.
Valladolid, (Espagne), 296.

W

Wateville, commune de Saint-Georges, canton de Le Parcq (Pas-de-Calais), 270.
Wissembourg (Alsace-Lorraine), 80.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES CHAPITRES

AVERTISSEMENT 1

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIGINES DE LA FORTUNE

CHAPITRE I. — **Origines et jeunesse. Saint-André à la cour des enfants de France (1512-1547)** . . 3

CHAPITRE II. — **Saint-André favori royal. Les premières années du règne de Henri II (1547-1551)** 43

DEUXIÈME PARTIE

LA CARRIÈRE MILITAIRE ET DIPLOMATIQUE

CHAPITRE I. — **L'homme de guerre. Les campagnes à l'est et au nord du royaume (1551-1557)** . . 77

CHAPITRE II. — **Les négociations du traité de Cateau-Cambrésis (1557-1559)** 129

TROISIÈME PARTIE

LES PROFITS DE LA FAVEUR ROYALE

CHAPITRE I. — **L'homme de cour et l'homme privé** . 163

Digitized by Google

Origina from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE II. — **Saint-André gouverneur et lieutenant-général** 210

QUATRIÈME PARTIE

LE TRIUMVIRAT CATHOLIQUE

CHAPITRE I. — **Origines et formation du Triumvirat catholique (1559-1561)** 283

CHAPITRE II. — **Le Triumvirat militant (1561-1562)**. 336

APPENDICES

1. Généalogie de la maison de Saint-André 389

2. La compagnie du maréchal de Saint-Andre . . . 392

3. Note sur Saint-André dans la littérature 393

PIÈCES JUSTIFICATIVES, N° I A XXVIII (AVEC TABLE SPÉCIALE EN TÊTE) 397

TABLE GÉNÉRALE DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES . . 447

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Origina from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

NOV 15 1944

JAN 2 '67 -3 PM

18May'60EM

LOAN DEPT.

JAN 18 1967

REC'D LD

JUN 8 1960

RECEIVED

MAR 21 '67 -4 PM

7Jan'63RAW

LOAN DEPT.

JAN 15 1963

RECEIVED

DEC 26'67 -8 AM

27Mar55RM

IN STACKS

APR 23 1969 69

MAR 13 1965

IN STACKS

APR 9 '69

MAY 30 '65 -2 PM

JUN 17 '69 -4 PM

NOV 22 1966 52

SENT ON ILL

JAN 2 1968 81

NOV 07 2000

U. C. BERKELEY
LD 21-100m-12,'43 (8796s)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA